Mise en ligne : 4 mai 2023.
Dernière modification : 30 juin 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

Jean de BEAUMONT, dirigeant de sociétés, député de la Cochinchine (1936-1940) sportif

Jean, Robert, Maurice BONNIN de la BONNINIÈRE, comte de BEAUMONT.

Né à Paris VIIIe, le 13 janv. 1904.

Petit-fils du général comte Robert Bonnin de la Bonninière de Beaumont (1833-1895), campagnes d'Algérie, guerre de 1870.

Fils de Marc Louis de Beaumont (1869-1931), administrateur de sociétés, proche de la Banque Rivaud et fondateur du Cercle interallié
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Salins_du_Sine-Saloum.pdf
et de Juliette Émélie Victorine Marie de Trédern.

Marié à La Celle-Saint-Cloud, le 15 mai 1928, à Paule de Rivaud de la Raffinière, fille du comte Olivier de Rivaud, banquier. Dont Jacqueline [comtesse Édouard de Ribes], Monique et Marc (1934).

École des Roches à Verneuil-sur-Avre, École libre des sciences politiques, Paris.
Administrateur de la Compagnie générale de l'Équateur (1930),
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Generale_Equateur.pdf
de la Société financière des caoutchoucs (adm. en juin 1931, puis vice-président),
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Socfin_1919-1998.pdf
de la Société française radio-électrique (nov. 1931), puis CSF (1957) et Thomson-CSF (1968),
de la Compagnie du Cambodge (1931)(président 1957-1970)(ces trois à la suite de son père),
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Cie_du_Cambodge.pdf
de l'Union tropicale de plantations [Comité de direction 1931],
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Un._tropicale_plant.pdf
de la Société des plantations des Terres-Rouges (juillet 1936)(pdg en 1957)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Terres-Rouges.pdf
de Sennah Rubber [1937],
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Sennah_rubber.pdf
propriétaire des *Annales coloniales* (1937)
délégué en France du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine (1938) (successeur d'Ernest Outrey),
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Syndicat-planteurs-caout.pdf
administrateur de la Compagnie des caoutchoucs de Padang (juillet 1939),
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Padang-caoutchoucs.pdf
de la Compagnie des caoutchoucs du Mékong [1939]
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Caoutch._du_Mekong.pdf
de la Compagnie minière du M'Zaïta (président en 1948),
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/M'Zaita_Cie_miniere.pdf
de la Forestière équatoriale à Grand-Bassam (Côte-d'Ivoire),
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Forestiere_equatoriale.pdf
de la Société industrielle et financière de l'Artois (1953),
de la Banque internationale de commerce,

2/2
de la Banque de l'Indochine (1955),
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bq_Indoch._1945-1966.pdf
de Peñarroya (1959)(après l'absorption de M'Zaïta),
PDG de la Société d'études et de développement de la culture bananière (SCB)(Côte-d'Ivoire)(1959),
Associé (1960), puis président d'honneur (1975) de la Banque Rivaud.
Administrateur des Ciments français,
de la Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient,
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/SOAEO.pdf
etc.

Œuvres : *Adieu Focolara ; Pas ce soir* (romans), *Au hasard de la chance* (1987).
Membre, vice-président, puis président (1975-1999) du Cercle Interallié,
Membre et président (1967-71) du Comité olympique français,
Membre et vice-président (1970-74) du Comité international olympique,
Commandeur de la Légion d'honneur…
Décédé à Neuilly-sur-Seine, le 12 juin 2002.

Épisode précédent :
Ernest Outrey, député de la Cochinchine (1914-1936) :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Ernest_Outrey-1863-1941.pdf

PROLOGUE

TIR
Le Fusil de chasse
(*Le Figaro*, 1er mai 1928)

Voici les résultats de la dernière réunion donnée au stand d'Issy
Prix Roger de Barbarin (distance fixe). 1. Comte de Baudus, 10 sur 10 2. Xéret, 9 sur 10.
Poule réglementaire. 1. Comte de Baudus 2. vicomte Jean de Beaumont.
Championnat (dames). 1. Mme Jean Bignon 2. Mme Paul Lesieur.
Poule réglementaire. 1. Mme Paul Lesieur 2. Mme Jean Bignon 3. marquise d'Imécourt.
Prix couplés. 1. Mlle de Vauréal et comte E. de Lambertie.

L'ALLIANCE BEAUMONT-RIVAUD

(*The Chicago Tribune*, 19 mai 1928)

The wedding of Mademoiselle Paule de RIVAUD, daughter of the Vicomte and Vicomtesse RIVAUD de la RAFFINIÈRE, with the Vicomte de BEAUMONT, son of the President of the Cercle Interallié, was celebrated on May 15 at the CELLE-SAINT-CLOUD.

Mademoiselle de RIVAUD wore with extreme grace a very beautiful white satin crepe dress embroidered with fine pearls and a superb court mantle of real lace.

The bridesmaids were Mesdemoiselles Elizabeth de la ROCHEFOUCAULD, de LUART, Marguerite de SAINT-SEINE, Annette de la ROCHÈRE, de CANDOLLE and de MONÈS del PUJOL.

The dresses of the bride, of Madame la Vicomtesse de RIVAUD and of the bridesmaids were much admired. All these toilettes were signed JEAN LATOUR.-(Communicated).

À L'HOTEL DROUOT
(*La Journée industrielle*, 14 avril 1934)

Lundi 16 avril, Me Giard et M. de Beaumont vendront des objets et des meubles d'Orient (salle 9)

CAMPAGNE ÉLECTORALE EN COCHNCHINE

LUTTE AVEC OMER SARRAUT, CANDIDAT DE LA BANQUE DE L'INDOCHINE

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Omer_Sarraut_1902-1969.pdf

LA PRESSE PREND PARTI

Pour Jean de Beaumont :
La Dépêche d'Indochine
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Depeche_d'Indochine.pdf
Pour Me Gallet :
l'*Opinion*
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Opinion-Saigon.pdf
Pour Me Omer Sarraut :
l'*Impartial*
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Impartial_1927-1943.pdf
la *Presse indochinoise*
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Presse-indochinoise_1924-1941.pdf
et le *Populaire.*

Arrivées
EN INDOCHINE
(*Les Annales coloniales*, 25 février 1936)

M. de Beaumont, administrateur de nombreuses sociétés et candidat aux prochaines élections législatives de Cochinchine, est arrivé, par l'avion d'Air France, à Saïgon, le 13 février.

AUTOUR D'UN SIÈGE
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 avril 1936)

C'est bien décidé, M. Outrey, le sympathique député de la Cochinchine ne se représentera pas aux prochaines élections législatives. Vingt-six années de mandat, sans la moindre interruption, lui permettent de demander le repos. On dit qu'il a soixante-dix et... des années. C'est possible. Mais ceux qui le connaissent ont de la peine à le croire, tellement son activité paraît infatigable et sa mémoire prodigieuse. Cependant, sa décision est irrévocable, et l'on ne peut que s'incliner devant ce vieux colonial qui se retire de la lutte, et qui a consacré son existence à la défense d'une partie de notre patrimoine d'outre-mer.

M. Outrey a des ennemis, c'est forcé quand on a fait de la politique, mais ses ennemis le regretteront avant peu.

La place est donc libre. À qui le gant ? M. Outrey patronne la candidature de Me Gallet, avocat à la cour de Saïgon.

Me Gallet est un avocat de grand talent, dont la verve caustique est redoutée de ses adversaires. Son ironie mordante déchire sans pitié ceux qui ont l'audace de s'offrir à ses traits.

Un autre candidat a surgi depuis : M. de Beaumont, administrateur de sociétés cochinchinoises. M. de Lachevrotière, de *La Dépêche* de Saïgon, président du conseil colonial de Cochinchine, ancien grand électeur de M. Outrey, patronnera cette nouvelle candidature.

D'importantes tractations sont actuellement en cours pour faire surgir un troisième candidat dont les chances ne seraient pas négligeables. On parle, en effet, de Me Omer Sarraut, avocat à la Cour de Saïgon et fils du président Albert Sarraut. On dit que cette candidature serait l'œuvre d'un très haut fonctionnaire de la Cochinchine, désireux de jouer un bon tour à ses supérieurs. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point. On dit que Me Omer Sarraut ne veut pas du tout de la place qui lui est offerte. On dit que de très puissantes interventions agissent actuellement pour lui arracher son acquiescement.

Me Omer Sarraut est un homme d'une rare énergie, et d'un très beau caractère. Sa droiture et sa loyauté se rencontrent difficilement. Grand chasseur devant l'Éternel, il compte parmi les plus fines carabines de l'Indochine, et son tableau de chasse est énorme, même prodigieux. Il est encore souffrant d'une grave bilieuse hématique contractée dans ses courses à travers la brousse. Cet accident le décidera peut-être.

D'autres candidats peuvent surgir, mais ils n'auront aucun poids dans la bataille. À notre avis, la lutte restera circonscrite entre les deux maîtres du Barreau saïgonnais.

(*France Outre mer*, 1er mars 1936)

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES EN COCHINCHINE
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 avril 1936)

La campagne électorale est ouverte depuis plusieurs semaines en Cochinchine : les délais de déclaration officielle expirés, le lutte va se circonscrire entre quatre candidats :

M. de Beaumont, indépendant, soutenu par le journal « la *Dépêche* ».

M. Omer Sarraut, indépendant de gauche, avocat, fils du Président du Conseil, ancien élève du collège Paul-Bert, à Hanoï, soutenu par le journal l'« Impartial ».

M. Gallet, de la gauche radicale, avocat, soutenu par l'« Opinion ».

Enfin, M. Lœsch, indépendant.

MM. de Beaumont et Omer Sarraut représentent l'élément jeune ; Me Gallet a déjà pour lui le privilège de l'âge.

En présence de ces quatre candidatures, il est permis de regretter qu'un colonial, digne de ce nom, qu'une personnalité, ayant fait ses preuves en Cochinchine n'ait pas songé à briguer le mandat.

Il n'en manque assurément pas ; mais on nous dit que c'est tactique de leur part et qu'elles préfèrent se réserver pour poser leur candidature au siège éventuel de sénateur.

Il y aura, lors de la compétition — si elle s'ouvre — M. Outrey, M. Krautheimer, M. Boy Landry, d'autres encore.

Attendons, le résultat da scrutin du 26

Avril prochain : on nous affirme qu'au premier tour, Me Gallet prendrait la tête, tandis qu'au second tour, la partie se jouerait serrée entre M. de Beaumont et M. Omer Sarraut.

Histoire authentique
d'un coolie des « Terres-Rouges » tué par un assistant

Grâce à la puissance de l'argent, ce crime n'a jamais été puni

(*Tribune indochinoise, organe du Parti constitutionnaliste indochinois*, 24 avril 1936, p. 1, col. 3-5)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Terres-Rouges.pdf

……

M. le comte Jean de Beaumont, qui sollicite aujourd'hui les suffrages des électeurs annamites en leur faisant risette à tous, se trouvait présent sur les « Terres-Rouges » au moment où ces crimes ont été commis, puisqu'il n'a quitté la Colonie que trois mois après pour nous revenir en mars dernier seulement.

Connaît-il l'auteur de ces brutalités ? Qu'il nous donne son nom !

Qu'a-t-il fait, à ce moment-là, pour dérober les victimes à leur agresseur ?

Qu'a-t-il fait pour mettre le meurtrier a la disposition de la Justice ?

Le collège électoral a le droit d'exiger des explications claires et nettes à ce sujet.

SOLIDARITÉ ET DIGNITÉ

Les naturalisés, ni les Indochinois ne peuvent voter pour M. de Beaumont

---

Les naturalisés, les Indochinois, les Français mariés avec une Indochinoise (annamite ou métisse) sont chassés des Terres-Rouges

---

Ils renverront le Comte au banquier, son beau-père,
en faisant triompher la candidature Sarraut

(*Tribune indochinoise,* 24 avril 1936, p. 1, col. 6-7)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Terres-Rouges.pdf

---

DÉPUTÉ NON INSCRIT (1936-1937)

Cochinchine française
(*Le Populaire*, 5 mai 1936, p. 4)

De Beaumont, ind. 15.66 voix ÉLU
Sarraut (Omer), ind. 1.536 voix.
La circonscription était représentée par M. Outrey, rad. ind., qui ne sollicite pas le renouvellement de son mandat.
1er tour. — Omer Sarraut, ind., 869 ; De Beaumont, ind., 1.259 ; Loesch, ind., 75 ; Gallet, g. r., 661.

FRAUDES ÉLECTORALES : ARRESTATION DES LAMPISTES

À Hanoï [en fait à Saïgon], une information est ouverte pour corruption électorale
(*Le Populaire*, 5 mai 1936, p. 2)

Hanoï, 4 mai. — L'élection de M. de Beaumont en Cochinchine, battant par 30 voix M. Omer Sarraut, va donner lieu à contestation en raison d'actes de corruption découverts au cours d'une perquisition effectuée dans les bureaux du journal annamite, annexe du journal dirigé par M. de Lachevrotière, président du Conseil colonial.

Une information judiciaire est ouverte contre M. de Lachevrotière sur lequel on aurait trouvé une somme d'argent importante et une liste d'émargement d'électeurs.

L'élection législative de Cochinchine
(*Les Annales coloniales,* 8 mai 1936)

La commission de recensement des votes de Cochinchine a proclamé les résultants suivants :

de Beaumont 1.567 voix ÉLU
Sarraut 1.536 voix

Nous n'avons pas osé annoncer mardi l'arrestation de M. de Lachevrotière, de *La Dépêche* de Saïgon, tellement la nouvelle nous paraissait invraisemblable. Une confirmation nous est parvenue depuis, ainsi que la nouvelle de l'arrestation de M. Saint-Mleux, employé à la Banque franco-chinoise*, et Michaud, rédacteur à *La Dépêche*.

L'Hôtel de la rue La-Grandière ne comportant pas d'infirmerie, de Lachevrotière s'est fait porter malade, et il a été transféré à l'hôpital Grall, où il est gardé à vue par deux inspecteurs de la Sûreté.

Pour que le Parquet de Saïgon se soit décidé à procéder à ces trois arrestations, il faut que les faits de corruption électorale soient d'une exceptionnelle gravité.

La Commission de recensement des votes a proclamé M. de Beaumont élu. Le rôle de cette commission est limité à l'examen des bulletins.

L'élection sera attaquée devant la Chambre, et l'on nous affirme que son invalidation ne fait aucun doute.

Certains journaux ont annoncé que des désordres graves avaient éclaté à Saïgon après l'arrestation de M. de Lachevrotière. Cette nouvelle est des plus fantaisistes.

LE CAS D'OMER II

COMMENT ON VEUT PROCLAMER ÉLU UN CANDIDAT BATTU
(*L'Action française*, 8 mai 1936)

C'est une singulière aventure qui vient d'arriver au jeune Omer II Sarraut (Omer I fut le fondateur de la dynastie et de son journal, la *Dépêche de Toulouse*). Le jeune Omer Sarraut n'est autre que le fils d'Albert Sarraut, président du-Conseil. Ce titre, le nom

qu'il porte d'une des deux cents familles républicaines, l'appui qu'il était en droit d'espérer du Gorille et de son ami Outrey, ont décidé le jeune Omer à se présenter aux élections législatives dans le fief paternel, la Cochinchine. On a pu lire ici même quelles pressions scandaleuses avaient été exercées par l'intermédiaire de M. Paul Baudouin, directeur de la Banque d'Indochine, sur les sociétés commerciales, industrielles et financières indochinoises, pour obtenir d'elles une contribution aux frais de la campagne électorale. C'est là un fait qui aurait dû suffire à lui seul à provoquer l'invalidation du jeune Omer, s'il avait été élu. On se rappelle, d'autre part, que M. Jacques Stern, ministre des Colonies, répondait récemment à une question du candidat comme s'il était déjà le député en exercice. Or, après une campagne où ni l'argent, ni les interventions politiques ne furent ménagées, Omer II, certain de son élection dans ce qu'il considérait comme un « bourg pourri », eut une désagréable surprise. Il était distancé largement, au premier tour, par son concurrent, candidat indépendant, M. de Beaumont. Au deuxième tour (sans doute l'appel de détresse avait-il retenti), Omer II, bien que porteur de l'étiquette « républicain de gauche », bénéficiait de toutes les voix du Front populaire. Ce n'était pas encore assez, puisque malgré la coalition des gauches, malgré la pression administrative et politique, le scrutin du 3 mai donnait le résultat suivant :

M. de Beaumont 1.566 voix
M. Omer Sarraut 1.536 voix

M. de Beaumont était donc élu. Mais M. Albert Sarraut, bon père, ne l'entendait pas ainsi. Notre confrère le *Charivari* raconte que lors de la proclamation des résultats au ministère de l'Intérieur, dimanche soir, le lecteur des dépêches officielles annonça le chiffre des voix obtenues par les deux concurrents, sans préciser que M. de Beaumont était élu ; et, à une question des journalistes, il ne fut pas répondu. On n'osait donc pas annoncer la défaite du fils du président du Conseil, et l'on préparait une manœuvre. Dès lundi, les journaux annonçaient que des irrégularités avaient été découvertes dans les élections en Cochinchine, et que le résultat en serait probablement annulé. On a même arrêté M. de Lachevrotière, directeur d'un journal indochinois, accusé de manœuvres de corruption. Gageons que nul n'aurait songé à inquiéter ce journaliste si Omer Sarraut avait été élu. Il ne l'a pas été : cela vaut des perquisitions et des arrestations contre tous les responsables du crime. Sans doute la famille Sarraut va-t-elle tenter d'obtenir l'invalidation de M. de Beaumont. On n'a pas le droit d'être élu député contre le fils du président du Conseil.

AUTOUR DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES
EN COCHINCHINE
L'ARRESTATION DE M. DE LACHEVROTIÈRE
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 mai 1936)

LA JOURNÉE À SAIGON

M. de Lachevrotière fut arrêté avec plusieurs acheteurs de cartes et dut rester à la disposition du juge d'instruction.

Ce fut devant la réprobation unanime de l'opinion publique que le Parquet ordonna des perquisitions dont les résultats entraîneront vraisemblablement l'invalidation de l'élection de M. de Beaumont

Ce 9 mai 1936 aura été marqué, à Saïgon, par un événement dont le caractère d'échappera à personne et dont les conséquences seront très sérieuses car il est de nature à donner satisfaction à l'opinion publique qui demande l'invalidation de la scandaleuse élection de M. de Beaumont.

Cet évènement qui domine la journée d'hier, c'est l'arrestation et la mise à la disposition du juge d'instruction, de M. de Lachevrotière, président du conseil colonial et courtier électoral du planteur africain et javanais Jean de Beaumont.

Le scrutin

On votait. Quoique l'atmosphère fut orageuse et la température exagérée, on votait dans le calme. Maints petits bistrots des environs connaissaient une affluence inaccoutumée.

Cependant, la matinée s'écoula sans incident. Saïgon, malgré certaines tentatives d'excitation, donnait un magnifique exemple de tenue. À quelque camp qu'on appartint, on s'abordait sans défi. L'ami di Luna, adjudicataire d'un bar improvisé, ne tarissait pas d'éloges — ni de bière — à l'adresse et à la disposition de tout le monde.

Soudain, vers 16 heures, une nouvelle traversa cette foule : M. de Lachevrotière venait d'être arrêté.

Perquisitions

Aussitôt, les langues marchèrent ferme. De toutes parts, on entendait : « Ça devait arriver. Ils ont exagéré. C'est la revanche de Guérini. » Et l'on se réjouissait car cet acte de l'autorité semblait de nature à mettre fin à la dictature qui, depuis tant d'années, pèse sur le corps électoral de ce pays. Nous courûmes aux renseignements.

La nouvelle était exacte.

Le Parquet, saisi de plusieurs plaintes, avait exécuté une opération de grande envergure.

Et pour donner à ce geste plus d'autorité encore et toute sa signification, M. le procureur général Dupré lui-même avait conduit cette opération.

Depuis la veille, une surveillance discrète avait été exercée autour des permanences du candidat de Beaumont où, croyait-on, les trafics de cartes électorales se multipliaient.

Cette surveillance n'avait rien donné.

Cependant, les allures suspectes de quelques sous-courtiers avaient inquiété les enquêteurs qui suivirent leurs va-et-vient. Le pot-aux-roses fut découvert vers 15 heures.

À *La Dépêche*, rue Catinat, rien ne se passait, mais chez le rédacteur en chef du « Diên-Tin », édition annamite de ce journal, il n'en allait pas de même.

Quelques minutes plus tard, le procureur général et deux commissaires de la Sûreté y faisaient irruption.

Quand M. de Lachevrotière, inquiet lui aussi, s'y présenta pour donner l'alerte, il était trop tard.

Il allait — si l'on peut dire — se jeter spontanément dans la gueule du loup.

Séance tenante, il fut appréhendé et fouillé.

Il portait un parquet de neuf mille piastres et une liste de deux cents noms environ, noms d'électeurs lui ayant vendu leurs cartes et ayant émargé sur cette liste en regard de leurs noms et du numéro de leurs cartes.

Sans autre forme, M. de Lachevrotière fut alors invité à suivre les policiers à la Sûreté.

Le rédacteur en chef du « Diên-Tin », un employé d'une banque de la place et plusieurs électeurs qui venaient de se vendre reçurent la même « invitation ».

La soirée

De ce nombre, plusieurs furent relâchés aussitôt après la proclamation du scrutin, Mais M. de Lachevrotière et ses deux principaux comparses ont passé la nuit sous les verrous et seront interrogés se matin par le juge d'instruction.

Indiquons que M. de Beaumont, qui s'était rendu lui aussi rue de Verdun, mais un quart d'heure après son courtier, l'échappa belle.

Il est allé dans la soirée, encadré d'électeurs, manifester une belle indignation devant la Sûreté. Jeu d'enfant. Le gendre de M.de Rivaud, lancé sur la route de l'invalidation, ne fera pas que ce qui fut n'ait pas été. Lui-même est compromis dans cette affaire et ce ne sont pas les remerciements embrouillés qu'il chuchota devant un micro qui préluderont efficacement à sa plaidoirie.

Ce n'est pas non plus le semblant de manifestation à quoi ses partisans se livrèrent dans la rue Catinat qui lui rallieront l'immense majorité des électeurs libres et non achetés qui s'était détournés de son nom pendant la journée. Au demeurant, dès 21 heures, on ne parlait presque plus de lui aux terrasses des cafés et dans les groupes de promeneurs. Sa belle élection achetée au bazar proche l'hôtel de ville, disparaissait dans la clarté qu'avait fait naître le geste depuis longtemps attendu et désiré d'un gouvernement qui paraît enfin décidé à ne plus laisser M. de Lachevrotière traiter le corps électoral comme un troupeau de bœufs livrés à ses cowboys.

Le code inflige des peines sévères aux maquignons du suffrage universel
M. de Beaumont peut être inculpé dans la même affaire et pour le même motif que M. de Lachevrotière

L'intervention du Parquet de Saïgon chez les maquignons du suffrage universel, hier, a causé un véritable soulagement.

Il ne nous appartient pas de prédire les suites judiciaires que les délits constatés entraîneront.

Mais il nous paraît intéressant pour nos lecteurs de reproduire les articles du Code pénal réprimant les agissements coupables qui ont été constatés.

On remarquera que l'article premier de la Loi du 31 mars 1914 — qui paraît applicable en l'occurence — prévoit des peines sévères mon seulement contre les courtiers électoraux, mais contre les individus pour le compte de qui ces courtiers opèrent.

Si les dispositions de cet article sont retenues, M. de Beaumont, candidat, prendra place à côté de M. de Lachevrotière, président minoritaire du conseil colonial.

Non plus pour l'action commune.

Mais pour une juste punition.

Art. 443. — Tout citoyen qui aura, dans les élections, acheté ou vendu un suffrage à un prix quelconque sera puni d'interdiction des droits de citoyen et de toute fonction ou emploi public pendant cinq ans au moins et dix ans au plus.

Seront en outre, le vendeur et l'acheteur du suffrage, condamnés chacun à une amende double de la valeur des choses reçues ou promises.

*
* *

Loi du 31 mars 1914, réprimant les actes de corruption dans les opérations électorales (D.P, 1914, 4, 66). — Art. 1er. — Quiconque, par dons ou libéralité, en argent ou en nature, par des promesses de libéralité, de faveurs, d'emplois publics ou privés ou d'autres avantages particuliers, faits en vue d'influencer le vote d'un ou de plusieurs électeurs, aura obtenu ou tenté d'obtenir leur suffrage, soit directement, soit par l'entremise d'un tiers quiconque, par les mêmes moyens, aura déterminé ou tenté de déterminer un ou plusieurs d'entre eux à s'abstenir, sera puni de trois mois à deux ans d'emprisonnement et d'une amende de cinq cents francs à cinq mille franc (500 fr à

5.000 fr). Seront punis des mêmes peines ceux qui auront agréé ou sollicité les mêmes dons, libéralités ou promesses. 10. — Aucune poursuite contre un candidat, en vertu des articles 1er et 3 de la présente loi, ne pourra être exercée, aucune citation directe à un fonctionnaire ne pourra être donnée en vertu de l'article 14 de la loi du 29 juillet 1913, avant la proclamation du scrutin.

(*L'Opinion*.)

Dans la journée

À Saïgon, les deux bureaux de vote fonctionnaient ainsi :

1er bureau :

Président : M. Boy Landry.

Assesseurs : MM. Lœsch, Bougeard, Saunier et Le quang Bieng.

2e bureau :

Président : Me Pinaud,

Assesseurs : MM. Lagarde, Bouguet, Louis Desrioux et Pakiam.

Le temps est lourd mais les électeurs viennent en foule faire leur devoir, des conversations animées s'engagent ça et là, au hasard des groupes. Omer Sarraut est très entouré, de Beaumont et ses lieutenants paraissent inquiets.

Précaution excellente : les électeurs pénétrèrent dans la salle de vote par la grande porte d'entrée de la mairie mais sortent par le fond de la cour intérieure.

À midi, léger ralentissement de l'activité.

Vers trois heures et demi, le bruit court soudain de l'arrestation de M. de Lachevrotière et de M. Georges Bazé, dans une permanence de la rue de Verdun.

Beaucoup de visages pâlissent ; est-ce la fatigue résultant d'une chaleur lourde, est-ce l'émotion… ??

Le dépouillement commence peu après.

Déjà les résultats de province commencent à arriver. À Cholon, Omer Sarraut a une nette majorité ; il en est de même dans la plupart des provinces. Les innombrables amis de notre candidat respirent : Pour peu qu'à Saïgon, les éléments sains aient compris leur devoir.. Mais les noms « tombent » monotones : Il apparait que de Beaumont prend une légère avance.

Cette avance se maintient suffisamment pour qu'à l'annonce du résultat définitif, de Beaumont, avec 1.566 voix, batte Omer Sarraut de trente voix exactement. Gallet et son drapeau conservent 46 fidèles.

La place de la Mairie est pleine de monde à 6 heures 3/4, alors que le haut parleur, de la maison Philco (Boy-Landry) commence à égrener lentement les chiffres des résultats par province et, au fur et à mesure du dépouillement des votes, à chaque table.

L'annonce des chiffres totaux qui donnent une majorité de trente voix à M. de Beaumont est accueillie sans enthousiasme et avec des coups de sifflets.

Chacun des candidats parle au micro pour remercier les électeurs qui votèrent pour lui.

Au sortir de la mairie, M. de Beaumont, escorté par un petite groupe des Terres-Rouges et accompagné de quelques centaines de pauvres hères à figure famélique, se rend rue Catinat ; un instant après, Me Omer Sarraut, le véritable triomphateur de la journée, est enlevé sur les épaules de plusieurs de ses partisans, malgré ses protestations.

Un long cortège se forme aux cris de « Vive Omer, Vive Sarraut » qui descend le boulevard Charner, puis gagne la rue Catinat. Les ovations se succèdent, vibrantes, frénétiques.

En face du Continental, les deux cortèges s'affrontent, séparés par la police. Des invectives violentes s'échangent.

Une foule dense injurie copieusement M. de Beaumont, entouré de ses salariés à la terrasse. On entend retentir les épithètes les plus infamantes ; une voix de femme répond de la terrasse par un mot historique et énergique répété à de fréquentes reprises : les deux mains, autour de la bouche, forment cornet.

M. de Beaumont est dirigé par la police qui le protège vers le fond du Continental et disparaît à travers les voitures : on le met dans une auto et il fuit sous les huées qui redoublent, tandis que la place du Théâtre et la rue Catinat retentissent de longues acclamations en faveur du candidat Sarraut, battu par les bulletins de vote, mais vainqueur dans l'estime publique indigène.

La foule s'écoule lentement : il est plus de neuf heures et les estomacs réclament l'ordinaire pitance.

De longues beuveries, dans les quartiers sombres de la ville… le cognac-soda est le triomphateur de la soirée.

On nous confirme de divers côtés qu'en descendant hier soir les marches de l'hôtel de ville, et à la terrasse du Continental plus tard, une dame du meilleur monde aurait crié à plusieurs reprises : À bas les fonctionnaires !!

Quelques chiffres

L'avance d'Omer Sarraut du 1er au 2e tour de scrutin fut vraiment impressionnante et chacun s'accordait à reconnaître dans cette avance le critérium du succès moral incontestable du candidat cochinchinois.

À Saïgon, Omer Sarraut a gagné sur le 1er tour 479 voix, de Beaumont 271.

En province le succès d'Omer Sarraut est plus significatif encore : Il y a gagné 122 voix et n'en a perdu aucune, tandis que de Beaumont accuse un gain de 47 voix mais une perte de 12 (47 12 35).

Au total, Omer Sarraut a eu 667 suffrages de plus qu'au 1er tour, de Beaumont 307 seulement.

Au second tour, il y a eu 3.233 suffrages exprimés contre 2.861 au 1er tour, soit 372 de plus.

À propos de l'arrestation de M. de Lachevrotière

Voici les renseignements que nous avons pu recueillir au sujet de cette arrestation qui, naturellement, a suscité des commentaires :

Le parquet avait été saisi d'une plainte concernant les fraudes électorales, une enquête discrète fut aussitôt ouverte, et MM. les commissaires Campana et Girard, dont on connaît l'habileté, en furent chargés.

Une filature permit d'arriver à un compartiment habité par M. Bui-thê-My, rédacteur en chef de l'édition annamite de la *Dépêche*, le *Diên-tin*, où une permanence de Beaumont avait été organisée.

MM. les commissaires Campana et Girard firent une brusque irruption dans le compartiment. M. de Lachevrotière s'y trouvait. Il était, dit-on, en possession de quelques cartes d'électeurs, de deux listes d'électeurs avec leurs numéros et un chiffre avec le mot : Payé.

M. de Lachevrotière avait en outre sur lui une somme de 7.000 piastres.

La justice se tenant sur la plus grande réserve, nous n'avons pu obtenir, ce matin, confirmation officielle de ces renseignements.

Le Président du conseil colonial fut conduit aux délégations judiciaires à la disposition du juge d'instruction, M. Estève, qui a été chargé de l'affaire.

Actuellement, l'enquête suit sont cours, nous nous abstenons de tout commentaire.

Il y a passé la nuit ainsi que M. S.. et M. Bui-thê-My qui ont été arrêtés pour les mêmes motifs.

Signalons enfin que Me Zévaco s'est présenté ce matin au cabinet du juge d'instruction pour demander la mise en liberté de son client, M. de Lachevrotière, contre lequel il n'existe, dit-il, aucune charge.

Me Couget adressera la même demande pour M. S…, et Me Régnier pour M. Bui-thê-My.

*
* *

Nous n'insisterons pas sur ce grave incident. La parole est à la justice.

Entraîné par une ardeur combative, qui ne sait pas se maîtriser, notre confrère avait voulu, dès le premier tour, assurer la définitive victoire de son candidat. L'échec, tout près du but, avait surexcité sa passion de succès : à l'opinion publique de se prononcer aujourd'hui. Nous nous refusons à accabler un combattant à terre ! Le vrai coupable est celui qui voulut le triomphe à tout prix.

La campagne électorale est close : Omer Sarraut en sort grandi et plus sympathique que jamais, à tous les éléments sains du pays.

Il a senti vibrer, hier soir, dans la foule qui l'acclamait, le cœur sincère d'une Cochinchine qui veut rester libre et probe.

A. D. [Auguste Darles]

(*L'Impartial*)

AUTOUR DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES
EN COCHINCHINE
L'ARRESTATION DE M. DE LACHEVROTIÈRE
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 mai 1936, p. 8)

M. de Lachevrotière est placé sous mandat de dépôt
L'instruction se poursuit

Nous nous sommes efforcés aujourd'hui d'apprendre les raisons qui avaient amené les magistrats à prendre contre le président du conseil colonial une mesure aussi grave que de le placer sous mandat de dépôt et à le maintenir en prison, malgré la demande de mise en liberté qu'a formé son avocat, Me Viviès.

Tout d'abord, rappelons les circonstances de l'arrestation, circonstances que de nombreuses personnes semblent ignorer en ville.

Après une filature sévère, les commissaires Campana et Girard avaient découvert une permanence installée rue de Verdun, chez Bui-thê-My, rédacteur en chef du *Diên Tin*, édition en *quoc ngu* de la *Dépêche*.

Les commissaires avaient été alertés, paraît-il, par un électeur que l'on aurait sollicité.

Un peu avant seize heures, M. de Lachevrotière arriva dans son automobile et voulut pénétrer dans la permanence.

À ce moment, les commissaires s'approchèrent de lui, et le prièrent de les suivre à l'intérieur du compartiment.

Là, ils trouvèrent M. S. M. [Michaud] et M. Bui-thê-My.

Sur une demande de M. de Lachevrotière, ils montrèrent le mandat en vertu duquel ils agissaient.

Ils commencèrent une perquisition et fouillèrent les trois hommes.

On trouva sur M. S. M. une somme de 1.000 p. en coupures de 20, 5 et 1 piastres.

Sur M. de Lachevrotière, une somme de 6.000 p. en coupures de 20 et 5 p. et 2.000 en coupures de 1 piastre.

On découvrit également deux ou trois d'électeurs ayant voté et deux listes portant les mentions : Permanence A. Permanence B. contenant environ 16 noms avec une somme en regard et la mention « Payés », accompagné d'un M. et d'un D.

On suppose que la lettre M signifiait « payé à moitié » et la lettre D, qui n'était pas à tous les noms : « Douteux »

On découvrit en outre des enveloppes (portant la mention « Bureau de paiement », rue de Verdun ou permanence Verdun.

De nombreux documents ont été saisis et mis sous scellés à la suite d'une perquisition qui eut lieu à la *Dépêche*.

On pense que certains papiers pourront apporter d'utiles éclaircissements.

M. de Lachevrotière, longuement interrogé dans la journée d'hier par M. le juge d'instruction Estève, a été placé, ainsi que M. S. M. [Saint-Mleux], sous mandat de dépôt.

Une surveillance très étroite est exigée, dit-on, dans les milieux judiciaires, par le fait que l'action des inculpés ne doit pas pouvoir gêner l'instruction.

M. de Lachevrotière a passé aux délégations judiciaires une nuit assez agitée, et, le matin, s'est trouvé souffrant.

Il a été conduit à l'hôpital militaire et placé dans le pavillon réservé aux inculpés.

Les inculpés tombent sous le coup de la loi du 31 mars 1914, sur la corruption électorale, qui prévoit une peine de trois mois à deux ans d'emprisonnement et une amende de 500 à 5.000 francs.

Il est certain que M. de Beaumont pourrait — nous pensons qu'il le devrait — être inquiété en vertu du même texte.

Son cas est extrêmement rare et il est probable que ce sera la Chambre qui sera appelée à en décider.

Le Parlement est, en effet, extrêmement jaloux de cette sorte de prérogatives qu'il exerce d'ailleurs généralement sans indulgence.

On nous affirme que M. de Beaumont ne perdra rien pour attendre.

La Presse indochinoise.

M. de Lachevrotière a été placé sous mandat de dépôt ainsi que MM. s.. et Bui-thê-My

Nous avons annoncé, dans notre numéro d'hier, la nouvelle de l'arrestation de M. de Lachevrotière. Voici dans quelles conditions le président du conseil colonial fut arrêté.

Le Parquet de Saïgon, saisi de plusieurs plaintes, avait décidé de mettre fin aux agissements de certains agents électoraux, qui achetaient sans vergogne de nombreuses cartes.

Le commissaire aux Délégations judiciaires, ayant reçu mandat d'opérer du juge d'instruction, se rendit rue de Verdun au domicile de M. Bui-thê-My, rédacteur en chef du *Diên-Tin*, journal annamite de la *Dépêche* — où il découvrit avec M. S... [Saint-Mleux], employé de la Banque franco-chinoise, le maître de la maison et un autre agent électoral de M. de Beaumont.

La Sûreté, aussi bien que la Justice observant la plus grande discrétion dans cette affaire, il ne nous a pas été possible d'obtenir des précisions au sujet de cette opération.

Ce que nous croyons pouvoir dire, c'est que les enquêteurs ont retrouvé, sous une armoire, deux cartes d'électeurs ayant déjà servi et, sur ceux qui se trouvaient dans la pièce, des documents établissant que de nombreux électeurs avaient été payés. Des listes portant des noms, des chiffres et des mentions telles que «payés » correspondaient avec certaines autres feuilles — des relevés de comptes — tenues par celui qui faisait l'agent de paiement.

M. de Lachevrotière arriva sur les lieux juste au moment de cette opération.

Arrêté, il fut trouvé porteur de la coquette somme de 7.000 p., lesquelles étaient enveloppées dans un journal.

M. de Lachevrotière, M. S... et Bui-thê-My furent conduits rue Catinat aux délégations judiciaires. Tous trois y passèrent la nuit, gardés à vue.

Hier matin, à la première heure, Me Zévaco, constitué par M. de Lachevrotière, demandait au juge d'instruction la mise en liberté de son client. M. Estève la lui refusa, voulant interroger à fond chaque prévenu.

L'interrogatoire eut lieu dans la matinée. Me Couget, Me Lambert, Me Viviès assistaient, avec Me Zévaco, leurs clients respectifs.

Et à 11 heures 30, le juge d'instruction plaçait les trois inculpés sous mandat de dépôt.

M. de Lachevrotière obtint du Dr Levillain, médecin de la prison, l'autorisation d'être transféré à l'hôpital Grall pour raison de santé.

Son avocat adressa, aussitôt la confirmation du mandat de dépôt, une demande de mise en liberté provisoire sous caution, mais cette faveur lui fut refusée.

*
* *

Le commissaire Campana a opéré hier après midi de nombreuses confrontations.

Le juge d'instruction, de son côté, procède à certaines vérifications.

*
* *

Signalons que M. de Lachevrotière a porté plainte contre X pour fraude électorale.

(*L'Impartial*).

AUTOUR DES ÉLECTIONS EN COCHINCHINE
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 mai 1936)

À propos de l'affaire de Lachevrotière

Certains de nos lecteurs ont manifesté leur étonnement de constater notre silence au sujet de l'affaire de M. de Lachevrotière.

La justice est saisie ; il convient d'attendre les suites qu'elle donnera à l'affaire.

Ce que nous pouvons dire, à simple titre d'information, c'est que M. de Lachevrotière est toujours sous mandat de dépôt. De nombreux témoins sont quotidiennement entendus par le juge d'instruction, M. Estève, qui se garde bien, naturellement, de toute confidence à la Presse.

Cette instruction en cours semble devoir occuper encore plusieurs journées et réserve peut être de nouvelles surprises.

Le Gouvernement a fait opérer une saisie-arrêt sur les 7.000 p. trouvées sur M. de Lachevrotière lors de son arrestation... afin de se payer des sommes qui lui sont dues.

Tous nos lecteurs savent que lorsque M. de Lachevrotière fut arrêté, rue de Verdun, au domicile de son rédacteur annamite du *Diên-Tin*, il était porteur d'une somme de sept mille piastres (dont 2.000 p. en petites coupures d'une piastre).

Cette somme a, bien entendu, été saisie, en même temps que tous les papiers et documents.

Dès lundi matin l'avocat du gouvernement a fait faire, par le ministère d'un huissier, une saisie-arrêt sur la dite somme, pour avoir paiement de la dette de M. de Lachevrotière (affaire du Crédit hôtelier).

Une nouvelle arrestation

Hier soir, vers 19 heures, la nouvelle circulait en ville qu'un employé de la *Dépêche*, M. M… , avait été mis sous mandat de dépôt vers la fin de l'après-midi.

La nouvelle nous fut confirmée à la prison centrale : M. M….. avait été écroué, rue La-Grandière, à 18 heures.

*
* *

Le bruit court en ville que les partisans de M. de Lachevrotière auraient l'intention de protester contre l'arrestation de leur ami.

La commission pour le recensement des votes a siège hier matin
Les résultats de dimanche ont été confirmés

La Commission du recensement général des votes a siégé hier matin au Palais de justice sous la présidence de M. Lavau, président du tribunal de Saïgon. Ont siégé, aux côtés de M. Lavau : MM. Ardin, Ballous, Lefebvre et Biaille de Langibaudière, les quatre plus anciens membres du conseil colonial, la première assemblée élue de Cochinchine.

La commission a confirmé les résultats de dimanche. Elle a enlevé une voix à Lœsch, le bureau de Cantho ayant accordé à ce candidat une voix à laquelle il n'avait pas droit et c'est M. de Beaumont qui en a profité, M. le comte a donc été déclaré : « Bon premier avec 1 567 voix, contre 1.536 à Me O. Sarraut. »

La Commission, contrairement à ce qui a été dit, n'avait pas le droit de proclamer M. de Beaumont député. Seule la Chambre des députés est qualifiée pour valider ou non cette élection.

(*L'Impartial*).

La liste des martyrs s'allonge
M. Michaud, notre gérant est arrêté

La liberté individuelle n'est plus qu'un vain mot et la circulaire du Garde des Sceaux relative aux arrestations préventives un inutile papier.

Une simple dénonciation plus ou moins mensongère provenant d'un individu avide de vengeance, ou d'un homme faible d'esprit et de corps, suffirait-elle, maintenant, pour que des personnes honorables soient incarcérées ?

C'est ainsi que notre gérant, M. Jean Michaud, a été arrêté, hier après-midi à quatre heures et demie, sur mandat d'amener signé : Juge d'instruction M. Estève

À franchement parler, nous nous attendions à cette lettre de cachet et nous la laissions prévoir d'ailleurs dans notre édition d'hier.

Nos prévisions étaient juste : elle est arrivée.

Ces actes arbitraires ne s'arrêteront pas la là puisque, parait-il, on doit aujourd'hui se saisir d'autre rédacteurs soupçonnés de participation à la campagne électorale.

Quelqu'un n'a-t-il pas dit : j'ai eu la peau de X. et j'aurai celle de Lachevrotière. On arrêtera au besoin tous les « plumitif » de la *Dépêche* pour arriver à ce résultat.

Nous tenons à le clamer bien haut ici : tant qu'il restera un seul Cochinchinois l'esprit libre et indépendant, avide de justice, la *Dépêche* paraîtra. Les nombreux témoignages de sympathie qui nous arrivent de toute part en font foi.

Nous accomplirons notre devoir et notre métier jusqu'au bout et ce n'est pas le spectre de la prison qui fera faillir cette inébranlable résolution.

L'arrestation

Tous les moyens on été employés pour arriver à cette fin : l'incarcération préventive de notre gérant, M. Jean Michaud, dont la plume gênante devait être écartée de ce journal, le prouve.

Il était quatre heures et demie du soir et, comme d'habitude, il y avait foule devant les bureaux de La *Dépêche*. Tout à coup, une Renault occupée par plusieurs agents de la sûreté parmi lesquels M. Bonnet, s'arrêta. Ces messieurs entrèrent en coup de vent et réclamèrent M. Michaud qui descendit de la rédaction en bras de chemise.

C'est alors qu'on lui montra un mandat d'amener signé de M. le juge d'instruction Estève.

Devant cette pièce, M. Michaud se prit à rire et dit : « La première fournée des rédacteurs. Non, lui fut-il répondu, on ne pense pas vous garder.

Jean Michaud se fit descendre son veston par un ami, puis il remit la clef de son domicile à une tierce personne, non sans avoir demandé au préalable l'autorisation aux agents qui n'y virent pas d'inconvénients.

Un : « Je suis à vous Messieurs », une portière qui se ferme, une auto qui démarre à toute vitesse et la pièce était jouée.

Pourquoi a-t-on arrêté Michaud ?

C'est la question que nous posons à autrui et à nous-mêmes sans réussir à trouver la solution. Car tout de même, on ne met pas ainsi plusieurs personnes au secret pour un simple délit correctionnel.

Alors ?

Attendons pour être fixés.

L'émotion en ville

Comme le feu sur une trainée de poudre, la nouvelle se répandit en ville et, sans interruption, nous eûmes à répondre soit au téléphone soit aux visiteurs. Nul n'arrivait à admettre la chose et chacun pensait rêver.

Ne croirait on pas, nous disait un avocat, que nous avons affaire à des anarchistes coupables d'un complot envers la sûreté de l'État ? On agit, en effet, avec la même rigueur

De nouvelles perquisitions

Il paraîtrait au surplus que des perquisitions seraient effectuées aujourd'hui ou demain aux domiciles particuliers de nos rédacteurs et en particulier chez M. Michaud.

La série continue donc et il n'y a plus de raison pour qu'on l'arrête.

Pas de manifestation

Tous nos amis à qui sont venues se joindre des personnes du clan adverse éprises d'équité voulaient, hier encore, organiser une grande manifestation en faveur de nos amis.

Nous avons dû employer toute notre force de persuasion pour les en dissuader, car avec la nervosité que l'on sent chez tous nos concitoyens, le calme requis n'aurait peut-être pas été respecté.

Nous voulons agir loyalement et nous reposer uniquement sur la loi et conjurons tous nos amis de rester calmes, car il est impossible que justice ne nous soit pas rendue de façon éclatante.

La circulaire du garde des sceaux

Au début de cet article nous avons parlé de la circulaire du garde des sceaux, circulaire relative aux arrestations préventives qui prévoit qu'on ne doit employer ce moyen qu'avec beaucoup de circonspection et seulement contre des personnes susceptibles de prendre la fuite.

C'est là le sens de cette circulaire ministérielle qu'on semble en haut lieu avoir oubliée.

Toujours est-il que ces arrestations prouvent qu'on cherche, probablement, sans pouvoir y réussir encore, un motif solide d'inculpation. Il s'agit donc d'empêcher les inculpés — présumés innocents, dit la loi — de communiquer avec l'extérieur.

Pourtant, il faut bien se dire que le délit de fraudes électorales — si délit il y a — n'est réprimé que par deux ans de prison au maximum.

Or, en ces cas-là, c'est-à-dire quand la peine prévue n'est supérieure à ces deux ans, on tolère en général la liberté provisoire.

Soulignons le fait : cette liberté a été refusé à notre ami de Lachevrotière qui, jusqu'à mardi inclus, n'a pas même pu communiquer avec les siens.

La promenade des C.X.

Maintenant, un fait comique : de mémoire de vieux citoyen saïgonnais, on n'aura jamais vu autant d'autos administratives circuler soit dans les rues de Saïgon soit dans celles de Cholon. Pourquoi faire ? Nous ne le savons pas encore. Mais il en est une qui certainement n'avait rien à voir à toute cette affaire, hier. Il s'agit de la C. X. 44 qui remontait le boulevard de la Somme à toute allure avec, à l'intérieur, une femme et des enfants.

Dernière heure

Mme Michaud a obtenu un permis de communiquer avec son mari.

(*La Dépêche*).

LES FRAUDES ÉLECTORALES

M. Michaud a été arrêté hier

L'instruction continue

Nous avons appris hier l'arrestation de M. Michaud, rédacteur à *La Dépêche*, pour complicité dans l'affaire des fraudes électorales.

Les milieux judiciaires sont absolument muets sur les raisons de cette arrestation. Il paraît que certains des électeurs interrogés auraient mis en cause M. Michaud. L'instruction poursuit son cours.

Le juge continue activement l'interrogatoire des personnes dont les noms sont portés sur les listes saisies rue de Verdun. La mise en liberté des inculpés serait subordonnée à la conclusion de l'enquête. Mme de Lachevrotière a été autorisée à voir son mari.

Nous le répétons, nous donnons ces nouvelles sous toutes réserves Il est extrêmement difficile d'obtenir le moindre renseignement.

La commission de recensement des voix s'est réunie hier matin

Le candidat de Beaumont est élu en attendant

La commission de recensement des votes s'est réunie hier matin, au Palais de Justice, à la 2e Chambre, sous la présidence de M. Lavau.

Aux côtés du président siégeaient les conseillers coloniaux titulaires Lefèvre, Biaille de Langibaudière, Ardin, Ballous.

Dès l'ouverture des opérations, le président Lavau donne lecture d'un mémoire de Me Omer Sarraut. Ce mémoire, destiné aux membres de la Commission, se résume ainsi dans ses grandes lignes.

Me Sarraut expose que la commission de recensement a non seulement pour mission d'examiner les suffrages et les bulletins de vote annexés aux divers procès-verbaux, mais encore qu'elle a le droit, en présence de certains cas graves, de suspendre la proclamation du candidat apparemment désigné par le nombre de voix exprimés sur son noM.

La fraude, notamment, lorsqu'elle est patente, et lorsque ses conséquences peuvent être exactement dénombrées, pourrait motiver le renvoi pur et simple devant la Chambre des députés, souverain juge en la matière. Aucune jurisprudence n'existe sur ce point, sauf, toutefois un décret du Corps législatif rendu en 1869 et qui institue un précédent s'appliquant exactement à la présente élection.

Et Me Sarraut conclut en demandant que le dossier soit adressé au bureau de la Chambre des députés pour décision dernière.

Après la lecture du mémoire de Me Sarraut, M. Ardin prend la parole et déclare que le rôle de la commission est parfaitement défini : il se limite à statuer en la forme, sans toucher le fond à aucun moment. La commission n'a pas à examiner si des fraudes avaient ou non été commises et doit simplement juger si l'attribution des voix a été faite conformément au nombre des votants relevés par les divers bureaux. Son seul pouvoir est l'examen des bulletins nuls (notons en passant que la Commission ne peut qu'augmenter les voix — puisque les bulletins sont brûlés le soir du vote — et ne peut jamais les diminuer. La Commission acceptant le point de vue de M. Ardin, le président joint au dossier le mémoire de Me Sarraut.

La Commission se consacre laborieusement à l'examen des bulletins qu'ont recueillis chacun des candidats lors du scrutin de ballottage émanant des bureaux de vote des divers provinces et centres administratifs et qui sont parvenus à la Commission dans des enveloppes cachetées avec, dans chacune d'elle, le procès verbal constatant le nombre de votes acquis par chacun des candidats.

La commission n'a enregistré aucune modification notable aux résultats du dernier scrutin :

MM. Loesch	6 bulletins
Gallet	46 bulletins
Sarraut	1.536 bulletins
de Beaumont	1.567 bulletins
Gozé	9 bulletins

Après l'examen des bulletins, à midi, la Commission proclame M. Jean de Beaumont élu député de la Cochinchine.

(*La Presse indochinoise*)

……

À l'instruction

L'Instruction de l'affaire de. fraudes électorales, qui a tant ému l'opinion publique, a été poursuivie hier activement. M. Estève, juge d'Instruction, a interrogé les électeurs dont le noms figuraient sur les listes saisies le jour du scrutin.

Une arrestation

À la suite de cet interrogatoire, un mandat d'arrêt était signé contre M. Michaud, de *La Dépêche*.

M. Michaud a été arrêté dans les bureaux de ce journal par l'inspecteur de la Sûreté Bonnet, et écroué.

On chuchote que trois nouvelles inculpations sont imminentes.

Permis de communiquer

M. de Lachevrotière, qui, depuis son arrestation, n'avait pas reçu officiellement sa famille, a pu communiquer avec Mme de Lachevrotière que Me Albert Viviès assistait.

Le permis de communiquer a été accordé pour une visite dans les formes réglementaires, dans les locaux disciplinaires de l'hôpital Grall où le courtier de M. de Beaumont est détenu.

La mise en liberté provisoire des quatre prisonniers n'a pas encore été envisagée par la Justice.

(*L'Opinion*)

P. P. C. [1]

M. DE BEAUMONT ATTAQUE LA « PRESSE INDOCHINOISE »

Procédés

(*L'Avenir du Tonkin*, 23 mai 1936)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Presse-indochinoise_1924-1941.pdf

Au début de la campagne électorale, les bruits les plus curieux furent répandus.

On vint nous dire que le candidat de Beaumont avait déclaré qu'il ferait ce qu'il voudrait de la « Presse indochinoise » et qu'il y mettrait M. Defurne, récemment descendu de Hanoï à Saïgon, comme directeur.

Nous ne fîmes que sourire de ces propos. On en faisait tant courir, alors, et de si bizarres ! Et nous rangeâmes celui-là avec tous les autres au magasin de rebut.

Et l'on a pu voir que nous avons poursuivi activement notre campagne en faveur de Orner Sarraut.

On sait que le candidat de Beaumont est parti dimanche matin.

Samedi soir, à 6 heures revenant à son domicile, notre directeur trouva une assignation du candidat de Beaumont à payer dans les vingt quatre heures la somme de cinq mille cinq cents piastres !

Opération simple. Le candidat de Beaumont avait acheté des créances de la P. I.

Et il prétend sans doute aujourd'hui s'en servir pour s'emparer de la « Presse Indochinoise ».

Nous avons hésité à informer le public de cette attaque.

Nous avons, en effet, comme règle absolue, de ne pas mettre le journal en jeu, dès que l'un de ses collaborateurs est visé.

Mais, d'abord, cette affaire est destinée au grand jour de l'audience.

Et ensuite, on y voit ce qui attend ceux qui oseraient résister au mur d'argent qu'on a voulu dresser en ce pays et le danger auquel nous espérons échapper.

---

[1] P.P.C. : pour prendre congé.

Si, par malle aventure [*sic :* malaventure], le candidat de Beaumont devenait quelque chose dans la cité, il ne reculerait devant aucun moyen pour aboutir à ses fins.

Aucun moyen, si déloyal qu'il paraisse, ne le fera hésiter.

Nous ne croyons pas qu'il y ait d'exemple que, même dans les luttes les plus sévères qui se sont poursuivies en ce pays, on n'ait vu les adversaires se servir de tels procédés.

L'affaire viendra au tribunal ; on verra le candidat de Beaumont dans le plein effet de ses exercices. Il est bien le responsable de tout ce qui s'est passé ici. En cette affaire, il a certainement agi seul. Attaquer la veille de son départ, laisser se poursuivre, en son absence, l'obscure cuisine qu'il a mijotée, voilà qui situe le personnage.

Le plein jour des audiences le mettra en une lumière plus cruelle encore..,

P. I.

(*La Presse indochinoise*)

PROCÈS DES FRAUDES ÉLECTORALES
(première instance)

COCHINCHINE

SAIGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 juin 1936)

L'affaire de corruption électorale ne tardera pas à être jugée. — Il nous devient que le volumineux dossier de l'affaire de corruption électorale a été déposé, hier après-midi, au greffe du tribunal pour être mis à la disposition des avocats.

L'ordonnance de renvoi sera rendue très prochainement, ce qui nous laisse supposer que l'affaire viendra à brève échéance devant le tribunal Les inculpés seront nombreux : près de cent, dit on.

COCHINCHINE

SAIGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 juin 1936)

AU PALAIS

Pour outrage à un magistrat, M. René Bouchet est condamné à 200 fr. d'amende. — Le tribunal correctionnel s'est réuni hier matin en audience extraordinaire à l'effet de juger M. René Bouchet, qui était poursuivi pour insulte à un magistrat dans l'exercice de ses fonctions.

M. René Bouchet, employé de commerce, cité dans l'affaire des fraudes électorales, avait écrit à M. Estève, le sympathique juge d'instruction, une lettre dont certains passages furent jugés nettement outrageants à l'égard du magistrat chargé de l'enquête.

M. Lavau présidait l'audience d'hier matin ; M. Bouin occupait le banc du ministère public ; M. Sicco tenait le pupitre d'huissier.

Une assistance moyenne assista aux débats ; par contre, de nombreux magistrats étaient présents hier dans la salle d'audience ainsi que plusieurs avocats.

La déposition de l'inculpé. — M. René Bouchet s'avance à la barre : jeune, de taille moyenne, l'inculpé offre un visage assez ouvert ; il s'adresse à la Cour avec une déférence marquée.

Au président Lavau qui lui a demandé de s'expliquer, M. Bouchet commence par arguer de sa bonne foi. « Je n'ai jamais eu l'intention d'outrager M. le juge d'instruction. J'ai simplement voulu, par la lettre que l'on me reproche, préciser et compléter ma pensée ». Et l'inculpé de répéter, à plusieurs reprises, en bafouillant quelque peu, que ses intentions étaient pures, qu'il n'a jamais voulu insulter un magistrat.

Le Président. — Cependant, vous avez eu une phrase malheureuse, je cite ce passage de votre lettre :

« Je n'ai pas eu l'impression, M. le juge d'instruction, que ma déclaration sur ce point ait été reproduite C'est pour cela que je vous la transmets par écrit pour que mon témoignage puisse être complété et qu'il puisse être conforme à ma déclaration.

L'inculpé. — Je n'ai pas l'habitude des finesses littéraires, cette nuance a dû m'échapper.

Le Président. — Vous n'êtes pas un ignorant et vous avez lu votre lettre. D'ailleurs, votre rétractation ultérieure ne semble pas avoir été spontanée.

M. Bouchet argue à nouveau de la pureté de ses intentions, puis, à la joie des auditeurs, déclare que son avocat « fut peut-être un peu bavard » (sic).

Comme l'inculpé affirme que, par sa lettre, il tenait à préciser sa pensée, le président s'étonne : M. Bouchet était, en effet, convoqué deux jours plus tard devant le juge d'instruction devant lequel il aurait pu s'expliquer. Cette lettre n'avait donc aucune utilité.

M. Estève dépose.

Le Président. — Je vous ai appelé surtout, M. le juge d'instruction, pour vous demander si les déclarations que fait M. Bouchet dans sa lettre avaient été faites à l'instruction.

M. Estève. — Non.

Le Président. — L'attitude de M. Bouchet ?

M. Estève. — Fut incorrecte.

Le réquisitoire. — M. Bouin dressa un réquisitoire bref, concis.

« Je ne m'égarerai pas dans des commentaires. À la lumière de l'article 222 du code pénal, j'examinerai si l'inculpé s'est rendu ou non coupable d'outrage à un magistrat.

M. Bouin retrace brièvement les circonstances de cette affaire : M. R Bouchet, employé à la permanence de Beaumont, fut cité pour inculpation dans l'affaire des fraudes électorales. Il envoya par la suite deux lettres à l'instruction ; dans la première, il désignait Me Régnier comme son avocat ; le seconde lettre a donné lieu à l'inculpation d'outrage.

Si l'on analyse le passage incriminé (voir plus haut), on peut résumer ainsi cette phrase : Je vous ai fait une déclaration — Vous en avez retenu ce que vous avez voulu — vous avez fait preuve de partialité.

M. Bouchet, depuis, a fait amende honorable, mais le délit existe.

Vous devez, M. le président, reconnaître que les faits reprochés à M. Bouchet sont fondés et prononcer la sanction que vous jugerez équitable.

La défense. — Me Dubreuilh, avocat-défenseur de M. Bouchet, va s'attacher à prouver qu'il n'y a pas outrage à magistrat.

De même que l'inculpé, les deux arguments essentiels de sa plaidoirie sont :

1° M. Bouchet n'a jamais en l'intention d'insulter le juge d'instruction ;

2° M. Bouchet a écrit sa seconde lettre uniquement pour préciser et compléter ses déclarations antérieures.

À examiner les faits, il n'est vraiment pas possible d'accepter ni en droit, ni en fait, l'inculpation d'outrage ».

Après avoir souligné que la conduite de M. Bouchet a toujours été irréprochable, Me Dubreuilh explique que le dernière partie de la phrase incriminée « .. afin que mon témoignage puisse être complété et qu'il puisse être conforme à ma déclaration » constitue une stupidité (*sic*).

Cette phrase ne signifie rien, ne contient aucune intention blessante, puisque la déclaration contenue dans la lettre n'a pas été faite à l'instruction.

Phrase malheureuse, tombée d'une plume non avertie.

D'ailleurs, je ferai remarquer que M. Bouchet, d'après la loi même, a le droit de modifier ses déclarations.

Incontestable intention de ne pas nuire, délit fondé ni en droit ni en fait, je vous demande, M. le président, l'acquittement pur et simple de mon client. »

Le jugement. — Le président rend son jugement sur le siège : M. René Bouchet est condamné à 200J francs d'amende ; tenant compte de son passé et de son attitude à l'audience, il lui est accordé le bénéfice du sursis.

COCHINCHINE

SAIGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 juin 1936)

L'affaire des fraudes électorales sera jugée mardi. — Nous avons annoncé, dans notre édition d'hier, que la Chambre des mises en accusation avait estimé que le dossier de l'affaire des fraudes électorales était « en état ».

Les 135 inculpés, parmi lesquels se trouvent MM. de Lachevrotière, Blanchard, Michaud, Saint-Mieux, Bui-thê-My, etc., seront jugés — nous a-t-on appris ce matin au Palais —mardi matin 16 courant, au cours d'une audience extraordinaire.

Nous croyons savoir que la salle d'audience sera aménagée par les Travaux publics d'une façon toute spéciale — exactement comme lors du fameux procès communiste de 1932 — afin de pouvoir contenir les 135 inculpés.

Il y aura du monde au Palais le 16 juin prochain !!

COCHINCHINE

SAIGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 juin 1936)

Le procès des fraudes électorales. — Ce matin a commencé le procès des 135 inculpés pour fraudes électorales. La première audience a été consacrée à l'appel de inculpés et des témoins. Pendant l'audience de d'après midi, les avocats de la défense ont déposé des conclusions tendant à ce que le procès soit remis à quinzaine, aucun des avocats n'ayant eu le temps matériel de prendre connaissant du volumineux dossier.

COCHINCHINE

SAIGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 juin 1936)

Le procès des fraudes électorales. — Saigon, 18 juin. — Les débats sur le procès des fraudes électorales ont continué hier. Ils dureront très probablement encore plusieurs jours. Sur 136 témoins [*sic*], une quarantaine seulement ont été interrogés.

COCHINCHINE

SAIGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 juin 1936)

L'affaire des fraudes électorales. — M. de Lachevrotière et 135 co-inculpés comparaissent ce matin en correctionnelle. — Ce matin à 8 heures se sont ouverts devant le Tribunal correctionnel présidé par M. Lavau — M. Dissès occupant pour le ministère public — les débats de la sensationnelle affaire des fraudes électorales dans laquelle sont inculpés MM. de Lachevrotière, Saint-Mleux, Bui-thê-My et 135 électeurs.

On se rappelle les faits : l'après-midi du second tour de scrutin des dernières élections législatives, le 3 mai à 16 heures, le commissaire de la sûreté Campana, accompagné des inspecteurs Girard et Bonnet, opéraient une perquisition inopinée au 10 *bis* de la rue de Verdun, compartiment qu'habite M. Bui-thê-My, employé de M. de Lachevrotière.

Ils y trouvèrent de l'argent sur une table derrière laquelle se tenait M. Saint-Mleux, détenteur d'une liste comportant, sous la mention « Permanence de Beaumont — 2e tour », 135 noms d'électeurs avec numéro de leur carte un chiffre et, au regard de certains noms, la lette P.

Tout cela ne laissait au commissaire aucun doute sur la nature des opérations qui s'effectuaient là et les policiers s'apprêtaient à s'en aller lorsqu'arriva sur les lieux M. de Lachevrotière, portant sous le bras un volumineux paquet qui, ouvert, révéla contenir une somme de plus de 7.000 p. en petites coupures.

M. de Lachevrotière fut, comme MM. Saint-Mleux et Bui-thê-My, mis en état d'arrestation et, après une instruction relativement courte, renvoyé devant le tribunal correctionnel tous l'inculpation de « corruption électorale ».

Dix avocats sont constitués dans cette affaire dont les débats dureront vraisemblablement deux ou trois jours. Vingt-six témoins ont été convoqués.

Les nécessités de la mise en page nous obligent à renvoyer à demain le compte-rendu de cette première audience.

En dernière heure, nous apprenons que le Garde des Sceaux aurait réclamé le dossier complet et d'urgence cette nuit, par message téléphoné. (*L'Opinion*)

COCHINCHINE

SAIGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 27 juin 1936)

Le procès des fraudes électorales : Saigon, 26 juin. — Le procès dit des fraudes électorales a continue sans arrêt tous ces jours-ci. Hier au soir, le dernier inculpé a été interrogé. Ce matin a commencé l'audition des témoins à charge, au nombre d'une trentaine. Les témoins de la défense, une trentaine également défileront ensuite.

Le jugement ne sera pas rendu avant quelques jours.

COCHINCHINE

SAIGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 29 juin 1936)

La cour condamne M. Bouchet. — Nous avons, dans un de nos derniers numéros, rendu compte des débats en correctionnelle de l'affaire Bouchet, lequel, pour outrages à un magistrat dans l'exercice de ses fonctions, a été condamné à 200 fr d'amende avec sursis.

L'on se rappelle la genèse de l'affaire. M. Bouchet, impliqué dans l'affaire des fraudes électorales, instruite alors par M. Estève, du 2e cabinet, avait, après sa première comparution devant ce magistrat, écrit à ce dernier une lettre demandant à compléter sa première déclaration.

M. Bouchet ayant fait appel de ce jugement, l'affaire est venue, hier, devant la cour, présidée par M. Hervé de Penhoat, assisté de MM. Antocini et Brosius, M. Vidil au ministère public.

Or les termes de cette lettre étaient tels que le Parquet, saisi par M. Estève, n'hésita pas à engager des poursuites contre son auteur qui fut ensuite traduit devant le tribunal correctionnel. M. Bouchet fut alors condamné à 200 fr. d'amende avec sursis.

Après avoir entendu Me Dubreuilh, conseil de M. Bouchet, et le réquisitoire ferme du. ministère public, la Cour a confirmé purement et simplement le jugement de première instance.

COCHINCHINE

SAIGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 30 juin 1936)

Le procès des fraudes électorales. — Saïgon, 29 juin. — L'affaire des fraudes électorales continue devant le Tribunal de Saïgon. Après avoir achevé l'audition des témoins à charge, celle des témoins cités par la défense a commencé ce matin.

Les fraudes électorales en Cochinchine

(*Les Annales coloniales,* 30 juin 1936)

Le procès des 135 électeurs, inculpés de corruption électorale lors de l'élection de M. le comte de Beaumont en Cochinchine, a commencé à Saïgon le 17 juin.

Dès le premier jour, les avocats ont soulevé toutes les formes de la procédure chicanière. Le président du tribunal ne s'est pas laissé intimider, et, malgré toute l'obstruction de la défense, les débats ont commencé.

Ce que nous avons annoncé, dès le début de cette grave affaire, s'est réalisé : les inculpés reviennent un à un sur les aveux qu'ils ont faits à l'instruction et affirment que la blancheur de leur conscience est immaculée.

L'affaire n'est pas encore terminée. Cependant, il résulte de ce procès que de nombreux électeurs ne savent ni lire ni écrire et que certains d'entre eux ne connaissent pas même un mot de français ! Les beautés du suffrage universel !

Le jugement ne tardera pas à intervenir, et il y aura appel.

Le bureau de la Chambre des députés, chargé d'examiner l'élection de M. de Beaumont, a décidé d'attendre le jugement du tribunal de Saïgon pour ensuite examiner minutieusement le dossier qui lui est soumis.

M. Omer Sarraut, actuellement à Paris, et qui fut battu de 31 voix, doit soumettre à la commission un très important dossier qu'il a apporté de Cochinchine.

COCHINCHINE

SAIGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 1er juillet 1936)

L'affaire des fraudes électorales — Saigon, 30 juin. — Au cours de l'audience d'hier matin, le Tribunal a achevé l'audition des témoins à décharge. Dans l'après-midi,

diverses questions ont été posées à des témoins et aux inculpés pour élucider certaines contradictions. Puis l'audience a été suspendue et remise à mercredi matin pour le réquisitoire.

COCHINCHINE

SAIGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 3 juillet 1936)

L'affaire des fraudes électorales. — Le Tribunal correctionnel, jugeant l'affaire des fraudes électorales, a entendu hier les parties civiles, en particulier Me Reveille, parlant pour M. Péri, puis le réquisitoire du ministère public.

Le substitut Bouin, en précisant qu'il s'abstenait de faire de la politique, s'est efforcé de déterminer les charges qui pesaient sur les diverses catégories d'inculpés. Pour le lot important des électeurs « corrompus, pauvres gens sans grande conviction », le ministère public a demandé une condamnation sur la base de trois mois et un jour de prison, voire même avec sursis. Néanmoins, ceux qui ont contredit à l'audience les déclarations qu'ils avaient faites à l'instruction en voulant faire le procès de la sûreté ou de la justice dans des rétractations auxquelles le Ministère public n'ajoute pas foi, devraient être plus sévèrement frappés. Il en est de même des inculpés dans lesquels le ministère public voit des chefs de file, des agents d'exécution ou des organisateurs de corruption.

Après le réquisitoire ont commence les plaidoiries. Successivement, Mes Régnier. Kim, Vo, Thong, Lortat-Jacob ont combattu les arguments du Ministère public et demandé l'acquittement de leurs clients.

Les plaidoiries continueront aujourd'hui.

Le procès des fraudes électorales

Réquisitoire et plaidoiries

Un gros incident : malgré l'insistance du président Lavau,
Me Lortat Jacob refuse de retirer une phrase jugée offensante
pour les autorités locales
(*La Tribune indochinoise,* 3 juillet 1936)

Le présidant Lavau
qui dirige les débats avec une impartialité à tout épreuve
(portrait au crayon)

Une énigme subsistait : fût-on nanti d'un authentique titre de noblesse, appartînt-on à une des plus vieilles familles françaises, fût-on le gendre du banquier multimillionnaire de Rivaud, comte lui-même et gros actionnaire des « Terres-Rouges » et de la Société des « Caoutchoucs du Cambodge » [*sic*], comment se faire normalement, près de 2.000 part-sans, en l'espace de moins de 60 jours ?

Surtout, lorsque, par ailleurs, on fait preuve d'insuffisance notoire, sous le rapport de la culture, au point d'être incapable d'aligner deux phrases, sans bafouiller lamentablement ?

(Plaidoirie de Me RÉVEILLE, partie civile)

Président du conseil colonial, rompu aux subtilités de la politique, M. Lachevrotière a apporté l'appui de son expérience, de son intelligence et de ses connaissances, au candidat jusqu'ici inconnu des Cochinchinois et qui ne pouvait prétendre à quelque notoriété que par l'apport de ses millions.

Il est affligeant de constater, au grand jour des débats, le maquignonnage, le trafic standardisé, auquel donnent lieu les élections.

Ces faits, relevant de la loi pénale et de la conscience publique, sont une insulte au bon sens.

Réquisitoire de M. BOUIN,

(Procureur de la République)

Une remarquable plaidoirie de Me Réveille

La journée de mercredi, réservée au réquisitoire du Ministère public et aux plaidoiries des avocats de la partie civile et de la Défense, s'est achevée par un gros incident.

Plaidant pour Granier, Me Lortat-Jacob dit que l'actuel procès lui rappelle le petit jeu de la sellette du temps lointain de son adolescence.

Ce jeu consistait pour un des joueurs mis sur la sellette de deviner les griefs articulés contre lui en son absence, par ses partenaires. Allusion à Granier, ignorant tout des charges pesant sur lui, dans les premiers jours de l'affaire.

Emporté par ce souvenir, ledit avocat considère les poursuites contre les 135 inculpés comme une réédition de celles entamées par la Justice, en 1916, contre les auteurs de la tentative de la prise de prison centrale de Saïgon.

Cette assimilation, selon Me Lortat, réside dans l'obligation, pour les autorités locales, d'affirmer leur « loyalisme envers le Président du Conseil ».

Sur le refus de Me Lortat de retirer ces paroles malencontreuses, le président Lavau, au cours d'une suspension d'audience, fait mander le bâtonnier Béziat pour le saisir de l'incident.

Me Béziat, revêtu de sa toge, arrive et prie le président de lui accorder une nuit pour permettre au Conseil de l'Ordre de prendre une décision.

Hier, après une mise au point du bâtonnier, le Président a déclaré l'incident clos.

À l'ouverture de la séance de mercredi, Me Condamy, au nom de M. [André] Bazé, partie civile, stigmatise les mœurs électorales non seulement en Cochinchine mais aussi dans la France et en général dans les colonies, mœurs dégradantes pour les citoyens et compromettantes pour le prestige français dans le monde.

Porte-parole de M. Péri, également plaignant et partie civile, Me Réveille s'acquitte de son devoir avec éloquence et autorité.

Me Réveille estime que les chances de M. de Beaumont aux élections de mai n'étaient dues qu'à sa colossale fortune, et que celle-ci lui a valu l'activité et le dévouement monnayés de plusieurs journaux locaux.

Or le concours de cette presse suffit-il à justifier le succès inattendu de ce candidat, tombé du ciel, deux mois à peine avant les deux tours de scrutin.et jusque-là inconnu des électeurs ?

Non. Une énigme subsistait : fût-on nanti d'un authentique titre de noblesse, appartînt-on à une des plus vieilles familles françaises, fût-on le gendre du banquier multimillionnaire de Rivaud, comte lui-même et gros actionnaire des « Terres-Rouges » et de la Société des « Caoutchoucs du Cambodge » [*sic*], comment se faire normalement, près de 2.000 part-sans, en l'espace de moins de 60 jours, surtout lorsque, par ailleurs, on fait preuve d'une insuffisance notoire sous le rapport de la culture, au point d'être incapable d'aligner deux phrases sans bafouiller lamentablement ?

Un mystère qui peut intriguer, outre les candidats adverses, les autorités locales, police et magistrature.

Nous avons maintenant la clé de ce mystère.

Le juge d'instruction a jeté un coup d'œil indiscret sur la comptabilité de la Compagnie des Terres Rouges, et il a constaté cette anomalie, qui serait incompréhensible sans la consultation populaire d'avril et mai derniers : alors que, pour l'époque correspondante de 1935, les débours de cette société s'étaient à peine chiffrés à cinq mille piastres, ils se sont élevés, cette année-ci, à plus de deux cent soixante mille piastres (260.000 piastres).

Avec une louable loyauté, M. Blanchard s'est refusé à expliquer cette différence considérable pour ne pas démériter de la confiance de ses employeurs. Car, on ne saurait accepter cette pauvre explication que les Terres Rouges avaient à payer un personnel de six mille coolies.

En présence de tels faits, la « Dépêche » a publié des articles malveillants, qui rappellent l'histoire de la corde, dans la maison d'un pendu.

La tactique est classique qui consiste, pour le voleur à crier au secours, tout en s'enfuyant ! Le procédé est d'autant plus inélégant que, brûlant ce qu'elle avait adoré, et inversement, la « Dépêche » avait encensé le même Péri plus que de raison, avant de lui enseigner la morale sociale et de le traiter de traître et de délateur, pour le simple motif qu'il appartenait au camp Omer Sarraut, au lieu de passer, avec armes et bagages, dans celui de M. de Beaumont.

« Mais, se demande Me Réveille, de Péri et de Lachevrotière, lequel est le plus méprisable, de celui qui corrompait les consciences, au vu et au su de tous, sans même prendre le soin de s'en cacher, ou de celui qui, connaissant ce trafic du suffrage universel, le dénonçait aux autorités chargées de la répression des crimes et des délits ? »

La plupart de ces 130 électeurs — dont la liste avait été saisie cher M. Bui-thê-My, dans un bassin rempli d'eau — ont avoué avoir vendu leurs suffrages à M. de Beaumont, soit par l'entremise de M. Lachevrotière, soit par l'intermédiaire de M. Michaud ou d'autres personnes.

Beaucoup de ces confessions ont été, il est vrai, rétractées à la barre, sous le faux prétexte qu'elles avaient été arrachées par des menaces ou des violences.

Pour donner plus de poids aux déclarations faites au prétoire, on a usé d'une manœuvre peu scrupuleuse, et plus que grossière : on jette la pire suspicion sur un magistrat, dont la carrière a été toujours d'une probité parfaite et unanimement reconnue.

Entre ce magistrat et les inculpés, dont quelques-uns portent des condamnations sur leur casier judiciaire, dont le plus grand nombre ont avoué avoir été accules à vendre leurs vox par le besoin, l'indigence, la misère matérielle, Me Réveille se garde d'hésiter un seul instant ; sa préférence va droit au témoignage du premier.

Au reste le fait, pour les employés des permanences, d'avoir à remettre leur carte aux rédacteurs, pour avoir droit à une rétribution improprement désignée sous le vocable de salaire, prouve l'intention frauduleuse des maquignons à la solde du comte de Beaumont.

Quant à M. de Lachevrotière, il se défend avec une admirable énergie, en proclamant : « Contre-moi, on ne détient aucune preuve ! »

Il est évident, criant toutefois, que son rôle a été prépondérant : il était la tête qui commandait, qui inspirait, qui animait.

Les autres n'étaient que des exécutants humblement soumis à ses ordres. Et voila pourquoi les preuves semblent plus accablantes pour ceux-ci que pour celui-la, lequel devrait, pourtant, être châtié avec plus de dureté que tous ses co-inculpés.

M. Henry de Lachevrotière pouvait être, tout ensemble, et le débiteur de M, Tourniaire, pour le compte de la « Dépêche, et le ravitailleur d'argent du guichet de la rue de Verdun, pour le compte du comte candidat. L'une de ces deux qualités n'excluait pas l'autre et l'on pouvait les réunir en une personne sans le moindre inconvénient.

La loi devra être d'autant plus sévère pour M. de Lachevrotière que lui-même s'est montré impitoyable pour M. Guérini, en 1932, à l'occasion de délits similaires, beaucoup moins graves, beaucoup moins démontrés en tout cas.

Un écrasant réquisitoire du Ministère public

……

Mes Xavier, Yo, Hinh-Thai-Thông et Kim, en quelques mots, sollicitent l'indulgence du Tribunal à l'égard d'une douzaine de comparses dont ils assurent la défense.

Me Régnier, une fois rappelé à l'ordre par le Président, prétend « plaider pour le peuple. », dire pour l'ensemble des inculpés, sans aucune distinction.

« Ce sont, pour la plupart, des citoyens honorables et respectables, remarque-t-il, encore qu'ils n'appartiennent pas à l'élite intellectuelle de la Cochinchine.

« Ils n'avaient pas d'emploi. Les élections furent pour eux une aubaine. Le malheur, c'est qu'ils choisirent le candidat de Beaumont, au lieu de son adversaire Sarraut. Or, quand un gouvernement colonial protège un de ses poulains il est défendu aux citoyens de voter pour un autre. Tout le procès vient de là ».

Après Me Régnier, Me Lortat prend la Défense de Granier et cause l'incident que nous venons de relater tout au début de ce compte-rendu.

COCHINCHINE

SAIGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 4 juillet 1936)

Le procès des fraudes électorales. — Saïgon, 3 juillet. — Dans le procès des fraudes électorales, les plaidoiries ont continué hier, Me Idylle, pour M. de Lachevrotière, a parlé le matin. Me Lambert, pour MM. Blanchard, Bui-thê Xy et Saint-Mleux, a parlé dans l'après midi. À 19 h. 30, l'audience a été levée et remise à mercredi, 10 heures, pour le verdict.

LE PROCÈS DES 135

La treizième journée

Un réquisitoire remarquable du procureur de la République.

(*L'Avenir du Tonkin*, 7 juillet 1936)

Le réquisitoire. M. le procureur de la République Bouin a prononcé hier matin un réquisitoire très remarquable où la netteté de l'exposé et I'ordre parfait de la composition le disputent à la sereine dignité des appréciations portées sur la participation et la responsabilité respectives des inculpés, leur moralité, la gravité de la faute commise.

Dans une affaire qui a passionné l'opinion et qui intéresse au premier chef l'ordre public en même temps que la dignité du collège électoral, M. Bouin a su, malgré le nombre considérable des inculpés, introduire de justes discriminations et examiner le détail des faits en même temps que l'ensemble de l'affaire avec une magistrale impartialité.

Nous avons pu obtenir la sténographie du réquisitoire. Nous tenons à en publier les passages les plus saillants, d'un ton mesuré mais singulièrement impressionnant pair sa netteté.

*

Hier matin s'est déroulé le second acte du « Procès des 135 ». Nous en étions, hier, à la 23' audience !

Contrairement à ce qu'a annoncé un de nos confrères, c'est Me Condamy, doyen des avocats du Barreau de Saïgon qui a ouvert le feu, suivi ensuite de Me Réveille et des conseils de M. de Lachevrotière. L'audience a été levée à 11 heures là, après le remarquable réquisitoire du Ministère Public que nous tenons à publier en premier lieu.

Dans une rapide introduction, M. Houin, après avoir stigmatisé l'impudence avec laquelle s'étala au grand jour le scandale de la corruption aux dernières élections insiste sur le fait que l'information qui a suivi la plainte repose uniquement sur des documents écrits, saisis 10 *bis*, rue de Verdun.

L'action publique déclenchée par la plainte Péri aboutit à la perquisition dont il relate tous les détails. L'information qui suivit devait établir l'existence d'une véritable organisation frauduleuse dont l'âme était l'inculpé de Lachevrotière.

L'examen des charges.

Puis le procureur de la République passe à l'examen des charges qui peuvent exister contre chacun des groupes d'inculpés.

Il distingue d'abord ceux qui pourraient prétendre à une certaine bienveillance, à savoir la masse des individus qui ont vendu simplement leur suffrage. Mais ces individus ont, en presque totalité, systématiquement dénié les déclarations reçues par la Sûreté et par le juge.

Mensonges flagrants, puisque les déclarations étaient sensiblement identiques et que certaines n'étaient que des protestations d'innocence.

S'il y eut, comme le déclara la Défense, des déclarations standardisées, ce sont celles qui furent faites à la barre.

Deux groupes d'inculpés :

1° Ceux qui ont reconnu purement et simplement les faits à l'instruction — au nombre de 43 ;

2° Ceux qui déclarent avoir voté en leur âme et conscience et n'avoir touché que leur salaire acquis à la permanence.

Quelques-uns en outre ne savent pas pourquoi leur nom figure sur les listes saisies.

Charges communes aux deux groupes :

a) Leur nom à tous figure sur les listes saisies, qu'on voulait faire disparaître.

b) La presque totalité des individus aurait été engagée dans les permanences pour un travail reconnu quasiment inexistant. Le Procureur le prouve par plusieurs témoignages non démentis. Donc gratification égale donation pour voter dans un sens imposé.

Après le groupe des corrompus, les agents d'exécution :

Piotrowsky, Granier, Gemini, Casimir.

Leur rôle était de rassembler les électeurs vendus, de les conduire à la mairie, de les surveiller et de les ramener au bureau de paiement — 20 $ avant le vote — 30 $ après.

D'après les déclarations, 700 à 800 électeurs furent payés au 1er tour. Casimir seul en conduisit 200.

Piotrowskv avoue avoir fait le même métier que Casimir : au 1er tour, 20 voyages à la mairie, soit 80 électeurs environ.

Granier, Gemini et Georges de Lachevrotière auraient conduit aux urnes près de 100 électeurs.

« C'est ainsi que, lors de la perquisition du 3 mai, on découvrit sur Saint-Mleux un papier portant sur l'une de ses faces et en toutes lettres les noms de Bazé Georges, Piotrowsky, Granier et Gemini.

On examine ensuite le sens des initiales inscrites en face de certains noms : G., GR, B, P. La concordance est parfaite : Gemini, Granier, Bazé, Piotrowsky.

Coïncidence inexplicable, les initiales de ces quatre noms se retrouvent sur les listes découvertes également 10 *bis*, rue de Verdun.

L'attitude de Bui-thê-My, qui garde le silence ou nie, n'enlève rien à sa culpabilité : au contraire ses dénégations, contredites par le contrôle effectué par la police sur les

voitures s'arrêtant au 10 *bis*, rue de Verdun, donc chez lui, ne s'expliquent que par la crainte d'une peine qui sanctionnerait l'assistance donnée aux payeurs de suffrages.

Saint-Mleux nie également les faits. « On se rappelle que l'on découvrit sur Saint-Mieux en vrac dans sa poche :

1° Une enveloppe portant « Bureau de paiement n° 1, rue de Verdun — Saint-Mieux » ;

2° Un papier portant les mots : Bureau A. Bureau B — Hors Bureau. En regard de ces rubriques, certains chiffres dont le total correspond à celui des noms trouvés sur les listes. Ces nombres sont multipliés par la somme versée à chacun des électeurs corrompus. Ces sommes se montent à un total de 5.258 $;

3° Une somme de 1.015 $ en billets de 1 et 5 $;

Notons un détail qui ne manque pas d'intérêt. Au verso du papier portant les noms de Piotrowsky et autres, on peut lire les opérations arithmétiques de 38 x 87 et 38 x 44.

Or, précisément, 38 est la somme que de nombreux électeurs reconnurent avoir perçue le 3 mai.

Les nombres 87 et 44 totalisent d'autre part, très exactement, les noms portés sur cinq des listes.

Ajouter un commentaire à ces preuves matérielles ne pourrait qu'en atténuer la portée.

Les pièces trouvées sur lui l'accusent. De même les listes mentionnent que le bureau A comprend 44 noms, le bureau B-87, la liste sans mention 5 fois 136 noms. Indication figurant sur les pièces détenues par Saint-Mleux. Bureau A 44 x 88. Bureau B 87 x 38. Hors Bureau 56 x 536, c'est la somme versée aux surveillants de permanence.

Le rôle de Saint-Mleux apparaît comme bien défini. Blanchard fils aurait pu être inculpé à ses côtés.

Le Procureur en arrive alors au rôle de Michaud, le recruteur de suffrages. 61 inculpés ont déclaré lui avoir remis leur carte et avoir été réglés par lui. Déclarations confirmées.

La culpabilité de Michaud ressort d'une façon irréfragable.

M. Bouin aborde alors le rôle de Blanchard, distributeur, dit-il, de la manne providentielle.

[La manne des Terres-Rouges]

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Terres-Rouges.pdf

M. Blanchard a confirmé, sur l'emploi des 7.000 $, les dires de Lachevrotière. Rien de surprenant puisqu'il se passa plusieurs heures entre le moment où chacun des inculpés fut interrogé. Et M. Régnier pouvait établir la liaison. Blanchard peut difficilement nier que les sommes qu'il versait furent employées pour les élections.

En effet, on constate que du 6 mars au 9 mai 1936, Blanchard tira à son ordre au compte des Terres-Rouges la somme considérable de 268.300 $. À l'époque correspondante de 1935, ses retraits ne s'élevaient qu'à 5.000 $. Cette différence formidable se dispense de commentaire.

Notons que les retraits de fonds étaient encore plus considérables les veilles d'élection. Les 21 et 25 avril, 35.000 $ sont retirées par Blanchard. Entre le 1er et le 2 mai, 65.000 $ sont prélevées pur le même Blanchard du compte des Terres-Rouges.

Un détail significatif : la somme de 10.000 $ retirée le 2 mai se composait de 15.000 $ en billets de 20 $ et de 25.000 $ en billets de 5 $.

Vous avons ainsi la preuve que ces fonds ont servi à alimenter la campagne électorale de Beaumont ou plutôt à acheter des voix.

Enfin, Blanchard a déclaré qu'il prenait la responsabilité des retraits de fonds.

Le principal accusé :
H. de Lachevrotière.

M. Bouin en arrive alors au dernier inculpé, Henry de Lachevrotière :

Il ne nous reste pans que le dernier inculpé, Henry de Lachevrotière.

On se souvient des circonstances de son arrestation. Vers 15 h. 30 le 3 mai, alors que les inspecteurs de la Sûreté perquisitionnaient au 10 *bis* de la rue de Verdun, se présentait de Lachevrotière, porteur d'un paquet renfermant 7.000.$. Le commissaire Campana priait de Lachevrotière de le suivre aux délégations judiciaires pour s'expliquer sur la provenance et la destination de ses fonds, ainsi que sur sa présence rue de Verdun.

Pour se justifier, que répond de Lachevrotière ? Il vous dit : « Je venais de chez Blanchard ; de là, je suis passé à la maison, puis, voulant me rendre à la *Dépêche* j'ai pris au plus court par la rue de Verdun. »

« Passant devant le 10 *bis*. j'ai vu un attroupement. Comme à cette adresse se trouve la direction du *Diên-Tin*, je suis descendu de ma voiture pour me rendre compte ce qui s'y passait.

« J'étais alors porteur d'une somme de 7.000.$ que je venais de chercher chez Blanchard ; ne voulant pas laisser une somme aussi importante dans mon auto, je l'ai prise avec moi.

« Cette somme devait servir à régler, le 4 mai, les achats de papier et rémunérer des ouvriers et employés de la *Dépêche*.

De Lachevrotière n'a pas varié dans ses déclarations durant tout le cours de l'information. Ses justifications, disons-le, donnent aux faits une apparence de vérité qui ne résiste pas à un examen sérieux.

1° Blanchard, interrogé sur la visite de De Lachevrotière, a corroboré ses dires point par point ;

Nous avons rappelé précédemment que plusieurs heures, exactement 3 heures moins 5, s'étaient écoulées entre la déclaration de Lachevrotière et celle de Blanchard. Dans ces conditions, les affirmations de ce dernier ne sauraient être retenues sans une certaine réserve.

2° On note une contradiction entre les déclarations de Remanjon et Lachevrotière : Remanjon l'aurait rencontré vers 15 heures à la *Dépêche* et, à 15 h. 30, Lachevrotière arrivait rue de Verdun ;

3° De Lachevrotière vous dit plus loin : « Je n'avais nullement l'intention de m'arrêter au 10 *bis,* rue de Verdun. Je ne l'ai fait qu'en voyant un attroupement. »

Sur ce point, l'information contredit formellement l'affirmation de Lachevrotière.

Aux cotes 648, 649 et 791, vous verrez qu'aucun stationnement anormal d'autos, qu'aucun rassemblement n'était de nature à attirer l'attention de De Lachevrotière.

La déclaration du chauffeur Dinh, des inspecteurs Henry et Bonet, du brigadier Tu sont unanimes à ce sujet et, quoique dise l'inculpé, rien n'indique que l'on doive écarter systématiquement ces dépositions.

M. de Lachevrotière vous a déclaré qu'au moment d'entrer au 10 *bis*, il avait parlé à un Indien.

De Lachevrotière est démenti par les témoins, qui vous disent en substance qu'il est entré seul l'air naturel, sans avoir parlé à personne, ni être interpellé.

M. Bouin examine alors les efforts faits par la défense pour « essayer de relever ces contradictions entre les rapports des policiers sur des points peu importants.

Puis il revient à de Lachevrotière :

1° La somme de 7.000 $ trouvées sur de Lachevrotière se composait de 2.000 $ en billets de 100, de 1.000 en billets de 5 et 20 et enfin de 1.000 $ en coupures d'une piastre.

Interrogé sur la destination de ces fonds, de Lachevrotière a déclaré qu'ils devaient servir à régler de gros achats de papier payables le 4 mai et à gratifier les ouvriers du journal.

Pour se justifier, de Lachevrotière a déclaré que l'échéance du 4 mai était exigible des traites en livres sterling se montant à 3.180 $ ainsi qu'une traite de 16.000 francs payable contre documents. Ces sommes laissaient un écart de 2.220 $ que le témoin Tourniaire a en partie comblé en déclarant que venait également à échéance une somme de 1.429 $, montant de droits de douane également exigibles le 4 mai.

Logique irréfutable.

Sur cette question, je ferai deux remarques dont le Tribunal tirera telle conclusion qu'il appartiendra :

1° Jamais à l'instruction, cette dernière somme de 1.420 $ n'a été énoncée, que ce soit par de Lachevrotière, ou que ce soit par M. Tourniaire. Ce fait me paraît assez étrange ;

2° La traite sur documents ne devenait exigible qu'à l'arrivée des marchandises. Une note au dossier indique que ces documents ne sont parvenus que le 9 mai. Quant à la marchandise, elle devait arriver fin mai. Cette traite ne fut d'ailleurs présentée que le 14 mai.

Ces deux remarques ne constituent pas l'argument le plus intéressant :

Au cours des débats, de Lachevrotière a déclaré que la question commerciale de la *Dépêche* ne le concernait nullement. Cette question n'intéressait que M. Darrigade. Lorsque des paiements devaient être effectués pour les comptes du journal, M. Darrigade téléphonait à M. de Beaumont qui, aussitôt, faisait le nécessaire. Ainsi donc, deux comptes : le premier de caractère purement commercial tenu par Darrigade ; un second occulte alimenté par Blanchard et tenu par de Lachevrotière. C'est du moins ce que l'on déduit de cette déclaration.

Or, coïncidence étrange, le jour de son arrestation, de Lachevrotière se trouvait porteur de 7.000 $ destinées à des règlements d'ordre commercial. C'est d'ailleurs, de l'aveu même de Lachevrotière, la première fois qu'il détenait des fonds à ce titre.

Pour ma part, je ne fais aucun crédit à cette assertion.

On me répondra : la meilleure preuve que ces fonds étaient destinés à payer des traites, c'est que celles-ci ont été protestées et que nous avons été condamnés par le tribunal de commerce à en régler le montant.

Je dois dire que cette réponse ne me satisfait pas entièrement.

Darrigade savait que le 4, des traites devenaient exigibles, à telle enseigne que, contrairement à ce qui se passait d'habitude, il s'en était ouvert à M. de Lachevrotière qui, d'ordinaire, restait étranger à ce genre de questions.

D'autre part, de l'aveu même de Blanchard, des fonds importants se trouvaient en caisse, puisque M. de Beaumont devait, quelques jours plus tard, faire reverser 27.000 $ sur les 40.000 $ tirées le 2 mai par Blanchard.

Dans ces conditions, l'argent ne manquant pas, pourquoi Darrigade, apprenant l'arrestation de Lachevrotière et la saisie des 7.000 $, n'a-t-il pas demandé des fonds pour régler les traites urgentes ?

Pourquoi a-t-on préféré un protêt et une assignation au commerce que l'on pouvait facilement éviter, sinon pour étayer les déclarations de De Lachevrotière touchant la question capitale de la destination des fonds saisis ?

Ma conviction est faite sur leur véritable destination. D'ailleurs, d'autres considérations viennent la renforcer.

Aussi, quand de Lachevrotière vous dit péremptoirement : « Voici la justification des 7.000 $ que je portais », somme-nous obligés de constater qu'il ne se justifie guère.

3° Dans un autre ordre d'idées, on comprend mal la hâte que pouvait avoir de Lachevrotière à prendre dès le dimanche 3 mai des fonds qui n'étaient exigibles que le 4.

On le comprend d'autant moins que Blanchard, qui a remis cet argent, ne devait pas s'absenter le 4 au malin. Ainsi donc, il était loisible à de Lachevrotière de régler cette question le lendemain, jour même de l'échéance.

M. Bouin insiste sur le fait de la composition de la somme de 7.000 $ trouvée sur Lachevrotière : l'histoire des paiements de coolies par M. Blanchard est démentie par les faits. En réalité, ces petites coupures, comme les billets de 20 $, étaient destinées à régler les électeurs.

La preuve en est, d'ailleurs, qu'après l'arrestation du chef et la confiscation des 7.000 $, on répondit aux électeurs qui venaient se faire payer par Bazé ou Georges de Lachevrotière que l'on ne pouvait plus les payer, puisque M. de Lachevrotière avait été arrêté, 14 inculpés l'ont nettement déclaré.

Quant au 10 *bis* de la rue Verdun, c'était bien un bureau de paiement où l'on se rendait, les uns pour apporter l'argent, les autres pour demander le prix de leur vote.

Trois autres bureaux de paiement existaient d'ailleurs, comme il résulte des témoignages recueillis.

Lachevrotière venait donc ravitailler un de ces bureaux lorsqu'il fut arrêté.

Les électeurs venaient en auto. Les numéros de ces voitures furent relevés. Les chauffeurs entendus furent unanimes à déclarer qu'ils avaient passé la journée du 3 mai à conduire de nombreuses personnes, de *La Dépêche* à la mairie et à la rue de Verdun. Le chauffeur de la C 6.770 n'a pas fait moins de 15 voyages.

Voilà donc où allait de Lachevrotière lors de son arrestation. Voilà aussi à quelle fin il se rendait à cette adresse.

Sa part de culpabilité le pose au premier plan. Son rôle fut d'ailleurs prépondérant puisque, mettant à profit sa longue connaissance des choses et des gens de ce pays, il était l'âme de la campagne électorale du parti de Beaumont et avait élaboré de toute pièce cette organisation parfaitement conçue qui devait, d'ailleurs, donner ses preuves de si éclatante façon.

Des témoignages nombreux appuient en outre te rôle personnel de Lachevrotière, qui promit à certains pour le prix de leur voix, soit des emplois ou plus simplement de l'argent.

Citons à titre d'exemple la déclaration de Casimir qui vit un jour de Lachevrotière remettre 1.500 $ à Michaud et aussi celle de Lai Joachim :

« Si je suis retourné à Cholon au 2e tour, c'est que j'ai rencontré mon oncle, M. de Lachevrotière, qui m'a donné 20 $ pour que je revienne voter à Saïgon pour le dimanche suivant. Il m'a dit que si je revenais voter à Saïgon le 3 mai, il me donnerait une somme plus forte. M. de Lachevrotière m'a même dit : « Faites la propagande pour de Beaumont et il vous procurera une place de plus de 150 $ par mois, à condition qu'il soit élu. »

Nous avons donc exposé, peut-être longuement, mais en toute objectivité, les faits tels qu'ils résultent de l'examen du dossier et des débats.

Le preuve est apportée sans équivoque aucune, du bien-fondé des inculpations relevées à l'ordonnance de renvoi.

Celles-ci sont donc les suivantes :

De Lachevrotière et Michaud : sollicitations d'emplois et remise de fonds de suffrages, dans le but d'influencer les votes.

Blanchard : complicité par versement de fonds.

Casimir, Granier, Gemini, Biolrowsky. Saint-Mieux et Bui-thê-My : complicité par aide et assistance et moyens fournis

En ce qui concerne tous les inculpés, soit du no 11 compris au no 135 : Agrément ou sollicitation de ces dons et promesses.

Il y a donc lieu de sanctionner ces divers délits des peines prévues à l'article 1 de la loi du 31 mars 1914.

Néanmoins, en ce qui concerne l'application des peines, il me semble qu'une sage discrimination s'impose.

Tout d'abord, la masse des électeurs corrompus, la plupart pauvres gens, sans grande conviction politique, qui n'ont vu dans la vente de leur voix que la possibilité d'améliorer la précarité de leurs ressources.

Comme nous l'indiquons au début de nos observations, nous pensions tout d'abord demander contre eux une peine de principe. À la réflexion, et puisqu'il s'agit d'épurer le collège électoral de tous ces indésirables, nous estimons que la meilleure solution serait d'appliquer une condamnation de base de 3 mois et 1 jour d'emprisonnement, voire même avec sursis.

De la sorte, au cours des cinq années de la suspension de la peine, ces inculpés se verraient privés de leur droit de vote, ce qui serait un sérieux résultat.

Au cours des débats, sur les 78 inculpés dont il vient d'être parlé, 36 se sont rétractés sans aucune raison plausible. Ils ont voulu se justifier en venant faire ici le procès de la Sûreté, de l'Instruction et même de la Justice tout court. Les rétractations, toutes sur te même modèle, ne sont que des leçons plus ou moins bien apprises et récitées. Tantôt on invoque la menace, tantôt I'aliénation mentale, tantôt l'amnésie. Ce serait faire offense au tribunal que de supposer qu'il ait été dupe de manœuvres aussi grossières.

La foi que l'on peut accorder à ces rétractations a été mise en lumière par deux cas typiques : celui de Remanjon, soi-disant incarcéré 24 heures à la Sûreté et, en réalité interroge à Grall. Celui d'Émile, surnommé le « Fou », dont le mensonge a été démontre à cette barre.

Nous demanderons contre ces inculpes qui ont voulu induire le tribunal en erreur, et ont vraisemblablement émargé à une caisse secrète pour faire des déclarations mensongères, une peine sensiblement plus élevée que pour les autres inculpés de la même catégorie.

J'indique en passant que, dans cette catégorie d'individus, certains n'auraient pas dû figurer sur les listes électorales. Je citerai Madet, trois fois condamné pour abus de confiance, vol et escroquerie ; Renard condamné pour abus de confiance ; Pham-van-Suu, condamné par application de I'article 586 paragraphe 6 du Code de commerce.

Pour les chefs de file Casimir, Piotrowsky, Granier, Gemini, Bui-thê-My, agents d'exécution, M. Bouin demande une peine sévère. Néanmoins, en ce qui concerne Casimir et Piotrowsky, le Tribunal appréciera Ia persistance de leurs aveux malgré les insultes répétées de la Défense.

Le cas de M. Michaud est grave : c'est lui qui était l'homme de confiance de Lachevrotière, la cheville ouvrière des permanences et du trafic de corruption.

M. Bouin rend hommage à la discrétion de Saint-Mieux, qui aurait pu compromettre un ami : il déclare que cette discrétion n'est guère flatteuse pour celui qui a cru prudent d'en abuser. M. Bouin s'en remet au tribunal pour l'appréciation de la peine.

M. Blanchard a agi par ordre. Mais en toute connaissance de cause. Une sage application de la loi lui tiendra compte des conditions spéciales où il se trouvait.

Quand à Lachevrotière...

Quant à de Lachevrotière. c'est le *deus ex machina*, le souffle vital, le nerf moteur, l'impulsion, la vie même de cette vaste organisation dont nous avons dénoncé et tes acteurs et les manœuvres coupables.

Président du conseil colonial, rompu aux subtilités de la politique, connaissant mieux que quiconque le pays où nous vivons, il a apporté au candidat, jusqu'alors inconnu des Cochinchinois et qui ne pouvait prétendre à quelque notoriété que par l'apport de ses millions, l'appui de son expérience, de son intelligence et de ses connaissances. C'était jusqu'ici son droit strict. Mais où il y a dérogé, c'est en organisant et en élevant à la

hauteur d'une institution le négoce de suffrages, en spéculant le plus souvent sur la noire misère de ceux à qui il s'adressait.

De tout ce oui précède se dégage une atmosphère plutôt pénible. Il est affligeant de constater an grand jour des débats de maquignonne, le trafic standardisé auquel donnent lieu les élections.

Les faits, s'ils relèvent de la loi pénale, relèvent aussi de la conscience publique. De semblables manœuvres sont une insulte au bon sens et un camouflet aux citoyens indépendants et probes.

Un exemple s'impose donc, car jamais spéculation sur les fraudes électorales ne s'était montrée aux yeux de tous avec moins de réserve et de pudeur.

Votre jugement ne doit pas être seulement l'énoncé d'une juste sentence. Il doit, par le fait même, fustiger un étal de choses intolérables qui menacent dans son esprit même le concept de la représentation de la Nation par des élus choisis en toute liberté et en toute conscience.

D'ailleurs, ce que je viens d'affirmer avait jadis le rare privilège d'être le sentiment intime de la *Dépêche*. Il suffit, pour s'en convaincre, de citer quelques lignes extraites de la *Dépêche* du 2 juin 1932.

Réquisitoire ne saurait être conçu en termes plus nets et plus énergiques :

« Que fera la Justice qui a été obligée de constater, par la voix du ministère public, les aveux formels d'électeurs corrompus ?

La Justice se montrera-t-elle indulgente à l'égard de M. Guérini comme l'ont demandé les adversaires mêmes de cet artiste capillaire habile fraudeur ?

Je crois qu'une indulgence trop grande encouragerait à l'avenir les fraudeurs.

De même que l'acquittement des malheureux qui se laissèrent corrompre serait une facilité nouvelle accordée aux corrupteurs, de même l'acquittement du corrupteur serait un encouragement à la fraude et à la corruption.

Il importe de mettre un frein aux fraudes futures et, pour cela, la Justice a un rôle à jouer.

Un électeur indigné ».

La sévérité de votre verdict devra donc correspondre à la conviction que vous avez très certainement de condamner devant l'opinion comme devant la loi, dont vous êtes le dépositaire, les manœuvres qui ne tendent pour le moins qu'à fausser le sens de la consultation populaire qui est à la base même de notre régime républicain.

La plaidoirie de Me Condamy.

Comme nous l'avons dit, avant le réquisitoire, on avait entendu Me Condamy et Réveille.

C'est à 9 heures précises que Me Condamy s'avance à la barre.

Avant toute autre chose, il rend un juste hommage au président Lavau qu'il remercie de la parfaite impartialité et de la grande patience avec laquelle il a conduit les débats de cette affaire. Il tient, en prenant la parole, à l'en remercier publiquement.

Me Condamy se présente, dit-il, au nom de M. André Bazé, partie civile. Il est très à son aise pour prendre la parole aujourd'hui. car il n'est pas un « partisan ». il a, personnellement, la plus grande aversion pour la politique et les politiciens « qui se moquent de la France et ont ravalé notre pays à la remorque d'un pays qui fut. pendant des siècles, son ennemi ».

Il n'a reçu, en outre, aucune promesse des candidats : il est donc parfaitement à son aise pour représenter la partie civile.

Mais il n'est pas satisfait. « Vous avez devant vous un homme qui n'est pas satisfait. mais pas satisfait du tout », déclare-t-il. Et il rappelle les raisons de son mécontentement, depuis le moment où il s'est constitué partie civile et que sa requête a

été jugée irrecevable, jusqu'au moment où la Chambre des Mises ne lui a donne qu'a demi-satisfaction puisqu'il s'est pourvu devant la Cour Suprême. On l'a privé d'une partie de ses droits.

Il n'est pas satisfait non plus parce que l'avocat de la République lui a répondu, un jour où il a voulu poser une certaine question, que celle-ci serait posée lorsque la « deuxième charrette » viendrait devant le tribunal. Il aurait voulu, lui, que ces deux charrettes vinssent de front et non séparément.

Le doyen des avocats se pose la question : Que lui ont appris les débats ? Et il y répond de suite : « Rien ». Les débats lui ont confirmé deux choses : Que le suffrage universel était une vaste plaisanterie. Ensuite, que la devise : liberté, égalité et fraternité, que l'on voit inscrite sur tous les frontons des monuments publics, peut être effacée sans dommage.

L'instruction n'a rien appris, non plus, d'après lui. On n'a vu deux accusateurs à la barre : Piotrowskv et Casimir. Pour ce qui est du premier, on a dit que c'était un garçon auquel l'on ne pourrait pas se fier. Il a des circonstances atténuantes. S'il a eu une attitude fâcheuse, il a « ramassé du pain frais où il en a trouvé », comme il est dit dans *Ruy Blas*.

Pour ce qui est de Casimir, ce dernier lui a donné l'impression de venir déposer avec une haine, mais une haine farouche. À part ces deux inculpés, il ne voit pas que l'accusation ait trouvé quelque chose.

S'il y a eu de la corruption, il y en a eu des deux côtes.

Me Condamy termine en disant qu'il ne se sent pas le courage de demander une condamnation, pas même la traditionnelle piastre de dommages et intérêts. Il ajoute que lorsque la deuxième charrette viendra devant le Tribunal, s'il n'y a pas plus de charges contre les inculpés, ses conclusions seront alors les mêmes. Il s'en rapporte donc à la sagesse et à l'indépendance du Tribunal.

Me Réveille.

Lorsque Me Réveille s'avance à son tour à la barre, le silence se fait dans la salle. Si l'éminent avocat a l'oreille du Tribunal, il vient d'être prouvé qu'il a également celle du public.

Comme son confrère Me Condamy, Me Réveille tient à rendre hommage à la patience et a l'impartialité du Président Lavau. Il a constaté avec plaisir que la Défense lui avait rendu hommage, car la sérénité et l'endurance du Tribunal ont été admirables.

Il ne plaidera pas longtemps. Il s'est tenu en dehors de l'affaire pendant quelque temps et s'il a été constitué partie civile, ce n'est pas pour venir en aide au jeune et brillant magistrat qui soutient l'accusation, mais parce qu'on lui en a fait un devoir.

Au début de ce procès, il avait pensé que la Défense plaiderait l'indulgence et il a été assez surpris de voir le principal accusé s'ériger en accusateur et accuser tous ceux qui, de près ou de loin, avaient touché à l'instruction de l'affaire. On a fait d'abord le procès de la Police, ensuite celui de l'Instruction et du Parquet, jusqu'à son chef le plus élevé. On a dépassé la mesure : c'est pourquoi il est intervenu « Nous avons pris la responsabilité des faits par nous signalés ».

Pour l'avocat de la partie civile, la corruption ne fait pas de doute : elle est évidente et elle a été pratiquée par ceux qui sont aujourd'hui assis sur les bancs de la correctionnelle. Personne n'a dénié qu'il y eut corruption.

Me Réveille se permet ensuite un rapide examen des circonstances qui ont amené la découverte. Il rappelle que plusieurs candidats s'étaient présentés aux dernières élections législatives. Les candidats locaux étaient sérieux mais pas extrêmement intéressants pour une partie du collège électoral. M. Ballous l'a déclaré l'autre jour à la barre : On attendait avec un certain frémissement le candidat connu par sa richesse, le délégué des 200 Familles.

On s'attendait, en vérité, à voir un personnage plus important qu'il n'est apparu. On a vu apparaître un jeune homme parfaitement courtois, un mondain, mais qui ne s'imposait pas à l'enthousiasme des foules : M. le comte de Beaumont, homme de peu de fond, charmant certes, mais insignifiant.

M. de Beaumont aurait été au devant d'un échec désolant s'il ne s'était adressé à un agent électoral de premier choix.

Un portrait de M. de Lachevrotière.

Et l'éminent avocat de peindre M. de Lachevrotière avec le fin talent que nous lui connaissons. M. de Lachevrotière, dit-il, est un homme qui a du caractère, qui est universellement connu. Il connaît admirablement le pays et il est capable de générosités. Il a d'ailleurs rappelé lui-même au Tribunal les innombrables services qu'il avait pu rendre... Bref, M. de Lachevrotière est quelqu'un qui représente quelque chose, contrairement à M. de Beaumont qui ne représente rien. Mais M. de Lachevrotière a un appétit farouche du pouvoir. Il joue un rôle important dans la coulisse qu'il faut dénoncer. Il a fait peser la menace de son action sur des gens qui avaient les rênes du pays. Il les a d'abord soutenus et abandonné ensuite [2].

M. de Lachevrotière veut la puissance plus que l'argent, qui n'est cependant pas négligeable...

...qui déplaît à Me Idylle.

À cet instant précis, Me Idylle, qui n'avait pas eu l'occasion de se faire entendre depuis le début de la matinée, fait entendre une protestation. Il ne craint pas de couper la parole a son confrère pour dire « qu'il est regrettable que Me Réveille soit en train de dépeindre mon client alors que celui-ci n est pas là ». « M. de Lachevrotière n'a qu'a être à sa place », répond-on et le Président prie Me Idylle de pas interrompre ses confrères. Il aura la parole à son tour.

Me Réveille poursuit : « Oui, affirme-t-il, M. de Lachevrotière veut la puissance et il ne recule devant aucun moyen. Je le dis et je le prouve. »

L'excellent avocat rappelle que M. de Lachevrotière a été un des plus ardents supporters de M. E. Outrey et qu'il a écrit ensuite dans son journal que l'ancien député de la Cochinchine avait recours à la corruption électorale pour se faire élire.

Des chiffres éloquents.

Si doué qu'il soit, M. de Lachevrotière n'aurait pas suffi à M. de Beaumont. Il dispose de pas mal d'appuis mais cela est insuffisant. On l'a bien vu, lorsqu'il y a quatre ans, il s'est présenté aux élections législatives et qu'il a échoué [3]. M. de Beaumont ne pouvait rien s'il n'avait eu l'argent de sa famille. On a pu, à ces dernières élections, arriver à quelque chose, en utilisant des sommes astronomiques. L'accusation a relevé que les sommes prélevées avaient dépassé 260.000 piastres**.** Or il n'est pas possible de dépenser une pareille somme sans avoir recours à la corruption.

M. Blanchard a fourni a ce sujet des chiffres assez significatifs. Il a reconnu avoir verse 7.000 piastres à M. de Lachevrotière, plus 1.000 piastres à M. Saint-Mleux et 6.000 piastres environ, en plusieurs versements, à M. Michaud. Cela fait déjà un total de 11.000 piastres. Tout le reste a été dépensé par M. de Beaumont. On a prétendu aussi que les « Terres-Rouges » avaient pu disposer de quelques sommes mais les besoins de la direction saïgonnaise de cette société sont peu importants. Il est avéré que 210.000 piastres au moins ont été employées par M. de Beaumont.

---

[2] Allusion à son divorce d'avec Outrey : www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Ernest_Outrey-1863-1941.pdf

[3] Les deux anciens amis Lachevrotière et Outrey s'invectivèrent alors copieusement. Voir *Chantecler*, 22 mai 1932 : www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Ernest_Outrey-1863-1941.pdf

« Vous devez avoir la conviction absolue que la corruption a joué. Ce ne sont ni le mérite, ni la valeur, pas plus que l'éloquence qui ont assuré le succès, que dis-je : « le demi-succès de M. de Beaumont ». Au lendemain du premier tour de scrutin s'est produit un mouvement d'indignation et de crainte : on a craint de voir le pays livré aux puissances d'argent et cette indignation a valu au second tour, au candidat Omer Sarraut, un nombre de voix infiniment plus considérable qu'au premier tour de scrutin.

Ce pelé, ce galeux...

C'est la crainte qui a déterminé la plainte portée par R. Péri. Les inculpés possesseur de toutes les vertus disent aujourd'hui : « Péri est un faux ami, un traître, un délateur qui a bénéficié de toutes les largesses de M. de Lachevrotière ». Et la *Dépêche* a écrit de violentes diatribes contre le pauvre Péri. Hélas : Parler d'ingratitude de trahison dans la *Dépêche* est parler de corde dans la maison d'un pendu.

Il y de cela quatre ans. la *Dépêche* publiait une série d'articles dans lesquels il était dit que M. de Lachevrotière avait « croché » M. E. Outrey. Et aujourd'hui, l'on vient faire de la morale à Péri. Quel est le délateur le plus méprisable : celui qui vise ses anciens compagnons ou celui qui cherche à mettre fin à un mouvement de corruption éhonté ?

Me Réveille avoue ensuite que M. Péri ne pensait pas que sa plainte aurait un pareil succès. Jamais il ne pensait qu'il serait arrivé à un pareil résultat. « S'il est intervenu dans ce débat, c'est qu'il n'a pas voulu se dérober à une responsabilité », déclare l'éminent avocat avec force.

La base de l'accusation.

Me Réveille parle ensuite du procès lui-même et des déclarations faites à la barre. Il faut toujours faire la part des choses, et spécialement aujourd'hui à cause des intérêts qui sont en jeu et de la passion politique.

Il ne n'en tiendra lui. qu'à des documents indiscutables. Il en est un qui, pour lui, a une grosse valeur, c'est un document de base : la liste des 135 noms. Cette liste doit servir de base à l'accusation.

Les inculpés disent que ces personnages étaient employés à la permanence. On leur prouvera que non.

Il y a dans ce procès trois sources de déclarations : Il veut bien rejeter celles faites à la Sûreté puisqu'elles ont été si décriées. Il fera cependant observer au Tribunal qu'aucun des inculpés n'a prétendu avoir été supplicié à la Sûreté. D'habitude, les inculpés viennent toujours dire qu'ils ont fait des aveux parce qu'ils avaient été torturés. Ici. rien de semblable.

Mais il reste les déclarations faites à l'instruction et à la barre. Les déclarations faites à l'instruction ont été faites sous la foi du serment et elles sont dignes d'être crues. À l'audience, les inculpés ont témoigné sans prêter serment. Ces inculpés sont pour ainsi dire retombés sous la surveillance directe du « chef d'orchestre » et on leur a fait discrètement comprendre que leur intérêt était de ne jamais avouer.

On a dit à l'audience que le juge avait exercé des pressions indignes et même menacé certains inculpés. On a traîné à la barre le lamentable troupeau des inculpés qui est venu confirmer la chose. Mais le tribunal rejettera ces affirmations car les aveux des inculpés n'ont pas été recueillis par un seul et unique juge d'instruction. Les magistrats instructeurs de Biênhoà, de Tayninh et d'autres lieux encore ont enregistré, tous, les mêmes dépositions. L'instruction a été menée avec une grande conscience et le Tribunal tiendra compte des déclarations qui ont été faites dans les différents cabinets d'instruction plutôt que de celles faites à l'audience.

Corrompus et corrupteurs.

Me Réveille aborde maintenant la question de la rétribution des inculpés. Ces derniers ont dit qu'ils avaient reçu 38 piastres en paiement d'un certain travail. Or rétribuer quelqu'un pour un travail fictif, c'est de la corruption.

D'après les documents saisis, il résulte que les inculpés ont touché 38 piastres et cette somme ne correspond à aucun salaire. Le distingué avocat fait remarquer en outre que ces « salaires » ont été payés dans un bureau de paiement clandestin.

*

Si le tribunal admet que les 135 inculpés sont des corrompus il trouvera, en gravissant étage par étage, les corrupteurs. D'abord il y a les six chefs de file (quatre noms figurant sur une liste et les autres étant indiqués par des initiales sur la fameuse liste saisie).

Et l'éminent avocat passe en revue les chefs de file. De M. Gemini, il n'en dira pas grand-chose. « C'est ce monsieur qui s'est trouvé en liaison avec Piotrowky et qui a sorti de sa poche le témoin Sauvaire, qui n'est autre que son propre associé ».

Il ne s'attardera pas au cas de M. Granier.

Mais il ne discutera pas la moralité de chaque prévenu.

Les initiales des quatre noms : Gemini, Granier et Piotrowky ont été retrouvées sur les listes. Il n'est pas besoin d'être un génie pour deviner que « Gr » : signifiait :Granier : « B » : Bazé, etc.

Poursuivant son examen, il remonte un étage et en arrive, après les « distributeurs », aux « ravitailleurs ». Chez eux, il n'y a pas d'éléments suspects. Normalement ni M. Blanchard, ni M. Saint-Mleux n'auraient dû se trouver là. Il a éprouvé un grand soulagement lorsque M. Piotrowskv est revenu sur sa déclaration lorsqu'il a parlé de M. Saint-Mleux. Aussi bien Piotrowskv n'est pas le menteur que l'on veut bien dire...

Il est difficile de retenir M. Saint-Mleux dans la prévention. Me Réveille croit savoir que M. Saint-Mieux avait des raisons assez nobles pour se taire. L'accusation n'a en tout cas pas démontré sa culpabilité et il est difficile de le condamner. Il ne requiert pas de condamnation non plus contre M. Blanchard qui a manié des sommes considérables. mais qui ne pouvait pas refuser de remettre à M. de Beaumont les sommes que ce dernier lui réclamait. On ne peut pas infliger une condamnation à un homme qui a un passé tel que celui de M. Blanchard et qui est connu pour son honorabilité.

L'inculpé no 1.

L'éminent avocat en arrive enfin à M. de Lachevrotière, qui, lui, sait se défendre et qui est défendu par de brillants avocats.

M. de Lachevrotière clame qu'il n'y a aucune preuve contre lui. Mais Me Réveille prétend au contraire que c'est contre M. de Lachevrotière qu'il y a les preuves les plus flagrantes. M. de Beaumont n'a obtenu les résultats qu'il a obtenus aux dernières élections que grâce à la corruption et à l'argent distribué par les collaborateurs de M. de Lachevrotière qui a été le centre de toute l'organisation. M. de Lachevrotière a été pris la main dans le sac.

M. de Lachevrotière, personnage considérable et toujours redouté, a été pris dans un bureau de paiement. C'est là qu'il est venu se faire prendre, poussé par un sort contraire. Il avait, lorsqu'il est venu rue de Verdun, les poches pleines d'argent et sa présence dans ce bureau de paiement manifeste qu'il a pris part à cette corruption électorale. Me Réveille sait bien que M. Tourniaire a dit à la barre que la *Dépêche* lui devait de l'argent, mais cela ne suffit pas pour expliquer la présence sur M. de Lachevrotière des 7.000 piastres. La preuve a été apportée sur les premières traites mais l'on s'explique mal l'histoire des autres 17.000 piastres. Par ailleurs les documents sont arrivés à Saïgon le 9 mai et le paiement de la traite n'était pas exigible le 3 mai. Et puis,

qu'est-ce qui prouve que cet argent dont la *Dépêche* avait besoin était précisément celui qui était sur lui ?

M. Blanchard a déclaré qu'il avait toujours donné l'argent de la *Dépêche* à M. Darrigade qui s'occupe de l'administration du journal et jamais à M. de Lachevrotière. M. de Beaumont aussi. Il est au moins aussi invraisemblablement que pour payer la *Dépêche* l'on ait donné à M. de Lachevrotière des petites coupures. M. Blanchard aurait plutôt donné un chèque.

La preuve est certaine que M. de Lachevrotière a dirigé la corruption électorale.

Péroraison.

Me Réveille passe très rapidement sur le lot des corrompus, « gens dignes de pitié ». Il est fâcheux que le suffrage universel leur permettre de voter. Il n'apportera en tout cas aucune accusation contre ces pauvres bougres.

Il ne pense pas que M. Blanchard et Saint-Mleux méritent une peine quelconque. Mais il y a M. de Lachevrotière qui, il y a quatre ans, a réclamé des sanctions sévères contre les corrupteurs.

Me Réveille termine sa brillante plaidoirie en donnant lecture du passage d'un article paru dans la *Dépêche* en 1932 et se terminant ainsi : « l'acquittement du corrupteur serait un encouragement à la fraude et à la corruption.

Il importe de mettre un frein aux fraudes futures et pour cela la Justice a un rôle à jouer. »

Des conclusions.

Me Viviès.

Après le très remarquable et impressionnante plaidoirie de Me Réveille — terrible réquisitoire —, Me Viviès, avocat de M. de Lachevrotière, partie civile, dépose des conclusions dont il lit le dispositif.

M. de Lachevrotière demande acte de ce qu'il réserve tous ses droits, notamment contre Casimir et Péri dans la seconde information, demande d'acquitter Piotrowskv comme Casimir en tenant compte du caractère anormal et suspect de leurs aveux et accusations, aveux faits et accusations portées à titre d'agents provocateurs et de condamner Péri, plaignant partie civile, à lui payer la somme de une piastre de dommages et intérêts ainsi qu'aux dépens.

Me Idylle.

Après Me Viviès dont la correction et la modération ont été remarquées au cours de ce procès, Me Idylle dépose à son tour deux conclusions.

Dans les premières, il demande en fournissant le document « Lebedel », dont nous avons parlé avant-hier, qu'il soit constaté que, dans les permanences du candidat Sarraut, les électeurs étaient racolés par offres et dons d'argent, même sans prétexte de payement de salaires, et que les tarifs employés étaient, chez le candidat Sarraut, égaux sinon supérieurs à ceux appliqués chez M. de Beaumont.

Dans les secondes, il demande au Tribunal de dire et juger que « l'arrestation de M. de Lachevrotière et sa détention du 3 au 11 mai 1936 opérées en flagrant délit (supposé) sont nulles pour violation de l'article 7 de la loi du 20 mai 1863 » ;

dire et juger que ces actes illégaux deviennent des voies de fait et abus ;

réserver tous droits et actions du concluant à ce sujet.

*

Après avoir déposé ces conclusions sur le bureau du tribunal, Me Idylle déclare : « On a requis, de l'autre côté : nous plaiderons tout à l'heure ». Tout le monde pense que le ténor de la Défense plaidera tout à l'heure mais voici qu'il veut présenter

« quelques observations », dit-il, sur le réquisitoire de Péri qui a été aligné (*sic*) avec le président du conseil colonial.

L'avocat de Péri était-il bien qualifié pour prononcer un réquisitoire dans lequel il a fait le procès de la finance et des banques, se demande Me Idylle, qui se plaint de ce que Me Réveille ait diminué son client et se soit acharné sur M. de Beaumont.

Me Réveille, dit-il, fait partie du trio symbolique composé de la B. I. C. [Banque de l'Indochine], de lui-même — qui est le défenseur attitré de la banque, et de son collaborateur, Omer Sarraut.

Le potentiel de son client, M. de Lachevrotière, a été apprécié et sollicité par M. de Beaumont et non seulement par M. de Beaumont mais par Me Gallet encore même — chose plus surprenante ! — par Me Omer Sarraut !

La faute de M. de Lachevrotière a été d'opter pour M. de Beaumont et de n'avoir pas voulu s'occuper de Me Sarraut.

Me Idylle aurait plaidé sans doute plus longuement si Me Régnier ne l'avait rappelé au sens de la réalité en lui disant : « Vous êtes partie civile, vous plaiderez plus tard ».

Et, comme à regret, Me Idylle s'en fut à sa place en disant : « Je m'efface, mais je me réserve ».

Le procureur. — Vous avez terminé.

Me Idylle. — Non. Je suis « suspendu ».

L'AUDIENCE DE L'APRÈS-MIDI.

À 17 h. 15, l'audience reprend. Le Président donne la parole à Me Xavier qui défend plusieurs inculpés, des Français de l'Inde. Il demande l'indulgence du Tribunal pour le jeune De Conzaga qui est un faible d'esprit.

Me Régnier.

«Je plaide ici pour le peuple mais je ne prétends pas être le tribun », commence par déclarer Me Régnier lorsque le Tribunal lui passe la parole quand Me Xavier en a fini.

Le jeune avocat, qui cherche à faire de l'esprit tout au long de sa plaidoirie, au point qu'il en devient fatigant, défend quelque 80 inculpés, qui ont été payés, dit-il. Mais ses clients ont été payés pour un travail déterminé au « tarif syndical », selon les cours, les cours d'un travail plus ou moins bien fait.

Il est possible que ces électeurs ne travaillaient pas beaucoup. Mais congédier quelqu'un, c'était deux voix d'écart et il fallait éviter de se faire des ennemis.

Il n'est pas possible de critiquer le système des permanences alors qu'il est employé dans toutes les villes de France. Les permanences ne sont pas interdites.

Comme Me Régnier parle fréquemment du « candidat antigouvernemental », le Président lui demande de ne plus prononcer ce mot et l'avocat répond qu'il s'efforcera de trouver une périphrase lorsqu'il parlera encore de Beaumont.

Continuant sa plaidoirie sur un ton badin, Me Régnier, défenseur de la plèbe, déclare qu'il a vainement cherché, au cours des débats, la preuve de la corruption.

Il demande, en terminant, de prononcer l'acquittement de tous ses clients, de tous ceux qui sont considérés comme des corrompus et souhaite que le Tribunal ne soit pas le premier et seul Tribunal de France qui prohibe les permanences. Ce sont là des mœurs regrettables peut-être mais qui sont tolérées.

Me Kim.

Me Kim, troisième avocat de la Défense, assiste deux membres du « vil troupeau des corrompus » comme on a appelé le lot des 135 inculpés.

Me Kim pense que les corrompus doivent être, tous, mis sur le même pied d'égalité.

Il présente des observations générales d'une grande justesse de vue que l'avocat de M. Péri approuve du reste entièrement.

Défenseur du sieur Rivera, grand malade, qui n'a qu'un seul poumon, l'excellent avocat annamite fait observer que son client, affaibli, était facilement suggestionnable.

Son client, membre d'une famille nombreuse, a été le seul poursuivi alors que ses frères ont fait la même déposition. Il est parfaitement innocent.

Pour ce qui est de Pierre-Jean Louis, c'est cet inculpé dont on a trouvé la carte chez M. Bui-thê-My ; il n'a fait que réclamer son salaire. Il a remis ce faisant sa carte a M. Georges de Lachevrotière en priant ce dernier de faire diligence pour le faire régler.

Que des employés à la permanence n'eussent rien à faire, cela n'a aucune importance. Il a offert de travailler et du moment qu'il avait été engagé, on devait le payer.

Me Kim demande au Tribunal d'acquitter purement et simplement ses deux clients.

Me Vo.

Me Vo assiste une dizaine d'inculpés, de pauvres bougres, qui ont trouvé le moyen de gagner quelque argent.

« Si l'on veut donner un exemple, il faut frapper à la tête et épargner les petits ».

Me Thong.

Me Thong proteste avec force au nom de ses clients qui ne sont pas des corrompus et demande leur acquittement.

Me Lortat-Jacob.

Me Lortat-Jacob présente la défense de M. Granier.

Lorsqu'il était jeune, il jouait à un jeu de société « La Sellette» : un invité devait deviner la pensée qui avait été prononcée en son absence. Ici, le juge d'instruction n'a pas joué le jeu correctement ; on n a jamais dit a son client ce qu'on lui reprochait. Ce n'est qu'au 10e jour de l'audience qu'on lui a fait part de l'accusation qui pesait sur lui. Il était sur la sellette parce qu'on avait déclaré qu'il était chef de file et qu'un monsieur Delmas l'avait aperçu dans une auto, se dirigeant vers la rue de Verdun.

On a fait grief à son client d'avoir vu son nom sur un bout de papier quelconque. Le représentant du Ministère public pourrait être accusé de la même façon.

On lui a reproché ensuite d'avoir vu son initiale « Gr» en face des noms de certains inculpés.

Il faudrait savoir qui a écrit le nom de M. Granier car sans cela, l'inculpation n'a aucune valeur.

Me Lortat-Jacob réfute ensuite l'accusation de M. Delmas. Mme Gaillard est venue dire à la barre que M. Granier était au bar « Lutetia » à une heure de l'après-midi.

Reste la dernière accusation : celle du sieur Piotrowskv qui a vu son client : « aller et venir». Il n'y a là rien d'anormal. On n'a jamais vu M. Granier pénétrer dans un bureau de paiement.

Me Lortat-Jacob croyait que l'accusation n'aurait pas tenu compte de la déclaration de Piotrowskv pour qui le jour présente une inquiétude et le lendemain une menace.

La faim est mauvaise conseillère et il ne faut pas attendre de Piotrowskv des vertus civiques.

Piotrowskv est une épave qui n'est pas responsable des 30 deniers qu'on lui a donnés pour parler et des 60 deniers pour s'enfuir. Il n'est pas nécessaire de le châtier : il n'est pas responsable de ses actes.

Me Lortat-Jacob parle ensuite de Casimir, l'inculpé volontaire, et fait une rectification au sujet d une parole de la partie civile concernant l'incident du relèvement du secret professionnel de M. Granier.

Son client a protesté de sa bonne foi dès que Me Régnier a déposé ses conclusions. Me Réveille déclare que s'il a dit quelque chose de désobligeant pour M. Granier au cours de sa plaidoirie, il le retire bien volontiers après les explications fournies par Me Lortat-Jacob.

Un incident.

Un incident naît peu après. Cette affaire de corruption rappelle au défenseur l'affaire de l'attaque de la prison de Saïgon en 1916. On a gonflé cette affaire de corruption comme celle de l'attaque de la prison quand la répression a eu lieu.

Me Lortat déclare alors que, comme pour l'affaire de 1916, « l'on avait besoin de masquer en partie de ce qui s'est passé et qu'il fallait donner une preuve de loyalisme au président du Conseil ».

Le président du tribunal fait observer au défenseur de M. Granier qu'il ne peut tolérer de tels propos. Il prie Me Lortat-Jacob de retirer les paroles qu'il vient de prononcer.

Cet avocat réplique tout d'abord qu'il n'y a là rien d'offensant et qu'il a prononcé ces paroles pour les besoins de sa plaidoirie. Sur l'insistance du Président, l'avocat aurait retiré cette phrase lorsque Me Idylle intervient — en qualité de membres du Conseil de l'Ordre — pour dire qu'il n'y a absolument rien d'offensant dans la phrase qui vient d'être prononcée. Du coup, Me Lortat-Jacob déclare qu'il maintient ses paroles, celles-ci n'ayant aucun sens diffamatoire.

Le Président lui laisse terminer sa plaidoirie et, aussitôt après, l'audience est suspendue pour régler l'incident.

On discute ferme au cours de cette suspension. Et l'on va quérir, en l'absence du bâtonnier, les avocats les plus anciens du Barreau.

Lorsque l'audience reprend à 8 heures du soir, le bâtonnier, Me Béziat, prie le tribunal de renvoyer l'audience au lendemain, ne voulant pas « intervenir à chaud ».

Le président lui donne satisfaction. L'audience est renvoyée au lendemain à 9 heures, à cause de l'audience des criées.

EN COCHINCHINE

LE PROCÈS CORRECTIONNEL DES FRAUDES ÉLECTORALES
LE JUGEMENT

(*L'Avenir du Tonkin*, 9 juillet 1936)

(DU CORRESPONDANT PARTICULIER DE L'« AVENIR DU TONKIN » À SAÏGON

Saïgon, 8 juillet. — Le jugement clôturant en 1re instance l'« affaire des fraudes électorales » a été rendu ce matin à 12 h. 45. Le voici :

HENRY CHAVIGNY de LACHEVROTIÈRE 3 mois et 1 jour de prison, 2.000 fr. d'amende, le tout ferme.

MICHAUD 2 mois de prison, 1.000 francs d'amende, le tout ferme.

BLANCHARD, BUI-THÊ-MY, 1.000 francs d'amende avec sursis.

GRANIER, PIOTROWSKY, CASIMIR PIERRE 500 francs d'amende avec sursis.

SAINT MLEUX, GEMINI acquittés

Les poursuites sont disjointes en ce qui concerne Bazé et Nguyên van Nhu.

D'autres condamnations (111) à 500 francs avec sursis ; (4) sans sursis sont prononcées.

Neuf prévenus bénéficient d'un acquittement.

Devant la justice des hommes
En Indochine
(*Les Annales coloniales,* 10 juillet 1936)

À la suite des élections législatives, et des arrestations qui avaient été opérées, dont celle, de M. de Lachevrotière, président du Conseil colonial, le tribunal correctionnel de Saïgon, siégeant depuis le 16 juin, a rendu avant-hier son jugement.

Sur 135 inculpés, le tribunal a prononcé 124 condamnations, parmi lesquelles celles de M. de Lachevrotière, à 3 mois et un jour de prison sans sursis et 2.000 francs d'amende, et de M. Michaud, gérant de *la Dépêche* de Saïgon, à 2 mois de prison sans sursis et 1.000 francs d'amende.

Les autres inculpés, au nombre de 122, ont été condamnés à 500 ou 1.000 fr. d'amende avec sursis pour 116 d'entre eux.

COCHINCHINE

SAIGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 juillet 1936)

Les fraudes électorales. — M. Péri cité en correctionnelle. — Lundi, M. Péri, le signataire de la plainte en fraudes électorales, comparaîtra devant le tribunal correctionnel, par suite d'une citation directe de celui qui fut sa victime, M. de Lachevrotière.

Alors que le Parquet et l'Instruction firent diligence, sur une plainte en blanc de M. Péri, contre les partisans du député de Beaumont, il fallut une citation directe pour faire comparaître M. Péri devant le tribunal correctionnel, malgré les témoignages de personnalités marquantes qui déposèrent lors du procès des 135.

Les hommes qui accusent M. Péri ne sont ni des chômeurs, ni des crève-la-faim.

Ce sont des hommes jouissant de la considération générale, que les procédés employés à l'égard des partisans de M. de Beaumont ont révolté et qui, spontanément, sont venus dire ce qu'ils savaient.

Le public, qui ne manquera pas de venir nombreux dans la salle d'audience lundi, se rend compte que M. Péri pratiquait avec une certaine maîtrise la corruption électorale qu'il reprochait si volontiers aux autres.

On comprendra aisément les sentiments qui contribuèrent à effaroucher la vertu de M. Péri.

COCHINCHINE

SAIGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 juillet 1936)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Omer_Sarraut_1902-1960.pdf

Fraudes électorales. — Péri en correctionnelle. — Sur citation directe, M. Péri comparaîtra ce matin devant le tribunal correctionnel.

M. Péri est accusé à son tour d'avoir pratiqué la corruption électorale au profit du candidat Omer Sarraut.

……

(*L'Opinion*).

COCHINCHINE

SAIGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 8 août 1936)

La cour de cassation a rejeté la requête en suspicion légitime formée par les inculpés du procès des « 135 ». — Nous apprenons de source autorisée, au moment de mettre sous presse, que la cour de cassation vient de rejeter la requête en suspicion légitime formée par les avocats de la défense de MM. de Lachevrotière, Michaud et autres dans le procès des « 135 ».

On se souvient que seuls Me Lambert, avocat de MM. Blanchard et Saint-Mleux, et l'avocat de Piotrovsky s'étaient désolidarisés de cet incident de procédure tendant à ce que les inculpés fussent jugés ailleurs qu'en Indochine dont ils déclaraient suspectes toutes les juridictions.

……

Les procès de corruption électorale. — Rappelons à nos lecteurs que c'est ce matin que le président Lavau doit entendre les trois témoins dont nous avons parlé dernièrement. Après en avoir fini avez l'affaire Péri, le Tribunal s'occupera, à 9 heures, de l'affaire Bazé et Nguyên van Nhu.

ÉCHOS

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 8 août 1936)

La Chambre ayant été saisie d'un projet de loi relatif à l'exécution d'un plan de grands travaux destinés à lutter contre le chômage, le député de la Cochinchine, M. de Beaumont, en accord avec quelques autres députes coloniaux, déposa un amendement pour qu'une somme de 1 milliard 1/2 soit réservée aux colonies, sous forme d'avances sans intérêts et de subventions.

LES AFFAIRES DE CORRUPTION ÉLECTORALE AU PROFIT DE JEAN DE BEAUMONT

(*L'Avenir du Tonkin*, 10 août 1936)

(*L'Impartial,* 5 aout 1936.)

Le tribunal correctionnel français, présidé par M. Lavau, a repris hier matin l'examen des affaires de corruption électorale.

M. Bonin siégeait au banc du ministère public.

L'AFFAIRE PÉRI

Nos lecteurs se souviennent que, lundi dernier, au lieu de rendre son jugement, le président Lavau avait fait connaître aux parties qu'il avait décidé d'entendre trois nouveaux témoins pour éclairer sa religion : MM. Arnaud, Trinquecoste et Durban.

Ces témoins ont été entendus hier matin.

M. TRINQUECOSTE

M. Trinquecoste, le premier, a déclaré qu'il ne connaissait ni M. Gicquel, ni M. Bouchet. Le témoin a fait remarquer au président les contradictions nombreuses de M. Gicquel qui, maintes fois, a varié dans ses déclarations.

M. Trinquecoste déclara à la barre qu'il n'avait jamais acheté de cartes et qu'il n'avait pas davantage reçu d'argent à cet effet.

Me Regnier demanda au témoin s'il savait que M. Péri était un agent électoral et il s'attira une réponse négative.

M. ARNAUD

M. Armand, qui avait été mis en cause, nos lecteurs s'en souviennent, par M. Gicquel et M. Bouchet, déclara à la barre que la genèse des mensonges de ses deux accusateurs remontait au 5 mai. Un article avait paru alors dans la *Dépêche* où lui, M. Arnaud, avait été mis en cause, de la même façon qu'à l'audience. Le témoin écrivit une lettre à notre confrère pour rectifier les faits, mais la *Dépêche* se garda de la publier. M. Arnaud dut faire appel aux autres journaux pour faire paraître sa réponse. À ce moment-là, ajouta le témoin, grand mutilé, on l'accusait d'une façon un peu différente : on disait qu'il avait des cartes plein les poches et de l'argent à foison.

M. Gicquel a prétendu que M. Arnaud l'avait payé. Entendu à l'instruction, le témoin de l'accusation a précisé que M. Arnaud avait fait trois pas en arrière — il avait songé à les compter ! — et s'était retourné pour prendre 30 p. dans le coffre. M. Arnaud demanda alors au juge de se rendre immédiatement à l'Hôtel des Nations et le magistrat instructeur dut constater que, dans la pièce où M. Gicquel avait prétendu être payé, il n'y avait pas de coffre-fort.

M. Arnaud déclara qu'il connaissait M. Gicquel de vue seulement.

M. DURBAN

M. Durban, interrogé en dernier, nie aussi avoir remis 40 p. à M. Gicquel.

À la fin de l'interrogatoire de ce témoin, Me Régnier, avocat de l'accusation, lui demanda s'il ne reconnaissait pas un bon portant sa signature, M. Durban rétorqua qu'il n'avait pas signé de bon le 3 mai.

Me Régnier déclara alors qu'il allait déposer des conclusions Le bon en question portant la signature de M. Darban, était ainsi libellé :

10 p. — R. 15 p : ce qui voulait signifier sans doute : Payé : 10 p. reste à payer : 15 p.

M. Darban, après avoir demandé à examiner ce bon de pus près, reconnaît l'avoir signé, mais ce bon avait été fait avant le premier tour. C'est un électeur qui était employé à la permanence Sarraut qui lui avait demandé de lui remettre ce papier pour se faire payer son dû.

Me Régnier semblait vouloir faire grand cas de ce bon. On dut lui faire remarquer qu'en tout cas, c'était l'affaire Peri qui se jugeait et non l'affaire Durban. Péri était bien loin de son affaire. Pendant toute la matinée, c'est tout juste si son nom fut prononcé une seule fois.

On fit observer, pour le cas de M. Durban, que les témoins de l'accusation l'avaient vu dans les deux permanences à la fois, et que l'on avait même dit qu'il tenait un bureau de paiement. Si réellement M. Durban avait tenu un bureau de paiement, il n'aurait pas fait le bon, que l'on exhibe aujourd'hui. Au reste, il fut impossible de savoir à qui ce bon avait été remis.

Le ministère public, avec juste raison, fit observer que si le bon se trouvait aujourd'hui entre les mains de l'accusation, c'est qu'il n'avait pas été payé. Sinon, il serait en possession de la partie adverse.

On discuta longtemps autour de ce fameux bon, si longtemps qu'on en oublia M. Péri, l'accusé.

UN INCIDENT

Enfin, Me Régnier, plaidant pour la partie civile, insista sur le cas du sieur Villaruel. Lors du procès Peri, ce dernier avait déclaré, prétendit l'avocat, qu'il avait payé Villaruel pour lui tendre un piège et le faire prendre en flagrant délit. Or l'échappatoire de cette prétendue souricière semble trop facile à Me Régnier.

Me Giacobbi ne put s'empêcher de faire observer alors au président que son client n'avait jamais dit pareille chose lors du procès. M. Péri, indigné, déclara que Me Regnier était de mauvaise foi, ce qui valut une petite observation du président qui, le rappelant à l'ordre, lui recommanda d'être calme. Me Giacobbi excusa en quelques mots son client mais, ajouta-t-il, il comprenait la colère de ce dernier de voir la vérité ainsi travestie. M. Péri n'avait pas fait à la barre la déclaration que Me Régnier lui attribuait. Le président, en compulsant les notes d'audience du greffier, pourra s'en rendre compte assez facilement.

L'incident étant clos, Me Couget déclara, comme Me Bernard, qu'il s'en rapportait à sa première plaidoirie. Le procureur de la République, lui aussi, dit qu'il n'avait rien à ajouter à ses conclusions premières. Me Giacobbi imita ses confrères, tout en faisant cependant remarquer au président que les trois témoins cités avaient apporté un démenti formel aux déclarations des sieurs Gicquel et Bouchet et que, dans ces conditions, l'acquittement de M. Peri, dont on n'avait mollement prouvé la culpabilité. s'imposait.

LE JUGEMENT SERA RENDU LUNDI

L'affaire a été mise en délibéré

Jugement sera rendu lundi matin à 8 heures.

L'AFFAIRE BAZÉ ET NGUYEN-VAN-NHU

L'affaire Peri liquidée, le tribunal décida d'examiner celle concernant M. Bazé et M. Nguyên-van-Nhu

Avant d'entendre les inculpés, Me Réveille, avocat de l'une des parties civiles représentée par M. Péri, déclare que M. Péri étant l'ami du frère de M. Bazé, lui a manifesté le désir de ne pas comparaître dans cette affaire. Me Réveille suivra les débats et n'interviendra qu'en cas de besoin seulement. Les autres parties civiles (M. de Lachevrotière et Georges Bazé) représentées par Mes Régnier, Condamy et Couget qui remplace Me Idylle, absent, déclarent adopter

La même attitude que Me Réveille.

L'INTERROGATOIRE DES INCULPÉS

L'interrogatoire des inculpés sera bref. Celui de Ng-van-Nho surtout. Ce dernier a travaillé à la permanence et il a reçu de l'argent pour rémunération du travail fourni.

Quant à M. Bazé, il n'a jamais accompagné des électeurs aux urnes comme on l'a prétendu. Il se peut qu'il ait payé certaines sommes d'argent à des électeurs, mais ces sommes représentaient des salaires dus. II n'a fait qu'aider M. Michaud, qui est un de ses amis, voulant, par la même occasion, rendre service à M. de Lachevrotière pour lequel il a beaucoup d'estime.

Sur une question du président, il répond que c'était M. Michaud qui était chargé de faire les paiements. Il a payé quelquefois, lui aussi, mais c'est M. Michaud qui lui remettait l'argent, non pas de grosses sommes, mais le salaire de chaque « individu » (sic).

Répondant à une autre question du président Lavau, il reconnaît avoir été au 10 *bis* de la rue de Verdun, et ce à plusieurs reprises, dont une ou deux fois le matin.

C'était, prétend-il, « pour voir si M. Michaud n'était pas chez M. Bui-thê-My, car il avait l'habitude de passer par là ».

La première fois, il n'a trouvé personne : la seconde, il a rencontré M. Saint-Mleux.

M. Bazé déclare ensuite q'il a assisté à la perquisition faite chez M. Bui-thê-My.

Il s'est arrêté au 10 *bis* parce qu'il a vu un attroupement.

Le président lui demande ensuite s'il n'a pas été chercher des électeurs à Biênhoà.

M. Bazé répond qu'il a pu aller chez des gens, mais il était en compagnie de son confrère.

Me Régnier fait remarquer que l'inculpé travaille dans la région et qu'il connaît tout le monde.

Le président poursuit son interrogatoire.

Le Président. — Connaissez-vous M. Piotrowsky ?

— Oui.

— Ce dernier vous a désigné comme chef de file.

— Je ne sais pas ce que cela veut dire. Ce que je puis dire, c'est que je n'ai conduit personne au bureau de vote.

— Connaissez-vous Césario ?

— Ils sont plusieurs.

— Est-ce que vous n'avez pas remis de l'argent à l'un d'eux ?

— Je n'ai pas d'argent, comment pourrais-je en donner ?

— Vous n'avez remis de l'argent à personne ?

— De l'argent qui était dû pour un travail à la permanence, c'est peut-être possible, je ne dis pas non.

— Vous ne connaissez pas non plus un certain Ignatio ?

— Je connais beaucoup de monde. J'ai demandé à tous ceux que je connaissais de voter pour le candidat de mon choix.

— Ignatio a dit que « c'est M. Bazé qui est venu le chercher, accompagné de M. Mathurin ».

— Je ne le connais pas. Il s'agit de mon frère sans doute.

Me Condamy. — Oui. Ils sont plusieurs. Je crois même avoir lu des articles dans les journaux où l'on a parlé des « frères ennemis ».

PREMIÈRE SUSPENSION D'AUDIENCE

Me Condamy, une fois l'interrogatoire de M. Bazé terminé, fait observer au président que son client n'a pas eu connaissance des pièces déposées au dossier au cours des débats. Pour remplir son devoir strictement, il devrait soulever les mêmes exceptions que dans le procès des 135 mais il ne le fera pas. (*Qu'il nous soit permis de l'en remercier en passant*)

Me Régnier demande acte également de ce que son client Nhu ne connaît rient du dossier. Il ajoute qu'il va déposer des conclusions tendant à demander à ce que président rejette des débats la fameuse liste saisie chez M. Bui-thê-My, liste sur laquelle figurait le nom de son client.

Le commissaire Campana n'avait aucune qualité pour faire cette perquisition au 10 *bis* de la rue Verdun : il y a donc eu substitution de fonctions. Il va déposer des conclusions à cet effet.

Le président n'y voit aucun inconvénient. Mais l'audience, comme il est déjà tard, est renvoyée à 15 heures.

L'AUDIENCE DE L'APRÈS-MIDI

L'audience de l'après-midi est reprise à 16 heures. Le président répond aux conclusions de Me Régnier, conclusions dont nous avons parlé plus haut. Il passe outre aux débats déclarant les protestations du requérant mal fondées.

L'interrogatoire des témoins

M. Aubert prie le président de bien vouloir l'entendre le premier, sa femme malade et hospitalisée devant subir une opération.

On lui donne satisfaction

Il déclare qu'il était chef comptable au Crédit foncier, mais qu'il vient d'être licencié depuis le 1er août,

Il ne veut pas prêter serment puisqu'il n'y a pas de Christ dans la salle. Il ne jurera pas, dit-il, mais il dira cependant « toute la vérité et rien que la vérité ». Le président le met à son aise : il n'a pas à prêter serment dans cette affaire puisqu'il est, comme les autres, un témoin en même temps qu'un inculpé.

— Que savez-vous sur M. Bazé ? lui demande-t-on.

— Georges (*sic*) est un ami, un compagnon d'armes avec qui j'ai fait la guerre.

Je ne le chargerait donc pas, je ne dirai pas de mal de lui. Je pourrais dire qu'il m'a payé mais je ne le chargerai pas ».

Le Président. — Vous ne voulez rien dire ? C'est votre droit ?

— Je ne dis pas ça. Faites-moi jurer sur un Christ et je dirai toute la vérité, répond avec entêtement Aubert.

Et il poursuit :

—Je sais qu'il a joué un rôle prépondérant au cours de ces élections mais je ne préciserai pas, parce qu'on ne m'a pas invité à dire toute la vérité !

Tout le monde se regarde, perplexe. On se demande ce que peut avoir le témoin qui paraît assez… surexcité. Aubert déclare qu'il a « la tête en feu », car sa femme est malade, il vient de perdre son emploi.

Le Tribunal compatit à ses malheurs et lui demande s'il veut dire quelque chose.

— Puisque vous me poussez dans la voie des aveux, je dirai ce que je sais : j'ai été rue Richaud, au 15 ou au 17, je ne m'en souviens plus exactement aujourd'hui, en compagnie de M. Bazé. Celui-ci m'a remis cinq cartes, il les a « fichues » (sic) dans ma poche et m'a dit de faire voter les 5 personnes, Le procureur.

— C'est ça vos révélations ?

— Il y encore autre chose Il y a l'affaire Tringuecoste. Georges Lachevrotière, qui est un grand fumiste…

Mais le président arrête l'orateur en lui ordonnant de modérer ses expressions.

En lui coupant la parole, on lui a aussi coupé le fil de ses idées.

Mais Aubert vient à parler ensuite ensuite des offres qui lui ont été faites par le fils de De Lachevrotière, dans le bureau de Me Régnier. On lui avait promis 30 p. pour témoigner au procès des 135. Il a une lettre en mains, émanant de M. de Beaumont, qui prouve que la corruption électorale a joué.

Mais le président l'arrête. Il ne s'agit point de M. de Beaumont. C'est M. Bazé et M. Nhu qui sont poursuivis aujourd'hui. Sait-il quelque chose sur le rôle que M. Bazé a pu jouer pendant les élections ?

Aubert. — Je ne sais rien. Bazé est un ami intime. Il a été « blousé » (*sic*) comme les autres.

— Quels autres ? lui demande-t-on.

Ceux qui ont reçu des promesses de toucher 10 p. s'ils faisaient appel. « Allez faire appel et on vous donnera 10 p. à la *Dépêche* ensuite » Une trentaine ont fait appel et M. de Lachevrotière, prétextant que M. Darrigade n'était pas là, leur a fait remettre 40 cents pour les frais de pousse. Je jure devant Dieu et le Tabernacle que c'est vrai J'ai d'ailleurs écrit ces choses au député du Sénégal. M. Michel Binh vous dira tout à l'heure si je mens. Il connaît tout cela.

M. de Lachevrotière m'a promis aussi monts et merveilles. Il n'a pas tenu ses promesses.

Son fils a joué un rôle prépondérant. C'est un véritable…

— Doucement Ambert, calmez-vous et modérez vos expressions ordonne le président.

Aubert. — Oui. Je préfère me retenir, sinon je me ferais « coffrer » (*sic*).

Je vous jure que M. Georges de Lachevrotière m'a promis 50 p. en me disant de dire des choses, même inexactes, au Tribunal. Lorsque. les débats terminés, je me suis présenté à la *Dépêche* », j'ai trouvé, mardi, M. de Lachevrotière père qui était de mauvaise humeur et qui m'a pris par mon colback…

Le président l'interrompt et le renvoie à sa place :

— Allez prendre les nouvelles de votre femme et vous reviendrez après, lui déclare M. Lavau, qui se rend compte de son état.

— Je certifie que j'ai dit toute la vérité, s'écrie Aubert en se retirant.

Et l'on appelle le témoin suivant.

M. NOYER

M. Noyer est appelé à la barre après le sieur Aubert.

Me Condamy lui demande si la rue de Verdun était déserte ou si des gens avaient l'air de regarder ce qui se passait au 10 *bis* de la rue de Verdun.

— Il y avait quelques personnes dans la rue, répond le témoin, qui précise comment il est arrivé sur les lieux. en compagnie de M. Campana, qui a dirigé la perquisition.

M. Noyer précise qu'on pouvait voir du dehors ce qui se passait à l'intérieur parce que le rideau était tiré. Mais le procureur fait remarquer que M. Henri a déclaré qu'il avait reçu de son chef l'ordre de baisser le rideau.

— Quelqu'un pouvait-il voir du dehors, demande Me Condamy, ce qui se passait dans la maison ?

Et le témoin répond :

— Oui.

Me Régnier demande au témoin s'il peut préciser le nombre des personnes présentes dans la rue. M. Noyer ne peut pas répondre à cette question. Il dit cependant que la rue n'était pas déserte.

Me Régnier demande encore si lorsqu'on fait une descente de police, il ne se produit pas immédiatement un attroupement important. Cette question reste sans réponse précise.

Le procureur de la République fait observer qu'une douzaine de voitures sont arrivées entre 13 et 15 heures rue de Verdun. Il est surprenant que juste celle de la Police ait attiré l'attention de la population indigène.

M. PIOTROWSKY

M. Piotrowsky, précise au tribunal le rôle joué par M. Bazé. Il a aperçu, dit-il, M. Bazé à plusieurs reprises dans les voitures, à la *Dépêche* et dans les permanences où il faisait des payements.

Le jour du vote, il l'a vu en compagnie de Michaud, de Georges Lachevrotière et de nombreuses personnes. Il ne peut pas certifier que M. Bazé a accompagné des électeurs jusqu'au bureau de vote.

Le président lui demande pourquoi il a déclaré que M. Bazé étant un chef de file. C'est parce qu'il l'a vu faire des courses qu'il a eu cette impression. Il était très occupé le jour du vote et il n'a pas eu le temps ni l'occasion de suivre M. Bazé.

LES FRÈRES CESARIO

Cesario Emmanuel ne connait pas les inculpés. Le président lui fait remarquer pourtant qu'il a déclaré qu'il a parlé de M. Bazé au cours de l'information.

Le témoin répond qu'on lui a dit que M. Bazé « payait » mais il ne l'a pas vu avec l'argent à la main.

Les fils de ce témoin, Cesario Alexandre et Louis, viennent à leur tour à la barre.

Leurs dépositions sont sans intérêt car ils déclarent ne pas connaître M. Bazé.

LY-DINH-NAM

Ly-Dinh-Nam a été, dit-il, avec M. Bazé rue de Verdun pour se faire payer par M. Michaud. Ce témoin se contredit fréquemment. Il dit d'abord que M. Bazé est descendu de l'auto, puis il déclare que M. Bazé l'a payé lui-même, dans la voiture sans même en descendre, ayant de l'argent sur lui.

Il a touché 24 p. qui représentaient le montant de son salaire de la semaine.

JULES MICHELET

Jules Michelet, qui demeure à Biênhoà, connaît M. Bazé depuis longtemps mais il ne l'a jamais vu dans les permanences.

NGUYEN VAN BINH MICHEL

Nguyên-van-Binh Michel connait Bazé depuis longtemps. C'est ce dernier qui lui a payé son salaire avant le 1er tour.

C'est de lui que M. Aubert parlait. M. Aubert est rappelé à la barre et le président lui demande si c'est bien le témoin présent qui devait faire de sensationnelles révélations.

M. Aubert déclare que Binh Michel lui a avoué qu'au lendemain du jugement du « procès des 135 », M. de Lachevrotière lui avait envoyé ses agents électoraux — son fils, Michaud et un certain Fabre, de la *Dépêche* — pour lui dire, comme il l'avait fait avec les autres, de faire appel et qu'on lui donnerait ensuite dix piastres.

À la suite de cette démarche, Binh Michel, a dit à Aubert — qui est un érudit, ne l'oublions pas ! — de préparer une plainte et qu'il la signerait avec une trentaine de ses camarades.

Aubert ajoute que Binh l'a rencontré ce matin et qu'il lui a avoué que ses camarades, qui avaient peur, n'avaient pas voulu signer. « Ils ont la frousse mais je suis décide à dire la vérité au tribunal », lui précisa Binh.

Et Aubert, se tournant vers le témoin, déclare au président : «

— Voulez-vous poser la question à M. Binh et lui demander si les agents de M. de Lachevrotière ne lui ont pas promis 10 p. pour faire appel et qu'après l'appel des condamnés, on leur a donné royalement 40 cents ?

Me Condamy :

— M. Aubert n'a pas digère les 40 cents l!

Le président pose la question au témoin qui répond :

— Je n'ai pas fait appel. Mais le 18 juillet, j'ai reçu la visite de M. Fabre, qui est employé à la *Dépêche*, et qui m'a conseillé de faire appel. Je m'ai pas suivi son conseil ».

Le président. — Et pour la question des 10 p, qu'avez-vous à dire ?

Binh. —- On ne m'a pas promis dix piastres.

Aubert. — J'en ai mal au cœur !

Le lendemain des condamnations, il y eu un va-et-vient considérable de voitures de location. Georges de Lachevrotière, Michaud et les autres ont été voir tous ceux qui avaient été condamnés pour leur dire d'interjeter appel. Binh m'a raconté que Fabre, de la *Dépêche,* avait porté plainte contre lui pour vol d'un carnet de 100 billets de Loterie (l'affaire est en cours d'instruction) et qu'il lui avait conseillé de faire appel, en lui promettant 10 p.

Et Aubert se retire, indigné.

Le président (s'adressant au témoin Binh) :

— Savez-vous si des offres identiques ont été faites à d'autres, si nul ne vous a offert à vous-même 10 p. ?

Réponse. — Je ne puis pas vous répondre. Depuis ma condamnation je ne fréquente plus la *Dépêche*.

*

* *

Les témoignages des autres. témoins sont sans grande importance. Lorsque le témoin François Tam se retire, Aubert intervient pour dire que le dit témoin a reçu une offre de 5.000 p. de M. de Beaumont. Me Condamy prie le président de faire cesser cette comédie. M. Lavau ordonne à Aubert de se tenir coi et de ne parler que lorsqu'on l'interrogera.

Trois autres témoins sont appelés à la barre. Lorsque Nguyen van Su est appelé pour témoigner, le président lui dit :

— Regardez ces deux personnes, qui se trouvent sur le banc.

Et avant d'attendre une autre question, le témoin s'écrie :

— Je ne connais pas M. Bazé.

Ce qui amuse l'assistance.

LE RÉQUISITOIRE

Le ministère public sera extrêmement bref dans ses réquisitions. Il déclare s'en « rapporter » purement et simplement pour ce qui touche à Nhu.

Pour ce qui concerne M. Bazé, il confirme ce qu'il a dit au « procès des 135 ».

Il maintient donc ses réquisitions.

LES PLAIDOIRIES

Me Régnier dira deux mots seulement pour son client Nguyên van Nhu.

Du moment que l'avocat de la République a presque abandonné l'accusation contre lui, il demande son acquittement pur et simple.

Me Condamy assure la défense de M. Bazé, fils d'un colon de l'Annam qui a travaillé toute sa vie en garçon de grand cœur. Son client a fait engager les pauvres dans les permanences pour leur faire gagner quelques piastres Mais on ne peut rien lui reprocher. Nul n'a pu produire la preuve de sa culpabilité. On n'a contre lui qu'un simple bout de papier où était inscrit son nom et pas autre chose.

M. Bazé n'a rien fait de répréhensible aux dires mêmes des témoins qui ont été entendus ce jour à la barre.

Son client est un brave et honnête garçon contre lequel il n'y a absolument rien. Le tribunal fera justice en l'acquittant purement et simplement.

JUGEMENT EN DÉLIBÉRÉ

Le président a renvoyé l'affaire. Il rendra son jugement lundi matin.

LES DÉLÉGUÉS ONT UN RÔLE À JOUER À PARIS ET EN INDOCHINE
(*L'Avenir du Tonkin*, 1er septembre 1936)

……

Dernièrement, un inspecteur de la Garde indigène d'un protectorat voisin, ayant à faire valoir ses droits au ministère, vint me trouver à Saïgon afin de me demander une lette de recommandation pour le député Jean de Beaumont. Je lui fis remarquer que ce serait au délégué de son protectorat à appuyer les démarches qu'il aurait à faire rue Oudinot et non point au député de la Cochinchine. Cet inspecteur de la Garde indigène me répondit : « Mais notre délégué n'a aucune influence à Paris, personne ne le connaît là bas »

Cela ne devrait pas être. J'ose croire que les collèges électoraux du Tonkin, de l'Annam et du Cambodge le comprendront et qu'ils exigeront des candidats qui se présenteront l'engagement d'accomplir leur mandat aussi bien à Paris qu'en Indochine.

Henry de LACHEVROTIÈRE

(*L'Impartial*)

PROCÈS DES FRAUDES EN APPEL

COCHINCHINE

SAIGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 15 octobre 1936)

Le procès de fraudes électorales. — Saïgon, 15 octobre. — Après réquisitoire de M. l'avocat général Vidil et la plaidoirie de Me Viviès, la chambre des appels correctionnels, jugeant le procès dit « des fraudes électorales », a mis l'affaire en délibéré. L'arrêt sera rendu à une prochaine audience.

LE PROCÈS DES FRAUDES ÉLECTORALES EN APPEL

UNE JOURNÉE CHARGÉE

(*L'Avenir du Tonkin*, 17 octobre 1936)

L'audience du matin

L'audience est ouverte à 7 heures 30 alors que de nombreux avocats sont encore absents. Ils arriveront petit à petit, pour être tous là, lorsque commencera l'interrogatoire de M. de Lachevrotière.

À l'ouverture des débats, le président, M. Sicé, commence par donner lecture du jugement de première instance, pour faciliter, dit-il, la tâche des assesseurs.

L'on procède ensuite à l'appel des prévenus. Nombreux sont ceux qui déclarent se désister de leur appel, particulièrement ceux qui ont fait appel sur les incidents.

L'interrogatoire M. de Lachevrotière

Cette formalité terminée, le président fait avancer M. de Lachevrotière à la barre pour lui demander s'il a des déclarations à faire au sujet du rapport de M. Campana et de l'existence d'une somme importante dans le coffre-fort de son domicile personnel.

Le Président. — Vous reconnaissez, M. de Lachevrotière, qu'une perquisition a été faite chez vous. le 5 mai ?

M. de Lachevrotière. — Oui. Mais je conteste la présence de ces sommes. Je ne comprends pas comment ces rapports successifs ont été faits.

Il y avait dans le coffre-fort 5 ou 600 p. du ménage. Il y avait aussi de l'argent appartenant à ma femme...

Le Président. — Vous contestez alors la présence d'une grosse somme ?

M. de Lachevrotière. — Je suis séparé de biens. Il se peut qu'elle ait eu de l'argent dans son coffre, c'est possible, mais je ne pense pas qu'elle ait pu avoir une somme aussi importante.

Je m'étonne que M. Campana ait parlé aussi tardivement de cette somme. C'est un point excessivement important. Comment n'en a-t-on pas parlé avant ? Je me permets de vous faire remarquer que, dans toutes cette affaire. je n'ai, comme témoins, contre mois, que des policiers.

Le Président -- C'est de la plaidoirie.

Revenons aux faits. Vous contestez donc la présence d'une somme importante dans votre coffre ?

M. de Lachevrotière. — Je conteste qu'il y avait une grosse liasse de billets. Il n'y avait pas cette somme importante dont on parle. On n'a rien compté

Le Président. — C'est exact. M. Campana a dit que la somme devait se monter à 6 ou 7.000 p.

M. de Lachevrotière. -- Je regrette que ça ne soit pas vrai.

*
* *

Avant d'entendre les témoins, l'avocat général, M. Vidil, tient à préciser comment le rapport de M. Campana lui est parvenu.

Ce rapport a été enregistré le 18 juillet au Parquet Général et M. Vidil a reçu une note du procureur général le priant de le faire parvenir, en temps opportun, au président de la chambre correctionnelle qui devait connaître de l'affaire.

« Depuis le 18 juillet, j'ai eu autre chose à faire, déclare M. Vidil, que de m'occuper de l'affaire de corruption électorale et, je le reconnais bien volontiers, j'ai laissé ce rapport sommeiller.

Pour que la défense en ait connaissance en temps utile, M. l'avocat général Vidil a pris la précaution d'envoyer à tous les avocats une copie de ce rapport.

Me Lambert remercie le représentant du ministère public de sa courtoisie tandis que M. Idylle se plaint d'en avoir eu connaissance tardivement.

L'interrogatoire des témoins

Le président fait appeler le premier et principal témoin, l'auteur du « fait nouveau » de l'affaire : M. Campana.

Le Président. — Vous avez procédé à de nombreuses perquisitions pendant votre enquête. Chez M. de Lachevrotière, vous avez trouvé des sommes importantes. Pouvez-vous donner à la Cour des précisions à ce sujet ?

M. Campana. — C'est exact. Au domicile personnel de M. de Lachevrotière, où nous nous étions rendu pour perquisitionner, nous avons trouvé des sommes importantes dans le coffre-fort.

Il y avait une somme de 600 p composée de six billets de 100 p., une autre boîte contenant de 4 à 50 p (de l'argent du commerce de pousse-pousse de Mme de Lachevrotière) et, enfin, une enveloppe dans laquelle pouvaient se trouver de 6 à 7 000 p.

Le Président. — Comment avez vous pu apprécier cela ?

M. Campana. — Il y avait des liasses de billets de 100 p. des billets tout neufs, jamais pliés. Je ne puis préciser le montant de cette somme mais j'ai eu la certitude absolue qu'il y avait des liasses de billets de 100 p. pour une forte somme.

Le Président. — Comment se fait-il que vous n'ayez pas fait état de cette découverte dans votre procès-verbal de perquisition ?

M. Campana. — Je ne recherchais chez M. de Lachevrotière que des documents ayant trait aux fraudes électorales. Je n'ai pas songé à en parler car j'ai pensé que M. de Lachevrotière pouvait très bien avoir de l'argent dans son coffre-fort. J'ai commis une faute certaine en ne le mentionnant pas sur le procès-verbal.

Le Président. — Pourquoi, durant les débats, informé du système de défense de M. de Lachevrotière, n'avez-vous pas fait part de cette découverte au tribunal ?

M. Campana. — Je n'étais pas toujours dans la salle et je n'ai pas été appelé constamment dans la salle d'audience. Je n'ai eu connaissance du système de défense de M. de Lachevrotière qu'après le procès, à la lecture des journaux.

Le Président (s'adressant à M. de Lachevrotière). — Vous avez entendu : M. Campana affirme qu'il y avait, dans une enveloppe, de nombreux billets de 100 p. pliés en deux.

M. de Lachevrotière. — Je conteste même l'existence de billets. Je ne les ai pas vus !

Me Idylle. — Peut-on savoir sur quelle initiative M. Campana a produit son rapport ?

M. Campana. — Simplement sur la lecture des journaux.

M. de Lachevrotière. — Le premier procès a duré 21 jours et je puis vous certifier que ces messieurs de la Sûreté ont lu les journaux. Tout le monde pourra le dire.

Le Président. — Cela n'a rien à voir.

*
* *

Me Lambert demande au témoin comment il a pu avancer que Me Régnier avait dû indiquer à M. Blanchard les réponses qu'il convenait de faire à la Sûreté lorsqu'il serait interrogé, et M. Campana déclare qu'il n'a fait que se baser sur le rapport de son commissaire adjoint, M. Gounelle.

Et c'est le témoin suivant qui est appelé.

M. Pacini

M. Pacini, inspecteur de la Sûreté, a été convoqué par le ministère public qui va lui demander si oui ou non il y avait un attroupement devant la demeure de M. Bui-the-My, ce qu'a prétendu M. Noyer, autre inspecteur de la Sûreté.

Le témoin, qui a accompagné M. Campana sur les lieux, était en train de perquisitionner à l'intérieur du compartiment avec M. Noyer, lorsque M. de Lachevrotière est arrivé.

Il est venu dans la première pièce et c'est alors qu'il a pu voir qu'il n'y avait aucun attroupement à l'extérieur.

On pose différentes questions au témoin, à savoir le nombre d'agents présents, s'il a signé le procès-verbal, et M. Bazé demande enfin la parole pour déclarer qu'il n'a jamais vu M. Pacini rue de Verdun.

Le témoin réplique qu'il était présent. Il y était tellement qu'il a va M. de Lachevrotière jeter par terre son paquet contenant les billets de banque. Ce fait nouveau sera exploité un peu plus tard par la défense.

M. Bonnet

M. Bonnet a assisté à la perquisition faite chez M. de Lachevrotière. Le président lui demande quelques précisions qu'il fournit aussitôt : C'est Mme de Lachevrotière qui nous a montré ce qu'il y avait dans le coffre. »

Et comme son chef, M. Bonnet, donne les indications que l'on sait sur la présence d'une grosse liasse de billets de 100 p. :

M. de Lachevrotière. — Comment M. Bonnet a-t-il pu voir cet argent ?

Le témoin. — Mais c'est madame de Lachevrotière qui a sorti elle-même l'enveloppe du coffre. Même que M. Campana a dit : « Ça ne m'intéresse pas, puisque c'est de l'argent. »

*
* *

M. Campana est rappelé à la barre pour une confrontation.

Le Président. — Qui a sorti l'argent du coffre ?

M. Campana. — C'est Mme de Lachevrotière. Elle sortait ce qui se trouvait dans le coffre, nous le montrait et le renfermait aussitôt.

Le Président. —Cette somme se trouvait où?

M. Campana. — Dans une enveloppe jaune qui semblait déchirée. Les billets étaient neufs.

Le Président. — Le témoin a déclaré que les billes étaient à plat.

M. Campana. — Ils étaient arrondis lorsqu'on me les a présentés le premier. Peut-être qu'en maniant l'enveloppe ils se sont mis à plat.

M. Gounelle

M. le commissaire adjoint Gounelle a assisté, lui aussi, à cette perquisition et il a vu la fameuse liasse de billets de 100 p.

« La Délégation nous commandait de saisir des documents ayant trait à la corruption électorale. C'est pourquoi nous n'avons pas touché à l'argent ».

M. Gounelle est précis : Il y avait dans une boîte des petites coupures et des rouleaux de monnaie (il s'agissait de l'argent appartenant à Mme de Lachevrotière et provenant de son entreprise de pousse-pousse), dans une autre des billets de 100 p. et enfin une enveloppe contenant des billets de 100p., neufs n'ayant jamais reçu de plis. Ces billets étaient légèrement roulés, leur format étant trop grand pour contenir dans l'enveloppe.

M. de Lachevrotière. — Quelle était la couleur de l'enveloppe ?

Le témoin. — « Jaune ».

Le témoin précise que M. de Lachevrotière a même dit à sa femme : « Rentre ça : ça n'a aucune importance ».

M. Campana, comme lui-même, n'a attaché aucune importance à cette découverte car les policiers étaient venus pour chercher des documents et non de l'argent.

Le Président s'adressant à M. de Lachevrotière. — Alors vous contestez toujours ?

M. de Lachevrotière. — Je conteste. Je ne me souviens pas de l'existence de cette enveloppe.

*
* *

Me Lambert pose à M. Gounelle la même question qu'à M. Campana, à savoir comment Me Régnier aurait pu être mis au courant des déclarations de M. de Lachevrotière.

M. Gounelle. — M. de Lachevrotière a été interrogé par moi à 4 heures moins dix et M. Blanchard à 6 h 30. Entre-temps, M. de Lachevrotière a eu l'occasion de s'entretenir longuement avec Me Régnier !

M. de Lachevrotière réplique que des inspecteurs de la Sûreté ont assisté à ces entretiens.

M. Vidil. — Est-ce que Me Régnier n'avait pas pris la sacoche où se trouvait l'argent !

M. Gounelle. — C'est exact.

Me Lambert. —Pardi ! Il sauvait l'argent !

*
* *

Me Réveille, partie civile, va poser une question à M. Blanchard : « Est-ce que M. Blanchard, puisqu'il était le comptable des fonds appartenant à M. de Beaumont, peut-nous dire combien il a versé à M. de Lachevrotière le 3 mai ?

M. Blanchard répond qu'il a dû verser 7.000 p. ce jour-là. Il ne tenait pas la comptabilité de ce qu'il versait à M. de Lachevrotière.

Me Réveille prie la Cour de retenir cette réponse.

*
* *

Une suspension d'audience est décidée et lorsque l'audience reprend, le Président rappelle aux avocats, avant leurs plaidoiries, quelles sont leurs obligations. Il espère qu'ils feront tous preuve de modération.

Les plaidoiries

Après une légère discussion pour savoir qui va prendre la parole en premier, la Défense se met d'accord pour donner la parole à Me Idylle.

L'avocat de M. de Lachevrotière parle du « rapport à retardement » de M. Cimpana qui se présente dans des conditions telles qu'il doit être rejeté des débats car c'est un simple acte de police.

Il s'étonne aussi de la présence d'un nouveau témoin, un policier encore : M. Pacini que personne n'a vu sur lieux.

Me Idylle relève toutes les contradictions contenues dans les déclarations faites à la barre par MM. Campana. Bonnet et Gounelle.

La Cour, déclare Me Idylle, repoussera ce « rapport augmentatif » (sic). Me Lortat-Jacob déposera des conclusions à cet effet.

Après ce rapport du 6 juillet, le défenseur discute tous les autres rapports de polices. Il discute, les unes après les autres, toutes les charges pesant sur son client. Il ne veut pas insister sur les accusations formulées contre M. de Lachevrotière, tant par Casimir que par Piotrowsky et même par Aubert Il se plaint de ce que son client a été arrêté illégalement par M. Campana, sous prétexte de flagrant délit.

Me Idylle termine en demandant non l'acquittement mais la réhabilitation de son client.

Une intervention de M. de Lachevrotière

M. de Lachevrotière demande à la Cour la permission de donner quelques explications à la Cour.

Le président lui accorde cinq minutes

Et M. de Lachevrotière rappelle comment-il a été arrêté, chez son collaborateur M. Bui-the-My. Il précise qu'il a donné à la Sûreté des précisions sur lesquelles il n'a jamais varié.

Le président l'interrompt pour lui dire que la Cour est au courant de tous ces faits.

M. de Lachevrotière termine en déclarant qu’il y a eu un certain acharnement contre lui. On lui attribue des rôles qu’il n’a jamais tenus.

Le président marquant quelques signes d'impatience, M. de Lachevrotière déclare qu’il n’en dira pas davantage afin de ne pas allonger les débats et il regagne sa place.

Me Lortat-Jacob

Me Lortat-Jacob présente la défense de son client, M. Granier. Il fait ressortir les contradictions du témoin Delmas qui a vu M. Granier pénétrer chez M. Bui-thê-My, alors que deux témoins de bonne foi ont déclaré que M. Granier avait déjeuné dans un restaurant qu'il n'avait quitté que fort tard.

Les fameuses listes saisies chez M. Bui-thê-My et sur lesquelles sont inscrits certains noms, dont celui de M. Granier, ne signifient rien car l'accusation n'a jamais pu dire qui avait écrit ces noms et mis des initiales en face de certains noms.

Me Couget

Me Couget assure la défense de M. Bui-thê-My. Il sera bref, ne voulant pas insister sur les arrestations illégales et sur les interrogatoires des prévenus.

On reproche à M. Bui-thê-My d'avoir prêté sa maison. Mais il ne savait pas qu'il y avait ou qu'il y aurait eu des paiements destinés à acheter le vote des électeurs.

Me Couget demande l'acquittement pur et simple de son client.

Me Canh

Me Canh se présente pour la foule des prévenus qui n'ont pas de défenseurs. Son intervention sera brève.

Ses clients ont loué leur travail pour manger à leur faiM. Ils ne sauraient être condamnés.

Me Gallois-Montbrun appelé

Me Dubreuilh, appelé à prendre la parole, demande à la cour de ne plaider qu'au débat de l'après-midi car son intervention sera longue et il est déjà 11 h. 20

On lui donne satisfaction et c'est Me Gallois-Montbrun, défenseur de MM. Pham ngoc Chiêu et Tran van Kha, qui le remplace à la barre.

Me Gallois-Montbrun s'attache à faire ressortir la faiblesse des charges qui pèsent sur ses deux clients dont l'un vient d'être nommé à un poste administratif important, l'autre nommé, à l'unanimité, premier secrétaire du conseil colonial.

L'AUDIENCE DE L'APRÈS-MIDI

LES PLAIDOIRIES (suite)

Me Dubreuilh

Me Dubreuilh défend M. Michaud sur lequel pèsent de lourdes charges. C’est lui qui a créé les permanences et qui a payé presque tous ceux qui ont travaillé dans ces permanences

Il est vrai que le Tribunal de première instance a tenu pour une grossière mise en scène le soi-disant travail des permanences.

Il y a aussi, dit l’avocat, les déclarations de Piotrowsky qui accusent Michaud. Mais ce témoin n’est pas digne d'être cru ; on a assez constaté tous ses mensonges en première instance.

Me Dubreuilh déclare que l'opinion publique a déploré que tous les inculpés n’aient été traités d'égale façon. Mais il a la conviction qu’une bonne justice sera rendue par la Cour.

Me Perlande

Me Ferlande plaidera brièvement pour Taguet qui a été employé à la permanence. Il a été payé pour un travail déterminé, mais il n’a point vendu son bulletin de vote.

C’est pourquoi la Cour ne saurait prononcer contre lui une quelconque condamnation.

Me Condamy

Me Condamy plaide pour M. Georges Bazé qui n’a pas fait de corruption électorale. Son client est intervenu en faveur de quelques pauvres bougres qu'il a fait payer pour le travail des permanences. Il a fait aussi de la propagande en faveur de M. de Beaumont Mais n'était-ce point là son droit le plus absolu ?

Les charges existant contre M. Bazé sont bien minces lorsqu'on les examine en détail. On ne peut pas prendre au sérieux la déclaration du sieur Aubert qui était pris de boisson lorsqu'il est venu témoigner en première instance.

Me Condamy termine sa plaidoirie en demandant à la Cour l'acquittement de son client.

Il dépose des conclusions sur le bureau du Président.

Me Lambert

Me Lambert qui assure la défense de M. Blanchard, demande l'acquittement pur et simple de ce dernier.

La fièvre de ce procès électoral est tombée. Aujourd'hui, ce procès ne fait plus recette.

Les habitants de ce pays ont compris qu'ils devaient rester unis et c'est au nom de cette union qu'il vient réclamer l'acquittement de son client. Me Lambert fait le portrait de M. Blanchard qui a rempli les plus hauts mandats publics en ce pays et c'est avec regret qu'il voit aujourd'hui son ami assis au banc des inculpés.

On a infligé à cet homme de 68 ans des tortures morales parce qu'il n'avait pas voulu fournir an magistrat instructeur des renseignements qu'on lui demandait. Mais comment pouvait-il faire autrement ? Il était bien obligé de suivre et de donner à M. de Beaumont toutes les satisfactions que celui-ci pouvait lui demander.

M. Blanchard n'a pris aucune part active aux élections législatives.

Il a remis 6.000 p. à M. de Lachevrotière. En quelle qualité ? Comme représentant qualifié de la Société des Terres-Rouges.

Il a été le caissier de cette société et non le trésorier du candidat de Beaumont.

Dans ces conditions, on ne saurait demander des comptes des sommes dépensées par son patron. Aussi Me Lambert demande-t-il l'acquittement de son client.

Me Condamy

Me Condamy intervient, en qualité de partie civile, une fois de plus dans le débat, puis le président donne la parole à

LA PARTIE CIVILE

Me Réveille

Dans une très brillante et solide plaidoirie, l'avocat de la partie civile déclare qu'il va s'en tenir exclusivement aux faits et aux documents.

Il parle des documents saisis sur M. Saint-Mleux et de la liste trouvée chez M. Bui-thê-My. Il n'y a aucun doute sur l'authenticité de ces documents : la base de l'accusation est solide. L'accusation se fonde sur un « document de base » : la liste de 135 noms, des noms d'électeurs qui ont été payés par M. de Beaumont.

Me Réveille examine les trois sources d'information de l'accusation. Il néglige volontairement les déclarations recueillies par la police pour ne tenir compte que de celles faites par les prévenus chez le juge d'instruction — où ils ont avoué avoir été payés pour voter pour M. de Beaumont — et enfin de celles faites à l'audience.

Les déclarations faites à l'instruction doivent être préférées parce que formulées avec sincérité. Ces aveux ont été recueille non seulement à Saïgon mais par les magistrats instructeurs de plusieurs provinces, ce qui ajoute à leur valeur.

Les 135 employés que l'on payait dans un bureau de paiement clandestin n'ont pas reçu, comme on l'a prétendu, un salaire de 3 p par jour, mais bien 38 p. chacun. Ces individus étaient des électeurs corrompus.

Examinant le cas de M. Blanchard, Me Réveille estime qu'il ne peut pas demander contre lui une condamnation.

Pour ce qui concerne M. de Lachevrotière, il a la conviction que ce dernier a été à la base de toute la corruption. M. de Lachevrotière n'est pas un « amateur » en politique, c'est un politique, c'est un professionnel, il a mis la main à la pâte, c'est certain et tout ce qui a été fait ne l'a pas été à son insu. S'il a été surpris, rue de Verdun, ce n'est pas pas le fait d'un simple hasard.

Il croyait ne pas risquer grand chose lorsque, jouant son va-tout, il a voulu intimider les agents qui se trouvaient chez M. Bui-thê-My.

Qu'allait faire M. de Lachevrotière dans ce bureau de paiement, avec 7 000 p. ? M. de Lachevrotière a déclaré que cette somme devait servir à payer des factures de papier de la *Dépêche*.

Mais, à l'instant de son arrestation, il n'a pas été question de traites à payer.

M. Blanchard a parlé tout d'abord de frais de journaux comme M. de Lachevrotière de « frais de campagne ».

Et c'est avec l'apparition du témoin Tourniaire qu'on a parlé des traites de papier dont certaines n'ont été présentées « à l'encaissement que le 14 mai seulement. »

C'est par ailleurs la seule fois où M. Blanchard ait remis de l'argent à M. de Lachevrotière. Il est surprenant que, pour payer des traites, on ait remis à M. de Lachevrotière de « petites coupures de une piastre ».

Le rapport de M. Campana du 16 juillet est extrêmement important, car il prouve que M. de Lachevrotière avait de l'argent chez lui. Ce dernier n'a d'ailleurs pas nié le fait avec une énergie farouche, comme il sut pourtant si bien le faire en d'autres temps.

Tous ces éléments réunis prouvent la culpabilité de M. de Lachevrotière. Me Viviès, le charmeur, aura beau plaider avec le talent qu'on lui connaît, les faits ne changeront pas.

*
* *

Il se fait tard. Qui de M. l'avocat général Vidil ou de M. Viviès va prendre la parole ?

M. Vidil, après une audience aussi chargée, demande à la Cour de bien vouloir renvoyer l'audience au lendemain.

Malgré l'intervention dans un sens contraire de Me Idylle, la Cour lui donne satisfaction.

Le représentant du ministère public prononcera son réquisitoire ce matin à 7 h. 30

LE PROCÈS DES FRAUDES ÉLECTORALES EN APPEL
(suite)

UN RÉQUISITOIRE REMARQUABLE DE M. L'AVOCAT GÉNÉRAL VIDIL
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 octobre 1936)

La dernière audience de l'affaire de corruption électorale, « le procès des 135 », s'est tenue hier matin, avant l'audience ordinaire des appels correctionnels. Cette matinée a été marquée par le réquisitoire de l'avocat général, M. Vidil, et par la dernière plaidoirie de la défense : celle de Me Viviès. Commencée à 7 h 30, l'audience extraordinaire a pris fin à 10 h 30 précises.

Un remarquable et impressionnant réquisitoire

M. l'avocat général Vidil, dont on connaît le beau talent oratoire, va parler pendant deux tours d'horloge. Sans faire des effets de manche, il soulignera les charges existant contre les uns et les autres. Il restera dans la plus stricte objectivité.

Il commence par examiner très rapidement le cas des sieurs Chieu et Kha, les deux inculpés de Bentre qui ont fait de la corruption électorale, comme l'indique le dossier lui-même. Les explications fournies à la Justice par ces deux prévenus ne « tiennent pas debout »

Le représentant du ministère public en arrive après ce bref examen au grand procès. Il prendra le dossier d'une façon tout objective. Les faits sont suffisamment éloquents par eux-mêmes sans qu'il soit besoin de les alourdir de manifestations oratoires inopportunes.

Mais il a cru devoir faire précéder l'examen des faits de quelques considérations générales sur ce qu'il a appelé : la moralité du procès.

Certains ont pu s'étonner que la corruption étant, à leur avis, générale, la poursuite ait été en quelque sorte unilatérale et que seuls les partisans d'un des candidats se soient vus en butte aux rigueurs de la loi. On a a prononcé, à ce propos. le mot de

« justice totale » qui paru faire fortune. On a reproché à la Justice de ne pas faire justice totale.

Le ministère public s'étonne et s'attriste que certains, parmi ceux qui voient les magistrats chaque jour à l'œuvre, aient cru devoir prêter le crédit de leur autorité à cet absurde reproche qui a pu prendre, à certains moments, les apparences d'une calomnie.

Il rappelle à ce sujet les odieuses campagnes de presse qui ont accompagné les longs débats de première instance, les accusations méprisables dont a été l'objet le corps judiciaire, les multiples incidents suscités lors des débats dans l'unique dessein de retarder l'heure du jugement, la requête en suspicion légitime dont ont été frappées toutes les juridictions d'Indochine et dont la Cour de cassation a fait justice.

« On a même porté plainte contre un des plus hauts magistrats de la colonie dans l'unique dessein d'éclabousser la magistrature entière. « Heureusement, dit-il, que l'on n'est éclaboussé que par la boue ».

« Une justice totale, a réclamé un grand conseiller ? Mais nul plus que vous ne pourra le faire, car vous êtes armés pour cela, Messieurs de la Cour. Votre unique préoccupation sera de rendre une justice sereine. »

La corruption électorale

La corruption électorale en ce pays toujours existé, a-t-on prétendu. C'est possible mais elle ne s'est, en tout cas, jamais étalée avec autant d'impudeur et de cynisme. C'était normal qu'il en fût ainsi cette fois, car un des candidats en présence était fort riche et il a fait pleuvoir sur ce pays une manne abondante. Mais, en dépit de tout son argent, il lui fallait quelqu'un du métier pour arriver à un résultat et c'est M. de Lachevrotière qui a été choisi.

Le Parquet a été saisi d'une plainte et, faisant son devoir, il a ordonné l'ouverture d'une information: L'occasion était trop bonne pour ne pas saisir au bond et faire cesser cette honteuse corruption électorale, car on achetait des bulletins de vote en pleine rue, comme au marché.

Le représentant du ministère public rappelle comment les perquisitions furent opérées. Si certaines demeurèrent infructueuses, d'autres, comme celle de la rue de Verdun, ont dépassé toutes les prévisions. On a découvert chez M. Bui-thé-My, employé de M. de Lachevrotière, six listes comportant 135 noms, à côté desquels se trouvaient des inscriptions dont on devait avoir la signification dès le début de l'enquête, et dans la poche de M. Saint-Mleux, plusieurs papiers où étaient inscrits les noms des principaux chefs de file et, dans une enveloppe, la somme de 1.015 p. en petites coupures d'une piastre.

L'avocat général rappelle aussi comment de M. de Lachevrotière est venu, porteur d'une somme de 7.000 piastres — dont 5 000 p. en petites coupures — se faire arrêter, c'est le cas de le dire, dans ce bureau de paiement clandestin.

« C'est à la lumière de ces premiers faits que les témoignages, même ceux que la Défense vous demande de rejeter des débats, prendront toute leur signification », déclare M. Vidil.

Le tribunal de première instance a été amené à prononcer 124 condamnations et c'est de ce jugement que la Cour est saisie.

Le représentant du ministère public, avant d'examiner le cas particulier de chaque inculpé, répond brièvement aux conclusions qui ont été présentées tendant à déclarer nulles la perquisition opérée rue de Verdun, chez M. Bui the My, et l'arrestation du principal inculpé.

Il n'y a pas eu d'arrestation arbitraire.

Toutes les opérations ont été faites régulièrement. Il passera rapidement aussi sur les jugements concernant les divers incidents soulevés en première instance.

À chacun son rôle

L'avocat général va examiner maintenant le fond de l'affaire. Y a-t-il eu corruption électorale ? Toute l'affaire roule autour de la rue de Verdun, où l'on a découvert des papiers importants. Ce sont ces papiers qui prouvent la corruption, car tous les documents saisis concordaient parfaitement.

Il va, pour que la Cour puisse mieux suivre l'affaire, classer les prévenus en trois groupes.

Il y a d'abord la masse des électeurs corrompus dont on a trouvé le nom sur les listes précitées. Ces inculpés ont fait des aveux, puis ils se sont, pour la plupart, rétractés à l'audience avec un ensemble vraiment touchant. Mais tous ne sont pas revenus sur leurs déclarations. Il y a Casimir et Piotrowsky, ceux qu'on a surnommés les « moutons », sans doute parce qu'ils n'ont pas voulu suivre leurs mauvais Panurges. Il y a aussi les Madet, Bélier, de Gonzaga, Césario, etc. Ces gens ont reconnu à l'audience, comme ils l'avaient déclaré à l'instruction, qu'ils avaient vendu leur voix. Poussés par les tristes circonstances de la misère actuelle, ils ont vendu leur bulletin de vote. La Cour ne pourra pas ne pas tenir compte de ces aveux, comme de ceux obtenus chez le magistrat instructeur, sinon il faudra dire que le juge d'instruction, un magistrat parfaitement honorable, a commis de véritables fautes. Le ministère public se refuse à concevoir une telle monstruosité.

La Cour se souviendra de la hâte qu'on a mis à vouloir faire disparaitre les listes qui ont été retrouvées dans un bassin rempli d'eau. La plupart de cette masse de corrompus était composée de gens illettrés. Il y en avait qui ne comprenaient même pas ce qu'on leur disait. D'autres touchaient de l'argent pour ce rien faire, ayant la permission de rester tranquillement chez eux.

« On payait dans les permanences des gens qui ne savaient ni lire ni écrire et que l'on avait engagés quand même « soi-disant pour travailler ! » Je n'invente rien, déclare l'avocat général : c'est au dossier. À tous ces gens-là, on n'avait demandé qu'une chose : remettre leur carte d'électeur ».

Les chefs de file.

Après la masse des corrompus, le ministère public passe en revue le deuxième groupe, d'une qualité bien supérieure au premier : celui des agents d'exécution, ceux qui ont été appelés les chefs de file et parmi lesquels il convient de citer : Granier, Bui the My, etc... Le premier nommé a été aperçu par Piotrowsky.

Casimir et Piotrowsky ont été jugés d'une façon bien sévère : Ce n'est pas une raison parce qu'il ont voulu se venger de ceux qui n'ont pas tenu à leur égard les promesses faites, qu'il faut tenir pour inexactes toutes les déclarations qu'ils ont pu faire. Il est un fait indéniable : toutes leurs déclaration sont d'une concordance parfaite avec les éléments du dossier.

Un autre témoin, digne d'être cru, M. Delmas a vu Granier accompagner des électeurs rue de Verdun. Et la déclaration de ce témoin a pu être contrôlée puisque la police a noté le numéro de sa voiture comme une de celles qui, le jour du scrutin, a été aperçue non loin de la maison de M. Bui the My. M. Granier a été accusé aussi par un autre inculpé.

Quant à M. Bui the My, il ne fera pas croire à la Cour qu'il ignorait ce qui se passait chez lui ! Sa complicité mérite d'être retenue.

Michaud, le chef de « l'état-major », avait la direction de toutes les permanences. Ce qui lui est reproché, c'est de les avoir organisées d'une façon telle qu'il en avait fait des foyers de corruption. Les employés des permanences étaient en effet bien nombreux !

M. Michaud a pris que part active à l'organisation de la corruption.

*

* *

M. Blanchard est le « grand argentier ». Il a remis l'argent : 7.000 p. à M. de Lachevrotière et aussi 1.015 p. à Saint-Mleux. M. de Beaumont a retiré, du 6 mars au 3 mai 1936, la somme de 268.300 piastres, alors que, l'an passé, à la même époque, le directeur des Terres-Rouges n'avait retiré, en tout pour tout que : 5.000 p.

Cette différence entre 268.300 p. et 5.000 p. se passe de tout commentaire !

La Cour appréciera à quoi ont pu servir ces sommes formidables.

Par ailleurs, la veille de chaque tour de scrutin, on a retiré de la Banque des sommes extrêmement importantes.

Le 1er et le 2 mai : 65.000 p. au total. Pour le 2 mai seulement : 40 000 p. qui ont été versées en coupures de 20 piastres et de 5 piastres !

M. Blanchard reconnait avoir agi comme un employé de banque. Il a trouvé l'enveloppe destinée à M. Saint-Mleux sur son bureau, a-t-il déclaré. C'est l'explication de quelqu'un qui se sent en mauvaise posture et qui veut se tirer d'affaire. La Cour s'en souviendra.

L'inculpé no 1

Quant à M. de Lachevrotière, commence l'avocat général, « il semble avoir été mis au monde — par décret nominatif de la Providence, comme l'a dit Renan —afin de montrer aux hommes comment on fait un député avec de l'argent. »

M. Vidil estime inutile de faire son portrait après ce qui en a été dit par Me Réveile.

« Arrivé au faîte des honneurs, sa situation était telle qu'il ne pensait pas qu'un petit commissaire de police, dont la situation était de cent coudées au-dessous de la sienne, aurait l'audace de lui demander des explications et de l'arrêter. Mais aussi haut qu'il soit placé, un homme n'est jamais au-dessus des lois. C'est pour l'avoir oublié que M. de Lachevrotière est ici.

L'avocat de la République rappelle pour mémoire les circonstances qui ont amené l'inculpation de M. de Lachevrotière. Il relève, en passant, les contradictions qu'il a pu noter en comparant les déclarations du prévenu au moment de son arrestation avec celles faites à l'audience. On peut toujours relever certaines contradictions lorsque l'on veut « chercher la petite bête. »

M. Vidil souligne de quoi était composée la somme de 7.000 p. saisie sur l'inculpé, rue de Verdun : principalement 5.000 p. en petites coupures. Et c'était avec cela qu'il devait payer le lendemain deux traites de papier pour la « Dépêche » ? Il signale aussi qui l'une de ces traites ne venait à échéance que le 14 mai et que c'est l'unique fois où M. de Lachevrotière s'est occupé de cette question matérielle, qui ne regardait d'habitude que M. Darrigade et nul autre que lui.

Par ailleurs, cet argent était dû par M. de Beaumont, puisqu'il s'agissait de papier ayant servi aux journaux qui soutenaient sa candidature. Qui fera croire que le paiement de ces traites était d'une telle argence qu'on n'ai pas pu attendre 24 heures et que M. de Lachevrotière, suffisamment occupé par les élections, a trouvé le moyen, au moment où sa présence était indispensable ailleurs, de se préoccuper d'aller chercher de l'argent pour pouvoir régler, le lundi matin, le montant d'une traite.

M. de Lachevrotière n'avait pas besoin d'aller chercher de l'argent chez M. Blanchard. Il en avait chez lui. Cela été prouvé par trois témoins qui, au cours d'une perquisition, ont remarqué la présence d'une assez forte somme dans son coffre.

À la vérité, M. de Lachevrotière s'est rendu rue de Verdun à seule fin de ravitailler ce bureau de paiement.

La preuve est donc faite que M. de Lachevrotière doit être tenu dans les liens de la prévention, comme complice par moyen fourni.

Soyez fermes...

Les peines prononcées par le premier juge peuvent paraître sévères. fait remarquer M. Vidil, mais qui veut la fin veut les moyens.

Si l'on veut vraiment mettre un terme à ces mœurs regrettables, il faut frapper sévèrement les corrupteurs. Il n'y a pas longtemps, dans un de nos plus beaux départements français, des peines d'emprisonnement autrement sévères ont été prononcées.

Le ministère public demande la confirmation des peines prononcées par le premier juge.

Une émouvante péroraison

Avant de finir son réquisitoire, M. l'avocat général Vidil rappelle à la Cour que son arrêt fera date :

« Nos amis annamites ont les yeux fixés sur vous. L'élite de la population, à qui l'on refuse encore le bulletin de vote et qui a assisté avec écœurement à ce honteux trafic, a besoin qu'on lui donne l'assurance que ce qu'elle a vu, pendant la dernière période électorale, ce n'est ni le suffrage universel, ni un procédé français. « Vous ferez, Messieurs, une justice totale, comme on l'a demandé : c'est-à-dire que vous rendrez la justice tout court. Et quand vous aurez abattu le bras du fraudeur et décapité la corruption, le vote du citoyen honnête et celui de ceux sur la misère desquels on pourrait être tenté de spéculer pourra s'exprimer en toute sincérité et liberté. « Nous sentirons alors passer avec joie et avec fierté sur le corps électoral de ce pays jusqu'ici objet de risée et de mépris, le souffle vivifiant de l'honneur. »

Telles sont les dernières paroles de M. l'avocat général Vidil qui a gardé la parole pendant deux heures.

Plaidoirie de Me Viviès

La Cour, après une courte suspension d'audience, revient, à 9 h. 35, pour entendre la dernière plaidoirie de la défense, celle de Me Viviès.

Auparavant, Me Lortat-Jacob demande à la Cour la permission de rectifier une légère erreur contenue dans le réquisitoire.

Me Dubreuilh aussi tient à prononcer deux mots pour dissiper un malentendu et enfin M. le président donne la parole à Me Viviès qui présentera la défense de M. de Lachevrotière.

Me Viviès plaidera en fin lettré pendant 45 minutes, sans ouvrir le dossier de l'affaire.

Il déclare que l'accusation, d'après lui, n'a pas fait la preuve de la culpabilité de son client.

Il est entièrement d'accord avec M. l'avocat général Vidil lorsque ce dernier dit que la sentence de la Cour sera une sentence historique. Mais ce n'est pas dans le sens d'une condamnation que l'arrêt sera rendu. Non.

La Cour ne prononcera pas une condamnation car il existe en faveur de M. de Lachevrotière un doute, un doute judiciaire.

Le monde, qui croit à la justice judiciaire, mourra ou survivra selon que M. de Lachevrotière sera condamné ou acquitté sur de simples présomptions. L'accusation demande de condamner son client sur de simples hypothèses. Cela n'est pas possible, car le doute bénéficie toujours à l'accusé.

C'est le sort de la Justice, de la croyance en la Justice qui est en jeu, déclare le défenseur. « Nous vivons dans une époque où l'on ne croit plus à rien. Il existe pourtant encore la mystique judiciaire : du jour où l'on n'y croira plus, c'en sera fini de la Justice française. »

La démonstration de la culpabilité de M. de Lachevrotière n'a pas été faite.

Le raisonnement judiciaire n'a pas été sanctionné comme la norme le 8 juillet dernier. La population n'a pas compris que M. de Lachevrotière ait été condamné sur des présomptions ».

Mais si son client avait été vraiment coupable, il ne serait jamais venu au devant de M. Campana. Il aurait été en vitesse à la *Dépêche* — puisque rien ne l'en empêchait —

déposer les 7.000 p. que M. Blanchard venait de lui remettre et il serait venu voir ce qu'on voulait à son collaborateur M. Bui thé My.

Les accusations formulées contre M. de Lachevrotière par MM. Casimir et Piotrowsky ne peuvent pas être retenues car tous deux ont été pris, au cours de l'audience, en flagrant délit de contre-vérité.

Me Viviès achève sa plaidoirie dans une belle envolée et supplie la cour de ne pas mettre l'affaire en délibéré, de rendre l'arrêt sur le siège car son client souffre depuis cinq longs mois et il serait temps de mettre terme à son calvaire.

« Acquittez M. de Lachevrotière et renvoyez-le à son foyer ! »

*
* *

Avant qu'un autre avocat ne prenne la parole, le président Sicé annonce que l'arrêt ne sera pas rendu sur-le-champ. La suggestion de Me Viviès n'a pas été retenue.

La Cour n'indique même pas la date à laquelle l'arrêt sera rendu car elle a fort à faire en ce moment.

En effet, le public, guère nombreux du reste, ne s'est pas encore retiré complètement de la salle, que l'audience ordinaire des appels correctionnels est ouverte, sans perdre de temps.

Cochinchine

SAIGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 28 octobre 1936)

Le procès des fraudes électorales. — Saïgon, 27 octobre — La cour d'appel, statuant dans le procès dits de fraudes électorales, a rendu l'arrêt suivant :

M. de Lachevrotière, 2 000 francs d'amende.

M. Blanchard acquitté.

M. Michaud, 2 000 francs d'amende.

Les autres inculpés ont vu leurs amendes ramenées de 500 à 200 francs avec sursis.

Pour MM. Granier et Bazé, le premier jugement est confirmé.

Pour M. Bui thê My, l'amende est ramenée de 1.000 à 500 francs avec sursis.

L'AFFAIRE DES FRAUDES ÉLECTORALES À SAIGON

[Élection contestée de Jean de Beaumont]

(*Les Annales coloniales,* 3 novembre 1936)

La cour d'appel statuant dans le procès dit des fraudes électorales a rendu l'arrêt suivant :

M. Lachevrotière et M. Michaud sont condamnés à 2.000 fr. d'amende chacun, M. Blanchard [4] est acquitté ; les autres inculpés ont vu leurs amendes ramenées de 500 à 200 fr. avec sursis. Aucune peine d'emprisonnement n'a été maintenue.

La Cour a considéré M. Lachevrotière et M. Michaud comme de simples complices.

La Cour a prononcé en tout 21 acquittements.

---

[4] Paul Blanchard : ancien inspecteur des Douanes et régies de l'Indochine devenu l'un des représentants en Indochine du groupe Rivaud.

EN ATTENTANT UNE DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, LE DÉPUTÉ DE BEAUMONT REMPLIT SON MANDANT

Cochinchine

SAIGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 novembre 1936)

Arrivée de M. et Mme à bord du *Paul-Doumer*.

L'élection de Cochinchine
(*L'Action française*, 22 janvier 1937)

On sait que les « Sarraut », père, fils, oncle, mènent depuis la dernière consultation nationale une campagne violente contre l'élection en Cochinchine de M. Jean de Beaumont, qui a eu l'audace d'être élu contre Omer Sarraut, fils de l'ancien président du Conseil du cabinet no 100.

Mis au courant de ce que le 11e bureau, chargé d'examiner les opérations électorales de Cochinchine, allait bientôt se réunir pour statuer, Albert Sarraut ne quittait plus les couloirs de la Chambre, où il intriguait en faveur de son rejeton.

Par ses soins, le 11e bureau était informé de ce que M. de Beaumont s'était rendu coupable de 85 cas de corruption électorale.

Par contre, le même bureau relevait contre Sarraut (Omer) 108 cas de corruption.

Que faire ?

Hier après-midi, le 11e bureau se réunissait et, après avoir examiné les pièces du dossier, concluait par 17 voix contre 15 à la validation de M. Jean de Beaumont.

Jean-Michel Renaitour, qui avait tout d'abord accepté de rapporter le jugement du 11e bureau, confondu de stupeur et de rage par le résultat du vote, donnait sa démission de rapporteur. M. Collomb était alors chargé de le remplacer.

Dans les couloirs de la Chambre, on assurait que Jean-Michel Renaitour, prévoyant de l'avenir, avait accompli ce geste dans le but d'en tirer bénéfice le jour où le papa Sarraut serait (tout arrive) encore une fois chargé de constituer un ministère.

Quant aux élus du Front populaire, ils déclaraient : « Beaumont n'a pas encore gagné la partie ! »

On sait, en effet, que le Grand-Orient a donné des ordres pour que ce jeune député soit invalidé.

Mais nous sommes bien tranquille ; si cette disgrâce lui arrive, M. de Beaumont sera certainement réélu. En effet, les invalidés du Front populaire ont été récompensés par le corps électoral et dédommagés des brimades dont ils ont été victimes. Les cas de Philippe Henriot et de Tixier-Vignancour sont là pour l'attester. — M. Picot de Pledran.

Mars-avril 1937 : membre de la commission parlementaire d'enquête qui visite l'Algérie.

Le statut électoral des musulmans d'Algérie

LA MISSION PARLEMENTAIRE ARRIVE CE MATIN EN ALGER

(*L'Écho d'Alger*, 3 mars 1937)

M. Lagrosillière et ses collègues, après quatre jours d'audiences, iront enquêter dans l'intérieur

Six semaines d'enquête

La délégation de la Commission de l'Algérie à la Chambre des députés qui vient effectuer une mission d'information dans la colonie, arrive à Alger aujourd'hui 3 mars, vers 7 heures, par le courrier de Marseille.

Cette délégation, qui est présidée par M. Lagrosillière, député de la Martinique, séjournera jusqu'au 7 mars à Alger, où elle aura son bureau installé au palais des Assemblées algériennes.

À partir du 7 mars, elle entreprendra à travers la colonie un voyage d'études dont l'itinéraire sera communiqué incessamment.

La Commission précise qu'à l'occasion de son voyage, elle ne se prêtera à aucune réception ou cérémonie officielle afin que sa mission conserve le caractère d'information impartiale et de neutralité absolue qu'elle entend lui maintenir.

Afin de faciliter sa tâche, la Commission a manifesté le désir que les suggestions et revendications susceptibles de lui être présentées le soient d'une manière collective et sous la forme de cahiers écrits, présentés par des mandataires qualifiés.

Toute demande d'audience devra être adressée le plus tôt possible au président de la Commission, au palais des Assemblées algériennes, à Alger.

L'enquête durera six semaines

Avant de quitter Paris, M. Lagrosillière a bien voulu confirmer que les travaux de la Commission s'étendraient sur une période d'environ six semaines.

La mission n'entendra que des auditions collectives

M. Lagrosillière d'autre part, nous a fait savoir que la Commission se refuserait à toute audition de doléances individuelles et insisterait pour des auditions collectives. Le résultat de ces travaux sera consigné dans des cahiers et fera l'objet de plusieurs rapports qui seront soumis à la Chambre.

Une lettre aux parlementaires

M. Lagrosillière, président de la commission parlementaire d'enquête, a adressé aux sénateurs et aux députés d'Algérie la lettre suivante :

Paris, le 1er mars 1937.

Monsieur le sénateur et cher collègue,

En ma qualité de président de la délégation de la Commission des colonies, chargée de procéder à une large enquête sur la situation administrative, économique, politique et sociale des populations indigènes, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance — en m'excusant de n'avoir pas eu le temps matériel d'accomplir ce devoir plus tôt — que la délégation s'embarquera à Marseille demain, sur le paquebot « Ville-d'Alger », pour être dans la capitale de l'Algérie mercredi matin, à 7 heures.

Vous savez dans quel esprit d'impartialité absolue et de neutralité politique elle se propose de poursuivre ses investigations. Elle aura à cœur, comme elle l'a décidé unanimement, d'entendre toutes les doléances, l'exposé de toutes les thèses et de

rechercher des formules de justice et de conciliation entre tous les intérêts et tous les droits en présence.

Elle s'abstiendra de toutes manifestations de nature à faire connaître à l'avance ses pensées ou ses opinions sur les différentes questions dont elle aura à rechercher la solution.

Ses conclusions ne seront publiées qu'après qu'elles auront été approuvées par la grande commission dont elle est l'émanation.

C'est dans ces conditions qu'elle vient solliciter, par mon organe, l'appui de votre haute autorité auprès ce vos mandants, afin que ceux-ci lui fassent part, en toute liberté et en toute confiance, de leurs revendications de quelque nature qu'elles soient.

Elle émet le vœu que ces dernières lui soient présentées plutôt sous la forme collective et par écrit, qu'individuellement et verbalement.

Les déclarations qui seront produites à l'appui seront consignées dans des procès-verbaux et signés, autant que possible, des représentants des collectivités intervenantes.

Veuillez agréer, Monsieur le sénateur et cher collègue, les assurances de ma haute considération.

J. LAGROSILLIERE.

L'itinéraire

Voici d'autre part l'itinéraire de la mission d'enquête en Algérie :

Départements d'Alger et de Constantine (un mois environ) :

Alger, Ménerville, Tizi-Ouzou, FortNational, Michelet, Akbou, Sidi-Aïch, Bougie, Djidjelli, Philippeville, Bône, Souk-Ahras, Guelma, Constantine, Aïn-M'iila, Canrobert, Aïn-Beïda, Khenchela, Edgar-Quinet, Timgad, Batna, Biskra, Touggourt, Ghardaïa, Laghouat, Bou-Saâda, M'Sila, Saint-Arnaud, Sétif, Bordj-bou-Arréridj. Bouïra, Palestro, Maison-Blanche, Alger.

Départements d'Alger et d'Oran (20 jours environ) :

Alger, Boufarik, Blida, Médéa, Lavigerie, Affreville, Miliana, Orléansville, Molière, Marbot, Téniet-el-Haâd, Taine, Bourbaki, Hardy, Victor-Hugo, Burdeau, Tiaret, Montgolfier. Relizane, Arzew, Mostaganem, Sainte-Barbe-du-Tlélat, Perrégaux, Mascara, Saïda, Sidi-bel-Abbès, Tlemcen, Béni-Saf, Aïn-Témouchent, Rio-Salado, Lourmel, Oran.

Les membres de la mission

Enfin, voici la composition définitive de la délégation :

Président : Joseph Lagrosillière, député de la Martinique, groupe de l'U.S.R. ;

Vice-président : Pierre Bloch, député de l'Aisne, groupe socialiste S.F.I.O. ;

Secrétaire : Emmanuel Temple, député de l'Aveyron, groupe de la Fédération républicaine de France ;

Membres : Jean de Beaumont, député de la Cochinchine, n'appartenant à aucun groupe ; de Clermont Tonnerre François, député de la Somme, groupe agraire indépendant ; docteur David André, député de Toulouse, groupe socialiste S.F.I.O. ; Gernez Raymond, député du Nord, groupe socialiste S.F.I.O. ; Michels Charles, député de Paris, groupe communiste ; Romastin Théophile, député de la Sarthe groupe radical et radical-socialiste ; Thomas Eugène, député du Nord, groupe socialiste S.F.I.O., Secrétariat administratif de la délégation :

Chef du secrétariat : M. Paul de Pignol, secrétaire particulier du président ; Chef adjoint : M. Francis Graeve, rédacteur au Ministère de l'intérieur ;

Sténo-dactylographe ; Mme Nelly Gabas ;

Interprètes : MM. Behamouda, professeur à l'École des langues orientales ; Benabdellah, avocat à la Cour de Paris ; Grozland Albert, avocat à la Cour de Paris.

Vives acclamations au départ de Paris

Le départ de la commission avait attiré sur le quai de la gare un grand nombre de musulmans de la région parisienne ou en visite à Paris.

On notait la présence de très nombreux membres de la délégation musulmane arrivée samedi à Paris et présidée par le docteur Ben Djelloul. Tous les délégués se sont entretenus cordialement avec les membres de la commission.

Une adresse des musulmans de la région parisienne

D'autre part, quelques musulmans de la région parisienne étaient venus également saluer la Commission. L'un d'eux, Hadj Ali, a lu à M. Lagrosilière une adresse « au nom des musulmans de la région parisienne » où était exprimée à la délégation, la confiance qu'elle accomplira ses travaux non seulement dans les villes, mais encore dans les campagnes et qu'elle ne se bornerait pas seulement à voir ce que voudrait bien lui montrer l'administration.

Cette adresse exprimait en outre l'espoir que la commission se rendrait compte *de visu* de la misère physiologique du peuple algérien dans certaines parties du pays, et notamment en Kabylie.

M. Lagrosilière a répondu en affirmant que les sentiments exprimés par M. Hadj Ali étaient partagés par toute la commission sans exception, et que les membres de celle-ci, au moment de partir n'avaient sur les lèvres qu'un seul mot : « Justice » et dans les cœurs un seul sentiment « la justice ».

Au moment du départ, quelques cris de « Vive la liberté », « Vive la justice » ont été poussés par les musulmans.

ARTS ET LETTRES
(*Le Journal des débats*, 4 mai 1937)

— Le 25 avril, la comtesse Jean de Pange et M. Georges Duhamel, de l'Académie française, présidaient une grande joute oratoire à l'École des Roches : la coupe d'éloquence, fondée en 1932, par le comte Jean de Beaumont, ancien élève de l'École.

Le sujet proposé aux candidats, ils étaient cinq, fut le suivant : « Ma province, pourquoi je l'aime, quel a été son rôle dans l'histoire de France, que peut-il être encore ? ».

Après une courte improvisation, destinée à départager les candidats, le choix du jury se porta sur Charles de Gonet (Languedoc).

La comtesse de Pange redit en termes très heureux la grandeur et le charme de la vie provinciale et montra le rôle que la province pouvait et devait jouer encore. Puis, M. Georges Duhamel analysa les caractères de la véritable éloquence : simplicité, sincérité, conviction, et félicita les concurrents d'avoir tous fait preuve de ces qualités.

M. Justin Godart a parlé de l'Inde et de l'Indochine à l'Institut colonial français
(*Les Annales coloniales,* 14 mai 1937)

M. Albert Sarraut, ancien président du conseil, assisté de l'amiral Lacaze, président, de MM. Lucien Hubert, vice-président du Sénat Adolphe Vincent et de Beaumont, députés, Ernest Outrey, gouverneur général honoraire, J.-L. Gheerbrandt, directeur de l'institut colonial français, a présidé avant-hier une importante séance consacrée à l'audition de M. Julien Godart, sénateur, ancien ministre, qui a exposé les résultats de sa récente mission outre-mer.

……

COCHINCHINE
La situation de M. de Beaumont
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 13 juin 1937)

Nous nous trouvons, avec la position de M. de Beaumont à la Chambre des députés, devant une situation anormale, c'est le moins que l'on puisse dire.

Au cours d'une année de travaux féconds — peut-être —, la Chambre n'a pas trouvé les quelques minutes nécessaires à la régularisation des pouvoirs de notre député.

Les commissions et les rapporteurs se renvoient le dossier de cette élection avec le désir, non formulé mais évident, de ne vouloir être désagréable à personne.

Et l'on voit cette chose aussi rare que curieuse d'un député obligé, après une année d'exercice, d'en appeler au Président de la Chambre pour obtenir une solution.

Et l'on voit aussi cette chose non moins curieuse, une grande commission, celle des Colonies, honorer M. de Beaumont de sa vice-présidence.

Et l'on voit encore les journalistes saïgonnais, partisans ou adversaires, ne souffler mot de cette nomination que l'A.R. I.P. nous a transmise mercredi.

Oui trompe et qui trompe-t-on ?

Ah ! la curieuse affaire !

AU GROUPE DES PARLEMENTAIRES COLONIAUX
(*Les Annales coloniales,* 18 juin 1937)

Le Groupe des parlementaires coloniaux s'est réuni mardi sous la présidence de M. Henry Bérenger, sénateur de la Guadeloupe.

Après un débat auquel ont pris part MM. Brunet de Beaumont, Satineau et Henry Bérenger, il a décidé d'intervenir auprès de M. Marius Moutet, ministre des Colonies, pour faire hâter la décision du gouvernement en ce qui concerne l'introduction sur le marché des excédents de sucres coloniaux par priorité à toute introduction de sucres étrangers.

Le Groupe a entendu un exposé de M. de Beaumont, député de Cochinchine, sur les relations franco-siamoises et il a décidé d'avoir prochainement sur cette question, une entrevue avec M. Yvon Delbos, ministre des Affaires étrangères.

Enfin, le Groupe a été saisi par M. Galandou Diouf, député du Sénégal, d'un dossier relatif à la dissolution de la municipalité de Saint-Louis (Sénégal). Un rapporteur sera désigné pour étudier la question.

M. de Beaumont blessé dans un accident d'auto
(*France-Outre-Mer*, 3 juillet 1937)

M. de Beaumont, député de la Cochinchine, passait la nuit dernière en automobile, rue de Mirabeau, pour regagner son domicile, avenue Mozart.

Voulant éviter une voiture qui arrivait sur lui à vive allure, il donna un coup de frein qui le projeta contre un mur. Blessé aux jambes, M. de Beaumont a été reconduit chez lui. où il est alité.

Cet accident est d'autant plus malencontreux que la discussion des conclusions du 11e Bureau sur l'élection de Cochinchine était inscrite à l'ordre du jour de la séance de jeudi. Elle a été ajournée sans date, en raison de l'état de santé de l'intéressé, auquel *France-Outre-Mer* adresse ses vœux de prompt et complet rétablissement.

La validation de M. de Beaumont
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 4 juillet 1937)

La Chambre des députés devait envisager vendredi la validation de l'élection du député de la Cochinchine.

Un accident d'automobile ayant immobilisé M. de Beaumont pour une huitaine de jours, notre député avait écrit au Président de la Chambre des députés, pour lui faire connaître qu'il s'en remettait à la courtoisie de ses collègues.

Toutefois, sur l'intervention de divers députés et pour suivre une tradition consacrée, la Chambre a ajourné le débat pour permettre à M. de Beaumont de présenter ses observations.

Les adversaires de M. de Beaumont tireront-ils parti de cette remise et de cet accident providentiel ? Les partisans du député lui souhaiteront un prompt rétablissement afin de lui permettre de confondre ses adversaires.

Nos concitoyens, que l'opinion partisane n'aveugle pas, se contenteront d'attendre une huitaine de jours, sans impatience.

Ce seront des sages. Ils sont nombreux, malgré le poison politique que répand à profusion et à propos de tout et de rien, certain confrère.. déformé.

L'accident de M. de Beaumont
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 18 juillet 1937)

M. de Beaumont, élu député de la Cochinchine en mai 1936, n'est pas encore validé. La Chambre devait être enfin appelée à examiner son élection vendredi dernier. Mais, la veille, M. de Beaumont fut victime d'un accident d'auto et il eut, affirme-t-on, une jambe cassée.

Lorsqu'on apprit l'événement au Palais-Bourbon, certains députés se demandèrent s'il ne s'agissait pas d'un accident purement diplomatique, destiné à provoquer l'ajournement du débat. M. Herriot donna alors lecture d'on certificat médical attestant que M. de Beaumont ne pourrait quitter son domicile d'ici quelques semaines.

— En somme, plaisanta M. Elbel, M. de Beaumont garde la chambre…

— Et soyez sûr, répliqua M. Beaudouin, qu'à son tour la Chambre... le gardera.

On rit, et le débat fut remis à plus tard.

(*Le Figaro*, 20 juillet 1937)

La comtesse de Beaumont, femme du député de Cochinchine, fera une conférence sur la poésie annamite le jeudi 22 juillet, à quinze heures, dans l'île des Cygnes, au pavillon du haut-commissariat de la France d'outre-mer

---

CONFÉRENCES

SUR LA POÉSIE ANNAMITE
(*Les Annales coloniales,* 23 juillet 1937)

Il faut savoir gré à madame Jean de Beaumont d'avoir dégagé, en une courte et pittoresque conférence prononcée hier à l'île des Cygnes, pour les profanes que nous sommes, le charme et la désespérance de la poésie annamite. L'Annam ne serait-il qu'un grand pays de misère humaine ? La rizière, morne et dont le soleil rend mouvantes les eaux mortes, n'inspirerait-elle que des chants d'accablement ? Une Annamite exquise, mademoiselle Foun-Sen, au fur et à mesure que la conférencière citait et traduisait quelques poèmes, a chanté certains d'entre eux. C'était la complainte millénaire de ceux qui souffrent, dont les joies sont obscures, et qui échappent à l'orgueilleuse manifestation de la puissance humaine. L'humour lui-même semble résigné. Il est comme la manifestation, non d'une vengeance, mais d'une revanche un peu amère. Cette poésie est le signe accablé d'un peuple qui ne semble pas heureux, et nous retiendrons que les trouvères ou troubadours ne sont pas, comme ils le furent naguère chez nous, en Annam, de forts et joyeux amoureux de l'amour et du vin, mais de pauvres aveugles qui -portent avec eux au long des routes, leur résignation chantante.

Il paraît que madame de Beaumont faisait hier ses débuts de conférencière. Avec une vivacité alerte, et une poésie égale, très souvent, à son sujet, elle a ainsi fort bien défini l'aspect de la chanson de geste qu'elle s'était donné pour tâche d'exposer. La salle qui l'accueillait était trop petite : un quart des auditeurs fut contraint de demeurer debout. Et c'était, à l'énoncé des naïfs et courts poèmes, comme si l'on avait, involontairement, surpris des secrets.

Quand elle eut terminé, madame de Beaumont. présenta miss Cochinchine, miss Cambodge et miss Annam. C'est dire que, du début à la fin, cette conférence fut toute de grâce et de délicatesse : l'esprit humain n'est pas mort, non plus que la beauté !

La poésie annamite par Mme de Beaumont
(*France-Outre-Mer*, 23 juillet 1937)

C’est un signe des temps que, de plus en plus, les Français s’intéressent au folklore des pays d’outre-mer. À cet égard, la conférence de Mme de Beaumont, hier au Palais de la Synthèse, est tout à fait significative. Ce n’est pas, en effet, seulement des beautés des sites indochinois que l’éminente conférencière nous a entretenus. Elle a parlé de l'âme annamite elle-même à travers sa poésie.

Poésie du pays d'abord. De passage à Hué, Mme de Beaumont n'a pas été sans admirer la belle harmonie entre la nature et les œuvres de l’homme. Et c'est dans ce cadre merveilleux où les montagnes et la mer composent les plus heureux effets qu'elle elle a été initiée au charme des chansons des Sampanières de la Rivière des Parfums. Son émerveillement ne faisait que croître lorsqu'elle se penchait sur la littérature du pays. Mieux encore, sur sa poésie.

Selon Mme de Beaumont, la poésie est intimement liée à la vie de l'Annamite.

Dès sa tendre enfance, il est bercé pas les chansons de nourrice toutes gonflées du lait de la philosophie confucéenne. La chanson le suivra partout, rythmera ses jeux. Plus tard, lorsqu'il sera en mesure de remplacer ses parents dans les rudes besognes que nécessitent l'existence, elle l'accompagnera encore dans ses travaux. Et Mme de Beaumont est ainsi amenée à faire un vaste exposé sur les fêtes de chants.

Mais la partie la plus attrayante de la conférence est sans doute celle qui concerne la poésie érudite. Avec une sensibilité et une délicatesse qui est bien à elle, Mme de Beaumont a finement évoqué les principaux thèmes de l'inspiration annamite. Elle a longuement insisté sur cette conception particulière à la littérature annamite : le ciel bleu jaloux des joues roses, métaphore opposant le destin implacable au talent de l'individu.

La conférence a été suivie d'une audition de chansons du pays.

Saïgon
Au conseil municipal
Ordre du jour de la séance du 31 août, à 21 heures
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 29 août 1937)

……

6° Lettre de M. de Beaumont, député de la Cochinchine, relative à la participation de la Ville de Saïgon aux frais de la propagande entreprise par le Centre de renseignements franco-américains.

Le sort de la piastre
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 26 septembre 1937)

L'A.R.I.P. a fait connaître à l'Indochine entière qu'une délégation ayant M. de Beaumont à sa tête et qui comprenait les présidents des chambres de commerce de Saïgon et de Hanoï, M. Rigaux, de Tourane, et Alexandre Varenne, délégué de l'Annam-Tonkin, avait été reçue par le ministre des Colonies, le ministre des Fiances et le président du Conseil.

C'est bien, croyons-nous, la première fois qu'un triple honneur est ainsi fait à l'Indochine. Devons-nous en remercier les artisans ? Ne nous pressons pas, malgré leur bonne intention. Les interventions de nos gouvernants, lorsqu'ils se sont penchés sur le sort de cette colonie qui est à l'autre bout du grand monde, ne nous ont jamais procuré des satisfactions.

Souvenons-nous aussi que cette réception et son objet sont l'œuvre du Comité du commerce et de l'industrie*, comité indochinois ayant son siège à Paris, et dont les manifestations sont ordinairement d'intérêt particulier et rarement d'intérêt général.

À dire vrai, il n'est guère possible de trouver dans les divers groupements indochinois une opinion sérieusement motivée, pour ou contre le décrochement préconisé par les augures parisiens.

La question est d'importance, ses conséquences considérables et… imprévisibles.

Et nous ne parlons pas du mécanisme du décrochement qui apparaît, à la majeure partie des Indochinois, aussi insoluble que la quadrature du cercle.

Attendons et espérons !!

LE SORT DE LA PIASTRE INDOCHINOISE
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 septembre 1937)

Une délégation de personnalités indochinoises, comprenant le député de Cochinchine, M. Jean de Beaumont, les délégués du Tonkin et de l'Annam, dont le premier est M. Alexandre Varenne, ancien gouverneur général de la colonie, les

présidents des chambres de commerce du Tonkin et de Cochinchine, vient d'être reçue par le président du Conseil, les ministres des finances et des Colonies, dont, dit le communiqué, « elle a attiré l'attention sur la nécessité d'une étude approfondie de la situation monétaire présente de l'Indochine et de ses répercussions économiques ».

Ainsi, le statut de la piastre serait susceptible d'être modifié une fois de plus.

Quand, en 1895, elle succéda à la sapèque, la piastre était, comme celle-ci, une monnaie d'argent de 27 grammes, au titre de 900 millièmes, puisque en Extrême-Orient, c'est le métal blanc qui est considéré comme le métal monétaire par excellence.

Après la guerre, participant au renchérissement de l'argent, tandis que, au contraire, la plupart des monnaies devenaient vacillantes, la piastre eut ainsi la chance d'atteindre le cours de 16 fr. 50 en 1920 et, après la suspension passagère de sa convertibilité en argent, du 27 mars au 1er janvier 1922, le cours de 26 francs en 1926, alors que, avant la guerre, elle ne valait que 2 fr. 50 environ.

La piastre déclina quand fléchit le cours de l'argent, au début de la crise, alors que, au contraire, le franc, stable de fait depuis 1927, était stabilisé en droit le 25 juin 1928.

La piastre fut, elle aussi, stabilisée quand le décret du 31 mai 1930 instaura l'étalon d'or en Indochine, ainsi qu'il l'avait été le 16 juin 1893 dans l'Inde Britannique.

Ce décret fixait la valeur de la piastre à 10 francs.

Depuis lors, la piastre est restée le satellite du franc, c'est-à-dire quelle elle a cessé, comme celui-ci, le 2 octobre 1936, d'être convertible en or et a fléchi par rapport aux autres devises, et qu'elle a subi un nouveau glissement au début de juillet dernier.

Actuellement, la piastre indochinoise n'est plus fixe que par rapport au franc français. La Banque de l'Indochine est toujours tenue d'assurer la convertibilité de ses billets en francs, à raison de dix francs pour une piastre.

Controverses sur le statut de la piastre

Le changement apporté, l'an dernier, au statut de la piastre, a ranimé les controverses relatives à celui-ci.

Dans son rapport à l'assemblée du 26 mai dernier, le conseil d'administration de la Banque de l'Indochine a, lui-même, formulé des critiques au régime de la liaison rigide de la piastre et du franc libéré de toutes attaches.

« Ce système, dit le rapport, qui enlève toute souplesse à la piastre et lui retire presque tout caractère de monnaie autonome, se concevait comme temporaire, au lendemain de la dévaluation. Mais cette rigidité s'adapte mal à l'économie d'un pays dont la balance des comptes connaît chaque année des variations de sens saisonnières ou accidentelles.

La faculté de laisser la piastre fluctuer par rapport au franc entre deux limites fixes permettrait d'atténuer, dans une certaine mesure, ces variations et leurs conséquences. »

Les divers éléments de la population en Indochine recommencent, aussi, à réclamer celui qui leur paraît le plus avantageux parmi les divers régimes concevables, qui seraient nombreux, dans l'hypothèse où la piastre serait détachée du franc.

La piastre pourrait, par exemple, soit rester complètement autonome, soit se rattacher de nouveau à l'or, c'est-à-dire au dollar des États-Unis, soit au dollar de Hong-Kong, créé en 1895, solidaire depuis 1935 de la livre sterling, et valant près de 15 pence, soit au dollar de Shanghaï ou Yuan, créé le 25 mai 1910, solidaire aussi de la livre sterling depuis le 3 novembre 1935, et valant presque autant que le dollar de Hong-Kong, mais susceptible d'être affecté par la guerre actuelle, soit au yen japonais, qui se déprécie graduellement depuis qu'il est redevenu convertible, le 13 décembre 1931, soit à l'argent qui, il est vrai, n'est plus à la base d'aucun système monétaire.

Le prix autour duquel il conviendrait sinon de fixer, du moins de faire évoluer la piastre, sur le marché des changes, est aussi un sujet de discussion.

Le problème vient d'être encore compliqué par le vif renchérissement du riz, qui a plus que doublé, l'an dernier, et a encore renchéri cette année, en même temps que la récolte dépassait les prévisions, ainsi que par le redressement des cours du caoutchouc.

L'Indochine, après avoir connu des années de détresse, est redevenue prospère.

Tandis que son importation restait stable, un peu au-dessous de 100 millions de piastres, son exportation a progressé, de 1934 à 1936, de 106 à 168 millions de piastres, et a progressé encore beaucoup, cette année, en même temps, il est vrai, que son importation.

Aussi, si la chambre d'agriculture du Tonkin s'est déclarée favorable au détachement de la piastre du franc, celle de la Cochinchine est nettement partisan du *statu quo*, ainsi que le conseil colonial.

Par contre, les chambres de commerce d'Hanoï, d'Haïphong, du Sud-Annam et du Centre-Annam, de Cochinchine, du Cambodge et du Laos ont successivement demandé l'autonomie de la piastre.

Alors qu'au moment du rattachement de celle-ci au franc, au début de la crise, les milieux d'affaires souhaitaient une piastre plus faible, et trouvaient trop élevée la parité de 10 francs, susceptible de contrarier les exportations, ils redoutent, maintenant, que la piastre, solidaire du franc, devienne une piastre trop faible, qui isole économiquement l'Indochine de l'Extrême-Orient.

Une accentuation de la hausse des prix, en Indochine, consécutive à la dépréciation de la piastre sur le marché des changes, pourrait entraîner, en effet, soit une majoration des salaires, alourdissant les prix de revient au détriment du commerce extérieur, soit une réduction du pouvoir d'achat des salariés, préjudiciable au commerce intérieur.

Comme les paysans ont, comme de coutume, vendu à peu près leur riz brut ou paddy après la récolte, ils risqueraient même de ne plus pouvoir subsister jusqu'à la récolte de cette année, cependant très prochaine.

Mais les riziculteurs attendent beaucoup de la récolte prochaine, et estiment que la hausse des prix facilitera le règlement des dettes agricoles qui sont encore importantes, surtout dans l'Ouest de la Cochinchine.

Les avantages de l'autonomie de la piastre

Les produits bruts des affaires de plantations, de même que les affaires minières, qui vendent leurs produits en livres sterling représenteraient moins de piastres, si cette monnaie ne faiblissait plus avec le franc, mais, leurs bénéfices nets représenteraient plus de francs.

Les actionnaires français de ces affaires auraient avantage à avoir une piastre forte par rapport au franc, si les bénéfices nets dépassaient la moitié des recettes brutes.

Les actionnaires français des affaires indochinoises qui vendent en piastres auraient avantage au forcissement de la piastre, par rapport au franc, qui majorerait les bénéfices nets convertis en francs, à moins d'une improbable majoration des salaires dans de fortes proportions.

La hausse de la piastre par rapport au franc valoriserait tous les avoirs en piastres, après qu'ils auraient été convertis en francs, ainsi que les traitements et salaires exprimés en piastres, situation qui avait beaucoup favorisé, au moment de la hausse de la piastre, les fonctionnaires et épargnants d'Indochine, qui revenaient ensuite en France.

Au point de vue du commerce international, l'autonomie de la piastre tendrait à favoriser les relations de l'Indochine avec l'Extrême-Orient plutôt que ses relations avec la France, qui lui vend un peu plus de marchandises importées, et lui achète près de la moitié des marchandises exportées.

Elle contrarierait, aussi, les mouvements de capitaux entre les deux pays.

Mais cet afflux est actuellement insignifiant.

Conscientes de la difficulté de réaliser la solidarité nécessaire de l'Indochine, d'une part avec l'Empire français, d'autre part avec l'Extrême-Orient, de l'impossibilité de satisfaire des interjetés contradictoires, les hautes personnalités de notre colonie qui viennent d'alerter le gouvernement lui ont demandé surtout de se décider vite. — D.

Le problème monétaire indochinois
(*Les Annales coloniales,* 1er octobre 1937)

L'Indochine, bien que française, a un système monétaire différent de celui de la Métropole. Jusqu'au 31 mai 1930, la monnaie indochinoise était à base argent, tout comme la monnaie chinoise. Cette communauté d'étalon facilitait les échanges entre notre colonie et l'ex-Empire du Milieu.

Le 31 mai 1930, on ne sait par suite de quelle influence, on abandonna l'étalon argent et, rattachant la piastre à l'or, on la stabilisa en lui donnant la valeur de 655 milligrammes d'or au titre de 900/1.000, ce qui équivalait au taux fixe de dix francs Poincaré.

Si. c'était explicable à l'époque, ce fut une grave erreur par la suite, car cette stabilisation à un taux trop élevé provoqua un véritable déséquilibre monétaire, les Chinois, principaux consommateurs du riz d'Indochine, ayant une unité monétaire d'une valeur moindre.

Ce déséquilibre fut encore accentué par la dévaluation de la livre anglaise à laquelle étaient rattachés le dollar de Singapore et la roupie de l'Inde, et, plus tard, par la baisse du yen japonais et du tical siamois.

Seule la piastre indochinoise, rattachée à l'or, demeura à un niveau immuable et ce fut la raison déterminante de la crise dont eurent à souffrir les producteurs de ce pays qui réclamèrent à cor et à cris la dévaluation afin que leur monnaie fut ramenée au niveau des monnaies de l'Extrême-Orient.

Les réclamations des producteurs indochinois furent vaines ; pour assainir la situation économique de notre grande colonie, il fallut la première dévaluation réalisée par M. Vincent Auriol en septembre 1936, puis la deuxième dévaluation de M. Georges Bonnet en juillet 1937. Ces dévaluations diminuèrent l'écart qui existait entre la piastre indochinoise et le dollar de Hong-kong ainsi que le yen.

Les vingt-deux millions de riziculteurs indochinois ont pu vendre cette année leur riz en réalisant enfin quelques bénéfices et surtout rembourser leurs créanciers.

*
* *

Au moment de la première dévaluation, un décret signé le 2 octobre 1936 détacha la piastre de l'or et la rattacha au francs. L'encaisse or de la Banque de l'Indochine, qui garantissait la valeur de la piastre, fut prise en charge charge agréable par la Banque de France.

Aujourd'hui, le sort de la piastre — cette piastre qui fut jadis une monnaie ayant son autonomie et valait environ 2,50 — se trouve étroitement lié au sort du franc.

Le franc ayant continué à baisser, la piastre indochinoise est aujourd'hui à la parité du dollar de Hongkong. Excellente position très favorable à l'économie de la colonie.

Si le présent est satisfaisant, l'avenir toutefois préoccupe les milieux d'affaires indochinois, lesquels voudraient détacher la piastre du franc en la stabilisant de nouveau au taux actuel.

Alertés par le Comité du commerce et de l'industrie, cénacle parisien, les corps constitués d'Indochine se sont déclarés, à la majorité, favorables au décrochage de la piastre.

Cependant la chambre d'agriculture de Cochinchine et les agriculteurs cochinchinois, qui représentent les plus gros intérêts, furent violemment hostiles à ce décrochage de la piastre, une monnaie basse étant de nature à favoriser les exportations.

La ministre a été saisi de la question.

Question complexe !

Pour s'en rendre compte, il suffit de confronter les opinions.

Les uns sont pour le *statu quo*, ils affirment qu'on a tout intérêt à laisser la piastre liée au franc, les conditions économiques étant complètement transformées depuis 1930. La France, ayant stabilisé la piastre, avait en même temps modifié le régime douanier en supprimant « le tarif spécial dit chinois », tarif intermédiaire entre le tarif général et le tarif minimum. Ce tarif avait été établi afin de faciliter les échanges entre l'Indochine et la Chine. Abolissant ce tarif, la France a supprimé le débouché chinois. Aujourd'hui, l'Indochine exporte sur l'Europe. C'est ainsi que l'an dernier, sur une exportation totale de 1.712.000 tonnes de riz, 1.162.000 tonnes furent expédiées sur Marseille.

La France absorbe, en outre, la totalité des maïs indochinois, du poivre, du coprah.

La Chine, d'ailleurs, depuis la continuation de la voie ferrée Canton-Hankéou, ne prend plus nos riz.

Les partisans du décrochage, de leur côté, dénoncent le danger que ferait courir à la colonie une monnaie dépréciée, se rapprochant de zéro.

Une délégation s'est rendue chez le ministre afin de lui exposer le problème complexe pour lequel les assemblées favorables au décrochage n'ont pu trouver elles-mêmes une solution.

La majorité de ces assemblées désire qu'on rende à la piastre son autonomie.

Soit !

Mais à quoi la liera-t-on ?

À ce sujet, les opinions sont divergentes.

La chambre d'agriculture du Tonkin « refuse une stabilisation sur la base or, l'expérience de 1930 ayant été désastreuse ».

La chambre de commerce de Haïphong veut au contraire une nouvelle stabilisation basée sur l'or.

La chambre de commerce de Hanoï prétend « adapter la piastre à une monnaie faisant autorité en Extrême-Orient. Le Hongkong dollar par exemple pourrait être adopté ».

La chambre mixte du Cambodge conclut qu'il faudrait que « la piastre soit régie par la situation financière, budgétaire et commerciale de la colonie et que la-nouvelle devise adaptée soit une monnaie d'Extrême-Orient et non une monnaie européenne ».

La chambre de commerce de Saïgon désire que « le Gouvernement prenne, au moment opportun, toutes dispositions pour pouvoir maintenir la piastre à sa valeur actuelle, notamment par la reconstitution de l'encaisse de garantie et par la création d'un fonds d'égalisation de changes ».

Cette dernière solution est la seule pratique, mais elle nécessiterait le remboursement, par la Banque de France, de l'encaisse de la Banque de l'Indochine, ce qui ne serait pas fait pour renforcer le franc.

Les ministres des Colonies et des Finances ayant entendu les membres de la délégation indochinoise ont promis de mettre le problème à l'étude.

Ils ne pouvaient rien faire de plus.

En attendant, l'anxiété augmente en Indochine à chaque élévation du cours de la livre et du dollar.

Jean de Beaumont,

député de Cochinchine,
vice-président de la Commission de l'Algérie,
des colonies et du Protectorat.

La presque totalité de la Preste, ce matin, s'occupe du « décrochage. éventuel de la piastre, à propos de laquelle, depuis une semaine, circulent les bruits les plus divers.

Le Gouvernement se défend énergiquement d'avoir dans ses préoccupations la question du « décrochage » de la piastre d'avec le franc.

Il ne saurait s'agir, en effet, de décrocher la piastre du franc, opération qui ne pourrait que servir des intérêts particuliers de la spéculation contre les intérêts généraux de la masse des Indochinois. (N. D. L. R.)

Cochinchine

SAIGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 octobre 1937)

Au civil

Le tribunal civil français a siégé samedi matin, sous la présidence de M. Pierre.

Au cours de cette audience, le Tribunal a pris date pour l'inscription au rôle de l'affaire dite « des 7.000 p. du procès des 135 ».

Nos lecteurs savent que, depuis l'affaire des fraudes électorales, les 7.000 p. saisies sur le supporter en chef de M. de Beaumont sont toujours restées déposées au greffe. Il appartiendra au tribunal de dire maintenant à qui cette somme devra être remise.

Une demi-douzaine d'avocats sont constitués pour plaider cette affaire.

Les travaux du Conseil supérieur de la France d'outre-mer
(*La Journée industrielle*, 19 novembre 1937)

La section économique du Conseil supérieur de la France d'outre-mer s'est réunie le 16 novembre, sous la présidence de M. Lucien Hubert, sénateur, ancien ministre, président de la section.

La séance a été consacrée à l'exposé des problèmes actuellement soumis à l'étude de la section :

Poste aérienne sans surtaxe ; problèmes de l'unité de trésorerie ; industrialisation des colonies ; relations entre les colonies et les protectorats de l'Afrique du Nord ; création de fonds fonciers collectifs indigènes en A O F. ; financement par des organismes locaux des dépenses d'amélioration des ports de commerce aux colonies.

MM. de Beaumont, Brunet, Boussenot, de Warren, Alcide Delmont, Gruet, qui avaient bien voulu se charger de la présentation des questions, ont pris successivement la parole.

Informations parlementaires
(*La Journée industrielle*, 9 décembre 1937)

Les relations aériennes intercoloniales

À la commission des P. T. T. de la Chambre, M. de Beaumont a fait connaître son opinion sur les relations postales aériennes intercoloniales et la commission a décidé d'entreprendre une étude complète de ce problème capital pour l'aviation commerciale française et la liaison postale rapide entre la métropole et les territoires d'outremer.

Nouvelles de Paris
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 12 décembre 1937)

Notre député M. de Beaumont, qui fait partie du Conseil supérieur des Colonies, de celui de l'Aviation Coloniale et des Postes, va obtenir, fort de l'appui de nos chambres de commerce, le tarif postal aérien au même taux qu'en France. C'est là un magnifique résultat qui rapprochera plus étroitement les relations rapides entre l'Indochine et la Métropole.

À la chambre des députés

Une intervention de M. de Beaumont
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 12 décembre 1937)

Paris, 11 déc. — M. Jean de Beaumont, député de la Cochinchine, est intervenu hier soir, lors de la discussion du budget du service aérien postal. Il a demandé que soit appliqué aux colonies le bénéfice de la surtaxe de la poste aérienne qui fonctionne entre la France et certains pays d'Europe.

Il a proposé que la somme de 65 millions nécessaire à la création d'un service public soit payée partiellement par les usagers qui, moyennant un franc par lettre de quinze grammes, fourniraient 30 millions.

Échos et potins
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 19 décembre 1937)

Je vous avais parlé, la dernière fois, que l'on s'occupait activement de la poste aérienne sans surtaxe, avec l'Indochine. À ce sujet, j'ai pu avoir un entretien, ce matin, avant le départ de ce courrier, avec votre député, M. de Beaumont, auteur du projet.

L'accord est fait entre les ministres de l'Air et des P. T. T. Seul reste à obtenir le consentement du ministre des Finances. Tout le courrier de première catégorie entre la Métropole et la colonie, d'après ce projet, serait affranchi à 1 fr. les 15 grammes, au lieu de 3 fr. les 5 grammes et la taxe de 0 65 serait supprimée. Il en coûterait, globalement, 75 millions au budget général. M. de Beaumont doit interpeller, demain, jeudi, 9 courant, à la Chambre, à ce sujet.

Vers la suppression du droit d'entrée sur le caoutchouc brut
(*La Journée industrielle*, 30 décembre 1937)

Nous avons signalé ici, le 28 novembre dernier, que les transformateurs et les planteurs de caoutchouc étaient d'accord pour demander la suppression de la taxe

spéciale perçue sur le caoutchouc brut importé et dont le produit servit au soutien des plantations indochinoises durant la période de crise.

Actuellement cette taxe est sans objet, et M. de Beaumont, député de Cochinchine, vient de déposer à la Chambre une proposition de loi tendant à la suspension, à dater du 1er janvier 1939.

Cette proposition a été renvoyée à la Commission des douanes.

M. de Beaumont à Saïgon
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 16 janvier 1938)

L'agence A.R.I.P. nous annonce hier que M. de Beaumont, député de la Cochinchine, a pris l'avion Air France à Damas, il arrivera donc, mercredi.

Le séjour à Saïgon de M. de Beaumont en janvier avait été annoncé à plusieurs reprises ; cela n'empêche pas un certain confrère, qui porte son cœur à l'extrême gauche et sa bile dans la gorge, d'annoncer, son mauvais foie aidant ! « M. de Beaumont prend la fuite à nouveau ».

Pour ce confrère (?), un adversaire politique est toujours un être possédant tous les vices, tous les défauts, et s'il est français cent pour cent, cet adversaire devient un monstre.

Qu'on lui achète un miroir !!!

VOIX FRANÇAISES OUTRE-MER
(*Les Annales coloniales*, 17 janvier 1938)

Moscou, Berlin, Rome, Londres et Washington, de leurs voix puissantes, étouffent nos postes métropolitains.

Cependant, dans nos colonies — pour y pallier peut-être —, nous avons quelques postes locaux : Alger, Rabat pour l'Afrique du Nord, Tananarive à Madagascar, Brazzaville en A. E. F., Douala au Cameroun.

En Indochine, nous en avions un à Saïgon. Faute de crédits — dit-on —, depuis près de cinq ans, il s'est tu.

Aussi, en Extrême-Asie, la France est muette. Muette pour les quelque 50.000 de nos compatriotes qui y vivent ; muette pour l'étranger qui, chaque jour, se met à l'écoute du monde.

Dernièrement, dans nos colonnes, M. Paul Campargue réclamait un poste à Tunis.

Avec M. de Beaumont, député de la Cochinchine, qui, depuis près de deux ans, le réclame, nous demandons le remise en service de Radio-Saïgon — la seule voix français — qui puisse, en Extrême-Orient, défendre les intérêts permanents de la France.

M. de Beaumont est arrivé
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 23 janvier 1938)

Comme nous l'avions annoncé, le député de la Cochinchine qui a pris l'avion à Damas, est arrivé mercredi à 11 h. 15 à l'aérodrome de Tan-Son-Nhut (Saïgon)

De nombreuses personnalités étaient à l'arrivée : M. Ardin, président de la chambre de commerce, M. Gennardi, représentant M. le gouverneur de la Cochinchine, M. Marty, directeur de la Cie de T.S F., etc.

M. de Beaumont a déclaré venir voir ses électeurs ainsi qu'il avait promis et aussi pour étudier diverses questions en liaison avec le gouvernement général et la commission des Colonies de la Chambre des députés.

Nous présentons à M. le député de la Cochinchine nos meilleurs souhaits de bienvenue.

UNE LEÇON À RETENIR

Principe d'autorité, sauvegarde du prestige
par Jean de BEAUMONT,
député de la Cochinchine,
vice-président de la Commission des Colonies.
(*Les Annales coloniales,* 24 janvier 1938)

Un détail assez typique vient de nous être révélé à la T.S.F. parmi les nouvelles d'Extrême-Orient. Il a pu passer inaperçu pour la grande majorité des auditeurs non initiés aux choses coloniales, pour qui la Chine, le Japon, les Indes et plus généralement tous les pays compris sous le vocable « Extrême-Orient » sont tellement différents du nôtre, si éloignés de nous, qu'ils peuvent parfois susciter notre curiosité, éveiller notre esprit sur les événements qui s'y déroulent, mais ne provoquent trop rarement, il faut bien le dire, que des sentiments atténués.

Nous entrevoyons, ou plutôt nous découvrons ces pays sur un écran si lointain que l'image imparfaite que nous pouvons nous en faire ressemble plus à une fiction qu'à une réalité.

L'époque n'est pas -très éloignée où les gens d'Europe ne faisaient pas de distinction entre un Japonais et un Chinois ou un Annamite, et il en est de même encore aujourd'hui, ce qui est éminemment regrettable pour beaucoup de nos compatriotes, malgré les progrès énormes réalisés dans les communications, malgré la T.S.F., malgré l'aviation, en dépit des expositions, du cinéma, des livres, des journaux.

C'est une constatation que l'on peut malheureusement faire tous les jours et qui, d'ailleurs, s'explique : on ne s'intéresse vraiment qu'aux choses et gens qui vous touchent de près et qui sont susceptibles d'affecter vos intérêts, en quelque manière que ce soit. C'est humain.

Bref, voici la courte nouvelle dont je veux parler, qui n'a pas manqué assurément de suggérer des réflexions à tous ceux qui ont vécu en Extrême-Orient : le Japon a pris contre les officiers supérieurs responsables des attaques dont furent l'objet certains navires anglais et américains, dont le *Panay*, les sanctions jugées nécessaires qui seront portées à la connaissance des gouvernements des deux nations intéressées, mais auxquelles il ne sera pas donné de publicité, suivant les règles militaires en vigueur au Japon, afin de ne porter aucune atteinte au prestige de l'armée.

Cette sage décision vaut d'être commentée à l'usage de tous ceux qui sont mal informés des choses d'Extrême-Orient. Le rare profane qui a pu prêter attention à cette nouvelle a pu croire qu'en agissant ainsi, le Japon voulait ménager l'orgueil et l'amour-propre de la race. Or, il n'en est rien.

La vérité c'est que dans tout l'Extrême-Orient, le principe d'autorité est considéré comme essentiel et qu'il est la base sur laquelle repose tout l'édifice social : l'individu doit respect et obéissance à ceux qui ont mission de le commander.

L'heure n'est pas de discuter des bienfaits et des méfaits de cette doctrine ainsi poussée à l'extrême, mais simplement de constater que son application stricte et rigide traduit un état d'esprit, découle d'un climat moral qui a été inculqué aux peuples d'Extrême-Orient depuis des millénaires.

On peut mesurer à ce simple rappel d'une règle morale intangible dans un pays combien il serait imprudent de continuer à la méconnaître dans l'administration de notre grande et belle possession d'Indochine.

Comme les Japonais qui, soyez-en convaincus, savent bien ce qu'ils font quand ils interdisent la divulgation de la faute commise par quelque amiral ou général, nous gagnerions à ne pas grossir et déformer des fautes isolées de plus en plus rares, d'ailleurs, à ne pas clamer sur les toits quelques erreurs passagères.

Les punir, c'est bien, c'est nécessaire ; leur donner une publicité intempestive vite exploitée par des esprits maladroits ou malveillants, c'est mal et c'est dangereux.

C'est en effet compliquer la tâche déjà si lourde de ceux qui gouvernent et administrent là-bas au nom de la France en diminuant leur prestige aux yeux d'une population traditionnellement respectueuse de l'autorité du chef.

Telle est, d'ailleurs, l'opinion de tous les indigènes raisonnables, aussi bien dans l'élite que dans la masse, simples habitants ou notables et mandarins.

Une simple question de pudeur devrait nous conseiller de ne pas généraliser les fautes ou les déficiences de quelques rares égarés toujours justement châtiés, d'ailleurs. Depuis les amiraux qui ont conquis et organisé ces territoires avec la conscience et la foi qui en faisaient de véritables apôtres, rien n'est changé dans l'esprit des chefs d'aujourd'hui ni dans leur action bienfaisante, si ce n'est que l'accomplissement de leur mission est devenue singulièrement plus difficile.

Plus que jamais il est nécessaire de leur faire confiance et de les laisser gouverner.

Telle est la morale, toute simple, de cette histoire qui nous vient d'un pays où l'application d'un principe a contribué à faire la grandeur et la force de la nation.

J. de BEAUMONT.

L'INVALIDATION

La juste invalidation de M. de Beaumont par la Chambre
(*Le Populaire*, 26 janvier 1938)

Que faire, quand on a un nom à particule et un beau-papa riche à millions ? ! On a tout. Il ne reste plus qu'à essayer d' « acheter » le titre de député. Que vous importe le discrédit jeté sur le suffrage universel ? Que vous importe le désastre causé au prestige de votre pays et de la démocratie en Extrême-Orient ?

Voilà pourquoi M. de Beaumont avait jeté son dévolu sur la Cochinchine, où il fut proclamé élu, au second tour de scrutin des élections de 1936, par 1.567 voix contre 1.536 à M. Omer Sarraut. Hélas ! au bout de vingt mois de manœuvres dilatoires et de vaines espérances, M. de Rivaud, qui était installé hier à la Chambre, dans une galerie du public, a dû ruminer la sombre réminiscence : « Ah ! quel malheur d'avoir un gendre, quand on est en République ! »

Le gendre a, en effet, été invalidé par 252 voix contre 1. L'Homme seul n'est pas, cette fois, M. Bergery. Mais c'est peut-être bien M. Collomb. Autant celui-ci avait été à la fois hilarant et piteux dans la plaidoirie, autant notre ami Rauzy et M. André Marie avaient été excellents, le premier, par la précision avec laquelle il avait situé l'état de la question, le second, par l'éloquence de son réquisitoire.

Pour le jour de l'audience, M. de Beaumont n'était pas là. « Grave incorrection », devait noter M. Morinaud, président du bureau chargé d'examiner le dossier électoral. Le télégramme d'excuses, lu tout d'abord par M. Herriot, vaut, c'est le cas de le dire, son pesant d'or. Il porte, entre autres choses, ceci : « Courte absence occasionnée par manœuvres militaires ».

L'EXPOSÉ DE RAUZY

Rauzy vient ensuite rappeler dans quelles conditions il a été désigné comme rapporteur, bien qu'il appartienne à la minorité du bureau chargé de l'examen du dossier et qu'il soit adversaire de la validation. Très applaudi par les députés de la majorité et même parfois par d'autres collègues, notre camarade exprime le regret que la procédure actuelle permette de retarder le moment de statuer sur les validations. Il suggère d'interdire au député dont l'élection est contestée de prendre part aux discussions du bureau qui doit se prononcer sur son cas.

Toujours est-il que MM. Renaitour, Colomb et Creyssel ayant été tour à tour nommés rapporteurs et s'étant trouvés l'un après l'autre malades... Rauzy a été désigné comme « substitut valide » du troisième. Il lit donc le rapport de celui-ci. Cette lecture nous apprend tout de suite que les agents électoraux de M. de Beaumont auraient reçu une « rémunération supérieure à la normale ».

— Qu'est-ce que cela veut dire ? demande, à droite, un gaffeur.

— Demandez-le à M. Creyssel, riposte victorieusement Rauzy ; je vous répète que je lis simplement son rapport !

Toutes les gauches exultent. Leurs bravos reprennent, quand M. André Marie énumère les raisons simples, juridiques et décisives qui, en dehors de toute question partisane, justifient l'invalidation.

M. André Marie. — Au second tour, M. de Beaumont obtient 1.567 voix, M. Omer Sarraut, 1.536 ; et M. Gallet, qui avait été payé pour se maintenir, 46.

M. Pinelli. — C'est peu !

M. André Marie. — Oui. très peu, c'est comme au conseil municipal de Paris (Tempête de rires.) Les partisans de M. Gallet l'avaient d'ailleurs lâché, parce qu'ils étaient éclairés (nouveaux rires) sur les causes de sa persévérance. Il y a mieux : au

premier tour, M. de Beaumont avait installé un bureau d'électeurs en face du bureau du procureur général (on s'esclaffe de plus belle). Quelques jours plus tard, un sieur de Lachevrotière était arrêté, dans sa permanence, porteur de 70.000 francs en petites coupures. D'autres agents électoraux — il y en avait un qui s'appelait Casimir (hilarité générale) — étaient chargés de s'assurer.que les électeurs ne restaient pas trop longtemps dans l'isoloir (encore une explosion de joie). Bref, les tribunaux ont prononcé au total 109 condamnations. Si les 109 voix étaient annulées, M. Omer Sarraut serait proclamé élu, ce serait la conclusion logique. Mais l'absence de M. de Beaumont a beau être préméditée, nous n'en profiterons pas. Nous demandons simplement l'annulation de l'élection. Et nous invitons la Chambre à se prononcer sans faiblesse et sans haine contre les élus qui avilissent le mandat parlementaire en ne devant le leur qu'au pouvoir dégradant de l'argent corrupteur.

À ces mots, la majorité ne rit plus. Elle applaudit avec une ardente énergie. Mais, du côté des « champions de l'honneur et de la probité », M. Colomb est littéralement électrisé.

M. Collomb. — Y a-t-il un orateur inscrit ?

M. Herriot. — Non !

M. Collomb. — Alors, je prends la parole.

En trois bonds il est à la tribune. Gesticulant avec frénésie, vociférant de sa voix de canard enroué, il essaie de dominer le tumulte que M. Herriot calme de l'autorité de son regard et d'un geste apaisant de ses mains.

M. Collomb. — Je ne plaiderai pas le fond. Car je ne connais pas le dossier. Mais vous refusez à M. de Beaumont un délai que vous ne refuseriez pas à un condamné à mort. D'ailleurs, toutes les élections coloniales son outrées !...

Une voix à gauche. — Ne mettez pas M. Outrey en cause !

M. Collomb. — N'a-t-on placé, parfois, des crocodiles dans la salle de vote (sic) et ces crocodiles ont été validés (reste).

On a vu plus haut que M. de Beaumont n'a pas la même chance qu'eux. Dégoûté, le beau-père retourne à sa banque et à son écurie de courses... L'ajournement de la discussion à trois semaines, proposé par M. Guillemin, avait été repoussé par 352 voix contre 177.

GEORGES-TH. GIRARD.

RÉÉLECTION
Inscription au groupe de la gauche démocratique et radicale indépendante

UNE GRANDE CÉRÉMONIE RELIGIEUSE

LE SACRE DE MONSEIGNEUR CHABALIER, ÉVÊQUE DE PNOM-PENH
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 mars 1938)

……

M. Thibaudeau, résident supérieur au Cambodge, et M. Pagès, gouverneur de la Cochinchine, arrivèrent quelques minutes après, salués par l'exécution de la « Marseillaise » ; ils étaient accompagnés de toutes les hautes personnalités de la résidence supérieure.

M. Jean de Beaumont, ancien député de la Cochinchine, M. Combot*, conseiller colonial, les membres du Conseil des intérêts économiques et financiers du Cambodge, assistaient également à la cérémonie.

Les élections législatives auront lieu le 3 avril
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 6 mars 1938)

M. Jean de Beaumont informe qu'il a installé ses bureaux, 14, bd Charner à Saïgon. Téiéph. : 20.956. Il se tient, tous les matins, à la disposition de ceux qui désireraient le rencontrer, et plus particulièrement sur rendez-vous.

L'élection de Cochinchine
(*Les Annales coloniales,* 7 mars 1938, p. 2)

La Chambre a annulé l'élection de M. de Beaumont, candidat national de la Cochinchine. Elle a, par contre, validé le même jour des condamnés de droit commun, mais communistes élus dans la métropole. Cette différence de traitement ne décourage point M. de Beaumont qui écrit dans *La Dépêche* de Saïgon :

C'est magnifique ! Comment, voilà des mois et des mois qu'en ma présence, on recule chaque jour le débat, que j'insiste par écrit, que même pendant mon accident je demande l'examen de mes pouvoirs sans pouvoir obtenir satisfaction. La chose est évidente. On ne veut pas de débat.

On fait le silence et durant toute la dernière session, on ne parle plus de rien.

Le scrutin hier, n'étant pas un vote à la tribune, mais un vote de boîtiers, prouve qu'on a fait voter les absents, pas seulement les présents. Je serais curieux de savoir combien de députés étaient en séance.

……

La Chambre, par contre, s'est prononcée pour la validation de deux de ses membres de la majorité Front populaire, invalidés par les bureaux et elle a admis à siéger sur ses

bancs deux communistes condamnés l'un à la prison pour vol, l'autre pour abus de confiance et détournements, alors que la loi française précise formellement, dans ces conditions, leur inéligibilité.

Il est bien certain que je ne puis prétendre au même traitement.

……

Je pense, après ces quelques lignes, qu'il est inutile d'ajouter qu'il ne peut être pour moi question d'abandon. Je recommencerai, je lutterai à nouveau et resterai candidat aux prochaines élections.

La Cochinchine me dira si j'ai tort ou raison.

Élections législatives du 3 avril 1938
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 13 mars 1938)

Je suis candidat !

Je suis candidat à l'élection législative du 3 avril 1938 !

Je tiens à l'affirmer avec force, ne serait-ce que pour couper les ailes au canard que lâchèrent en plein ciel Indochinois certains de mes adversaires trop portés à prendre leurs désirs pour des réalités.

Étant candidat, j'ai l'intention de mener ma campagne à ma guise sans me laisser imposer ma tactique par le parti adverse.

Que mes amis ne s'alarment donc point si je ne réponds pas, pour le moment, aux attaques dont je suis l'objet.

Chaque chose à son heure !

J'ai acquis une expérience suffisante de la politique pour savoir conserver un calme olympien à l'instant précis où de l'autre côté de la barrière, on manœuvre dans le but de me faire perdre mon sang-froid.

Tous les efforts en ce sens seront vains !

À tous mes amis et partisans, je dis : À bientôt

Jean de BEAUMONT.

Déplacements de M. de Beaumont
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 20 mars 1938)

Dimanche 20 — Cap St-Jacques.
Mercredi 23.- Tanan, Mytho, Bentre.
Jeudi 24 — Travinh, Vinhlong, Sadec.
Vendredi 25. — Longxuyen, Chaudoc, Rachgia.
Dimanche 27. — Cantho (réunion publique et contradictoire).

COCHINCHINE

SAÏGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 mars 1938)

Hyménée

La « Protection de l'Enfance » était hier en fête ; on y célébrait le mariage d'une des pupilles de l'établissement, Mlle Lucie Dominé, avec M. Jean Noblet, fils de Mme et M. Henri Noblet, le sympathique riziculteur de Dinh-My (Long-xuyên).

……

Noté parmi les invités : … Mme de Lachevrotière et M. Jean de Beaumont que M. Noblet fut très heureux de compter parmi ses invités... car M. J. de Beaumont est le petit fils [douteux] de l'amiral de Beaumont sous les ordres duquel il servit au Tonkin.

……

L'élection législative en Cochinchine aura lieu le 3 avril
(*Le Populaire*, 6 mars 1938)

À la suite de l'invalidation de M. de Beaumont, l'élection législative de Cochinchine a été fixée au 3 avril.

Le Comité radical et radical-socialiste avait offert la candidature à M. Omer Sarraut, qui fut son candidat en 1936. Mais celui-ci l'a déclinée et a fait adopter celle de M. Béziat, bâtonnier de l'Ordre des avocats, ancien maire de Saïgon [5].

Élection législative en Cochinchine

Radical contre National
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 27 mars 1938)

À la suite de l'annulation par la Chambre des députés des opérations électorales de mai 1936, le collège cochinchinois est invité à se présenter aux urnes le dimanche 3 avril prochain.

Au « Nouvelliste », nous ne faisons pas œuvre de partisan dans cette consultation. Cela n'implique nullement que nous soyons indifférent à son résultat. Des amis de longue date nous ont demandé de leur faire connaître le point de vue du Saïgonnais qui a participé à de nombreuses consultations depuis 1906, date qui vit le succès de François Deloncle et le premier essai infructueux de l'excellent Pargoire.

C'est, somme toute, le devoir de journaliste d'aider, sinon de guider, l'électeur dans l'examen des mérites des candidats en présence.

D'abord, précisons la position du gouvernement français. Nous sommes en présence d'une élection complémentaire et non pas d'une consultation générale comme en mai 1936. À cette date, le Gouvernement, qui avait un caractère provisoire, les événements l'ont démontré, dans l'incertitude des positions que prendrait l'ensemble des citoyens, était tenu de rester en dehors des polémiques et des tractations des partis. La situation est actuellement bien différente et il n'y a pas lieu de se montrer surpris si le dit gouvernement métropolitain s'intéresse à notre choix, peut-être même faut-il utiliser cet intérêt.

*
* *

---

[5] Joseph Béziat (1876-1952) : futur président du Conseil de Cochinchine (1946-1949) : www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Conseil_de_Cochinchine_1946-1949.pdf

Trois candidats sont en présence, M. de Beaumont, qui se déclare candidat national et antimarxiste, M. Béziat, avocat, ancien bâtonnier, ancien maire de Saïgon, radical-socialiste de toujours, enfin M. Toulouse, fonctionnaire du Service des Forêts qui se réclame du parti S.F .I.O. dont la section saïgonnaise est de récente constitution.

M. Béziat a reçu l'investiture du Parti radical-socialiste de France. M. Toulouse n'a pas, à notre connaissance, reçu la confirmation du parti S. F. I. O.

Précisons que c'est la première fois que nos élections se feront sous le signe nettement caractérisé de préoccupations politiques. Au moment de la consultation annulée, M. de Beaumont s'était affirmé, simplement, républicain de gauche et M. Omer Sarraut aussi.

La Cochinchine suit le progrès politique de France. Est-ce bien réjouissant ?

Examinons donc les mérites des candidats, comme nous le ferions avec le citoyen de la rue, assis à la terrasse du Continental, du Saigon-Palace, ou de l'Hôtel des Nations.

Le citoyen Toulouse ne se fait pas d'illusions, dit-on. Il s'agirait d'une candidature de principe. Il y a des socialistes qui ne sont pas des marxistes ; M. Toulouse n'est pas de ceux-là.

Avec lui, pas de demi-teintes, le couteau entre les dents, soutenu par la « Lutte » organe communiste des Annamites, il s'élance avec ardeur à la conquête d'un mandat problématique.

Nous n'eussions jamais pensé, en voyant M. Toulouse, lieutenant ou capitaine forestier, lieutenant de louveterie probablement, tiré à quatre épingles, genre gravure de mode masculine, cravaté de blanc comme un brave et bon notaire provincial, empressé au bal les dancings, qu'il cachait une âme de partisan de Staline le rouge.

Comme on se trompe parfois !

Électeurs cochinchinois dont le collège a été souvent Indiqué comme particulièrement sérieux, pondéré et désintéressé, ne vous discréditez pas !

Les loups sont extrêmement nombreux en Russie, la place de M. Toulouse est là-bas j en Cochinchine, les forêts n'en recèlent pas. On y trouve seulement des pauvres gens que les forestiers sont loin d'intéresser.

*
* *

Entre M. de Beaumont et M. Béziat doit se circonscrire la bataille des bulletins.

M. de Beaumont est déjà bien connu et nous n'avons rien à apporter d'inédit sur ces capacités. De la « Gauche républicaine », il est passé « National ». On ne peut pas dire qu'il ait progressé beaucoup au cours de ces deux années ;« National », c'est sérieusement démodé ; anti-marxiste, c'est d'actualité et cela nous plaît. Mais qui est marxiste au Palais-Bourbon en dehors des députés communistes et de quelques socialistes camouflés ?

Il faut bien dire, n'est-ce pas, que son passage au Palais Bourbon a été remarqué et très discuté. Il nous semble bien que M. de Beaumont, qui a un jeune caractère, combien nous l'envions, s'est assez largement payé la tête de ses collègues, les plus vénérables, les plus sensibles, compris. Lui pardonnera-t-on certaines facéties ? En outre M. de Beaumont vient de se mettre totalement en dehors, de la majorité actuelle et s'il devient notre représentant, nous participerons à cette disgrâce, c'est certain.

La situation économique indochinoise, qui commande toute notre prospérité, n'intéresse hélas que nous-mêmes. Les S.O.S. que nous avons répandu à plusieurs reprises dans les milieux parlementaires ont trouvé de faibles échos. Rappelons-nous les agissements du puissant groupe minotier qui a failli fermer le marché français à notre principal article d'exportation, paddy, riz et dérivés ? Rappelons-nous que la France absorbe les trois-quarts de l'exportation de notre céréale, sept à huit cent mille tonnes s'en vont sur la France annuellement ?

Supposons, c'est une hypothèse très plausible, une nouvelle offensive du même genre.

Qui nous défendra à Paris ? Qui pourra approcher le ministre ? Qui l'intéressera à notre sort ? Notre député, cela s'entend.

Mais, s'il est membre de l'opposition, sera-t-il seulement reçu ? Mais s'il est membre de la majorité, s'il peut s'appuyer sur le grand parti qui constitue le pivot de la politique française, n'aura-t-il pas celui-là les plus grandes chances d'être écouté avec bienveillance ?

Notre position de colonie éloignée nous recommande d'avoir un représentant qui, en dehors des problèmes politiques qui agitent les députés métropolitains, doit être préoccupé de notre situation économique et sociale qui est indépendante de celle de la Métropole.

M. Béziat, qui s'oppose à M. de Beaumont, est un Indochinois ayant une quarantaine d'années de séjour, on peut dire qu'il est un enfant du pays et le connaissant admirablement.Il a été maire de Saigon, il a conquis l'estime générale par sa droiture, sa grande bonté, la parfaite dignité de sa vie et sa grande connaissance des choses et des hommes.

Il serait, nous ne dirons pas puéril, mais ridiculement sot, d'affirmer que M. Béziat homme de devoir, de progrès dans l'ordre, votera avec les communistes. Nous pensons qu'il votera avec les Cochinchinois, ses compatriotes. Le mandat de député dans le parti Radical n'est pas un mandat impératif, nous en avons des exemples chaque jour.

Nous répétons que tout ce qui concerne l'économie indochinoise les questions sociales, les améliorations en faveur des ruraux, des employés, des fonctionnaires, tout se traite à Paris, au ministère des Colonies et c'est là que notre représentant doit être en mesure de parler et d'être écouté

Il faut en finir avec notre politique de gribouilles et de sentiments personnels. Il faut en finir d'être des opposants.

M. Béziat, croyons-nous, est en mesure de soutenir une politique d'intérêts indochinois, avec l'appui du Parti radical-socialiste qui est aussi un grand parti national, qu'on le veuille ou non.

A. BRETON.

REVUE DE LA PRESSE DE COCHINCHINE
Autour des élections
Quelques éclaircissements
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 mars 1938)

Quel grand calme à deux semaines des élections !

La « Dépêche » se consacre à la candidature de M. de Beaumont et par là, il manifeste de la suite dans les idées.

La « Presse Indochinoise » fait paraître chaque jour en première page un placard annonçant la candidature de M. Béziat, Joseph, avocat à la Cour, ancien combattant, ancien maire de Saïgon, candidat républicain radical et radical socialiste.

L'« Opinion », jusqu'à maintenant, semble vouloir rester en dehors de la lutte électorale. Il n'a pas affiché encore sa préférence.

L'« Impartial » qui, naguère, a soutenu la candidature de Me Omer Sarraut, commence à expliquer aujourd'hui ainsi son attitude.

Depuis une dizaine de jours, plusieurs de nos lecteurs et abonnés nous ont demandé. soit par lettre, soit verbalement au hasard des rencontres de la rue, quelques renseignements sur l'attitude qu'observerait l' « Impartial » dans l'actuel conflit les

candidatures au mandat législatif de Cochinchine. En temps normal, nous n'aurions certainement pas attendu si tard pour leur préciser notre position.

Mais, d'une part, les événements d'une extrême gravité survenus brusquement en Europe devaient, à notre sens, susciter, chez nos compatriotes et nos amis annamites de l'élite, des préoccupations singulièrement plus angoissées que ne pouvaient le faire les ordinaires tripatouillages de la cuisine électorale .On n'innove guère en la manière, et ce sont bien mesquines contingences au regard des périls de guerre qui menacent la vie de plusieurs millions d'hommes et l'avenir de notre patrie.

D'autre part, le problème de la représentation cochinchinoise pendant les vingt-deux mois qui précéderont la consultation électorale de 1940 (sauf dissolution préalable de la Chambre ou conflagration mondiale qui mettrait le Parlement en vacances) est loin d'offrir le même intérêt que le choix d'un mandataire élu pour quatre ans et qui a le temps de besogner utilement pour le pays.

Enfin, la ligne politique et l'orientation suivie par notre journal, depuis surtout que le gouvernement de la métropole obéit aux dangereuses injonctions du fameux « ministère des masses » qui semble bien diriger effectivement notre politique intérieure comme notre action internationale, et inspirer les directives de l'administration coloniale, ne pouvaient, croyions-nous, laisser subsister aucun doute dans l'esprit de nos lecteurs et de nos amis sur la parfaite conformité de notre position électorale avec la doctrine nationale que nous défendons de toutes les forces de notre profond amour pour la France et pour l'Indochine.

Il suffira à nos lecteurs et aux hommes de bonne foi de se reporter à notre collection mars-avril 1936 pour constater que, lors de cette compétition, nous avons soutenu d'abord et avant tout « un ami », ensuite « un Indochinois ». Nous n'avons cessé tout au long de notre campagne, dont nul ne saurait contester le parfait désintéressement, de préciser le double caractère de l'aide que nous nous efforcions de lui apporter — en dehors de toute considération de doctrine politique. Cet ami a renoncé, au moins provisoirement, à toute ambition politique : il poursuit, dans une profession pleine de dignité et de noblesse, une carrière, où déjà sa réputation s'affirme et répond à son mérite et à son talent. Nous ne saurions que l'en féliciter.

Mais depuis le 7 juin 1936, la France a connu la cruelle expérience du gouvernement de Front populaire, et l'Indochine en a subi les inquiétantes répercussions. Il est hors de notre propos de retracer aujourd'hui l'histoire des vingt-deux mois pendant lesquels quatre ministères ont vécu dans les affres d'une révolution de la rue et sous la menace permanente d'une catastrophe internationale. Nous avons partagé douloureusement les angoisses de tous les bons Français, de ceux qui ont toujours placé l'intérêt national au-dessus de la satisfaction des ambitions de partis.

Nous avons sans arrêt déploré l'asservissement du pouvoir législatif à une majorité dont les éléments constitutifs d'extrême gauche n'ont jamais poursuivi d'autre but que de susciter en France, en excitant la masse à la haine de toutes les élites, une révolution violente à la faveur de laquelle s'installerait, dans notre beau pays de sagesse, de modération et de bon sens, la dictature triomphante du désordre et de l'anarchie.

Nous avions espéré sans doute qu'en janvier dernier, lorsque le Président Chautemps rompit brutalement avec le soutien communiste, la France allait enfin connaître, avec les joies d'un apaisement social, l'énergie d'un gouvernement de discipline et d'autorité. Mais la formule tyrannique du Front populaire se refusait à justifier pareil espoir ; étroitement rivé à la majorité marxiste, le parti radical, esclave de ses intérêts électoraux, vient d'accepter pour la quatrième fois la plus décevante et la plus dangereuse collaboration.

Journal national antimarxiste et indochinois, l'*Impartial* ne peut soutenir des candidats qui se réclament d'une formation politique, constituée par une majorité marxiste dont le credo condamne expressément le principe même de la colonisation, et

dont les membres s'acharnent à la ruine de l'Empire français d'Outremer par une propagande dont tous, ici, nous constatons chaque jour les détestables progrès.

A. D. [Auguste DARLES]

M. de Lachevrotière n'est plus conseiller colonial
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 3 avril 1938)

Un arrêté du gouverneur de la Cochinchine, après avis de M. le procureur de la République et le Conseil privé entendu, décide :

« ARTICLE UNIQUE

M. Henry Chavigny de LACHEVROTIÈRE, membre titulaire du conseil colonial, est déclaré d'office démissionnaire.

Saigon, le 21 mars 1938
Signé : P. PAGÈS. »

Ceci est l'aboutissement des affaires de corruption électorale qui avaient valu des amendes à notre confrère et aussi la perte de quelques droits civiques.

(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 3 avril 1938)

M. de Beaumont, que nous n'aurions jamais pensé à qualifier de méchant, s'est pourtant exercé à d'affreuses médisances journalistiques qui, vraiment, nous étonnent de sa part. Ramasser et utiliser les ragots, dignes tout au plus de moscovites, satellites de Staline, comme arguments politiques, vous ont fait perdre, sinon des voit, certainement l'estime de quelques honnêtes gens, s'ils en restent. Si pour se défendre, on vous rattrape au tournant, vous trouverez peu de partisans, cher Monsieur de Beaumont.

*
* *

Ces incursions dans le domaine privé ont autorisé un autre confrère à faire des rapprochements, si on peut dire, où il question de Pont d'or sur un Condor, ou le contraire, car nous n'avons guère compris.

*
* *

La polémique électorale est ardente entre les journalistes des deux camps qui se jettent à la tête des arguments peu intéressants, parce que déjà connus,

Les candidats en sont encore à s'observer. Il faut penser au ballotage à peu près certain.

Cependant, *La Dépêche* et l'*Impartial* d'une part, la Presse indochinoise et l'Alerte d'autre part, échangent des aménités qui laisseront des plaies. C'est très regrettable.

*
* *

L'*Opinion* reste au-dessus de la mêlée, tout en minimisant les quatre candidats, aucun d'eux ne lui apparaissant capable de tenir le rôle avec avantage.

Diable ! notre confrère est bien difficile à satisfaire.

*
* *

Par contre, « La Renaissance » n'a pas d'opinion. Regrette-t-on l'absence de Me Gallet, chez ces deux confrères. ou simplement celle d'Alexandre Varenne. socialiste en peau de lapin dirait le respectable Président de la Chambre des députés. Que notre ami Desrioux ne se froisse pas, mais les marchands de marions, c'est pas des députés, tout au plus peuvent-Ils faire des sénateurs !

ÉLECTION LEGISLATIVE
M. de Beaumont est proclamé élu
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 10 avril 1938)

Dimanche dernier, les électeurs se sont prononcés. M. de Beaumont, qui avait été invalidé, dans les conditions que l'on connaît, par la Chambre des députés, a été réélu au premier tour, à une faible majorité, 1.516 voix sur 3.007 votants.

La moitié de la Cochinchine, émue par la pitoyable situation politique et sociale de la Métropole, a laissé de côté ses soucis personnels en votant pour le candidat « national » qui, avant son invalidation, était « gauche républicaine », étiquettes sans valeur, il faut bien en convenir et l'inscription du député de Beaumont à un parti national ne se fera pas sans difficultés.

Quoiqu'il en soit, la Cochinchine, à moins d'un revirement politique profond que nous souhaitons, ne gagnera rien à cette manifestation.

Les élections se sont déroulées dans le calme complet ; à noter que deux plaintes ont été déposées, la première par M. Toulouse qui a réclamé l'annulation des élections de dimanche en raison de la corruption massive exercée par l'un des candidats.

L'autre, émanant de M. Pretou, a été déposée entre les mains du président de la Commission peu avant midi.

M. Pretou a signalé des faits qui, d'après lui, entraîneront l'annulation des élections : M. [Jean] Mazet, président du bureau de vote de Cholon, ayant pris à maintes reprises le bulletin de. vote des mains des électeurs pour le glisser lui-même dans l'urne, ce qui constituerait, dit-il, un cas de nullité flagrant.

Le président de la Commission a répondu aux deux plaignants qu'il n'était pas qualifié pour donner une suite quelconque a ces deux plaintes et il a joint les deux lettres au dossier.

La Chambre des députés statuera ultérieurement sur ces plaintes.

Une vingtaine de personnes ont assisté aux travaux de la commission.

Les résultats définitifs sont :

MM. de Beaumont		1.616 voix élu.
Béziat	1.159	
Toulouse	203	
Lœsch	129	

Cochinchine

SAIGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 avril 1938)

Remerciements aux électeurs.

L'affaire de Beaumont contre « La Presse indochinoise »
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 avril 1938)
(*Chantecler*, 21 avril 1938, p. 4)

M. Martin, juge consulaire, a terminé l'enquête que lui avait demandé de faire le tribunal, avant de se prononcer dans l'affaire concernant M. de Beaumont et *La Presse indochinoise* ainsi que M. Neumann.

Cette affaire, inscrite à nouveau au rôle, a été renvoyée, ferme, à huitaine.

Elle sera plaidée mercredi prochain par Me Motais de Narbonne, représentant M. de Beaumont, et Mes Bernard et Giacobbi, avocats de M. Neumann et de *La Presse indochinoise.*

LES FAITS SAILLANTS DU JOUR
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 avril 1938)

M. Jean de Beaumont, député de la Cochinchine. venant saluer M. le gouverneur général Brévié, arrivera à Hanoï par l'accéléré du 3 mai. Il descendra à hôtel de l'Inspection des colonies. Il repartira pour France par l'avion du 7 mai.

P. P. C.

À MES ÉLECTEURS ET AMIS
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 mai 1938)

Chers électeurs, chers amis,

Rappelé à Paris, je vous quitterai ce soir pour me rendre d'abord à Hanoï, où je dois conférer avec Monsieur le gouverneur général Brévié, avant de prendre l'avion qui me ramènera en France où j'aurai à défendre vos intérêts.

Je tiens, avant de partir, à vous exprimer tous mes regrets, la maladie m'ayant mis dans l'impossibilité de prendre contact avec chacun d'entre vous.

J'aurais voulu vous dire de vive voix, à tous, mon infinie reconnaissance. Je pars réconforté par la magnifique attitude du collège électoral cochinchinois qui s'est révolté contre la pression éhontée faite en faveur du candidat du Gouvernement local et qui a manifesté avec une splendide énergie sa ferme volonté de voter librement, sans contrainte d'aucune sorte, pour le candidat de son choix.

Vous avez condamné le marxisme, montrant la voie à la métropole qui s'est dégagée depuis de ce Front Populaire si néfaste à la Patrie.

Dès l'ouverture de la période électorale, j'avais souhaité un large débat sur des idées, une discussion honnête des intérêts du pays. ; une campagne correcte et calme telle que nous le dictaient les circonstances et l'inquiétante situation mondiale.

Malheureusement, le chef de la colonie ne l'a pas voulu ainsi ; il nous donna le spectacle sans précédent d'un gouverneur partisan se jetant tête baissée dans la mêlée, après avoir mis en vacances la légalité et supprimé leurs vacances aux fonctionnaires afin, croyait-il, de les conduire plus facilement aux urnes en rangs serrés.

Je me suis vu attaqué avec une violence inouïe par les journaux dévoués à monsieur Pierre Pagès.

Victime de cette inqualifiable agression, il m'a fallu me défendre. Je l'ai fait avec calme, me gardant de tomber dans l'injure et la calomnie qui remplissaient les colonnes des feuilles chargées de me battre.

Vous m'avez récompensé en me continuant votre confiance. Vous avez fait bloc sur mon nom et m'avez élu dès le premier tour de scrutin. Je vous en remercie.

Je vais à Paris me mettre au travail. Je ne vous ferai pas des promesses vaines, mais je puis vous donner l'assurance de mon dévouement le plus complet à tous mes électeurs. En toutes circonstances je les défendrai avec énergie comme je défendrai la Colonie à laquelle j'ai décidé de consacrer toute mes forces et toute mon activité.

Saïgon, le 30 avril 1938.
Jean de Beaumont,
député de la Cochinchine.

Cochinchine

SAIGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 mai 1938)

Une belle manifestation au départ de M. de Beaumont

M. de Beaumont, député de la Cochinchine, nous a quittés samedi soir par l'accéléré de 9 h.

Plus de quatre cents amis et électeurs vinrent le saluer à la gare au moment de son départ.

Étant, au Parlement, le représentant de toute l'Indochine et non uniquement de la Cochinchine, notre député tint, avant de quitter la Colonie, a s'entretenir avec M. le Gouverneur Général de certains projets, d'où son voyage à Hanoï où il empruntera l'avion de samedi prochain pour regagner la France.

Sur les quais de la gare, de nombreuses personnalités saïgonnaises, des amis, des électeurs serrèrent la main de M. Jean de Beaumont qui n'eut que le temps de sauter dans son wagon quand le chef de gare donna le signal du départ. Au moment où le train s'ébranlait, le cri : « Vive de Beaumont ! » poussé par de nombreux amis fit trembler les vitres des wagons.

M. le député de la Cochinchine arrivera cet après-midi dans la capitale du Tonkin.

Nos vœux d'heureux voyage avant de reprendre sa place au Parlement l'y rejoindront.

Cochinchine

SAIGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 mai 1938)

À l'instruction
Un non-lieu dans l'affaire des fraudes électorales

Au lendemain de l'élection de M. de Beaumont, nous avons signalé que M. Toulouse, candidat malchanceux, avait saisi le juge d'instruction d'une plainte régulière faisant valoir que le député de la Cochinchine n'avait été élu que grâce à une corruption électorale pratiquée au vu et au su de tout le monde.

D'autres mécontents avaient déposé avec lui des plaintes pour signaler des irrégularité commises pendant la journée du 3 avril.

M. Estève, juge d'instruction du 2e Cabinet, a examiné, à son retour de congé, ces différentes plaintes.

Nous croyons savoir que le magistrat instructeur aurait rendu une ordonnance de non-lieu dans toutes ces affaires.

COCHINCHINE
Le député plante-drapeaux
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 8 mai 1938)

Après le départ de M. de Beaumont, la presse locale a été saisie de diverses plaintes ou récriminations de collaborateurs du député pendant la période électorale et qu'il a omis de payer, conformément à ses promesses.

M. L. Meslier, qui fut son secrétaire à la première et à la seconde consultation électorale, n'a rien reçu pour un travail de trois mois.

Un confrère, « La Patrie d'Indochine », en a été pour son papier de journal, l'impression et le travail du rédacteur.

C'est charmant…

La Cochinchine est bien représentée au Palais Bourbon.

PROBLÈMES D'INDOCHINE

DÉFENSE DE L'UNION INDOCHINOISE
directement conditionnée par
L'INDUSTRIALISATION DU TONKIN
tel est l'avis de M. DE BEAUMONT, député de Cochinchine
(*Les Annales coloniales*, 23 mai 1938)

Bien que n'appartenant encore qu'à une seule législature, M. de Beaumont est déjà ancien et nouveau député.

Chacun sait, en effet, qu'il représente à nouveau la Cochinchine au Parlement, ceci malgré une invalidation mémorable dans les annales du Palais-Bourbon.

Au débarqué de l'avion qui le ramène de Saïgon, nous sommes allés demander à M. de Beaumont des nouvelles de notre Fédération d'Extrême-Orient.

— Quels sont, selon vous, monsieur le député, les grands problèmes qui se posent actuellement là-bas ?

Plusieurs, dont un essentiel qui en conditionne un autre : la défense de l'Indochine. Isolée, très loin de la Métropole, ce grand pays riche ne pouvait manquer de faire l'objet de convoitises et sa position en marge de l'actuel conflit d'Extrême-Orient font que l'avenir pourrait être pour lui lourd de menaces si nous n'y remédions pas dès maintenant.

Je vous rappelle, d'ailleurs que cette inquiétude n'est pas nouvelle.

L'année dernière, dans une. circulaire, M. Moutet, alors ministre des Colonies, précisait même qu'en toutes circonstances, l'Indochine devait être en mesure d'assurer elle-même, sa propre défense.

— Mais comment cela ?

En créant une armée suffisante à ses besoins et en la dotant d'un armement moderne : matériels motorisés, avions, etc., sans oublier l'équipement des côtes, à pourvoir de batteries de défense.

Pour ces premières dépenses, un emprunt intérieur doit être suffisant.

Mais la condition primordiale à tout programme de défense, et c'est pourquoi, je vous disais que ce problème en conditionne un autre, est l'industrialisation du pays.

On ne peut envisager de défendre l'Indochine que si on lui permet de créer l'équipement qui assurera son indépendance industrielle. C'est une condition *sine qua non*.

Il faut dire qu'actuellement, en Indochine, un effort est fait dans ce sens, des hauts fourneaux viennent d'être construits ; des recherches de pétrole sont actuellement entreprises ; des appels de capitaux sont lancés. Cet important problème retient d'ailleurs toute l'attention du gouverneur général.

Croyez que, pour ma part, je m'emploierai pour qu'il soit résolu au plus vite et au mieux. Je dis au mieux, car il ne faut pas cependant que cette industrialisation soit poursuivie au détriment de l'industrie métropolitaine en venant la concurrencer sur le marché français.

Enfin, outre le côté défense, l'industrialisation doit apporter d'importantes ressources nouvelles et très nécessaires aux régions surpeuplées du Tonkin et du Nord Annam.

Les matières premières sont à pied d'œuvre, la main d'œuvre pléthorique ; quant aux débouchés, ils sont aussi grands à l'intérieur qu'à l'extérieur. En effet, n'avons-nous pas toute la Chine du Sud aux portes du Tonkin ?

L'Indochine en Extrême-Orient a un grand rôle à jouer. Il ne lui manque que les premiers moyens. Si nous ne les lui donnons pas, d'autres que nous prétendront le faire. Aussi, montrons-nous donc, sans retard, à la hauteur de notre tâche.

— Économiquement, monsieur le député, quelle est la situation actuelle de l'Indochine ?

Relativement prospère en Annam ; stationnaire au Tonkin ; plutôt mauvaise en Cochinchine où la récolte est déficitaire, et où la fiscalité a atteint ses limites extrêmes. Il serait même nécessaire, tout comme en France, d'accorder des facilités au petit commerce, et, pour l'indigène, de réviser les dispositions prises pour la répression de l'usure, celles qui viennent de l'être étant aussi inopérantes qu'illogiques.

Naturellement, le coût de la vie a sensiblement monté. La situation de tous, particulièrement des petits et moyens fonctionnaire, s'en trouve très affectée. Je ne manquerai pas d'attirer l'attention du ministre sur la question du rajustement de leurs traitements.

— Que deviennent les victimes des dernières inondations ?

Elles s'efforcent péniblement de reconstituer leur bien, car elles n'ont pas été secourues comme on pourrait le penser ici. On attend toujours en Indochine les trois millions que le gouvernement leur a accordés. Viendront-ils un jour ? Enfin les souscriptions publiques qui leur étaient destinées ont été remises à l'administration, celle-ci les conserva en remboursement des secours par elle précédemment accordés. Ce procédé n'est ni politique ni logique. Ceux qui, bénévolement, mais pour soulager des misères, ont donné leur obole ne l'ont pas fait pour rembourser l'administration.

— Et politiquement, monsieur le député ?

La situation n'est pas mauvaise. Elle pourrait même être bonne, si ce n'était les menées communistes qui, depuis deux ans. avec le Front populaire, se sont développées en tendant à prendre, si ce n'est une forme légale, du moins autorisée. Voyez-vous, l'expérience politique que nous venons de vivre a donné aux masses indigènes

l'impression que bien des espoirs, même les plus usés et les plus injustifiés, leur seraient permis.

Vous dirai-je que le 1er mai, à Hanoï, 10.000 indigènes chantaient l'*Internationale* ?

— Monsieur le député, j'allais oublier de vous parler de votre réélection ?

Elle aurait été sans histoire et les résultats auraient été encore beaucoup plus probants si l'administration avait eu le bon goût — comme elle en avait le devoir — de ne pas s'en mêler, en déclenchant contre moi une offensive aussi directe que partisane. Malgré l'expérience d'une première élection coloniale, je n'aurais jamais pensé que le gouverneur local [Pierre Pagès] puisse aussi catégoriquement sortir de son rôle, en faisant si bon marché de son prestige qui est tout de même celui de la France.

Quant à mon invalidation, mes électeurs s'en sont fait juges. N'ai-je pas été réélu au premier tour, ce qui ne s'était encore jamais vu en Cochinchine ? Alors à quoi servaient ces mesures qui m'ont fait perdre quatre mois de travail tout en créant dans notre colonie une effervescence des plus nuisibles aux intérêts du pays. Je l'ai vivement regretté. »

P. LE VERBE.

TRIBUNE LIBRE

Lettre ouverte à M. Mandel,
ministre des colonies
par Jean de BEAUMONT.
député de la Cochinchine
(*Les Annales coloniales*, 13 juin 1938)

Monsieur le Ministre,

« Tous ceux qui vous connaissent savent que vous êtes un homme d'équité, de courage et de décision. C'est pourquoi je m'adresse à vous en toute confiance pour que vous mettiez un terme à des errements qui, non seulement ternissent la renommée de justice et de générosité de la France impériale, mais qui, à la longue, risqueraient de mettre en péril sa suzeraineté en Indochine.

La situation politique y paraît, par moments, inquiétante. Il ne convient pas, cependant, de dramatiser les choses. Mais il est indispensable de mettre fin au malaise qui existe et qui va croissant d'année en année.

Pour y parvenir, il suffirait de supprimer un certain nombre d'iniquités, qui constituent, au surplus, de graves fautes politiques.

Les populations indochinoises ont, au plus haut degré, un sens inné de la justice. Leur mécontentement a des causes légitimes, dont il suffira de citer les principales.

1. — Les Français d'Indochine.

Il existe, en Indochine, une classe particulièrement intéressante pour l'avenir de la colonie, et que l'Administration aurait dû protéger, diriger, utiliser avec le plus grand soin : ce sont les « Français d'Indochine ». On appelle ainsi les enfants nés à la colonie, soit de parents français, soit d'un père français et d'une mère indigène, annamite, cambodgienne ou laotienne[6].

Le nombre de ces enfants, issus de l'union des deux races, s'est rapidement accru depuis la conquête, au point que l'on estime que, d'ici un an ou deux, la majorité

---

[6] La question est inscrite en juillet en tête des préoccupations du conseil supérieur de la colonisation créé par Brévié :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Conseil_superieur_colonisation.pdf

appartiendra aux électeurs de sang mêlé. Dans quinze ou vingt ans, ils représenteront les deux tiers du corps électoral de l'Indochine.

Ces Français d'Indochine ont un rôle historique à jouer, et ce rôle est immense. Ils sont appelés à constituer les cadres de notre empire français en Asie. Nés et élevés dans le pays, ils en supportent aisément le climat, ils en parlent la langue, en connaissent les mœurs et, par là, apparaissent plus aptes que les Français de la Métropole à remplir maints emplois. En cas de mobilisation, c'est sur eux que repose en grande partie la sécurité de l'Indochine.

Or, depuis une quinzaine d'années, l'Administration a fait, de ces Français d'Indochine, de véritables parias dans leur propre pays. Ils sont citoyens français ; ils-jouissent donc légalement des mêmes droits que tous les citoyens français. Mais l'Administration a créé pour eux des cadres à part, où ils sont placés dans une situation inférieure non seulement aux Français de la Métropole; mais aussi aux Français venus des autres colonies, fussent-ils de pure race noire.

À titres et fonctions équivalentes, leurs appointements sont sensiblement moins élevés, leurs congés plus espacés, etc. C'est une violation de la loi, et des principes qui régissent l'État français, pour qui tous les citoyens, soumis aux mêmes devoirs, possèdent les mêmes ;droits ; c'est aussi une violation plus choquante encore de l'équité, puisque ces Français, parce que nés en Indochine, sont, dans leur propre pays, privés des droits et de l'égalité voulus par la loi et la Constitution.

Par cette sorte de discrimination dont on a frappé, en Indochine, les Français originaires du pays, l'Administration risque de transformer en mécontents, en révoltés parfois, les éléments sur lesquels elle aurait dû, tout au contraire, s'appuyer, et au loyalisme desquels est lié l'avenir de l'Indochine française.

II. — Naturalisés et fils de naturalisés.

La situation faite aux Annamites naturalisés, ou fils de naturalisés, est peut-être pire encore, et plus choquante du point de vue de la légalité française.

En Cochinchine seulement, terre française (les autres pays composant l'union indochinoise n'étant que de simples protectorats), et base de la puissance française en Asie, les Annamites naturalisés se comptent par centaines.

Ce sont, pour la plupart, les descendants de lettrés ou de hauts fonctionnaires qui rendirent, autrefois, des services signalés à la France.

Ces hommes sont de race annamite, mais citoyens français, soumis à toutes les charges et à tous les devoirs incombant aux citoyens français. Cependant, on leur refuse, dans leur propre patrie, les droits qui sont la contrepartie de ces devoirs. Et qui donc les leur refuse ? Ceux qui représentent la France : la France qui doit tant de gratitude à leur famille.

Ils ont accompli leur service militaire dans l'armée française, où nombre d'entre eux sont officiers de réserve. Mais on leur offre des fonctions et des soldes d'indigènes, c'est-à-dire des soldes quatre à cinq fois moins élevées que les soldes attribuées aux Français.

Eux aussi, à qui nous devons tant, sont traités en parias dans leur propre patrie, que leurs pères ont parfois tant contribué à faire une terre française.

Je n'ai pas besoin de vous dire, car vous le devinez aisément, quelle amertume fermente au cœur de ces hommes, dont une sage et intelligente politique eut fait nos meilleurs collaborateurs dans notre empire d'Asie.

Un simple fait vous témoignera de leur état d'esprit. Il y a un peu plus d'un an, nombre d'entre eux, après avoir demandé en vain que justice leur fut rendue, voulaient, par une requête collective, solliciter du gouvernement la faveur d'être autorisés à renoncer à leur qualité de Français et à redevenir Annamites.

III. — L'élite indigène élevée dans nos écoles.

Une autre erreur, aussi grave peut-être par ses conséquences éventuelles, a été commise envers l'élite de la jeunesse annamite ou cambodgienne, élevée dans nos écoles et titulaire de nos diplômes universitaires.

Depuis une trentaine d'années, ce fut un des buts de la politique française en Indochine d'attirer vers nos écoles et nos universités la jeunesse indochinoise. Un nombre important de jeunes gens furent instruits en France : un nombre plus grand encore dans les établissements universitaires d'Hanoï et de Saïgon, créés ou développés par M. Albert Sarraut. Doués souvent d'une intelligence très vive, beaucoup d'entre eux furent de brillants élèves et passèrent, avec succès, les diplômes de nos grandes écoles.

Ayant créé cette élite indigène, le devoir de l'Administration était de l'utiliser pour l'évolution de l'Indochine vers les formes modernes de la civilisation. Loin de les accueillir, d'en faire les cadres de la société indigène, on les traita, eux aussi, comme des parias dans leur propre patrie. Ceux qui sortent, par exemple, d'une de nos grandes écoles d'ingénieurs, remplissent bien les fonctions d'un ingénieur français, mais ne touchent pour travail, fonctions et responsabilités égales, que des appointements très inférieurs à la solde touchée par leur collègue français. Un simple instituteur, fût-il natif du Sénégal, reçoit une solde mensuelle parfois dix fois supérieure à celle du professeur de Lycée annamite, fût-il licencié et même docteur ès lettres de nos Facultés. Il s'ensuit chez cette élite que nous aurions tant d'intérêt à rallier à la cause française, une rancœur facile à comprendre et, il faut bien le reconnaître, une rancœur légitime.

Et cependant, ceux-là qui trouvent, même dans ces conditions réduites et humiliantes, une place en rapport avec leurs études, pour lesquelles leurs parents se sont parfois appauvris et ruinés, sont des privilégiés. Le plus grand nombre d'entre ces diplômés, une fois revenus en Indochine, cherchent vainement une situation. Ils sont presque traités en suspects. Ils connaissent alors le découragement, la misère, l'amertume. Cette élite, dont nous aurions dû constituer les cadres de la société indigène évoluant vers l'idéal français, devient automatiquement les cadres du mécontentement.

Telles sont, Monsieur le ministre, les causes principales du mécontentement actuel des populations indochinoises. Je laisse à la logique de votre intelligence, à votre équité de grand parlementaire français, le soin de juger si ce mécontentement est injustifié, ou s'il est légitime.

Je vous adresse cette requête, à la demande des vaillantes et loyales populations de l'Indochine, d'où , je reviens ; elfes attendent du chef de l'Empire compréhension et justice. Je voudrais que la France se montrât à leurs yeux telle qu'elle fut au cours de sa longue histoire, reconnaissante, équitable et généreuse. Une vague de mécontentement monte lentement et silencieusement, suscitant par instants les plus graves inquiétudes. Une politique juste et bienveillante suffirait à tout apaiser.

Mais il faut que l'initiative vienne de vous, Monsieur le ministre. Vous savez maintenant les injustices, les illégalités, les erreurs politiques qui se perpétuent en Indochine au nom de la France, par suite d'une antique et détestable routine. À vous d'y mettre fin, de vouloir et d'agir.

L'Indochine française dont vous aurez alors assuré la paix et l'avenir, vous comptera au rang de ses plus grands bienfaiteurs.

Jean de BEAUMONT,
député de Cochinchine. »

LA VALIDATION DE M. DE BEAUMONT

La validation du député de la Cochinchine, proposée à l'unanimité par la Commission des Colonies, a eu lieu jeudi à la Chambre.

C'est à main levée et sans débat que le Parlement a ratifié le choix des Cochinchinois.

EN EXTRÊME-ORIENT

NOUVELLES INQUIÉTUDES DEVANT HAINAN
(*Les Annales coloniales*, 20 juin 1938)

Bien que trainant en longueur, la guerre sino-japonaise ne s'en développe pas moins. Et, pour notre plus grande inquiétude, elle se développe vers le Sud, c'est-à-dire en direction de notre frontière indochinoise.

On parle à Tokio d'une attaque japonaise possible sur l'île de Hainan et du contact constant qui a toujours existé entre le général Tchang Kai Chek et le gouverneur général de l'Indochine française en vue de défendre l'île.

L'Agence Domei affirme que l'accord sino-français, en dépit des démentis qui ont été donnés à Paris, est toujours existant et craint que des renforts en armes et en munitions ne soient envoyés pour la défense de Han-kéou, ce qui assurerait à la France des droits sur les chemins de fer et dans les mines du Sud-Ouest de la Chine.

Par suite de la force des relations sino-françaises, il y a un danger, écrit l'Agence Domeï, à ce que Hainan puisse devenir le théâtre d'hostilités sino-japonaises.

Souhaitons que l'état-major japonais réalise nettement ce danger devant lequel nous ne saurions nous dérober, Haïnan étant la clef du Tonkin.

UNE VOIX FRANÇAISE EN EXTREME-ORIENT

Nous avons déploré, à maintes reprises, le silence de la radio française en Extrême-Orient, silence dû à la fermeture du poste de Radio-Saïgon, et qui nous prive d'un important instrument de propagande en Indochine.

Grâce à l'esprit de décision de M. Mandel et aux actives démarches de M. de Beaumont, député de la Cochinchine, l'Indochine pourra bientôt écouter une voix française.

Une importante société va affermer ce poste et le remettre en marche.

Le ministre des Colonies a donné son accord sous quelques conditions [7].

Lettre ouverte à M. DE BEAUMONT, député de la Cochinchine
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 3 juillet 1938, p. 1)

Monsieur le député,

Les Cochinchinois connaissent bien la faveur dont jouit, dans votre esprit, la formule de « la lettre ouverte ».

Je prends donc la liberté de vous joindre en employant cette formule, tout en convenant qu'elle peut comporter, soit un caractère publicitaire, soit une sorte de mise en demeure, quelquefois une intention désobligeante, et aussi des préoccupations électorales.

---

[7] Société indochinoise de radiodiffusion formée en février 1939 : www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Radio-Saigon_1939-1949.pdf

Je m'empresse de vous informer que j'envisage seulement d'établir un parallèle à la lettre ouverte que vous avez envoyée à M. Mandel, notre ministre des colonies, par l'intermédiaire des *Annales coloniales* du 13 juin dernier, à propos de la pénible situation sociale qui est faite aux Français d'Indochine.

Je regrette d'avoir à vous dire que votre lettre est sans valeur et restera sans effet.

Elle est sans valeur parce qu'elle n'apporte à la question absolument rien de nouveau susceptible d'être pris en considération par un ministère qui n'ignore rien de cette malheureuse situation faite aux Français d'Indochine.

Elle restera sans effet parce qu'elle représente un moyen de publicité qui ne comporte aucun effort et qu'en outre, les ministres savent à quoi s'en tenir sur les buts poursuivis par les scripteurs politiques.

Ceux que nous appelons Français d'Indochine comportent trois catégories : 1° les enfants, français cent pour cent, nés à la colonie et que notre administration considère comme des Français de deuxième zone, pour l'octroi des soldes et des congés ; 2° les métis, de sangs français et annamite ou cambodgien, ou laotien, que l' on appelle souvent « Eurasiens », terme qui provient des Indes et qui comporte un sens péjoratif moins développé que l'expression « métis » ; 3° Les Annamites naturalisés français ou enfants de naturalisés.

Cet trois catégories constituent une population nombreuse et intéressante qui vit péniblement, moralement et matériellement, en marge de la population française.

Il est bien certain que l'Administration française de l'Indochine n'ignore pas cet ostracisme et si elle a pu parfois apporter quelques apaisements, il faut bien dire que ce fut rarement, tenue d'ailleurs à l'observation de rigoureux règlements concernant le recrutement des fonctionnaires français.

Si vois aviez réellement désiré, Monsieur le député, — mais je ne le crois pas — intervenir fortement en faveur des Français d'Indochine et en même temps de tous les Français nés aux colonies, il aurait fallu vous appuyer sur vos collègues coloniaux, créer en France un Comité d'action composé de personnalités éminentes et de grand cœur — il y en a beaucoup —, créer des sous-comités dans les colonies intéressées, établir un programme d'action, y intéresser le gouvernement général de l'Indochine et les notabilités des autres colonies, vous mettre: en rapport avec le consul général de France à Batavia, qui n'aurait pas manqué de vous faire connaître les heureuses solutions qui ont été données à ce grave problème par les autorités des Indes néerlandaises, etc.

Après cela, vous auriez pu vous présenter chez le ministre des Colonies avec vos collaborateurs et, surtout, une documentation complète. Je suis certain qu'à ce moment-là, la douloureuse question des Français nés aux Colonies aurait reçu, je ne dis pas une solution, mais un commencement de réalisation.

Je m'excuse, Monsieur le député, d'avoir mis en doute votre désir de réalisation, mais j'ai pour cela un motif sérieux que vous connaissez bien et sur lequel je n'insiste pas aujourd'hui.

Si je me suis trompé et que vos efforts soient couronnés de succès, vous pourrez compter, Monsieur le député, si cela vous est agréable, un laudateur de plus.

Veuillez agréer, Monsieur le député, l'expression de ma considération.

A. BRETON.

REVUE DE LA PRESSE

La télévision en France
(*Le Journal des débats*, 17 juillet 1938)

D'une étude très documentée, que M. Jean de Beaumont publie dans la *Revue de Paris* du 15 juillet sur la télévision, nous détachons ce passage :

En 1935, M. Georges Mandel arrive à la direction du ministère des P.T.T. Il comprend l'intérêt que présente, et surtout que présentera, dans l'avenir, l'invention nouvelle. Il veut rattraper l'avance que les grands pays étrangers, États-Unis, Angleterre, Allemagne, ont pris sur la France en ce domaine. Avec la clairvoyance et le goût de l'action qui le caractérisent, il décide de faire construire une station émettrice de télévision. Un studio est aménagé à cet effet rue de Grenelle, comprenant un équipement de prise de vues qui était, pour l'époque, en tous points remarquable : la finesse d'analyse y atteignait 180 lignes par image. Un appareil émetteur de 14 kilowatts, sur 8 mètres de longueur d'ondes, est installé dans un bâtiment spécial, au pied de la tour Eiffel, l'antenne de transmission étant fixée à la tour. Malheureusement, des difficultés administratives contraignirent de la placer non au sommet, comme il eût été désirable, mais sur l'un des côtés de la tour Eiffel, de sorte que les images télévisées n'étaient pas reçues avec la même intensité dans toutes les directions.

Ce qui fut mieux encore, c'est que cette installation fut décidée, commandée et achevée en trois mois et que, dès novembre1935, elle commençait à fonctionner. En juin 1936, elle atteignait son plein rendement. Des émissions quotidiennes avaient lieu. Le ministre, pour familiariser le public avec la télévision, fait même installer, sur différents points de Paris, des appareils récepteurs permettant à des spectateurs nombreux d'assister, chaque jour, à la projection des images transmises par radio.

Dès lors, la France apparaît comme susceptible de reprendre la tête des pays où la télévision est appelée à se développer.

AVIATION

LA FEMME LA PLUS VITE DE FRANCE

Madeleine CHARNAUX
par Paule de Rivaud
(*Les Annales coloniales*, 18 juillet 1938)

… Allo ! Dakar !…

par Jean de BEAUMONT
député, membre de la commission des Colonies
(*Les Annales coloniales*, 25 juillet 1938)

Quand on parle des relations entre la France et ses colonies, on évoque immédiatement le palmarès, d'ailleurs brillant, des moyens de liaisons et de communications modernes : la radio, l'aviation au point que le câble fait déjà figure d'ancêtre.

Devant un pareil développement de la technique, et suivant la formule « qui peut le plus peut le moins », on n'imagine guère de nos jours qu'une difficulté quelconque s'oppose à pouvoir téléphoner de Paris à une grande ville quelconque de l'Empire.

Le téléphone la radiotéléphonie n'est-ce pas, nous en avons vu le parachèvement depuis longtemps ! Tout existe en pareille matière et doit être d'ores et déjà dépassé.

Et c'est sur cette idée simple qu'un de nos amis, sachant par ouï-dire que l'on pouvait téléphoner de Paris à Léopoldville, voire à Monrovia, imagina candidement d'appeler, pour affaires, le directeur d'une grande firme de Dakar.

Encore une fois, qui peut le plus pouvant le moins, il semblait tout naturel que Dakar fût aussi bien pourvue que la lointaine Léopoldville. Et puis enfin, Dakar, c'était tout de même une des premières villes d'Afrique dans l'esprit simplet de notre ami.

Vous devinez la suite : à ce bureau d'un arrondissement de Paris, affolement complet, branchement sur la Recette centrale, qui finit par renvoyer au ministère des P.T.T. lui-même.

Où l'on n'a pas l'air de connaître très bien la question, à moins qu'il ne s'agisse de lignes belges !

N'insistons pas. Ne citons qu'en passant cette réponse faite à notre narrateur par l'Office de l'A.O.F. : « Nous ignorons si l'on peut correspondre ou non avec Dakar. Nous, n'est-ce pas, nous n'employons que le câble. »

Et il paraît que les Offices des diverses colonies doivent, le cas échéant, « fournir tous renseignements au public » !

En définitive, il est donc impossible de correspondre par radiotéléphonie avec Dakar. C'est ainsi. Pour nous, ce n'est pas une découverte. Nous nous en étions déjà préoccupé antérieurement, et l'on nous avait alors répondu que cette question faisait l'objet d'études en cours.

Nous avons voulu, tout récemment, renouveler le sujet et avons adressé à M. le ministre des P.T.T. une lettre à laquelle celui-ci a bien voulu répondre immédiatement, le 4 de ce mois, en nous apportant certains apaisements.

Retenons, en particulier, que la station intercoloniale de Dakar sera prochainement dotée d'un émetteur radiotélégraphique à ondes courtes, muni des derniers perfectionnements. Il fonctionnera dans le courant de l'année 1939 et son adaptation à la radiotéléphonie est prévue dès que les installations correspondantes seront montées en France.

Ces installations devaient primitivement prendre place dans le nouveau centre-émetteur dont la construction va être entreprise mais, comme l'achèvement de ce centre demandera un assez long délai, le ministre a prévu l'établissement de postes spéciaux, tant en France qu'à Dakar, pour l'établissement des liaisons radio-téléphoniques envisagées L'ouverture de ces liaisons pourrait être située, selon lui, vers la fin de 1939.

Remercions M. J. Julien des précisions qu'il nous a données — et souhaitons que ses projets se réalisent. C'est, en effet un véritable scandale que de voir notre grand port africain — cette plaque tournante de l'Atlantique, comme on a dit — privée jusqu'à présent d'un moyen de relation avec la métropole, que les Anglais et les Belges ont depuis longtemps réalisé avec leurs possessions beaucoup plus éloignées, et même avec les nôtres, comme c'est le cas pour notre Congo et pour l'Indochine.

Le problème des relations France-colonies n'est-il d'ailleurs pas encore à résoudre ?

Dans le domaine de la radio, où pourtant ne nous manquent ni la technique, ni les moyens, ni, s'il le faut, les exemples de l'étranger, l'insuffisance partout signalée du prétentieux « Paris-Mondial » n'est-elle point pour nous un sujet permanent d'humiliation ?

Il conviendrait tout de même que notre pays se décide à se montrer digne de l'Empire que lui ont fait les meilleurs d'entre ses fils et qu'il s'emploie à le doter des moyens indispensables à son unité, à sa cohésion. Et peut-être, demain, à sa défense !

Il faut songer à tout, et nous avons en tout de lourdes responsabilités à assumer.

Veuillons une bonne fois être dignes de notre destin.

La vérité sur la question de l'île HAINAN
L'Indochine française est-elle en péril ?
par Jean de BEAUMONT,
député de Cochinchine
(*Le Petit Parisien*, 26 juillet 1938, p. 1 et 3)

C'est à juste titre que l'opinion française s'est émue, ces temps derniers, de la menace japonaise sur l'île d'Haïnan. Son occupation par les forces nippones compromettrait gravement la défense stratégique de l'Indochine, de même qu'elle mettrait en péril la sécurité de nos communications entre la métropole et l'Extrême-Orient à travers les mers de Chine.

L'Angleterre s'est émue, elle aussi, de la menace japonaise et c'est pourquoi elle appuya vigoureusement la protestation française à Tokio. C'est qu'elle se sentait également visée par l'occupation de l'île d'Hainan : sa ligne stratégique Singapour-Hongkong risquait d'être coupée et toutes ses relations maritimes et aériennes entre l'océan Indien et l'Extrême-Orient en eussent été compromises.

Pour l'Indochine, le péril était plus direct et plus grave encore. Haïnan ferme à demi le golfe du Tonkin et de puissantes forces aériennes et maritimes, concentrées dans le Sud de l'île, pourraient dominer nos côtes, depuis la frontière du Yunnan jusqu'à Hué, et couper nos communications par mer, entre Saïgon, Tourane et Haïphong.

Placée sous la suzeraineté nominale de la Chine, l'île de Haïnan, grande comme plusieurs de nos départements, était restée jusqu'ici en dehors des préoccupations internationales. Elle vivait à l'état semi-indépendant. Seules, quelques petites cités de la. côte étalent habitées par des commerçants venus de Canton. Le centre de l'île, en majeure partie montagneux, est occupé par une population non chinoise, de peau foncée, rude et encore à demi barbare. Jamais, jusqu'à ce jour, personne n'avait songé à l'importance stratégique de l'île d'Haïnan.

Personne?. Si, les hommes qui, jadis, gouvernèrent l'Indochine française.

C'est afin de parer au danger que pourrait représenter un jour l'île d'Haïnan pour la sécurité de l'Indochine que nos négociateurs obtinrent, en 1898, du gouvernement de Pékin, outre l'engagement de .ne pas fortifier l'île, la concession de Quang-Tchéou-Wao, territoire d'un millier de kilomètres carrés situé sur la côte chinoise, en face du détroit d'Haïnan, ainsi que de trois petites îles adjacentes. Au surplus, notre diplomatie avait stipulé, par le traité franco-japonais de 1907, que la France et le Japon s'engageraient à ne pas modifier l'état de choses existant dans les régions de la Chine voisines des territoires où les deux puissances ont des droits de souveraineté, de protection et d'occupation Et, dans la discussion, le cas de Haïnan avait été spécialement envisagé.

*
* *

Pourquoi donc, en violation de cet engagement, le gouvernement de Tokio a-t-il projeté l'installation des forées japonaises sur la grande île qui ferme et qui commande le golfe du Tonkin ?

Le prétexte fut de prétendues livraisons d'armes faites par la France à la Chine à travers la frontière terrestre du Tonkin.

Or, comme le faisait remarquer fort justement la presse indochinoise de ces jours derniers, le fait est pratiquement impossible.

« Il faut ne pas connaître la topographie de la frontière sino-tonkinoise pour admettre pareille possibilité, écrit M. J. Michaud dans la *Dépêche d'Indochine*. Le chemin de fer de Hanoi-Langson-Nacham aboutit à une région montagneuse qui ne comporte ni voies ferrées, ni routes, mais plus simplement des pistes de caravanes. La

route qui va de Langson à Longtchéou, en territoire chinois, tient beaucoup plus du chemin muletier que d'une chaussée automobilable et, si quelques voitures y passent, on ne voit guère comment des armées pourraient être ravitaillées par cette voie. Quant aux chemins de fer du Kouang-Si, ils ne sont toujours qu'à l'état de projet.

Par ailleurs, le chemin de fer du Yunnam aboutit, lui, à un cul-de-sac, et si la France a livré, vers la fin de l'an dernier, du matériel de guerre par cette ligne, il s'agissait de commandes passées avant les hostilités par le gouvernement du Yunnam lui-même, Aujourd'hui, le trafic da la ligne du Yunnam est normal, les statistiques le prouvent. »

*
* *

Le ravitaillement en armes de la Chine, par les voies ferrées ou les routes partant du Tonkin n'apparaît donc que comme un prétexte, et un prétexte mal choisi, pour justifier l'occupation par les forces japonaises de la position stratégique d'Haïnan.

En prévision d'une opération brusquée, les autorités responsables de la sécurité de l'Indochine auraient pris la précaution de faire occuper l'île de Poulo Cecir de Mer, dans les Paracels, située au sud-ouest de Haïnan, à la hauteur de Tourane et de Hué. C'est du moins ce qu'annoncent les journaux qui nous parviennent d'Indochine par le dernier courrier aérien. Île incontestablement française, puisque rattachée administrativement à la province de Baria (Cochinchine).

Il faut espérer que le gouvernement de Tokio comprendra qu'il ne peut aller plus loin et que tout geste de sa part tendant à établir la domination japonais sur l'île d'Haïnan dresserait en face de lui la résistance solidaire de l'Angleterre et de la France. De la base d'Haïnan, en effet, une grande puissance maritime et aérienne comme le Japon pourrait à la fois tenter d'isoler Hongkong de Singapour, bloquer le golfe du Tonkin et, par une opération hardie dans la région de Vinh, couper l'Indochine en deux.

C'est là une menace que l'on ne peut subir ni à Londres, ni a Paris.

Jean de BEAUMONT,
député de Cochinchine

TRANSPORT PAR AVION ET SANS SURTAXE DU COURRIER POSTAL,
par Jean de BEAUMONT,
député, membre de la Commission des colonies
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 juillet 1938)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Air_France-Indochine.pdf

À moins de nous replier sur nous-mêmes et de nous résigner à déchoir, il nous faut marcher avec notre temps. Or, le siècle présent vit sous le signe de la vitesse, et la vitesse, en attendant mieux, est aujourd'hui représentée par l'avion. Laissons les poètes regretter le temps des diligences, où l'on mettait un mois pour aller de Paris à Monaco, et sourions, en nous souvenant qu'il y a moins d'un demi-siècle, le gouvernement de Hollande hésitait à confier le courrier à des facteurs cyclistes, initiative hardie alors prise par l'administration française. Le moyen lui paraissait « dangereux et capable de compromettre la distribution régulière des lettres. »

D'autres pays ont compris avant nous la nécessité de développer la poste aérienne, notamment l'Angleterre, la Suisse, la Belgique, la Suède, la Hollande, l'Allemagne, et plus récemment l'Italie, pour ses relations impériales Chacun d'eux a créé un réseau sans cesse accru de lignes aériennes, assurant ainsi le développement rapide et régulier de leur industrie aéronautique et de leur personnel navigant.

Pourquoi, en France, n'en a-t-il pas été de même ? Parce que, nous a-t-on répondu, chez nous, les lignes d'aviation commerciale manquent de fret et que le public se montre moins enclin à utiliser la poste aérienne que dans d'autres pays.

Mais d'où vient cette réserve du public français ? D'une cause, et d'une seule : de la surtaxe réclamée par notre administration pour le transport des lettres par avion, et aussi de la complication que représente, dans bien des cas, pour l'expéditionnaire d'une lettre, la nécessité de porter son courrier à une boîte spéciale.

Toutes les lettres taxées à un tarif uniforme, quel que soit leur mode de transport, pourraient être mises alors dans n'importe quelle boîte postale. Les lignes aviation, utilisées sur tous les parcours desservis par elles ne manqueraient plus de fret. La poste sans surtaxe leur en apporte régulièrement et avec profit. C'est là un fait d'expérience : une surtaxe, si légère soit-elle, constitue une entrave au développement de la poste aérienne.

En veut-on im exemple? La Compagnie « Air Bleu », pendant les douze premiers mois de son exploitation, qui nécessita une subvention de dix millions, eut un trafic postal qui n'atteignit pas 1.200 kg. C'était le temps où, pour emprunter la poste aérienne, les lettres payaient une surtaxe. Mais, l'année même où celle-ci fut abolie, le trafic passa à 120.000 kilogrammes. Une constatation s'impose donc : il faut supprimer la surtaxe. On pourra alors créer et entretenir de nombreuses lignes aériennes, dont les frais seront couverts par l'intensification des transports postaux.

L'exemple de l'étranger

Faudra-t-il, pour nous mieux convaincre, considérer ce qu'a fait l'étranger ?

L'Allemagne, dans toute la mesure où le permet son réseau aérien — l'un des plus développé du monde — a confié tous ses transports postaux à l'aviation, non seulement pour ses communications avec l'étranger, mais également pour ses communications intérieures. Nuit et jour les avions postaux partent ou arrivent à Tempehoff, emportant de Berlin ou y apportant des courriers considérables.

Qu'ont fait, de leur côté, les Anglais ? Ils ont compris que, pour développer leurs lignes commerciales, il fallait leur assurer un fret suffisant. Aussi ont-ils, depuis 1934, adopté le principe du transport postal « sans surtaxe » pour les communications intérieures. Devant le succès obtenu par cette mesure, ils ont étendu progressivement ce régime aux communications impériales, puis à leurs communications avec les pays d'Europe. Les « Impérials Airways » avaient, pour la période d'essai et de « mise en train » du service, prévu un déficit annuel de l'ordre, au début, de 200.000 livres, déficit qui serait, au bout d'un an ou deux, compensé par l'accroissement des recettes, consécutives à l'augmentation du trafic entraînée par la mesure prise. Mais trafic et recettes s'accrurent presque instantanément dans des proportions qui dépassèrent les prévisions les plus optimistes. Sur la ligne « Londres-Le Cap » par exemple, le trafic décupla, si bien qu'il fallut de toute urgence , passer une commande supplémentaire d'avions « Short Empire ».

Même expérience, et mêmes résultats, en Hollande, dont la grande compagnie d'aviation « K. L. M. », l'une des plus puissantes et l'une des mieux gérées du monde, vient de tripler les départs de ses courriers joignant, en cinq jours, Amsterdam aux Indes Néerlandaises. Les appareils en service sur cette ligne sont des « Douglas D. C. III », construits par « Fokker » et pouvant transporter une vingtaine de passagers.

En face de cet effort intelligent et méthodique poursuivi hors de nos frontières, qu'avons-nous fait, nous Français ?

Nous avons quelque honte à l'avouer. Nous avons, par exemple, pour relier la métropole à notre Indochine, un seul avion par semaine, pouvant transporter cinq passagers seulement, et mettant six jours et demi pour couvrir un parcours moins long que celui de Amsterdam-Batavia. Et l'exploitation de notre ligne est déficitaire parce que son fret est insuffisant.

Cependant, une lettre de Paris à Saigon est taxée 3 fr. 65 les vingt grammes par la poste aérienne, alors qu'elle ne paie qui 0,65 centimes par la poste maritime, tout comme une lettre expédiée de Paris à Versailles.

L'extension de la poste aérienne
sans surtaxe pour les colonies

Devant de tels exemples, et devant de telles leçons données par l'expérience des autres, allons-nous plus longtemps nous opiniâtrer dans notre routine et dans notre malthusianisme ?

Qu'on ne s'y trompe pas. Ce n'est point seulement l'avenir des ailes françaises que mettent en péril cette routine et ce malthusianisme. C'est tout l'avenir de notre industrie aéronautique qui est en jeu ; c'est le nombre et l'entraînement de nos pilotes qui sont limités ; c'est la défense nationale qui est menacée. C'est encore, et au surplus, la cohésion de notre empire colonial qui est compromise.

C'est pourquoi j'ai cru de mon devoir de jeter un cri d'alarme.

Il faut que la France s'attache, sans plus d'atermoiements, à la solution « immédiate » de ce problème vital pour sa prospérité économique, pour ses communications impériales; pour la défense de son territoire.

Puisque la preuve est faite par les autres que seul le trafic postal sans surtaxe peut apporter aux lignes commerciale d'aviation, le fret nécessaire à une saine exploitation, il faut suivre l'exemple donné avec succès par les pays qui nous ont précédés dans cette voie. Et nous devons appliquer la mesure, pour commencer, sur nos lignes à grande distance, là où le gain de temps est le plus important, c'est-à-dire sur nos lignes coloniales.

Ensuite, il nous faudra, sans attendre, compléter notre réseau de lignes intérieures. Le programme, d'ailleurs, en a déjà été établi et, en partie, réalisé. Il suffirait d'en poursuivre la mise en application pour relier, par la poste aérienne, la France du Nord au Sud et de l'Ouest à l'Est par un service ultra-rapide.

(*Journal du commerce*, 30 juin 1938).

ABONDANCE DE BIENS NE SAURAIT NUIRE

UNE FAUTE À NE PAS COMMETTRE

par J. DE BEAUMONT, député de la Cochinchine
(*Les Annales coloniales*, 27 juillet 1938)

Le Gouvernement: français se préoccupe, à l'heure actuelle, de la résorption de l'excédent de notre récolte de blé qui, dit-on, dépasserait cette année les besoins de la consommation de plus de vingt millions de quintaux.

Il a été question de la « dénaturation », mesure qui permettrait d'absorber 10 millions de quintaux, sur les 20 à 25 millions auxquels s'élèverait l'excédent de la, récolte.

Disons-le tout net : aucune mesure ne serait plus nuisible, aussi bien à l'économie métropolitaine qu'à notre économie coloniale.

Tout d'abord, une telle mesure de résorption des stocks impliquerait un sacrifice financier, car il faudrait payer aux agriculteurs français, au prix fort, le blé soumis ensuite à la dénaturation.

En supposant que le cours du blé soit fixé à 190 francs, et que la perte subie sur le grain dénaturé soit de l'ordre de 50 francs le quintal, le Trésor public subirait donc de ce chef, pour 10 millions de quintaux, une perte de 500 millions de francs.

Par contre, si l'on recourait à la mesure, plus logique, de l'exportation, celle-ci pourrait se faire sur la base de 110 francs fob, ce qui représenterait une prime à. payer au producteur de 80 francs aux 100 kg, soit environ 800 millions de francs pour 10 millions de quintaux.

La dénaturation coûterait donc, en apparence, 300 millions de moins que l'exportation. Mais ce qu'il faut dire, c'est qu'en compensation de cette économie, l'agriculture métropolitaine et coloniale perdrait des milliards.

Répercussions d'une telle mesure

Voici, en effet, quelques-unes des conséquences qui résulteraient de la dénaturation.

La dénaturation affecterait profondément la prospérité d'une colonie comme l'Indochine, sans constituer un remède sérieux à la résorption des stocks.

1° Les intérêts indochinois seraient affectés :

a) par une baisse considérable des cours du riz. En 1935, lorsque le Gouvernement a autorisé la dénaturation de 10 millions de quintaux, la baisse du riz, employé comme le blé dénaturé pour la nourriture animale, a atteint 23 %. Or, une baisse similaire, sur les quantités restant à sortir, d'Indochine, représenterait aujourd'hui une perte pour le producteur de 300 millions de francs ;

b) par une diminution des exportations des céréales indochinoises sur la Métropole ;

c) par une diminution des recettes du Gouvernement général provenant des droits de sortie sur le riz, qui sont calculés *ad valorem*.

Enfin, au moment où, par un emprunt, on demande un effort particulier à l'Indochine pour organiser la défense de son territoire, est-il opportun, par une mesure de cet ordre, de compromettre par une telle mesure sa prospérité renaissante, au sortir d'une longue crise de huit années ?

2° Les intérêts métropolitains seraient affectés :

a) par l'abaissement des frets Saïgon-France, réduisant les recettes des Compagnies françaises de navigation ;

b) par la diminution du trafic des ports métropolitains, de l'ordre de quelque 15 millions de quintaux ;

3° par la baisse des cours de tous les produits fourragers.

Car l'expérience du passé a malheureusement prouvé que les céréales secondaires, métropolitaines ou coloniales, se vendront en dessous du prix, quel qu'il soit, auquel le Gouvernement sera forcé de liquider son stock dé blé dénaturé.

Pouvons-nous exporter ?

Or, l'exportation est parfaitement possible, sur l'Italie par exemple, dont les besoins sont estimés pour cette année, à 20 millions de quintaux ; sur l'Angleterre, sur la Grèce, sur les pays Scandinaves, et aussi sur l'Allemagne. Il s'agit simplement de vouloir y procéder.

Au moment ou l'économie métropolitaine et coloniale sont en train de se ranimer, va-t-on leur porter un coup aussi dur par l'adoption d'une mesure qui constituerait une injure au bon sens français et que, au surplus, l'expérience a condamnée ?

HORE-BELISHA,
ministre de la Guerre de Grande-Bretagne

par Paule de Rivaud

(*Les Annales coloniales*, 1er août 1938)

Hore-Belisha est à Paris. Tous les journaux l'annoncent. Il y est incognito. Tous les journaux le disent aussi. Il reste une matinée.

Exceptionnellement, un entretien de dix minutes m'est accordé au-Ritz à midi.

Le hall de ce grand hôtel est à peu près désert à cette époque de l'année, sauf quelques Anglais, fatigués de leurs pelouses et de l'ombre de leurs parcs, venus pour leur week-end respirer l'air des boulevards.

Il est midi. Je me. suis fait annoncer et je songe à la rapide et si haute carrière de cet homme, le troisième civil en soixante ans, nommé au ministère de la Guerre. Le premier, Edward Caudwell, fut appelé après la mutinerie des Indochinois ; puis lors Handane, avant la guerre de 1914. Et maintenant Hore-Belisha. Trois époques de crises aiguës ce, n'est -d'ailleurs un secret pour personne.

Neville Chamberlain nomma H. Belisha à la Guerre parce que le gouvernement britannique avait besoin d'une personnalité capable de recruter d'un coup de baguette magique la jeunesse anglaise, de rendre attrayant le bureau de recrutement. Belisha avait non seulement la presse pour lui, mais une énorme popularité acquise lorsque, ministre du Transport, il s'était attaqué au contrôle du trafic ; il avait été surnommé l'ennemi des automobilistes et Londres s'était couvert de milliers de pylônes blancs et noirs surmontés d'un globe de verre orange… Là, comme entre des passages cloutés, les piétons traversaient la chaussée. Ces poteaux, appelés les « Belisha Beacon », rendirent le jeune ministre des Transports plus rapidement célèbre même que le veston de Disraeli, le nombre des automobiles augmentant et la statistique des accidents restant stationnaire.

Hore-Belisha s'est créé la réputation d'un réalisateur : il est celui qui agit. Comme ministre de la Guerre, il veut libérer l'armée anglaise de ses vieilles traditions. Déjà, il a stimulé le recrutement, les soldats ayant terminé leur temps de service (sept ans) peuvent s'engager à nouveau et ils ont droit à la pension à vie de 34 shillings par semaine créée par le ministre.

Déjà, il a remanié l'état-major. Il a fait démissionner quatre généraux pour les remplacer par des cadres plus jeunes ; il a nommé le Viscount Cort, chef du commandement général impérial.

Hore-Belisha a su se rendre indispensable. Lorsqu'il est appelé, il ne déçoit pas.

— Son Excellence vous prie de monter.

Ces mots, dits sur un ton aigu, me tirent de ma rêverie. J'ai dans un porte-folio, sous mon bras, mes questions soigneusement préparées et étudiées ; je n'ai cependant guère l'espoir d'une réponse. Hore-Belisha est un homme d'action, il parle peu, n'aime pas les interviews.

À grandes enjambées, il arpente la pièce, s'arrêtant à peine pour m'accueillir. Il est étonnamment jeune, 44 ans. Il y a vingt ans déjà qu'il se présentait pour la première fois aux. élections comme candidat libéral à Devenport.

Disciple d'abord de Lloyd George, puis d'Herbert Samuel au moment de la scission, il se joignit ensuite aux nationaux libéraux avec sir John Simon et Walter Runciman, aujourd'hui envoyé à Prague.

Voilà l'homme qui, d'un ton pressé — ses instants sont comptés — me dit sans même lever les yeux :

— Asseyez-vous, Madame. Nous parlerons français, si vous le voulez.

Est-ce au ton de la voix ? Peut-être. J'ai déjà senti une restriction. Je suis venue questionner, cependant.

— Excellence, nous voudrions avoir votre opinion sur l'accord signé entre la France et l'Angleterre, afin de sauvegarder les intérêts franco-anglais aussi bien en Chine qu'en. Indochine.

Près de la fenêtre, hésitant un moment, Hore-Belisha regarde le petit jardin du Ritz.

— Vous vous prenez pour un homme d'Etat. Que voulez-vous savoir encore ?

— Singapour, en cas de conflit, sera-t-il, comme il a été dit, la base d'une coopération maritime ?-Est-ce vrai qu'un accord a été. signé entre l'Angleterre, la Hollande et les États néerlandais ?

— Il m'est difficile de répondre. Je puis vous dire cependant qu'il n'y a pas d'arrangement particulier pour Singapour.

Quant au reste, pour tout ce que vous voulez savoir, je vous dis que la France et l'Angleterre ont des intérêts communs dans le monde entier, pour la paix et la civilisation. Je ne vous parlerai pas sur des points précis : j'aime la France, j'y ai été élevé, je pense en français aussi bien qu'en anglais. ,

Maintenant je n'ose plus aborder la politique. Hore-Belisha, de lui-même, mène la conversation, me parle de ses amitiés françaises. L'année dernière, il était venu aux grandes manœuvres, le général Gamelin l'a ramené d'Amiens à Paris, c'est un bon ami à lui.

Le ministre est un grand francophile et je pense à part moi que cette sympathie devrait bien se concrétiser dans la préparation effective d'une intervention anglaise en cas de guerre : il l'a déjà brillamment commencée.

Mais l'armée anglaise a-t-elle des corps expéditionnaires prêts à être transportés en France?

N'ai-je pas entendu dire le contraire ?

Et j'écoute Hore-Belisha me parler de son retour d'Amiens, de son admiration pour le général Gamelin, la similitude de cette amitié avec celle qui lia sir Henry Wilson à Foch, me frappa soudain.

En 1914, il ne faut pas l'oublier, l'Angleterre nous fournit six divisions parce qu'à la tête de son armée se trouvait sir Henry Wilson, intime de Foch.

Il avait pris la responsabilité de constituer à l'avance cette « méprisable » et si nécessaire petite armée. Une amitié personnelle avait été l'instrument efficace du salut de la France.

Je songe à 1914. à cette époque angoissante et troublée :

— Excellence, une question d'ordre général : ne pensez-vous pas que Roosevelt pourrait empêcher une guerre européenne ? Ne pourrait-il pas être l'arbitre de la paix ?. Si l'Allemagne avait dès maintenant la certitude d'une intervention américaine, n'hésiterait-elle pas devant cette coalition des grandes démocraties ?

— C'est une possibilité, en effet, mais les Anglo-Saxons n'aiment guère tabler sur des possibilités : ils préfèrent des réalités.. Aussi réserverai-je mon opinion.

Encore une réponse évasive… et maintenant l'heure est sonnée, l'avion va partir.

J'étais venue chercher des précisions, faire une interview… J'ai fait une charmante visite.

Paule de BEAUMONT.

L'INDOCHINE FRANÇAISE EST-ELLE EN PERIL ?

(*Les Annales coloniales*, 8 août 1938, p. 3)

Telle est la question que posait récemment M. Jean de Beaumont, député de Cochinchine, dans un article publié au « Petit Parisien ».

Faisant état de l'émotion causée en France ainsi qu'en Angleterre, d'ailleurs, par les projets japonais d'occupation de Haï-Nan, M. de Beaumont rappelle les négociations qui aboutirent en 1898 à démilitariser Haï-Nan et à céder à la France la baie de Kouang-Tchéou-Wan.

Quels prétextes peut donc invoquer le Japon pour occuper ce territoire ?

De prétendues livraisons d'armes effectuées par la France à la Chine ? Mais le chemin de fer Hanoï-Langson-Nacham aboutit à une région montagneuse privée de voies d'évacuation autres que quelques mauvaises pistes.

Il faut espérer, conclut M. de Beaumont, que le gouvernement de Tokio comprendra qu'il ne peut aller plus loin et que tout geste de sa part pour établir sa domination sur-

Haï-Nan, clef de la mer Jaune, dresserait en face de lui la résistance irréductible de la France et de l'Angleterre.

U. S. A.
ROOSEVELT
arbitre de la paix
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 août 1938)

Dans le *Capital*, M. Jean de Beaumont, député, constate que le raffermissement de l'entente franco-britannique, consacré par la visite des souverains anglais, constitue une victoire pour la paix et formule le vœu qu'une affirmation de solidarité analogue de la part de l'Amérique vienne dissiper les nuages de l'horizon international.

Citons le passage suivant :

« Les plus éminents parmi les dirigeants des États-Unis reconnaissent volontiers, quand on leur pose la question, que leur pays ne saurait rester indifférent au conflit et que, fatalement, il serait amené à intervenir.

Mais, par malheur pour l'Europe, par malheur pour la paix à laquelle il sont cependant plus que tout autre attachés, les dirigeants de Washington se trouvent, aujourd'hui, dans la même impossibilité de prendre parti que l'étaient, en juillet 1914, les dirigeants de Londres. Ils le sont pour les mêmes raisons, qui tiennent à la fois au climat politique des États-Unis et à la psychologie du peuple américain. Quoique les récentes déclarations du président Roosevelt et de M. Cordel Hull ne laissent aucun doute sur ce que serait, en pareil cas, l'attitude de leur pays, ils n'ont point dit le mot qui eût fait reculer la guerre.

La haute conscience du président Roosevelt a dû, bien des fois, se demander où était son devoir de grand homme d'État, et s'il ne devait pas prononcer la parole qui sauverait de la mort des millions et des millions d'êtres humains.

S'il la prononçait un jour — avant qu'il ne soit trop tard — monterait du monde entier, vers le président Roosevelt, le chef de la plus grande démocratie du monde, la gratitude fervente des mères dont les enfants, grâce à lui, auraient été épargnés.

M. Georges Bonnet, dont l'autorité est restée si grande à Washington, serait mieux que tout autre en mesure de suggérer cette initiative courageuse et ce geste d'humanité. »

COCHINCHINE
SAIGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 août 1938)

Le colonel Sée a gain de cause

Nos lecteurs se souviennent de la façon plutôt cavalière dont le colonel Sée avait été remercié au mois de mai dernier par le Gouvernement local [Pierre Pagès], parce qu'il avait eu l'audace de ne point cacher ses sympathies [en faveur de Jean de Beaumont] lors de la dernière campagne électorale.

Grand officier de la Légion d'honneur, grand mutilé, le colonel Sée avait été traité sans aucun égard.

Le dernier courrier-avion nous apprend qu'en France le colonel Sée a pu et a su faire valoir ses droits.

Il va nous revenir prochainement, avec un contrat en bonne et due forme, car le ministre l'a rétabli dans ses anciennes fonctions de directeur de l'Office du Combattant.

Nous adressons nos sincères félicitations et nos compliments au colonel Sée et espérons le revoir dans quelques mois par nous.

C’est une nouvelle gifle pour qui vous devinez.

INDOCHINE
(*Les Annales coloniales*, 29 août 1938)

Une juste réparation

La façon cavalière dont le colonel Sée avait été remercié, au mois de mai dernier, par le gouvernement local, parce qu'il avait eu l'audace de ne point cacher ses sympathies lors de la dernière campagne électorale, avait vivement ému l'opinion indochinoise.

Grand officier de la Légion d'honneur, grand mutilé, le colonel Sée avait été traité sans aucun égard.

Heureusement, en France le colonel Sée a pu et a su faire valoir ses droits.

Il va repartir prochainement, avec un contrat en bonne et due forme, le ministre l'ayant rétabli dans ses fonctions de directeur de l'Office du Combattant.

Ce geste équitable de M. Mandel sera vivement apprécié à Saïgon où le colonel Sée compte tant d'amis.

La défense des anciens combattants

Les vœux présentés aux derniers congrès par l'Amicale cochinchinoise des anciens combattants ont été dernièrement rappelés au ministre des Colonies par une lettre de M. de Beaumont, député de Cochinchine.

À cette lettre, M. Mandel vient de répondre que cette question a retenu particulièrement l'attention du gouvernement général ,mais que, s'il se trouvait des fonctionnaires qui se trouvent lésés dans leurs droits, il y avait lieu de soumettre isolément leurs cas au gouverneur général auquel des instructions précises viennent d'être adressées, recommandant notamment la plus grande bienveillance.

LES MAITRES DU DÉSERT
(*Les Annales coloniales*, 29 août 1938)

Dans un grand salon d'un hôtel place de la Concorde, un va et vient d'hommes drapés de burnous blancs, silencieux et rapides donne à ce coin d'hôtel un aspect particulier ; l'occasion en vaut la peine car un grand seigneur arabe y a élu domicile.

C'est l'émir Séoud, fils d'ibn Séoud, roi d'Arabie. Il va me recevoir.

Émissaire de son père, il passe deux jours à Paris, allant à Londres. Ce voyage dans les circonstances actuelles ne revêt-il pas une importance exceptionnelle ? La question palestinienne est à l'ordre du jour, elle retient en ce moment l'attention du cabinet britannique ; et la position que peut prendre le souverain wahabite ainsi que l'influence qu'il peut exercer, aussi bien en Palestine qu'à Londres, est considérable.

Ce voyage est strictement privé, me dit le secrétaire de l'émir, avant de me permettre de questionner le prince. « Il se rend à Londres pour des raisons de santé », ajoute-t-il.

Veut-il vraiment me convaincre ou sont-ce paroles diplomatiques ? Je songe que du fin fond du désert, le roi Ibn Séoud ne peut se désintéresser de la Palestine. Que rien n'est plus contagieux au Levant qu'une insurrection armée : une révolte ou le fanatisme religieux joue le premier rôle.

Dans quelques instants, je vais interviewer le fils d'un des plus grands Arabes qui existât jamais ; déjà son chef de cabinet me fait signe : il servira d'interprète. Les images se succèdent dans mon esprit ; je pense à Ibn Séoud régnant sur le désert, le héros de la plus étonnante épopée des temps modernes, siégeant aussi bien à La Mecque qu'à Riad, ville fortifiée, au centre de l'Arabie sur un haut plateau désertique.

Riad, entourée de désert et de steppes n'avait, il y a quelques années encore, aucun contact avec le monde extérieur. Seules des caravanes de marchands bravant les Bédouins pillards apportaient à de rares intervalles l'étoffe et les cuivres du golfe Persique, le café du Yémen, l'encens, les épices, les esclaves noirs d'Afrique. Et maintenant, de son fort plutôt que de son palais, Ibn Séoud règne sur l'Arabie presque tout entière.

Vainqueur en 1924 de Hussein, roi du Hedjaz, Ibn Séoud est sacré, en 1926, « roi d'Arabie, du Hedjaz, heidj et dépendances ». Descendant direct de Mohammed Ibn Séoud, fondateur de l'empire wahabite vers le milieu du 18e siècle, Ibn Séoud est l'auteur de la renaissance de sa dynastie vaincue et dépossédée par des rivalités de tribus suscitées par le sultan de Turquie. Les victoires d'Ibn Séoud font rêver l'Islam.

J'aimerais continuer à songer, à rêver moi aussi à tous ces mondes lointains et inconnus dont l'héritier matériel aussi bien que spirituel est maintenant assis à mes côtés.

L'interprète me tire de mes réflexions : « Son Altesse vous écoute. »

— Que pense Son Altesse de la tournure des événements en Orient et plus particulièrement en Palestine ?

— Les Arabes et les Juifs n'ont pas toujours été, vous le savez, en désaccord, les Arabes les ont quelquefois protégés. Certains même furent ministres ou grands vizirs.

— Mais maintenant !

Le rythme de la conversation est au ralenti. Cette façon d'échanger des idées par ricochet me gêne.

— Maintenant le sionisme prend une trop grande extension, les Juifs veulent toute la Palestine : les Arabes ne peuvent l'admettre et ne l'admettront jamais.

Je regarde l'émir Séoud, regrettant de ne pas avoir entendu ce mot « jamais » de sa propre voix. Les traits si fins de son visage se sont durcis, ses yeux noircis au kohl, très dissemblables, ne regardent ni les murs aux boiseries dorées, ni cette femme qui ose interroger… Ils sont lointains, rêveurs, sans doute le monde arabe les hante.

— Êtes-vous partisan des démocraties libérales ou des dictatures à évolution raciste ?

— Nous sommes les amis des démocraties, mais en principe, en dehors de l'Arabie, nous ne voulons ni juger, ni discuter. Ibn Séoud en politique extérieure est d'un grand libéralisme. Chez lui, sa loi, c'est celle du désert et de la justice ; ses sentences sont immuables, ses punitions exemplaires.

— Mais combien v a-t-il de wahabites en Arabie ?

— Cinq millions et demi ; ils sont également nombreux en Egypte, en Syrie, même aux Indes. Mon père règne sur ceux de l'Arabie, mais est le chef de ceux du monde entier.

— Quelle est au juste la loi wahabite ? Oserais-je le demander à Votre Altesse pour mon journal ?

— C'est la loi d'Allah dans sa pureté première, dans sa simplicité originelle. Les Wahabites sont des ascètes ; tous les plaisirs humains sont prohibés, les chants et la musique sont exclus de leur rite, un Wahabite désapprouve le rire. Leur puritanisme a même supprimé les minarets de leurs mosquées.

J'admire la force de: ce fanatisme et l'étrange pouvoir de celui qui gouverne ces hommes durs à l'égard d'eux-mêmes afin de faire régner la loi d'Allah sur le monde.

— Sa Majesté Ibn Séoud ne veut-elle pas une renaissance rapide de tout l'Islam, dans l'étroite union de ses membres sous l'égide d'un seul chef spirituel ?

— Oui : la Confédération islamique est une grande idée théorique, l'idéal même des Wahabites, mais impossible à réaliser : les différences de dialectes, de mentalités, sont des obstacles difficilement surmontables. Il est aussi malaisé de concevoir une Egypte gérant l'Islam, qu'une Arabie maîtresse de tout l'Empire islamique.

— Mais, Sire, l'influence des medersas de Fez et de Kairouan au point de vue intellectuel ne pourrait-elle pas y aider ?

— L'influence des medersas est uniquement localisée.

— N'existe-t-il pas un grand travail de propagande coranique en Afrique Occidentale ?

— Je l'ai entendu dire il y a déjà quelques années. Je n'y crois guère car la religion musulmane est libérale vis à vis des autres croyances ; elle les respecte. »

Je pense à la véracité de ces paroles, à la façon dont le cardinal Verdier, légat du pape, fut reçu à Dakar par les grands chefs musulmans qui le saluèrent comme « le grand marabout des Blancs ». Je voudrais, avant de partir, parler de la France et de ses 10 millions de musulmans.

— Que pense Son Altesse du traité d'Alexandrette et de notre rôle en Syrie ?

— Nous sommes les grands amis de la France. Nous admirons son rôle en Afrique du Nord. Mais il est difficile de répondre avec précision à votre question. En principe, nous approuvons l'action de la France. J'aimerais d'ailleurs me rendre prochainement à Oran, Alger, Tunis. Inch Allah ! »

Ce furent ses derniers mots, ceux qu'il m'adressa personnellement avec un grand geste de la main, les plus belles mains du monde. et je pars emportant sa photographie aux armes de l'Islam.

Paule de BEAUMONT.

Le problème des hommes

(*Les Annales coloniales*, 5 septembre 1938, p. 2)

Les lecteurs des *Annales* sont au courant des efforts faits par M. J. de Beaumont, député de la Cochinchine, en faveur des « Français d'Indochine » ou mieux encore des Eurasiens.

Le problème de leur intégration dans la société coloniale et dans la vie économique du pays est un de ceux qui préoccupent le plus vivement l'opinion de la Fédération.

Il faut se convaincre que sa résolution est urgente, surtout en une époque où, à la veille de s'industrialiser, l'Indochine se cherche des cadres et se préoccupe de l'évolution de ses élites.

En faveur des Eurasiens

Dans *L'Alerte**, M. Debeck s'élève contre certaines tendances à diriger les Eurasiens exclusivement vers l'hévéaculture :

Il faut un peu de tout pour faire un monde. Pourquoi l'oublier ?

Tous hévéaculteurs ! Tant mieux si le cours du caoutchouc se maintient à un niveau rémunérateur ! Mais qu'adviendrait-il au cas où le prix du latex descendrait à l'étiage qu'il connut aux environs de 1922, et encore plus tard, en 1934-1935, si nous avons bonne mémoire ? Tous ruinés, n'est-ce pas ?

Il conviendrait, dès maintenant, d'envisager cette peu réjouissante éventualité, puisque gouverner c'est avant tout prévoir.

Qu'on s'occupe des infortunés du groupe ethnique dénommé les Français d'Indochine, d'accord, mais à l'expresse condition d'en faire, dans toute l'acception du mot, des hommes utiles à la société.

Qu'on en fasse des ingénieurs, des officiers, des avocats, des magistrats, des médecins, des mécaniciens, des géomètres, etc., chaque fois que l'occasion s'en présentera.

En résumé, la contrainte des goûts innés, la compression des talents naissants n'a jamais rien valu en matière éducative. Psychologues et pédagogues sont unanimes à déclarer, au contraire, l'impérieuse nécessité de développer la vocation de chacun dans l'atmosphère la plus favorable à son libre épanouissement.

Hors de cette méthode, il ne saurait y avoir que déceptions, et par conséquent peine perdue, argent gaspillé.

Finira-t-on, par le comprendre en haut lieu ?

L'avenir des enfants indochinois

L'hebdomadaire *Chantecler* commente la lettre ouverte adressée au ministre des Colonies dans notre journal par M. de Beaumont, député de la Cochinchine. Notre confrère fait la remarque suivante :

Toutefois, et en nous défendant de vouloir froisser qui que ce soit, nous considérons de notre devoir d'établir la différence qui existera, au regard du sentiment patriotique observé psychologiquement, entre les Français indochinois (c'est-à-dire les métis joints aux enfants français nés dans la colonie) et les autochtones qu'on peut considérer tous. comme Annamites, pour les besoins de la discussion, bien que.

Alors que les premiers seront animés des sentiments patriotiques exclusivement français, et que leurs regards seront tournés vers la France au moins autant que vers l'Indochine, les seconds ne cultiveront fatalement que le sentiment de leur patrie : l'Indochine.

Tous se rencontreront sur ce point et l'union doit se faire ainsi normalement.

Mais si, par malheur, de mauvais courants se formaient, ce sont les premiers qui serviront de frein de sauvegarde et de puissant frein.

C'est probablement ce que M. de Beaumont a voulu dire, dans sa lettre à M. Mandel, en écrivant : « Ces Français d'Indochine ont un rôle historique à jouer, et ce rôle est immense. »

L'empire français, réalité vivante

Ce que nos possessions d'outre-mer ont apporté
et apporteraient à la puissance militaire de la France [8]
par Jean de BEAUMONT
(*Les Annales coloniales*, 5 septembre 1938, p. 3)

Il y a quelques jours s'est tenu à Reims le congrès de la Fédération française des coloniaux et anciens coloniaux, qu'accueillit dans sa ville M. Marchandeau, maire de l'héroïque cité.

Le ministre des Finances sut magnifier éloquemment la bravoure et l'abnégation des Français d'outre-mer, grâce auxquels la France conserve dans le monde son prestige de puissance de premier rang par la vertu de sa grandeur impériale. Il rappela aussi la part, la large part, pour laquelle les coloniaux contribuent désormais à la sécurité de la France métropolitaine.

Nul n'ignore, depuis la guerre de 1914, le surcroît de forces que notre empire nous apporta dans une lutte épuisante et meurtrière : effectifs coloniaux venant combler les

[8] Reprise d'un article paru dans *L'Illustration* et cité en partie dans le *Petit Parisien*, 26 août 1938, p. 3.

vides de notre armée ; matières première indispensables à la défense nationale ; produits alimentaires nécessaires au ravitaillement du pays.

Sans l'important appoint de nos troupes coloniales, la défense de nos frontières métropolitaines poserait aujourd'hui à notre état-major des problèmes angoissants, peut-être insolubles, particulièrement en ces années de classes creuses, qui coïncident avec la dénatalité consécutive aux années de guerre.

Et la vie même de la nation serait difficilement assurée en cas de conflit si elle ne pouvait compter sur le ravitaillement de ses colonies.

Désormais, la situation de la France dans le monde, sa puissance militaire et, par voie de conséquence, son influence diplomatique dépendent, pour une large part, de la cohésion de son empire. Ce qui a permis à M. François Piétri de dire « que la vraie destinée de la France est et demeure impériale, et qu'il n'y a pour elle, hors de la notion d'empire, ni progrès ni salut ».

Ce que nous a coûté sa conquête

Pour la conquête de cet empire, le second dans le monde, la France a, depuis un siècle, sacrifié 50.000 des plus valeureux de ses enfants, 50.000 soldats et marins qui dorment leur dernier sommeil dans les brousses lointaines d'Afrique, dans la terre limoneuse des deltas indochinois, sur les hauts plateaux du Tonkin ou de Madagascar.

Mais ces morts héroïques ont semé pour la France une moisson qui a magnifiquement germé, puisque, au cours de la dernière guerre, plusieurs centaines de milliers de soldats coloniaux sont venus combattre coude à coude avec les Français de la métropole pour que la France vive et triomphe.

Par le sacrifice de ces hommes comme par le génie de leurs chefs, l'empire français constitue aujourd'hui une réalité vivante. Certes, il peut apparaître relativement modeste, avec ses 110 millions d'habitants, en face de l'Empire britannique, qui s'enorgueillit de régir sous ses lois plus de 400 millions de sujets, presque le quart de la population terrestre. Mais notre empire, s'il est moins vaste et moins peuplé que celui de l'Angleterre, offre une cohésion plus solide et comme une sorte d'indivisibilité qui fait défaut à l'autre.

Nos amis britanniques — sur l'initiative de M. David Lloyd George ! — ont, au lendemain de la guerre, adopté le système des dominions comme la formule nouvelle de la colonisation. Ce système apparaîtra peut-être un jour comme une formidable désagrégation d'un empire. Tout au contraire, le Parlement français est resté fidèle à la conception de la Constituante, qui, par son décret des 8 et 10 mars 1790, déclarait que « les colonies sont une partie de l'empire français ».

Il faut nous garder cependant de céder à la tendance trop facile de la centralisation et de l'uniformité. Notre empire devrait prendre corps et se réaliser sous la forme d'États fédérés, comme les « États-Unis français », pour reprendre l'heureuse formule lancée voici huit ans déjà par M. de Fels dans la *Revue de Paris*. Et il ajoutait cet axiome, auquel, pour ma part, je me rallie entièrement : « Le lien qui unit les colonies à la métropole doit être moins de vassalité que de solidarité. »

La conquête de notre empire nous a coûté environ 50.000 hommes. Que nous a-t-il apporté hier, qu'est-il en mesure de nous apporter demain pour la défense de la plus grande patrie française ?

C'est ce qu'il importe à tous les Français de savoir.

Son appoint dans la guerre de 1914

Quelle fut, en réalité, l'importance du concours que les terres d'empire apportèrent à la France en guerre de 1914 à 1918 ?

I. Contribution en hommes. — Le conflit de 1914 nous avait surpris par son ampleur et par sa durée. Il fallut presque tout improviser pour faire face aux nécessités d'une

guerre d'usure où nos effectifs « fondaient comme la cire au souffle d'un brasier ». L'Afrique du Nord nous envoya 260.000 hommes, dont 240.000 affrontèrent les champs de bataille, et nous fournit en outre 144.700 travailleurs pour nos usines de guerre.

Or, à cette époque, ne l'oublions pas, la conquête du Maroc était à peine achevée.

Nos colonies proprement dites nous envoyèrent, durant la même période, 276.000 combattants et plus de 58.000 travailleurs, se répartissant comme suit :

Nos vieilles colonies (Antilles, Guyane, Inde, Nouvelle-Calédonie)	36.000 hommes
A. O. F.	150.000
Indochine	46.000
Madagascar	40.000
Côte des Somalis	2.500
Nos établissements du Pacifique	1.500
Total	276.000 hommes

Les travailleurs coloniaux appelés en France pour les services de guerre venaient en grande partie d'Indochine.

Ces ouvriers d'élite apportèrent eux aussi, par leur habileté et leur dévouement, une utile contribution à la défense de la mère patrie.

Les chiffres que nous avons cités indiquent le nombre des coloniaux venus servir en France. Mais là ne s'arrêtèrent pas les services qu'ils ont rendus à la métropole. En effet, les troupes coloniales demeurées sur le territoire africain participèrent à la conquête des colonies allemandes d'Afrique, notamment du Cameroun et du Togo. Et, lorsque la victoire mit fin aux hostilités, près de 100.000 hommes, mobilisés et déjà instruits, étaient prêts à venir renforcer notre front.

Voilà pour la contribution en hommes apportée par l'empire à la défense du sol français au cours de la guerre de 1914 : 405.000 fournis par l'Afrique du Nord et 276.000 par nos colonies proprement dites, soit 681.000 hommes.

II Contribution au ravitaillement de la France. — La contribution de nos colonies en matières premières et en vivres durant la guerre de 1914 s'est ressentie, elle aussi, de notre état d'impréparation. Cependant, au cours des hostilités, nos colonies proprement dites ont contribué au ravitaillement du pays pour 2 millions de tonnes environ : 1.285.000 tonnes de produits alimentaires et 640.000 tonnes de minerais. Quant à l'apport de l'Afrique du Nord, il fut plus important encore, tant en minerais qu'en matières premières d'alimentation : céréales, huiles, vins, alcool, etc.

Ses nouvelles possibilités de contributions diverses

Si demain un nouveau conflit éclatait en Europe, quel concours, en hommes et en richesses, notre empire colonial pourrait-il apporter à la France luttant pour sa place de grande nation dans le monde ?

Une telle éventualité ne nous surprendrait pas dans l'état d'impréparation où nous étions en 1914. L'empire français est aujourd'hui une réalité vivante et solide dont on ne se rend peut-être pas encore un compte exact à l'étranger.

Sans indiquer de chiffres précis — ceux-ci appartenant à l'état-major et devant rester confidentiels —, on peut estimer, sans le moindre optimisme, à plus d'un million

d'hommes jeunes, particulièrement résistants et aguerris, la contribution que nous apporterait l'Afrique du Nord, Maroc compris.

Quant aux autres « territoires d'outre-mer », comme disent les Anglais, ils seraient en mesure de fournir à la France attaquée environ 2 millions de combattants à prélever sur les 60 millions d'habitants qui les peuplent : 1.500.000 pour l'A.O.F., 100.000 pour l' A.E.F., 130.000 pour Madagascar, etc.

La contribution économique de notre empire au ravitaillement de la métropole en cas de guerre a été, elle aussi, étudiée et préparée par les services responsables. Si l'on considère nos colonies seules (Afrique du Nord exceptée), qui avaient fourni à la France durant les quatre années allant de 1914 à 1918 pour 2 millions de tonnes environ de leurs produits, on évalue aujourd'hui qu'elles pourraient nous apporter en une seule année 2.210.000 tonnes de matières premières nécessaires à notre industrie (textiles, minerais, charbons, etc.) et 3.650.000 tonnes de matières premières pour l'alimentation.

M. Georges Mandel, depuis son arrivée au ministère des Colonies, s'est particulièrement attaché à l'étude de ces problèmes avec cet esprit de méthode, de clairvoyance, de ténacité et de réalisation qu'il a su apporter dans tous les postes qu'il a occupés. C'est dans ce but qu'il a demandé et obtenu l'intégration du département des Colonies dans le Comité de la défense nationale, qu'il a intensifié le recrutement des indigènes, fait aménager des voies de communication et conçu, dans un cadre général, une politique coordonnée de défense impériale.

Il apparaît en cela comme le continuateur direct d'un autre grand ministre des Colonies qui disait : « Veillons au salut de l'empire, car l'honneur et la vie de la France en dépendent »

Un problème angoissant

Cependant, il ne suffit pas, pour la France, de posséder des effectifs de soldats coloniaux nombreux et bien entraînés. Leur transport rapide sur le front de bataille présente pour elle un intérêt vital.

Dans la pensée d'André Maginot, la ligne de fortifications qui protège notre frontière de l'Est et à laquelle la gratitude nationale a donné son nom devait avoir précisément pour but essentiel de permettre à notre pays de procéder à sa mobilisation et à la concentration de ses effectifs, même lointains, avant que le sort de la guerre ait pu se décider.

Nous avons prévu, dans ce but, la construction de ports permettant l'embarquement et le débarquement massifs de nos troupes coloniales et l'établissement d'une voie ferrée stratégique allant de Bizerte à Casablanca, desservie par une série de lignes perpendiculaires permettant le rassemblement des effectifs qui pourront être acheminés, suivant les cas, sur tel port de la Méditerranée ou de l'Océan, selon que l'une ou l'autre voie maritime paraîtra plus sûre.

Le point le plus faible dans le bon fonctionnement de notre mécanisme militaire pourrait venir de l'insuffisance de notre flotte commerciale, chargée d'assurer à un rythme rapide le transport de nos troupes africaines. C'est le souci qui, à coup sûr, a inspiré le gouvernement Daladier quand, par de récents décrets-lois, il a consacré des sommes considérables (un milliard de francs) à l'accroissement de nos unités qui, dans leur ensemble, laissaient d'autant plus à désirer, tant au point de vue de leur nombre que de leur vitesse, que la crise financière avait dangereusement ralenti le rajeunissement de notre flotte.

L'Italie, dont le tonnage est approximativement égal au nôtre, mais devant qui se posent les mêmes problèmes de défense nationale, nous a d'ailleurs devancés dans cette voie : elle a, dès le début de l'année 1938, décidé la mise en chantiers d'une flotte de commerce de 2 millions de tonnes à construire en dix années.

Mais, en supposant même que nous possédions en temps voulu la flotte nécessaire pour le transport de nos effectifs africains, il faut encore que la voie soit libre. Or, il n'est que deux routes : la Méditerranée et, à défaut, l'Atlantique. Car la France, par bonheur, la France européenne comme la France africaine, possède un double « front de mer », l'un sur la Méditerranée et l'autre sur l'Océan. Cette question avait, d'ailleurs, particulièrement attiré l'attention de la commission parlementaire, dont je faisais partie, venue en mars-avril 1937 enquêter sur le problème algérien.

Si la guerre éclatait demain, c'est là que résiderait le plus grave péril pour notre défense nationale. La tension franco-italienne, les complications sans cesse renaissantes de la guerre d'Espagne, où d'obscures manœuvres ont mis tant de fois la paix en danger, compliqueraient singulièrement la tâche de notre état-major. Aussi n'est-il pas de tâche plus impérieuse et plus urgente pour notre gouvernement que de dénouer l'une et l'autre crise avec courage, franchise et loyauté.

Deux choses essentielles en dépendent : la sécurité de la France et la sécurité de notre empire. La grandeur et la prospérité de notre patrie en sont l'enjeu.

Le président Albert Lebrun, qui fut ministre des Colonies, prononçait au Sénat, en 1930, au cours de la discussion du budget, un discours remarquable où il déclarait que la première œuvre à accomplir, c'était de pénétrer l'opinion de notre pays d'un véritable esprit impérial, afin que la métropole et ses possessions formassent un tout organique vivant d'une même vie. Le fait colonial, disait-il, est la dominante de notre siècle : la France est prisonnière de sa grandeur impériale et ne saurait se dérober aux responsabilités assumées par elle depuis un siècle sans se condamner à une vie métropolitaine déchue et amoindrie.

Celui qui devait devenir, quelques années plus tard, la plus haute autorité de notre pays nous traçait ainsi notre tâche et notre devoir.

Jean de BEAUMONT,
député de la Cochinchine

LA FRANCE ET L'INDOCHINE À L'EXPOSITION DE SAN FRANCISCO

MIEUX VAUDRAIT ÊTRE ABSENTS QUE RIDICULES

(*Les Annales coloniales*, 26 septembre 1938, p. 1 et 3)
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 octobre 1938)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Exposition_San_Francisco-IC.pdf

---

« INCONNU AUX BUREAUX DU GOUVERNEMENT »

(*Les Annales coloniales*, 26 septembre 1938, p. 5)

C'est une toute petite histoire que nous rapporte notre correspondant de Saïgon. Elle n'en dénote pas moins, de la part de certains fonctionnaires, une assez étonnante mentalité.

Nul, n'ignore que le gouverneur de la Cochinchine avait combattu avec la plus extrême maladresse mais très énergiquement l'élection de M. de Beaumont comme député de la Cochinchine en avril dentier.

On aurait pu cependant espérer que, le temps aidant, et une validation indiscutable étant intervenue dans l'intervalle, il se serait résolu à collaborer avec le représentant élu de la colonie, ne fut-ce que dans l'intérêt même de celle-ci.

Il semble bien qu'il n'en soit rien, puisque, bien que tenu de répondre aux lettres officielles du député, le gouverneur en question affecte d'ignorer celui-ci.

C'est ainsi que, le 3 septembre, une lettre était postée à Hanoï avec l'adresse suivante : « Monsieur de Beaumont, député de la Cochinchine, à Saïgon ».

M. de Beaumont étant personnage officiel, la poste saïgonnaise crut bien faire en expédiant cette lettre aux bureaux du gouvernement local, qui, pensait-elle, y mettraient l'adresse et ferait suivre.

Le pli fut retourné avec la mention soulignée : « Inconnu aux bureaux du gouvernement ».

C'est tout. sans commentaire !

EN INDOCHINE
À propos de l'impôt sur le revenu

(*L'Information d'Indochine économique et financière*, 8 octobre 1938)

Notre confrère *La Dépêche* reproduit dans son édition de mercredi une lettre de M. de Beaumont, député de la Cochinchine, adressée à M. le ministre des Colonies, pour attirer son attention sur la situation devant le fisc des coloniaux possédant un pied à terre en France.

Nos lecteurs trouveront ci-après la réponse adressée à M. de Beaumont par M. Mandel.

Paris, le 29 août 1938.
27, rue Oudinot

Monsieur le député et cher collègue,

Vous avez bien voulu me signaler que vous vous trouviez saisi de la part de Français domiciliés en Indochine de réclamations relatives aux impositions qui sont réclamées à ces derniers en France au titre des résidences qu'ils peuvent avoir dans la Métropole et vous appelez mon attention sur l'opportunité d'une entente à ce sujet avec l'Administration métropolitaine des contributions directes en vue de l'exonération des intéressés.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je viens précisément d'intervenir dans ce sens auprès du Ministre des Finances et que je ne doute pas qu'il soit rapidement porté remède à l'état de chose que vous déplorez.

Il y a lieu d'observer, toutefois, que la mesure ne peut actuellement viser que les contribuables domiciliés en Cochinchine, au Tonkin et au Cambodge, c'est à dire dans les pays de l'Union où l'impôt sur le revenu est en vigueur, et j'ajoute que si une convention d'ordre général n'est pas intervenue en faveur de tous les territoires d'outre-mer, c'est que l'exonération en cause ne saurait être envisagée à l'égard de ces derniers qu'au fur et à mesure que l'impôt général sur le revenu s'y trouve lui même institué.

Veuillez agréer, Monsieur le député et cher collègue, l'assurance de ma considération.

G. MANDEL.

(*Les Annales coloniales*, 10 octobre 1938, p. 1)

« Dans notre gratitude envers les hommes d'État qui ont évité la mort à des millions d'êtres humains et sauvé la civilisation européenne, n'oublions pas M. Franklin ROOSEVELT qui, à l'heure où tout espoir semblait perdu, a fait le geste de salut que nous attendions de lui. En adressant des appels à MM. HITLER et BÉNÈS et en suggérant

l'idée de la réunion des chefs des principaux gouvernements européens, il a facilité la Conférence de Munich d'où est sortie la Paix. Merci. Monsieur ROOSEVELT ».

Jean de BEAUMONT (*Le Capital*)

UNE USINE D'AVIATION EN INDOCHINE
(*Les Annales coloniales*, 10 octobre 1938, p. 2)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Usine_aviation-Tong.pdf

---

REVUE DE LA PRESSE DE COCHINCHINE

En cas de conflit...
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 octobre 1938)

De Paris où il réside, M. Jean de BEAUMONT, député de la Cochinchine, n'oublie pas l'Indochine, et les événements tragiques de ces dernière semaines, lui font écrire dans la *Dépêche* :

Il est d'une importance capitale, en cas de conflit armé, d'être prêts dans tous les domaines à se défendre et à riposter et de ne rien laisser à l'improvisation du dernier moment.

Les guerres d'aujourd'hui ne sont plus faites par des armées de métier et, même quand elles s'introduisent sous la forme d'incidents, de simples opérations de police et de querelles soi-disant intérieures, elles ne tardent pas à exiger un effort de résistance dans lequel sont impliquées toutes les forces actives d'une nation.

Ainsi l'on voit que sans cesse, dans le conflit entre la Chine et le Japon, les experts se penchent sur les données économiques et financières pour évaluer les forces de résistance de chacun des deux pays.

Une économie de guerre ne peut pas être substituée à une économie de paix en 24 heures et il faut avec prévoyance apporter à ces éléments de la victoire la même préparation et le même esprit organisation que pour l'armée elle-même et son équipement.

Le trouble actuel de l'Europe, nous le constatons chaque jour, a été en grande partie accentué par le fait que l'Allemagne. sous couleur de grandes manœuvres, a procédé a une véritable mobilisation, lui donnant, pour le cas ou ses exigences provoqueraient un conflit armé, l'avantage exceptionnel d'une avance d'un mois dans la mise sur le pied de guerre aussi bien de son économie que de ses forces militaires.

Comme il n'est pas moins indispensable pour se défendre que pour attaquer d'être entièrement prêt et que tous les autres pays ne sont pas dans les mêmes dispositions que le nôtre, il faut se préparer à toute éventualité.

M. Mandel aura eu au ministère des Colonies plus d'un mérite, mais en particulier celui d'avoir, des son arrivée, compris la nécessité de défendre les colonies françaises pour elles-mèmes et non pas seulement pour l'intérêt que leur sécurité présente pour la Métropole. De là, toute une série de dispositions qui intéressent surtout l'Indochine.

Des renforts lui ont été adressés et 20.000 hommes de plus ont été recrutés sur place et sont destinés, en y associant les populations indigènes, à assurer la défense de la colonie. Le matériel a été amélioré. Des unités navales du type le plus récent sont dirigées d'Europe sur Saïgon et, de là, sur les autres points de l'Indochine ou leur présence peut être nécessaire.

Pour la mise en état de défense de l'Indochine un emprunt a été émis. Le Gouvernement métropolitain avait prévu qu'il serait de 10 millions de piastres. Il a fallu le porter à 41 millions en raison de l'abondance des souscriptions. Nous ne saurions trop rendre hommage au patriotisme et à l'esprit civique dont ont fait preuve, en la circonstance, tous les Indochinois, Français ou indigènes, témoignant d'un esprit de collaboration qui nous a été droit au cœur.

La défense des côtes indochinoises fait également l'objet d'un programme en cours d'exécution.Ce programme comporte, notamment, la réorganisation de la base Je Saïgon et aussi l'armement de la rade de Cam-Ranh. L'occupation des îles Paracels a été une mesure de prudence qui s'imposait.

Le Gouvernement général surveille avec soin, nous le savons, les événements qui se déroulent à proximité de la colonie et, en particulier, ce qui intéresse plus directement, le golfe du Tonkin. En écrivant ces mots, nous pensons à Haïnan et à Ouai-Chan.

A côté des mesures de défense active, il y a, selon un terme aujourd'hui consacré, celles de défense passive, défense surtout contre les bombardements aériens. Un décret du mois de mai dernier a pris sur ce point une mesure extrêmement sage en réunissant tous les pouvoirs entre les mains du général commandant supérieur des troupes de l'Indochine pour coordonner les mesures de défense aérienne active et passive intéressant la colonie, élaborer un plan d'ensemble, contrôler la préparation et l'exécution des mesures prescrites par le Gouverneur général dans ce domaine et décider des questions concernant les détails.

Enfin, il reste à prévoir l'organisation économique. Dans la Métropole, elle fait l'objet d'une préparation longtemps à l'avance, de manière que si la paix était troublée, il soit possible, dans les 24 h., malgré le départ d'un grand nombre d'hommes, d'assurer le ravitaillement de l'armée et celui de la population, d'assurer également la fabrication régulière non seulement des armements, mais de tout le matériel qui peut être nécessaire aux armées. Dans cette mobilisation de l'économie nationale, il faut que l'on sache que tous les postes techniques continueront d'être occupés par des gens de compétence éprouvée. Un grand nombre d'ingénieurs et de directeurs seront mobilisés sur place.

Il n'a certainement pas échappé au Gouvernement général qu'il y avait là, pour l'Indochine également, une question très importante à régler. En veut-on un exemple que je connais plus particulièrement ? Celui des plantations de caoutchouc, parce que, d'une part, il est évident qu'en temps de guerre, il faudra faire appel, plus encore qu'actuellement, à la production indochinoise dès maintenant à même de faire face à la totalité des besoins de la consommation française ; d'autre part, le travail sur les plantations, qui est sérieusement pénible pour des Européens, exige la présence, comme directeurs et comme assistants, d'hommes jeunes et actifs, lesquels, en cas de conflit, si aucune disposition n'était prise à ce sujet, seraient immédiatement mobilisés.

Qui donc les remplacerait ?

Ce serait une désorganisation complète. Non seulement le travail ne pourrait pas se poursuivre sans les dirigeants, mais, aussi, comment se feraient la police et l'administration ? Car il ne faut pas oublier que les coolies des plantations, venus d'autres régions d'Indochine, ne sont pas, comme dans leurs villages d'origine, sous l'autorité et le contrôle de mandarins et des fonctionnaires municipaux.

En l'absence des planteurs ou directeurs européens, des dizaines de milliers d'indigènes se trouveraient laissés à eux-mèmes sous la surveillance théorique d'un fonctionnaire administratif lointain.

Nous nous sommes laissé dire que l'on aurait envisagé de prendre, le moment venu, les dispositions nécessaires. Il ne s'agit pas d'enlever leur personnel européen aux plantations pour leur rendre deux mois après seulement.

Tout au contraire, si l'on devait voir « le moment venu » ce qu'il y a à faire, c'est la procédure inverse qui devrait être envisagée : décider des à présent quel sera le

personnel maintenu pendant deux mois sur les plantations en attendant que l'on ait examiné comment il pourrait être maintenu pour une partie en sursis temporaire et, pour l'autre partie, pourvu à son remplacement.

Ce que nous disons des plantations peut être dit tout aussi bien des industries et du commerce extérieur.

D'ailleurs, la question a été examinée pour d'autres colonies et résolue dans le sens que nous préconisons, notamment en A. O. F.

Mais nous sommes persuadés que le Gouvernement général de l'Indochine y songe Quelle que soit la tournure des événements actuels en Europe, il faut penser à l'avenir. pour que, si des faits analogues se renouvellent, nous ne soyons plus dans la même anxiété que ces dernières semaines, que tout soit prêt en Indochine comme en France pour une défense fondée, non seulement sur l'admirable sang froid et la valeur individuelle des hommes mais sur une préparation méthodique dans laquelle aucun domaine ne sera négligé.

Jean de BEAUMONT.

Échos et nouvelles
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 23 octobre 1938)

On annonce la mort de M. le comte [Olivier] de Rivaud, grand financier et célèbre courtier de change, grand actionnaire de la Société des Plantations des Terres-Rouges, beau-père de M. le comte de Beaumont, notre député de la Cochinchine, turfiste renommé et ayant encore beaucoup d'autres titres à reconnaissance de l'Empire français.

DU PALAIS-BOURBON À AUTEUIL
(*Les Annales coloniales*, 24 octobre 1938, p. 5)

Par un temps idéal, Auteuil a fait sa réouverture, et sur l'hippodrome de la Butte Mortemart, les élégantes exhibèrent les derniers modèles de la mode parisienne.

Après la victoire de Terck et de Beau Luron, Bonavico, monté par M. de Beaumont, député de la Cochinchine, remportait le prix Artus Talon. C'est sans doute la première fois qu'un parlementaire passe le « wining post » à Auteuil. Tout arrive.

LES JAPONAIS À CANTON
Les répercussions pour l'Indochine
de la victoire de Tokio
par JEAN DE BEAUMONT
(*Le Petit Parisien*, 31 octobre 1938, p. 1 et 3)

L'opinion française, trop justement inquiète des événements qui se sont, ces temps derniers, déroulés en Europe, n'a peut-être pas attaché aux nouvelles d'Extrême-Orient toute l'importance qu'elles méritaient. Dans le monde qui gravite autour du Pacifique, où la France et son alliée l'Angleterre possédant de si grands intérêts, les États totalitaires viennent de remporter un immense et prestigieux succès par la victoire du Japon, soumis à la dictature militaire, du Japon allié de Rome et de Berlin dans le pacte anticommuniste, sur la Chine démocratique.

Désormais, la puissance militaire japonaise contrôle plus de la moitié du territoire chinois : tous les accès utiles du pays, tous les points essentiels de la côte, depuis la frontière du Mandchoukouo jusqu'aux portes des établissements français et anglais de l'Indochine et de la Mal aisie ; toutes les grandes cités où sont concentrées sa tradition historique, ses richesses et sa population en un mot, tous les centres vitaux de la Chine, Pékin, Changhai, Nankin, Amoy, Canton, Hankéou sont occupés par les troupes japonaises victorieuses.

La résistance du maréchal Tchang Kaï Chek peut se prolonger encore, mais il semble qu'elle soit maintenant sans espoir. Son gouvernement, depuis la prise de Canton et d'Hankéou, est coupé de toutes les voies par lesquelles son armée pouvait être ravitaillée. Il ne pourra désormais communiquer avec l'extérieur que par l'Indochine française, la Birmanie anglaise ou la Mongolie russe.

*
* *

Le gouvernement de Tokio cherche à profiter de la profonde impression causée en Chine par la demi-destruction de Canton et par la prise d'Hankéou.

Le 25 octobre, l'agence japonaise Domeï affirmait la volonté du gouvernement de Tokio de suivre, comme il l'avait proclamé plusieurs fois depuis le début du conflit, une politique « fondée sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Chine et sur des garanties données pour empêcher le retour d'un conflit ».

Données par qui ?. Le télégramme officieux ne le dit pas. Par la Chine, sans doute. On comprend ce que parler veut dire. Tokio ambitionne de vassaliser plus ou moins le gouvernement chinois. C'est sans doute la raison pour laquelle il exige, avant d'ouvrir les négociations de paix, la disparition du maréchal Tchang Kat Chek de la scène politique.

Le Japon, poursuit l'agence Domeï, s'est fixé pour principe d'établir un axe extrême-oriental embrassant le Japon, le Mandchoukouo et la Chine.

Il prendra à cet effet des mesures concrètes visant : 1° à éliminer radicalement toutes les influences susceptibles de nuire à la bonne harmonie des relations entre les trois pays ; 2° à établir une collaboration entre les trois pays en vue du développement culturel et de l'exécution d'une politique antibolchevique ; 3° à créer des relations de réciprocité dans l'industrie et le commerce en observant le principe du libre-échange. »

Le premier et le second point de ce programme indiquent nettement la volonté du Japon victorieux de soumettre la Chine vaincue à son influence exclusive et de l'asservir à sa politique étrangère : c'est la constitution d'un « bloc jaune », depuis longtemps rêvé par Tokio, et soumis à ses directives.

Ce serait là un désastre commercial pour l'économie mondiale, en particulier pour le commerce britannique qui a investi en Chine d'importants capitaux et qui tient le premier rang parmi les pays importateurs. Hong Kong représenterait le centre des intérêts britanniques en Extrême-Orient. Mais déjà Hong-Kong est séparé de Canton depuis le débarquement des troupes japonaises et la destruction de la voie ferrée qui reliait la colonie britannique à la Chine.

Le gouvernement de Washington a, le premier, compris le péril. Par une note vigoureuse remise à Tokio, les États-Unis ont élevé leur protestation contre cette mainmise économique du Japon sur la Chine. L'Amérique est touchée, certes, mais l'Angleterre le serait bien davantage encore, ses investissements en Chine représentait des milliards.

Et puis, s'est-on demandé ce que deviendra le Chine, avec ses masses immenses de producteurs, quand le Japon l'aura disciplinée et organisée, militarisée selon ses méthodes à l'allemande, y aura construit des usines modernes à grand rendement et l'aura transformée en une vaste colonie économique ? Il n'est point de pays au monde

où la main-d'œuvre soit plus nombreuse, plus laborieuse et meilleur marché. Comment l'Europe pourrait-elle maintenir sa prospérité, défendre ses institutions sociales et le standing de ses ouvriers si elle devait lutter, sur tous les marchés du monde, contre la concurrence des peuples jaunes, dressés par le Japon aux méthodes du dumping ?

*
* *

Du point de vue politique, la mainmise du Japon sur la Chine représente également, pour les peuples colonisateurs de l'océan Indien et du Pacifique, une lourde menace. D'autant plus qu'il est à redouter que l'Allemagne ne prétende bientôt intervenir à nouveau dans les affaires d'Extrême Orient, l'Allemagne aujourd'hui alliée de Tokio et qui n'a renoncé ni à ses anciennes possessions, ni à ses anciennes ambitions dans le Pacifique.

Les Japonais seront désormais en contact direct avec le Yunnam, zone d'influence française et qu'une voie ferrée construite par nos soins réunit à notre Indochine. La situation de notre grande colonie d'Asie pourrait devenir singulièrement délicate, pour peu que quelque maladresse soit commise de part ou d'autre.

Le 28 octobre, notre ambassadeur à Tokio était convoqué par le prince Konoye, président du Conseil, en même temps que M. Sugimura, ambassadeur du Japon à Paris, se rendait au Quai d'Orsay. Le gouvernement du Mikado protestait auprès du gouvernement français contre la prétendue continuation d'un trafic d'armes passant par l'Indochine, trafic que la France se serait engagée à faire cesser totalement dès le mois d'octobre de l'année dernière.

On peut se demander aussi ce qu'il adviendrait demain, quand un peuple jaune, jouissant d'un immense prestige issu de ses victoires, serait en contact plus ou moins direct avec les populations si évoluées de l'Indochine française. Tokio ne chercherait-il pas à susciter parmi elles une agitation à des fins purement politiques ?

Il faut que l'on sache que la domination japonaise en Extrême-Orient est grosse de périls prochains, encore insoupçonnés de l'opinion française. Le devoir de ceux qui ont la responsabilité de notre Empire est d'y songer et de tout prévoir.

Il nous faut, tout d'abord, intensifier la politique de défense impériale, dont M. Georges Mandel a le grand mérite d'avoir le premier compris l'urgente nécessité. Il nous faut ensuite gagner de plus en plus à notre politique et au sentiment de la fraternité française ces populations intelligentes et sensitives. Pour cela, il est indispensable de leur apporter sans cesse plus de bien-être et sans cesse plus de justice, grâce à une plus large compréhension humaine.

ÉCONOMIE ET PRODUCTION

Les échanges France-Colonies : Du blé pour l'Indochine

(*Les Annales coloniales*, 9 novembre 1938, p. 5)

Ainsi que nous l'avons signalé, à plusieurs reprises, M. Mandel s'est préoccupé depuis plusieurs mois des possibilités d'exportation du blé français dans nos colonies.

M Jean de Beaumont, député de la Cochinchine, vient d'adresser au ministre des Colonies, la lettre suivante, qui ne manquera pas d'intéresser nos lecteurs.

Paris, 26 octobre 1938.

Monsieur le Ministre des Colonies,
Rue Oudinot, PARIS.

Monsieur le Ministre,

Un décret en date du 18 octobre courant a été pris par Monsieur le Ministre de l'Agriculture ayant pour but de faciliter l'exportation de la farine de blé en Indochine.

Ce texte trouve sa justification dans la situation paradoxale actuelle. L'Indochine - est presque entièrement approvisionnée par l'Australie dont l'exportation, pour l'année 1937, dans notre possession d'Extrême-Orient a été de 19.000 tonnes tandis que les exportations françaises étaient de 80 tonnes seulement.

Pour l'année en cours, la France possède une récolte excédentaire dont elle ne peut écouler le surplus dans d'autres pays à cause de l'engorgement mondial du marché du blé.

Par ailleurs, la Métropole est obligée d'absorber la plus grande partie de la récolte de riz d'Indochine, celle-ci ne pouvant écouler sa production sur les marchés d'Extrême-Orient qui se sont peu à peu fermés devant elle au cours de ces dernières années : pour l'année 1936 notamment, sur une exportation de 1.500.000 tonnes, 900.000 tonnes ont été dirigées sur la France, ce qui n'a pas manqué de provoquer les récriminations justifiées du producteur français qui voyait avec inquiétude la consommation de blé concurrencée par celle du riz.

Je ne m'attarderai pas, Monsieur le Ministre, sur tout l'intérêt que présente cette question et dont l'importance ne vous échappera pas, de même qu'elle a retenu l'attention de votre collègue de l'Agriculture, ainsi qu'en témoigne le décret du 18 octobre.

À la vérité, si l'exportation de farine française a toujours été insignifiante en Indochine, cela tient à la trop grande quantité d'eau contenue dans cette céréale qui ne pouvait, de ce fait, supporter le climat humide des tropiques et fournissait un pain de mauvaise qualité. Le récent décret précité n'a pas prévu cet inconvénient.

Aussi ai-je l'honneur de vous demander de vouloir bien intervenir auprès de votre collègue de l'Agriculture pour lui demander de compléter les lacunes de ce texte par les dispositions contenues dans la note ci-jointe et qui auront pour résultat de mettre fin aux inconvénients signalés plus haut. C'est après entente et après accord avec les principales maisons importatrices de la Colonie que je vous adresse ces propositions.

Dans le même ordre d'idées, je dois vous signaler que je suis intervenu directement auprès des Compagnies de navigation pour leur demander une diminution du fret sur les farines qui est actuellement de 225 francs la tonne, et celles-ci sont disposées, le cas échéant, à consentir un rabais qui ne sera pas inférieur à 50 %.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Jean de BEAUMONT,
député de la Cochinchine

*
* *

NOTE TENDANT À COMPLETER LE DÉCRET DU 18 OCTOBRE 1938
SUR L'EXPORTATION DES FARINES TYPE « B »

Les farines étuvées type A11 et A7 ont permis aux colonies lointaines de recevoir des farines de conservation certaine.

La constatation du taux d'humidité par la douane française constitue une véritable garantie de qualité, très appréciée par les acheteurs coloniaux.

Seule la situation défavorable de la production française a entravé la réalisation de transactions importantes et suivies, avec l'Indochine notamment.

Le débouché considérable qu'offre cette colonie peut être ouvert à la Métropole, en raison des sacrifices que l'Office du blé consent pour l'exportation des farines type B réglementée par le décret du 18 octobre (*J.O*. 21/10/1938, p. 12.159).

Il serait indispensable pour les marchés éloignés, de concilier les avantages nouveaux accordés aux exportateurs avec les garanties que donnait, aux acheteurs, l'humidité réduite des types A11 et A7.

Il suffirait pour cela, parallèlement à la sortie du type B, d'autoriser la sortie des types B11 et B7 comme cela se pratique sous le régime de l'exportation préalable.

Tenant compte de la perte par évaporation dans la proportion, mathématique, comme pour les types existants, le meunier pourrait exporter indistinctement :

75 kg de farine type B.
71.630 kg de farine type B11.
68.548 kg de farine type B7.

pour un achat de 100 kg de blé cédé par l'Office au tarif spécial.
(Ces trois poids correspondent à un poids strictement équivalent en matière sèche).

Interpellation de M. de Beaumont
(*Le Journal des débats*, 12 novembre 1938)

M. Jean de Beaumont, député de la Cochinchine, vient d'adresser au président de la Chambre une demande pour interpeller le gouvernement « sur l'attitude qu'il compte prendre devant les revendications coloniales allemandes et s'il entend, conformément à ses déclarations. antérieures, maintenir en tout état de cause l'intégrité de l'Empire colonial français »

Pour la défense de nos Colonies
(*L'Information d'Indochine économique et financière*, 19 novembre 1938)

M. de Beaumont, député de Cochinchine, a adressé aux députés et sénateurs une pétition par laquelle les signataires déclarent qu'ils s'opposeront à ce que le Gouvernement français discute la rétrocession des colonies, la France ne pouvant pas forfaire à ses engagements pris vis-à-vis des populations indigènes.

La commission des colonies de la Chambre s'est réunie jeudi. Elle a publié un communiqué par lequel elle se félicite d'avoir provoqué la déclaration du Président du Conseil affirmant que la France maintiendra résolument l'intégrité de ses possessions telles qu'elles ont été constituées à la fin de la guerre mondiale. Aucune cession n'a jamais été envisagée et ne saurait l'être.

Tous les commissaires ont voté ce texte, à l'exception des délégués socialistes qui avaient reçu mandat de s'abstenir.

Elle a décidé notamment que M. Taittinger se rendrait auprès de M. Daladier pour lui demander de faire connaître son avis sur la question des revendications allemandes et, d'autre part, indiquer si des négociations ont eu lieu ou si des tractations doivent être engagées ultérieurement.

Le comte de Clermont-Tonnerre, député de la Seine, secrétaire de la commission des Colonies, a déposé une demande d'interpellation sur la nécessité urgente de prendre une position nette et sans équivoque à l'égard des revendications coloniales allemandes

en affirmant l'intégrité nécessaire, indiscutable et absolue de l'Empire français, colonies, pays de protectorat et sous mandat.

Répondant à une question posée au sujet du problème colonial, le Ministre des Affaires étrangères a affirmé : « Nous ne voulons pas donner nos colonies ».

Pour la défense des Colonies
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 26 novembre 1938)

La commission sénatoriale des colonies a enregistré avec satisfaction les déclarations du Président du Conseil :

« La France maintiendra résolument l'intégrité de ses possessions telles qu'elles ont été constituées à la fin de la guerre mondiale. Aucune cession n'a jamais été envisagée ou ne saurait l'être». La commission prend acte de ces affirmations et compte que le gouvernement s'opposera à toute revendication étrangère qui aurait pour conséquence de porter une atteinte quelconque à un des pays sur lesquels s'exerce l'autorité française : colonies. protectorats ou pays sous-mandat.

*
* *

La commission des colonies a chargé M. de Beaumont d'étudier et de faire un rapport sur la communication faite par les planteurs de bananes de Guinée et M. Taittinger sur deux communications de la chambre de Commerce de Dakar relatives à la protection des produits oléagineux coloniaux.

Enfin, sur la proposition de M. Taittinger, la commission a émis un vœu tendant à la représentation du Togo et du Cameroun au Conseil supérieur de la France d'Outre-mer.

La propagande coloniale par le film
(*Les Annales coloniales*, 6 décembre 1938)

En présence de l'amiral Darlan, chef d'état-major de la Marine ; de MM. Louis Rollin vice-président de la Chambre, J. de Beaumont, députe de Cochinchine, Gourdon directeur de l'Agence de l'Indochine, des gouverneurs généraux Roume, Carde, Alfassa et de nombreuses personnalités parisiennes et indochinoises, France Outremer Film a présenté au Palais du Trocadéro, trois reportages filmés de G. Manue consacrés à l'Indochine.

Escales impériales, c'est le voyage d'une escadre de croiseurs, allant témoigner par sa présence sur les côtes d'Annam. de la solidarité Métropole-Colonies.

Princesse d'Angkor nous initie à la vie des danseuses qu'on voit s'entraîner patiemment, pour paraître, irréelles le soir, sur le parvis d'Angkor-Vat. Au cours de ce voyage aérien de Cochinchine au Cambodge, nous découvrons le golfe de Siam, et ses plages, la savane et le fleuve, puis dans Pnom-Penh, l'École des arts cambodgiens qui forme des artisans raffinés.

Le troisième de ces films nous montre le paysan de Cochinchine sur ses rizières, patient, tenace, laborieux comme une fourmi. Le grain lève sur les plaines noyées, puis, c'est la récolte, le battage, enfin le lent voyage du grain, de la ferme à l'usine. Des graphiques précisent l'importance capitale de cette culture tandis que le rôle de l'Office indochinois du riz est parfaitement expliqué. On en voit les laboratoires, les stations d'essais et de sélection. *Aux greniers d'Extrême-Orient* a retenu l'attention d'un public

non-spécialisé, démontrant qu'un reportage filmée peut traduire en langage clair pour le plus large public, des notions techniques qui sembleraient devoir le rebuter.

P. C.

FRANCE
Trois reportages filmés sur l'Indochine
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 décembre 1938)

Poursuivant son inventaire en images de l'Empire d'outremer, Georges Manue*, qui avait filmé, au cours des dernières années, l'Afrique Noire et le Maroc, vient de présenter, au musée de l'Homme, trois reportages filmés sur l'Indochine.

Escales impériales nous fait suivre, dans sa croisière vers l'Indochine, une escadre dont le voyage à Saïgon marque combien la durée de l'empire est subordonnée à existante d'une marine puissante.

Princesse d'Angkor nous initie à la vie sereine des danseuses qui perpétuent sur le parvis d'Angkor-Wat, les rites millénaires.

Enfin, *Greniers d'Extrême-Orient*, c'est le chant du riz. Nous voyons le laboureur annamite faire ces même travaux, ces mêmes gestes patients propres aux laboureurs de tous les pays, des semailles à la récolte de ces grains qui sont, pour plus d'un milliard d'êtres humains, ce que le blé est pour notre Occident.

Une assistance de qualité était réunie, pour cette présentation, autour de l'amiral Darlan, chef d'état-major général de la marine, de M. Louis Rollin, vice-président de la Chambre ; de M. Jean de Beaumont, député de Cochinchine ; de monsieur le gouverneur général Roume, président d'Air France ; du commandant de Jonquières, représentant le ministre des colonies ; et la présence de tant de personnalités parisiennes et coloniales disait nettement quel intérêt, sans cesse accru, l'empire éveille dans l'élite française.

LE PÉRIL JAUNE

Les blancs s'uniront ou périront
par Jean de BEAUMONT,
député de la Cochinchine.
(*Le Petit Parisien*, 11 décembre 1938, p. 1 et 2)
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 22 janvier 1939, p.4)

Tandis que se déroule sous nos yeux le film de la politique européenne — sourires et grimaces, menaces et mains tendues —, les événements continuent leurs cours, là-bas, en Extrême-Orient, et le cours de ces événements va peut être décider des destins de la race blanche tout entière Les Japonais sont en train de chasser les Européens d'Asie. Ils feraient de la Chine, s'ils venaient à triompher définitivement de la résistance de Tchang Kaï Chek, une véritable colonie nippone, un réservoir d'ouvriers pour leur industrie, un réservoir de soldats pour leur armée.

Après avoir organisé, à son bénéfice exclusif, l'exploitation du marché chinois, le Japon créerait en Chine, avec ses banques, ses ingénieurs et ses cadres, une industrie vassale de la sienne. Il utiliserait aux fins de son impérialisme économique l'admirable main-d'œuvre chinoise, intelligente et laborieuse.

Et quand il aurait préparé son offensive économique, grâce à l'exploitation intensive du travail humain le moins payé qui soit au monde, il prétendrait imposer à l'Europe

l'importation de ses produits. Que deviendrait alors le standing de vie des ouvriers européens, obligés de lutter contre la concurrence de l'ouvrier jaune ?

Non seulement les nations blanches perdraient dans l'aventure le plus vaste marché de consommateurs qui soit dans l'univers et la possibilité de commercer avec un pays immense, riche en matières premières de toutes sortes, mais le Japon deviendrait une puissance invincible, aussi bien sur le terrain économique que sur le terrain militaire. Il dominerait sur le Pacifique et l'Asie, dont l'Europe, avec ses divisions et ses guerres d'extermination trop souvent renouvelées, n'apparaîtrait bientôt plus, comme le disait M. Joseph Caillaux, que comme le « petit promontoire du continent asiatique ».

Le célèbre mémoire du général Tanaka, qui est la Bible où, si l'on préfète, le « Mein Kampf » des militaristes japonais, réclame non seulement la conquête de la Chine, mais aussi la conquête de la presqu'île indochinoise, des Indes, de l'Australie et de l'Océanie. Après quoi, le Japon, conduisant à l'assaut de l'Europe les masses venues de l'Orient lointain, soumettrait la race blanche épuisée à la dure loi des Jaunes.

Rêverie ambitieuse, sans doute, et presque apocalyptique, mais qui nous permet de comprendre l'état d'exaltation où vivent les Japonais, l'abnégation sublime avec laquelle ils savent mourir. Ils estiment que leur race incarne la Revanche, armée et casquée, de l'Asie contre l'Europe.

Ce péril n'est point nouveau, puisque, déjà, Guillaume II le prévoyait. Et voici que, par un étrange retournement de l'Histoire, les héritiers de sa toute-puissance le rapprochent de nous à pas de géant.

L'Europe, indifférente à tout ce qui n'est pas ses luttes intestines, les guerres civiles entre Blancs, laissera-t-elle le péril jaune grandir et la vague s'enfler, jusqu'au jour où elle déferlera, irrésistible, sur les vieux pays épuisés par leurs interminables dissensions ?

Chine et Japon sont également inquiets par la prolongation du conflit dont on n'aperçoit pas encore la fin. La Chine, envahie et en grande partie ravagée par l'occupation japonaise, halète et souffre sous la botte du vainqueur. Mais, socialement, économiquement, financièrement, la situation du Japon s'est fortement aggravée au cours de la dernière année, et l'on se demande comment, au prix de quelles privations sans cesse accrues, il pourrait soutenir indéfiniment une lutte illimitée.

Pourquoi les nations blanches — toutes les nations blanches, unies pour une fois, puisqu'il s'agit de leur salut commun, de la défense de la race blanche et de sa primauté dans le monde — ne se mettraient-elles pas d'accord pour en finir avec cette guerre, si grosse de péril pour leur avenir ?

C'est là, actuellement, leur intérêt le plus pressant, le plus vital. Elles doivent s'unir pour que la Chine reste une, indépendante, ouverte au commerce de tous, sans privilège pour quiconque. Et c'est là également l'intérêt primordial de la Chine, car tout privilège concédé par elle sous la pression des armes équivaudrait à son asservissement politique et économique.

La Chine est assez vaste, assez peuplée, assez riche en matières premières et en valeurs d'échange pour offrir un marché presque illimité aux peuples désireux de commercer avec elle, au profit mutuel des deux parties. L'Allemagne, en particulier, trouverait là un champ immense pour son activité commerciale et pour ses exportations.

Puisque, à Munich, les quatre grandes puissances européennes ont cherché à rétablir, par leur accord, la paix dans un monde troublé, prêt à en venir aux armes, qu'elles aillent aujourd'hui au plus pressé, là où leurs intérêts sont communs, là où leur avenir se joue, en même temps que l'avenir de la race blanche. Qu'elles prennent l'initiative d'un nouvel accord auquel les États-Unis ne manqueront pas de souscrire cette fois-ci, car leurs intérêts sont solidaires de ceux de l'Europe.

Si la paix, par ce moyen, était ramenée en Extrême-Orient, la paix en Europe serait, par contrecoup, grandement facilitée, grâce aux possibilités de bien-être offertes aux nations qui souffrent.

L'Allemagne, notamment, trouverait là des territoires où elle pourrait reconstituer sa richesse d'autrefois. Peut-être rencontrerait-elle alors à ses projets sur l'Ukraine, dont la. réalisation semble, dans les milieux avertis, décidée pour le printemps prochain, projets qui continuent à faire planer sur l'Europe entière la menace d'un conflit redoutable.

La Chine et le Japon accueillerait vraisemblablement une telle initiative avec plus de faveur aujourd'hui qu'hier, car une intervention commune des quatre puissances — dont deux démocratiques et deux totalitaires — leur donnerait l'occasion de liquider cette guerre sans perte de prestige, ou, comme on dit en Asie, sans perdre la face.

Halte-là !
par Jean de BEAUMONT,
député de la Cochinchine
(*Les Annales coloniales*, 13 décembre 1938, p. 1 et 3)

Les fermes déclarations du président Daladier, qui affirma que les frontières de la. France étaient les frontières mêmes de son Empire, ne semblent pas avoir découragé les convoitises étrangères.

À peine s'était éteinte la rumeur des réclamations coloniales allemandes que l'Italie jetait le masqué à son tour. On dirait que la France, encore minée à l'intérieur par les menées révolutionnaires, apparaît comme une immense proie offerte aux nations affamées de territoires, selon la forte expression du président Roosevelt.

Nous avons-toujours, dans ce journal. préconisé l'entente franco-italienne. Nous en serons d'autant plus libres pour exprimer notre regret des inqualifiables manifestations qui se sont déroulées à Rome, le 30 novembre dernier. Le Gouvernement français a réagi comme il le devait, avec promptitude et fermeté. L'opinion française a été unanime dans son attitude de résistance. En Corse comme en Tunisie, des manifestations spontanées se sont produites, qui ont dû faire comprendre à Rome la gravité de la faute commise, et qu'il fallait, de ce côté, renoncer à toute espérance.

Nous n'avons point coutume, en France, de céder, à qui menace. Cette convoitise de terres françaises, brutalement exprimée au lendemain même du jour où, sans contre-partie aucune. nous avions consenti à reconnaître la conquête de l'Ethiopie, risque de priver l'Italie de certaines satisfactions qu'elle pouvait légitimement ambitionner et de rendre, en fait, caduc l'accord anglo-italien.

Élever des prétentions sur la Corse et sur la Tunisie équivaut, en effet, à vouloir bouleverser de fond en comble l'équilibre des forces et soumettre la Méditerranée à la suprématie italienne. c'est-à-dire à la domination italo-allemande.

Comment le gouvernement de Rome a-t-il été aveugle à ce point de ne pas comprendre que ni la France, ni l'Angleterre n'y consentiraient jamais ? Comment a-t-il oublié que la principale stipulation de l'accord anglo-italien était justement le maintien du *statut quo* dans la Méditerranée ?

Le comte Ciano, il est vrai, a déclaré à M. François-Poncet que ces manifestations, complaisamment tolérées, sinon inspirées par les organisations fascistes, n'exprimaient pas la pensée officielle du gouvernement responsable. Cependant, ces manifestations se sont poursuivies dans la presse italienne. Et voici un acte, émanant cette fois du gouvernement italien lui-même, qui n'apparaîtra pas de nature à apaiser la situation internationale.

Au lendemain du jour où se déclenchait la campagne d'intimidation contre la France, on apprenait un fait grave nouveau : le Jubaland avait été, par l'Italie, livré à la colonisation allemande et deux mille colons du Reich y étaient déjà installés ; le Jubaland, que l'Angleterre lui avait cédé pour exercer les droits dont elle pouvait arguer en vertu du traité de Londres de 1915, qui décida de rentrée en guerre de l'Italie aux

côtés des alliés. C'était la première fois que, sur un territoire britannique, l'Union Jack était amené. Et l'on raconte que, avant de s'en aller, les officiers anglais avaient emporté un peu de ce sol qui avait fait partie de l'Empire.

Sans doute, le traité de 1924, interdisant à l'Italie d'aliéner le territoire cédé par l'Angleterre, Rome n'a pas abandonné officiellement sa suzeraineté sur le Jubaland. Mais on annonce déjà que l'Allemagne va y établir une base navale.

Peut-être devant une telle révélation, beaucoup de Français regretteront-ils que nous ayons cédé et livré à l'Italie l'île de Dumeira, dans le détroit de Bab-El-Mandel qui sépare la mer Rouge de l'océan Indien, en vertu des accords du 7 janvier 1935, que l'Italie, pour sa part, n'a jamais exécutés, qu'elle répudie même expressément en rouvrant le débat tunisien, et que la presse fasciste déclare aujourd'hui inexistants.

Que M. Von Ribbentrop proclame, au nom du IIIe Reich, que la frontière franco-allemande sur le Rhin, stabilisée par la double ligne Magmot et Siegfried, est désormais intangible, nous n'avons qu'à nous en louer. Mais cela ne suffit pas. Ne nous laissons pas endormir comme après Locarno : le réveil pourrait être tragique. Les frontières de la France sont partout où il y a une terre française, partout où flotte son drapeau.

C'est là une vérité dont il faudra qu'on se rende compte, aussi bien à Rome qu'à Berlin, Comme l'a proclamé M. Joseph Caillaux : « Il faut bien que les étrangers se persuadent que, pour défendre notre Empire que nous avons fait nous-mêmes, au prix de notre sang, au prix de nos hommes, au prix de notre argent, tous les Français seront unanimes, et que la France donnera, s'il le faut, jusqu'à son dernier homme pour le protéger. »

Jean de BEAUMONT

Échos et nouvelles
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 18 décembre 1938)

Mardi dernier, par l'avion d'Air France, est arrivé M. de Beaumont, député de la Cochinchine.

Il a été reçu à Saïgon-Portaéro par de nombreux amis. M. Dufour, chef de cabinet, représentait le gouverneur de la Cochinchine.

M. de Beaumont a annoncé un court séjour en Indochine avant d'aller rejoindre l'exposition de San Francisco. Nous lui souhaitons un bon séjour parmi nous.

REVUE DE LA PRESSE DE COCHINCHINE

Ce que pense M. de Beaumont du discours de M. Brévié
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 décembre 1938)

La *Dépêche*, journal de M. de Lachevrotière, qui a soutenu la candidature de M. de Beaumont aux élections législatives dernières, fait une large place à la lettre que le député de la Cochinchine a adressée à M. le ministre des Colonies.

Tous les problèmes indochinois font l'objet de la constante préoccupation du député de la Cochinchine. Ayant eu en main le discours prononcé par M. Brévié à l'ouverture de la session du Grand Conseil, M. de Beaumont adressa la lettre suivante au Ministre des Colonies pour commenter ce discours :

Paris, le 24 novembre 1938

Monsieur le Ministre des Colonies, .
Rue Oudinot, Paris

Monsieur de Ministre

Indochine vient

Le gouverneur général de l'Indochine vient de m'adresser la copie du discours qu'il a prononcé à l'occasion de l'ouverture de la session du Grand Conseil des intérêts économiques et financiers de la colonie.

La lecture de ce document donne lieu de ma part à quelques observations ou suggestions dont je crois devoir vous saisir :

a) Relèvement des soldes des fonctionnaires

M. Brévié se réjouit d'avoir pu obtenir du Département un relèvement des soldes des fonctionnaires indigènes ; tout le monde applaudira en Indochine à ce succès. Les soldes fixées en 1932, en pleine crise, étaient très insuffisantes et ne permettaient pas à nos dévoués collaborateurs indigènes, dont l'éloge n'est plus à faire, de vivre décemment [9].

Il est regrettable qu'aucune allusion n'ait été faite dans le discours à la nécessité de relever également les soldes des fonctionnaires européens ; celles-ci ont été fixées en 1930 et, depuis lors, la piastre a subi trois dévaluations successives provoquant en Indochine, ainsi que les statistiques en font foi, un renchérissement de la vie beaucoup plus rapide et marqué que dans la Métropole.

Le silence de M. Brévié a créé un grave malaise parmi les intéressés dont le standard de vie s'amenuise tous les jours depuis quelques années.

Je me plais à espérer, M. le ministre, si le gouvernement avait reconnu la nécessité et prévu des crédits dans les récents décrets-lois pour augmenter la solde des fonctionnaires métropolitains, que vous voudrez bien mettre à l'étude et réaliser sans tarder l'augmentation de solde des fonctionnaires relevant de votre Département qui attendent avec une légitime impatience l'amélioration de leur situation matérielle.

b) Situation financière

Depuis 1935, les recettes du budget général sont, tous les ans, nettement supérieures aux dépenses et la caisse de réserve s'est enflée inutilement et exagérément puisqu'elle dispose de 28.000.000 piastres.

Il ne paraissait pas opportun, en présence d'une situation financière prospère, d'augmenter, l'année dernière, le tarif des taxes sur l'opium et l'alcool, de même que les redevances minières et les droits d'enregistrement.

Nul n'ignore qu'une aggravation des taxes sur les monopoles de l'alcool et de l'opium provoque immédiatement une recrudescence de la contrebande préjudiciable au fisc et fâcheuse pour la tranquillité publique de la colonie.

Cette constatation a été faite pendant la crise de 1932, lorsqu'il fallut augmenter ces taxes pour équilibrer un budget fortement déficitaire, ce qui donna lieu à un développement de la contrebande sur une vaste échelle par terre et par mer.

Au surplus, une situation financière apparemment florissante aurait, de l'aveu même de M. Brévié, de sérieux inconvénients lorsqu'il note, avec une pointe d'amertume, que « le budget est mis à contribution pour des dépenses exceptionnelles imprévues et urgentes faites le plus souvent à fonds perdus ».

J'avoue ne pas saisir à quelle nature de « dépenses à fonds perdus » M. Brévié peut faire allusion.

Quoi qu'il en soit, le gouverneur général reconnait lui-même, implicitement, l'inutilité d'une caisse de réserve pléthorique puisqu'il a décide de prélever sur celle-ci une

---

[9] M. de Beaumont, au moment où il écrivait cette lettre, ignorait que le personnel indigène était aussi mécontent que le personnel européen.

somme de 15.000.000 p. pour l'incorporer au budget de 1939 afin de continuer le programme des travaux d'outillage économique.

Cette mesure, qui se justifie en elle-même, aura l'inconvénient de rendre l'équilibre du budget de 1940 malaisé si on veut poursuivre le programme des travaux. Cette situation na pas échappé à M. Brévié qui envisage de recourir à l'emprunt. Est-il de bonne politique d'hypothéquer l'avenir par des emprunts et, au surplus, la situation financière de la Métropole permettra-t-elle de consentir un emprunt à l'Indochine ?

Les récents décrets-lois laissent supposer le contraire.

Il résulte de tout ce qui précède qu'une bonne gestion financière doit aboutir, en clôture d'exercice, à un juste équilibre recettes et des dépenses.

Les plateaux des Bolovens, du Kontum et de Banméthuot peuvent également offrir des possibilités d'avenir intéressantes, permettant des cultures industrielles riches qui absorberont plusieurs milliers de travailleurs indigènes.

En Cochinchine, M. Brévié envisage la création d'une ferme-école dans la Nui Bara. Avant de songer à la mise en valeur des terres lointaines et mal desservies dont les prix de revient des produits seraient lourdement grevés par les frais de transport, il conviendrait de porter son effort sur des terres très fertiles encore en friche, situées à proximité de Saïgon et desservies par un excellent réseau routier.

Depuis la frontière de Biênhoà jusqu'à la frontière d'Annam, en passant par le nord de la province de Baria, se trouve un grand plateau de terres rouges volcaniques d'une superficie dépassant 200.000 hectares encore inculte. Ces terres se prêtent à la culture du café, du thé, du maïs, du soja, etc. : leur fertilité remarquable est montrée par les plantations de caoutchouc d'An-Lôc, Suzannah, Gallia, Xuân-Lôc, qui sont parmi les plus belles de la Cochinchine.

De petits planteurs européens ou indigènes ont déjà tenté avec succès les cultures précitées et cela malgré des méthodes empiriques.

L'installation d'une ferme-école dans cette région pourrait les guider dans leurs efforts et d'autres colons viendraient s'y fixer grâce à une politique de concessions domaniales bien comprise.

d) Adaptation des lois sociales à l'Indochine

Le discours fait ressortir la réussite de l'adaptation des lois sociales à la Colonie. La tache était malaisée, comme le dit M. Brévié, et son succès est dû à une politique prudente et souple de l'Administration indochinoise : journée de huit heures, repos hebdomadaire, congés annuels payés... ont été appliqués sans heurts malgré des difficultés provenant des méthodes de travail, des traditions qui différencient la mentalité asiatique de la nôtre.

Pourquoi M. Brévié n'a-t-il fait aucune allusion à l'application des lois sociales aux employés européens ? Cette lacune regrettable a crée un sérieux malaise si j'en juge par les nombreuses et légitimes doléances qui me sont parvenues des intéressés. Il serait à souhaiter que les lois sociales leur soient également appliquées sans tarder.

e) Effort vers une plus équitable fiscalité

Dans ce chapitre, le discours fait ressortir les efforts du gouverneur général pour une répartition équitable de l'impôt ; la tâche est certes délicate si l'on tient compte de la variété des différents pays de l'Union et aussi des assemblées chargées de voter les budgets locaux dans chacun de ces pays.

Quoi qu'il en soit, je relève une situation pour le moins anormale en ce qui concerne l'impôt personnel indigène. En Cochinchine, cet impôt est de 4 p.50, au Cambodge, pays plus pauvre, de 5 p. 00 pour les Cambodgiens et 7 p. 30 pour les Annamites, et, enfin, au Tonkin de 1 p. seulement.

Loin de moi la pensée d'une uniformité dans l'impôt personnel, une large indépendance budgétaire et fiscale doit être laissée aux chefs d'administration et aux

assemblées locales. Il n'en est pas moins vrai que l'écart est trop grand entre les différents pays et il appartient au gouverneur général d'intervenir afin que la charge de l'impôt personnel pèse d'un poids à peu près équivalent sur nos protégés annamites, cambodgiens ou laotiens compte tenu de la prospérité des différents pays et de l'évolution des populations.

f) Enseignement technique et professionnel

M. Brévié signale la suppression de l'École supérieure des Beaux-Arts [10] et son remplacement par une École des Beaux-Arts et des Arts Appliqués. Tout le monde applaudira à cette mesure. L'Indochine, à son stade actuel, a beaucoup plus besoin de cadres indigènes nombreux pour son industrie naissante mais appelée à un essor rapide, que d'architectes ou d'artistes peintres.

Dans le même ordre d'idée, la suppression de la Faculté des Sciences et son remplacement par une École supérieure des sciences appliquées est une décision heureuse.

Le gouverneur général ajoute : « C'est dans le cadre de cette École supérieure des Sciences que fonctionne depuis la rentrée scolaire de septembre l'École supérieure d'agriculture et de sylviculture. »

Cet essai d'École d'agriculture et de sylviculture arrive bien tardivement et d'une manière encore assez timide. L'Indochine reste et restera toujours — sans dénier ses possibilités industrielles — un pays essentiellement agricole et forestier et la base de sa prospérité future reposera toujours sur son sol extrêmement fertile et encore en friche sur des étendues immenses.

Depuis le début de la conquête, les efforts de l'Administration ont porté presque exclusivement sur la culture du riz. À cet effet, des travaux d'hydraulique agricole, d'ailleurs remarquables, ont été réalisés. En ce moment, la prospérité de la Colonie est conditionnée par l'exportation du riz, dont les marchés extérieurs peuvent se fermer brusquement et entraîner sa ruine. Le sol indochinois se prête aussi bien que celui des Indes Néerlandaises aux cultures riches : café, thé, caoutchouc, etc., dont la Métropole est largement tributaire de l'étranger.

Contrairement aux méthodes pratiquées dans la colonie voisine, nos services agricoles ont toujours été dotés d'un personnel technique restreint et de crédits dérisoires : nos ingénieurs agronomes diplômés d'Écoles d'agriculture métropolitaines ne possèdent qu'une expérience insuffisante sur les cultures industrielles tropicales.

Aussi bien, nos méthodes de colonisation devraient être désormais révisées. À côté de l'École supérieure agricole de Hanoï, des écoles pratiques devraient être créées dans d'autres pays de l'Union en vue de la formation des cadres européens ou indigènes destinés aux diverses plantations : des fermes ou champs d'essais, dotés de crédits importants, devraient être installés dans des régions judicieusement choisies.

Ma conclusion se dégage de ce qui précède : les efforts du gouverneur général Brévié, depuis deux ans qu'il préside aux destinées de notre belle colonie d'Extrême-Orient, se sont traduits par des résultats concrets ; des lacunes restent encore à combler, des impulsions nouvelles doivent être données, qu'il s'agisse du domaine politique ou social, économique ou financier.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de ma haute considération.

Jean de BEAUMONT,
député de la Cochinchine.

---

[10] École des beaux-arts de l'Indochine, créée en 1924 par gouverneur général Merlin avec pour premier directeur Victor Tardieu :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Ecole_Beaux-Arts-Hanoi.pdf

EN INDOCHINE

Départ du député de la Cochinchine pour le Yunnan
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 25 décembre 1938)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Ch._fer_IC-Yunnan-docu.pdf

Hanoï, 24 décembre. — Hier après-midi,.M. de Beaumont, député de la Cochinchine, est parti pour le Yunnan par la voie ferrée.

Il reviendra le 28 décembre à Hanoï où la Société des Secours mutuels cochinchinois du Tonkin offrira un thé en son honneur.

Le député de la Cochinchine quittera Hanoï pour Saïgon le 31 décembre.

M. de Beaumont arrive ce matin
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 8 janvier 1939)

Hanoï. — M. de Beaumont a quitté Hanoï par avion ce matin pour Saïgon.

Le départ de l'avion d'Air France a été retardé par le mauvais temps.

INDOCHINE.

Un bateau « fantôme »
dans le port de Saigon
(*Les Annales coloniales*, 10 janvier 1939, p. 4)

L'Indochine en mal de monnaie

(De notre correspondant particulier à Saïgon)

Un mal dont les premiers symptômes se manifestèrent au Tonkin (probablement en raison de la proximité de la frontière chinoise) se répand maintenant dans toute la Cochinchine : c'est le manque de monnaies divisionnaires, principalement des pièces d'argent de 20 et 10 cents, dont une rafle savante semble avoir été organisée puisque, pratiquement, on n'en trouve plus.

Questionné à ce sujet par M. de Beaumont, député de la Cochinchine, M. Brévié attribue surtout à la thésaurisation des espèces métalliques, consécutive aux récentes tensions internationales, le manque actuel de numéraire dont se plaint la Fédération.

Des mesures nécessaires ont d'ailleurs été prises pour remédier à ce fâcheux état de chose, et c'est ainsi qu'une forte cargaison de monnaie divisionnaire, destinée au Trésor de Saïgon, est arrivée dans ce port par le s/s *Jean-Laborde*.

On espère que la situation sera redevenue normale avant peu.

LES PERSPECTIVES DES PLANTATIONS
INDOCHINOISES DE CAOUTCHOUC
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 janvier 1939)
www.https://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Plantations_frses_caoutchouc.pdf

……

La taxe de ristourne à la Caisse de compensation, perçue au moment où le prix de vente est supérieur de 3 francs au prix de revient, et qui varie de 4 % à 6 %, d'après la marge bénéficiaire, a des chances d'être allégée, sinon supprimée.

Une proposition de loi du député de Cochinchine, M. Jean de Beaumont, a réclamé sa suspension temporaire pendant la période de réglementation internationale, c'est-à-dire jusqu'à la fin de 1943.

……

M. de Beaumont sur la sellette
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 29 janvier 1939)

Notre confrère H. Bonvicini* nous adresse la copie d'un télégramme qui a été envoyé à Paris à diverses personnalités politiques.

Nous en donnons connaissance à nos lecteurs :

Saigon, le 24 janvier 1939.

Monsieur et cher confrère,

J'ai l'honneur de vous communiquer, à toutes fins utiles, le télégramme suivant qui à été expédié ce matin à Paris, au Président de la Chambre, au Président du Conseil, au Ministre, des Colonies. à d'autres parlementaires et à des journaux de toutes nuances par un groupe de Français et Annamites de Cochinchine.

Voici ce télégramme :

Devant carence député Beaumont refusant faire savoir s'il a souscrit résolutions demandant Chef Etat porter titre Président République et de Empire Français et à Chambre de déclarer solennellement que France continentale et Colonies forment un tout indivisible. Important groupe Français et Annamites de Cochinchine proclame approuver avec enthousiasme ces résolutions et affirme Mère Patrie indéfectible dévouement et sincère affection.

Veuillez agréer, Monsieur et Cher Confrère, mes salutations distinguées.

Signé : BONVICINI

Le monde colonial
(*Les Annales coloniales*, 7 février 1939)

M. Jean de Beaumont, député de la Cochinchine, a été reçu à Hanoï par les membres du conseil municipal de la ville. M. de Beaumont leur a promis de mettre son activité au service de la municipalité d'Hanoï.

M. de Beaumont a regagné Saïgon par avion.

Le départ de M. Beaumont pour l'Exposition de San Francisco*
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 février 1939)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Exposition_San_Francisco-IC.pdf

Saïgon, 14 février (Arip). — M. de Beaumont, député de la Cochinchine, est parti ce matin mercredi 15 février pour Hanoï par l'avion de la Cie Air France.

Il doit, dans cette ville, prendre le Dewoitine qui le mènera à Hongkong, où il prendra passage sur l'avion « China Clipper » qui le conduira à San Francisco, où il doit représenter l'Indochine comme commissaire général.

……

M. de Beaumont, avant de partir, a consacré trois semaines à visiter les hauts plateaux de l'Indochine, région peu connue encore (certains villages de ces régions n'avaient jamais vu de blancs), mais qui offre des possibilités de colonisation pour les Européens, étant donné la douceur du climat et la richesse des terres, le café, le thé, les légumes et les fruits de France peuvent être cultivés, et où l'élevage de nombreux troupeaux peut être organisé.

APRÈS L'OCCUPATION DE L'ÎLE DE HAI-NAN PAR LES JAPONAIS

MENACES SUR L'INDOCHINE

par Jean de Beaumont,
député de la Cochinchine
(*Les Annales coloniales*, 21 février 1939)

En un article paru le 26 juillet dernier dans le *Petit Parisien*, je signalais le danger que représenterait pour l'Indochine française l'occupation de l'île de Haïnan par le Japon.

Contre cette menace, Londres et Paris avaient également réagi. Tandis que le gouvernement français rappelait à Tokio le respect de l'accord de 1907, par lequel chacun des signataires s'engageait à ne pas modifier l'état de chose existant dans les régions de la Chine voisines des territoires où tes deux puissances ont des droits de souveraineté, de protection ou d'occupation, M. Butler sous-secrétaire d'État au Foreign Office, faisait à la Chambre des Communes cette déclaration :

« Les gouvernements britannique et français ont clairement fait entendre au gouvernement de Tokio qu'ils considèreraient une occupation de Haïnan par les forces japonaises comme de nature à causer des complications regrettables ».

Le Japon, durant six mois, hésita à passer outre à cet avertissement. Puis, brusquement, il s'est décidé à occuper l'île de Hainan. Agissant par surprise, les forces japonaises ont débarqué dans la grande île dont elles se sont rendu maitresses sans coup férir. Avec une hâte significative, le haut-commandement y installe des bases maritimes et aériennes importantes. La ligne stratégique Singapour-Hongkong risque d'être coupée, les relations maritimes et aériennes de l'Angleterre entre l'océan Indien et les mers de Chine sont menacées.

Du point de vue français, l'occupation par les Japonais de l'île de Haïnan est plus grave encore. L'île verrouille, en effet, le golfe du Tonkin. De puissantes forces aériennes et maritimes concentrées dans le Sud de l'île pourraient aisément menacer nos côtes depuis la frontière du Yunnan jusqu'à Hué. et couper nos communications. par mer entre Haïphong, Tourane et Saïgon.

Quoiqu'il en soit, la France et l'Angleterre, et même les U.S.A. dont les intérêts dans le Pacifique sont également menacés par l'occupation de l'île de Hainan, ont le devoir de réagir contre ce défi du Japon.

C'est à juste titre que le maréchal Tchang-Khai-Chek a déclaré que « le débarquement à Hainan des troupes nippones constitue l'événement le plus important depuis le début du conflit sino-japonais et marque un moment psychologique dans l'histoire de l'océan Pacifique ».

Quelle raison a pu déterminer le gouvernement de Tokio à une telle entreprise, dont il ne pouvait ignorer la gravité ?

Ce fut, de sa part, sans doute, à la fois un acte d'audace et de désespoir. Car tout le monde sait en Extrême-Orient à quel point la situation du Japon est devenue critique au

cours de ces dernières semaines, du fait de la résistance chinoise dont le gouvernement de Tokio n'avait prévu ni la vigueur, ni la durée. Chaque mois qui passe affaiblit le Japon et renforce Tchang-Khai-Chek. Sur 1.500.000 hommes que le Japon a transportés en Chine, 500.000 sont déjà morts des suites de leurs blessures ou de maladie ; et ceux qui restent murmurent.

Pour sortir de cette situation critique, peut-être le gouvernement de Tokio a-t-il voulu transporter le conflit sino-japonais sur le plan international, afin d'éviter un risque pire : celui de s'enliser dans la conquête impossible.

• Cette carte indique clairement l'admirable position stratégique qu'occupe l'île de Haï-Nan dans le Golfe du Tonkin.

REVUE DE LA PRESSE DE COCHINCHINE

À mes électeurs, au revoir !
Le bilan de deux mois en Indochine
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 février 1939)

M. Jean de Beaumont, député de la Cochinchine, partant pour représenter la Colonie à l'Exposition de San-Francisco, salue en ces termes, dans la *Dépêche,* ses électeurs :

J'arrive au terme de mon séjour en Indochine. Deux mois se sont écoulés depuis mon arrivée. Ce furent deux mois bien remplis.

Durant une semaine, j'ai d'abord repris contact avec mon collège électoral de Cochinchine, recueillant les doléances des uns, étudiant les revendications des autres, recevant les réclamations justifiées de ceux qu'on avait lésés. J'ai constitué ainsi de nombreux dossiers.

En possession d'une importante documentation, je pris le chemin du Tonkin afin de m'entretenir avec M. le gouverneur général Brévié de la solution d'importants problèmes ainsi que du règlement de certaines affaires concernant quelques-uns de mes mandants.

La politique de centralisation à outrance pratiquée depuis plusieurs années par la rue Oudinot ne nous a pas permis de régler définitivement sur place toutes les questions soumises par moi au chef de la Colonie, mais nos échanges de vue faciliteront considérablement les solutions que je me propose d'obtenir du ministère.

C'est ainsi que je pense pouvoir faire régler dès mon retour à Paris la situation des agents journaliers en m'appuyant sur les mesures qui seront arrêtées pour la titularisation des auxiliaires.

Les majorations d'ancienneté en raison des services militaires intéressent un grand nombre de fonctionnaires ; je m'attacherai à hâter les travaux de la Commission à laquelle, selon une lettre de M. Mandel datée du 30 novembre 1938, plus de 800 dossiers ont déjà été soumis.

Il en est de même de multiples questions dont je ne veux pas donner en ces colonnes une fastidieuse énumération, mais au sujet desquelles j'emporte une sérieuse documentation.

*
* *

Durant la quinzaine passée par moi dans le Nord, j'ai pu me livrer à une large enquête sur la situation internationale en Extrême-Orient.

Deux pointes poussées vers Yunnanfou et vers Hongkong furent pour moi la source d'enseignements et d'observations précieuses que confirme aujourd'hui la récente occupation de l'île d'Haïnan par les Japonais.

Je rapporterai à Paris d'utiles renseignements sur les mesures qu'il est urgent de prendre en faveur de la sauvegarde des intérêts français en Asie.

Il ne m'est pas possible de fournir sur un tel sujet des détails précis en ces colonnes, mais je puis affirmer que cette quinzaine passée au Tonkin et dans le Sud de la Chine a été très profitable aux intérêts de la Colonie et sera féconde en résultats.

La position de l'Indochine est devenue en ces derniers temps trop critique pour que son représentant au Parlement ne se soit pas spécialement préoccupé des mesures susceptibles de la mettre à l'abri de toute surprise.

J'ai déjà expédié en France une volumineuse correspondance qui permettra aux personnalités qualifiées d'éclaircir bien des points qui leur paraissaient obscurs.

J'aurai ainsi contribué à la sauvegarde de notre Empire dont le Président Daladier est résolu à protéger la complète intégrité.

*
* *

Après avoir repris barre à Saïgon, j'ai estimé devoir consacrer deux semaines à une sorte de prospection d'une région peu connue mais dont les ressources sont infinies.

Nous ne devons pas négliger les leçons des événements et nous avons même l'obligation de jeter parfois un regard inquisiteur sur ce qui se passe chez nos adversaires.

Il y a quelques mois, le Gouvernement fasciste transplantait d'Italie en Libye vingt mille familles de petits cultivateurs italiens. Ces vingt mille familles de paysans, qui ne trouvaient plus dans leur Métropole des terres assez vastes pour y employer leurs bras et leurs charrues, occuperont mieux le pays que ne le ferait une armée. Le Duce a transformé ces milliers de cultivateurs en petits colons qui demeureront attachés au sol de l'Empire, y feront souche et y créeront des foyers italiens.

L'exemple est bon à suivre ! Les hauts plateaux de l'Indochine sont d'excellentes terres de colonisation, la douceur du climat y rend possible l'installation définitive de familles françaises qui constitueront plus lard une armée de colons, de ces colons si rares en cette Indochine plus vaste que la France.

Les plateaux du Langbian, du Darlac, du Kontum, des Bolovens, du Traninh peuvent faire vivre des milliers de familles françaises. Il suffit de leur en faciliter l'accès et de contribuer à leur installation.

Tout y pousse : café-thé, légumes pommes de terre, blé, fruits d Europe. On y trouve d'immenses pâturages en lesquels seuls manquent les troupeaux domestiques.

Sous la conduite de l'administrateur Vayssières*, puis de l'inspecteur Maulini*, je viens de parcourir les terres situées entre le Mékong et Banméthuot, j'ai pu en constater les inépuisables ressources agricoles la richesse du sous sol et même les trésors cynégétiques. J'ai pu, à dos d'éléphant, mettre à mon actif quelques beaucoup de fusil.

MM. Vayssières et Maulini sont deux grands ouvriers de l'œuvre française en ce pays. Le premier au Laos le second sur les plateaux de la chaîne Annamitique, ont accompli une tâche admirable et ont acquis une grande autorité sur les populations de cet hinterland.

Avec eux, j'ai beaucoup appris. Je pourrai désormais parler en témoin averti et je souhaite de pouvoir à temps aider à réaliser la véritable colonisation de l'Indochine, unique moyen d'en faire une terre définitivement française.

Maintenant, avant de rejoindre Paris, j'aurai à accomplir une mission qui m'a été confiée par le gouvernement métropolitain, celle d'aller représenter la France et l'Indochine à l'Exposition de San Francisco*.

L'avion me transportera au-dessus des flots du Pacifique, me permettant ainsi d'arriver pour l'inauguration. Dans cinq semaines, je me retrouverai au Parlement, je continuerai à m'y occuper de l'Indochine et de mes électeurs.

J'y reviendrai mieux armé avec une documentation plus riche, doué d'une énergie nouvelle puisée au contact des amis nombreux et dévoues que j'ai retrouvés ici.

Je regrette de n'avoir pu disposer du temps nécessaire pour parcourir toutes les provinces, mais ce n'est que partie remise, car je compte avant la fin de 1939 me retrouver parmi vous.

Au revoir donc !

Jean de BEAUMONT,
député de la Cochinchine

Quand la tempête souffle sur l'Asie
par Jean DE BEAUMONT, député de la Cochinchine
(*Les Annales coloniales*, 14 mars 1939, p. 5)

Je viens de me livrer à une large enquête en Chine et en Indochine, où les événements, au cours de ces derniers mois, ont considérablement évolué. J'ai pensé qu'il était utile de les exposer à l'opinion publique de mon pays. La situation en Extrême-Orient est, en effet, bien différente de ce qu'elle était hier, bien différente surtout de ce que l'on aurait pu prévoit il y a quelques mois seulement

J. de B.

l. — La résistance chinoise

L'invasion étrangère, avec ses violences systématiques, avec son mépris des souffrances et des vies humaines, a eu pour résultat de regrouper sous un seul drapeau tous les partis de l'immense démocratie chinoise. L'idée nationale, aux yeux du peuple entier, est désormais représentée par le maréchal Tchang Kaï Chek, et par lui seul.

Quand la guerre a éclaté, l'esprit séparatiste était encore vivace en Chine. La lutte entre le Nord et le Sud, pour n'être plus sanglante, se poursuivait sourdement. Le régionalisme tout au moins, n'abdiquait pas et tendait à reconstituer l'autonomie des provinces. Tchang Kaï Chek, par une politique à la fois souple et ferme, s'efforçait bien à le réduire. Mais c'était là, semblait-il, une œuvre de longue haleine. Pour faire échec à cette politique, Tokio décida d'abattre Tchang Kaï Chek avant qu'il n'ait pu réaliser l'unité chinoise.

Or, le premier résultat de l'agression japonaise aura été justement de favoriser cette unité qu'elle avait pour but d'entraver. La nation tout entière a fait bloc contre l'envahisseur. Tous les partis, depuis le parti nationaliste jusqu'au parti communiste, ont uni leur volonté et leurs efforts pour triompher de l'ennemi. On assiste en Chine à un étonnant réveil du sens national.

Des provinces entières, dont les Japonais s'estiment maîtres, demeurent fidèles au pouvoir central et lui gardent une stricte obéissance. Le Gouvernement national exerce sur elles son autorité par l'intermédiaire. des administrations provinciales. Devant l'avance ennemie, les cités, même les plus grandes, se vident comme par enchantement. Hankéou, Nankin sont aujourd'hui des villes mortes. Canton, dont la population était estimée à plus de 1.500.000 habitants, est désert, comme si une effroyable épidémie l'avait dépeuplé. Il y reste, nous dit-on, 40 à 45.000 miséreux au maximuM. Dans toutes les provinces occupées par l'armée japonaise, les marchés sont

désertés, les champs en friches, le commerce aboli. L'envahisseur se trouve ainsi dans l'impossibilité de se ravitailler dans le pays qu'il a conquis. On dirait que la richesse et le travail en sont à jamais bannis.

Dans l'organisation de la résistance, la radio joue un rôle capital. Par-dessus les lignes et par-dessus la tête des envahisseurs, le Gouvernement central donne ses ordres, communique nouvelles et décisions, encourage la lutte et déclenche, où et quand il lui convient, des offensives locales. Les ambassades étrangères, pour communiquer avec leurs nationaux ou leurs missions restés en zone occupée, empruntent le poste de T.S.F. du gouvernement central chinois.

Dans le monde entier, les Chinois émigrés se solidarisent avec leurs compatriotes luttant contre l'invasion. Ils se cotisent et, au besoin, jeûnent un jour par semaine afin d'envoyer leur obole pour la défense de la patrie envahie.

La Chine se défend avec une vigueur et une opiniâtreté qui ont surpris les envahisseurs. Des hommes tombent, mais d'autres se lèvent aussitôt. Certes, l'agression japonaise a déjà fait près de 2 millions de morts parmi la population chinoise. Mais une telle hécatombe apparaît presque insignifiante à ce grand peuple de 450 millions d'habitants.

Pour mieux prolonger cette résistance et pour pailler à l'insuffisance de son ravitaillement en armes et munitions, le haut commandement chinois a changé radicalement sa tactique. L'armée chinoise n'engage plus désormais, dans de grandes batailles, des divisions entières et des masses de manœuvre organisées, comme au temps où ses instructeurs allemands la conduisaient à de véritables désastres. Ce ne sont plus, aujourd'hui, que guérillas incessantes : des groupes mobiles, de 4 à 5.000 hommes tout au plus, mais supérieurement armés, paraissent soudain sur un point du pays occupé, pour disparaître aussitôt après quelque coup de main hardi. Ils obligent ainsi les Japonais à se tenir sans cesse sur le qui-vive pour repousser quelque attaque sur un point quelconque du front.

Cette nouvelle tactique du commandement chinois, en obligeant les Japonais à être constamment sur pied et prêts à la riposte, a fini par créer parmi les troupes d'occupation un sentiment d'énervement et de lassitude. Dans certaines régions, on a même dû les ramener sur les points stratégiques importants, qui restent seuls occupés. Le commandement japonais, dit-on, commencerait à comprendre qu'« on ne conquiert pas la Chine » pas plus que Napoléon n'avait pu conquérir la Russie trop vaste, et cela pour les mêmes raisons. C'est ce qu'exprime un dicton qui fait actuellement fortune en Extrême-Orient : « La tartine est trop grande pour le beurre qu'ils ont à mettre dessus. »

Le commandement japonais a du reste d'autres sujets de préoccupation. De plus en plus, les Russes apportent à la Chine un actif concours. Leurs équipages d'aviation militaire coopèrent directement avec l'armée chinoise dans les provinces du Nord. Des troupes importantes sont concentrées par eux en Sibérie, ce qui a obligé le Gouvernement de Tokio à masser tout le long de la frontière une quinzaine de divisions par crainte d'une intervention de la Russie.

Le Gouvernement de Moscou a donné pour instructions à ses agents de cesser tout prosélytisme bolcheviste en Chine. Provisoirement, il paraît ne plus songer qu'à l'Intérêt de la patrie russe. Aussi manœuvre-t-il pour favoriser l'unité chinoise sous l'autorité du maréchal Tchiang Kai Chek, vieil adversaire du bolchevisme. Ce que Moscou veut avant tout, c'est éviter une victoire japonaise qui placerait la Chine sous la domination de Tokio. Il cherche, par tous les moyens à affaiblir le Japon, pour ne pas risquer d'être pris un jour entre l'Allemagne hitlérienne et un état .militaire sino-japonais trop étendu et trop fort.

Devant cette résistance d'un immense peuple implacablement hostile a l'envahisseur, un tragique problème s'est posé devant les Japonais qui risquent, eux aussi, d'être vaincus par leur conquête.

Des occupations de territoire, sans cesse plus vastes, mais où la vie se paralyse aussitôt, leur coûtent terriblement cher. Car il leur faut ravitailler leurs troupes avec des marchandises et des vivres importés.

Les autorités militaires déclarent qu'elles subviennent aux besoins de leur armée d'occupation à concurrence de 70 p. 100 avec les produits du pays, e à raison de 30 p. 100 au moyen d'importations venues du dehors. Cela est peut-être vrai pour certaines de leurs unités, installées à proximité des grands ports internationaux. Mais, dans la plupart des régions par eux occupées, on peut affirmer, sans crainte de se tromper, que l'entretien de leurs troupes est assuré à concurrence de 100 p. 100 par les marchandises importées par eux. Il en résulte une sérieuse atteinte aux ressources économiques et financières du Japon, déjà gravement compromises avant la guerre.

Le Japon avait espéré vaincre la résistance de l'adversaire en l'isolant totalement par le blocus. Il l'aurait réduit par la misère, les souffrances et l'impossibilité où il se serait trouvé de se procurer désormais les armes et les munitions nécessaires à la continuation de la lutte. C'est pour atteindre ce but que, après avoir occupé Tien-Tsin et Shanghaï, le Japon s'était emparé de Canton, malgré tous les aléas que représentait une pareille aventure. Ainsi, tous les grands débouchés sur la mer étant occupés par leurs forces, les Japonais étaient persuadés que la Chine, incapable de résister plus longtemps, allait enfin céder.

Mais ils avaient compté sans le patriotisme du peuple chinois, sans sa patience et sans sa prodigieuse aptitude à supporter les privations de toutes sortes.

Ne pouvant plus désormais se ravitailler par la mer, les Chinois se sont aussitôt mis à l'œuvre pour se créer des voies d'accès nouvelles. Le trafic britannique, qui passait naguère par Hongkong, n'est plus possible aujourd'hui, par suite de la prise de Canton ? Il passera désormais par Rangoon. Une route de 250 kilomètres a été construite en moins de trois mois, qui relie la frontière de Birmanie aux grands centres de la Chine du Sud-Ouest. De leur côté, les Anglais ont relié, par une route de 100 kilomètres environ, au point terminus de leur chemin de fer de Birmanie, la nouvelle route chinoise qu'ils ont vu construire avec une grande satisfaction, car elle favorisera, dans l'avenir, leur pénétration dans la Chine surpeuplée du Sud et l'exportation de leur récolte de Birmanie, le plus grand pays exportateur du monde en riz. Ils ont, d'autre part, avancé 10 millions de livres à la Chine pour la construction de voies ferrées destinées à relier Rangoon à Yunnanfou et Yunnanfou à Chung-King, la capitale actuelle de la Chine, sur le Yang-Tsé.

À côté de ce réseau de voies de communications courageusement improvisé, un programme d'outillage économique est en cours d'exécution. Dans l'arrière-pays, à l'abri des raids japonais, des usines se créent, grâce à des apports de capitaux anglo-saxons et aussi, il faut le dire de capitaux allemands.

Partout se fait sentir un prodigieux effort pour organiser la résistance chinoise, et cet effort est appuyé et dirigé par des groupes étrangers apportant à la Chine leurs concours financiers et techniques. Dans des régions jusqu'ici inexploitées, et dont souvent les richesses naturelles étaient à peine soupçonnées, la vie semble naître brusquement, et ses pulsations s'accélèrent de jour en jour. D'immenses possibilités surgissent, qui permettront vraisemblablement à la Chine de résister.

« Nous irons jusqu'au bout, ai-je entendu répéter chaque jour autour de moi durant mon séjour en Chine. Nous avons déjà supporté 80 p. 100 des souffrances de la guerre : que nous importe d'en supporter encore 20 p. 100 de plus, si nous devons repousser un envahisseur sans pitié, qui partout sème la terreur, la violence et la mort ».

Nul doute n'est possible : aujourd'hui, le peuple chinois tout entier ressent envers ses conquérants une haine profonde. Et, en dépit de sa xénophobie innée, il commence à se tourner vers les Européens, car il s'aperçoit qu'il n'a eu qu'à se louer d'eux, quand il compare leur attitude à celle des Japonais.

Suite
(*Les Annales coloniales*, 21 mars 1939, p. 5)

II. — La situation présente du Japon

Quelle a été la réaction du Japon devant cette résistance inattendue, devant ces victoires militaires qui ne rapportent rien, mais qui, tout au contraire, détruisent les centres de prospérité dont il croyait s'emparer, dont il avait un besoin urgent pour soutenir une industrie pléthorique qui souffre, du manque de débouchés ?

Certes, quand ils s'engagèrent dans l'aventure, les dirigeants de Tokio n'avaient ni prévu, ni voulu cela.

Ils n'avaient pas prévu que l'invasion allait spontanément créer cette unité chinoise qu'ils redoutaient pardessus tout, et susciter le patriotisme jusque dans les couches les plus profondes de la population. Ils n'avaient pas cru qu'ils pourraient se heurter à une défense réelle, et surtout durable de la Chine ; à cette volonté de résistance qu'incarne le maréchal Tchiang Kai Chek et que paraît partager aujourd'hui le peuple chinois tout entier. Ils n'avaient jamais supposé qu'ils se trouveraient brusquement en face de la haine vivace d'un peuple de 459 millions d'habitants, qui ne pardonne pas à l'envahisseur les souffrances qu'il lui a imposées, l'implacable massacre des populations civiles. Ils n'avaient pas prévu des victoires qui coûteraient si cher. Ils n'avaient pas prévu que leurs dépenses militaires, sans cesse accrues, exerceraient une action si désastreuse sur les finances de l'État, ni que leur armée se trouverait si sérieusement harcelée.

Les grands trusts industriels du Japon avaient poussé au conflit. Ils espéraient en tirer de larges profits, car, économiquement et financièrement, leur situation, à la veille de la guerre, était singulièrement critique. Ils espéraient conquérir des marchés nouveaux et s'en assurer le bénéfice exclusif. Ils ont vu la conquête détruire ces marchés, dont ils avaient jusque-là une large part. Les troupes d'invasion avancent, les commerçants japonais les suivent. Mais, au lieu de trouver des populations-à exploiter, ils ne rencontrent que la solitude et la misère, puisque les villes se sont vidées à leur approche et qu'il n'y reste plus qu'une poignée d'indigents.

Il faut de l'argent, toujours plus d'argent pour solder les frais grandissants de cette guerre qui ne paie pas.

Le Japon a bien créé des yens papier qu'il a mis en circulation dans les provinces conquises. Il en a Imposé le cours forcé dans les villes qu'il occupe ; mais leur pouvoir d'achat s'arrête aux portes de la cité, et les Chinois, dans leurs transactions entre eux, les refusent. L'argent de l'ennemi ne pénètre pas dans l'intérieur du pays ; il ne sert qu'à solder les réquisitions, qui équivalent ainsi à des spoliations.

Depuis dix-sept mois que s'est produite l'agression japonaise, les yens de la conquête ont déjà parcouru plusieurs stades : il y a eu les yens militaires, qui portaient une inscription spéciale; il y a eu ensuite les yens ordinaires ; il y a eu enfin les yens Federal Reserve, qui avaient cours à Tien-Tsin et à Pékin. Mais ces billets ne sont pas acceptés par les banques étrangères, et, au Japon, ils ne peuvent être échangés contre livres ou dollars. Il en résulte une formidable inflation de papier-monnaie. Celui-ci n'aura bientôt plus aucune valeur ; tout le monde le sait et, par conséquent, personne n'en veut.

C'est un tragique problème, on le voit, que la guerre pose actuellement au Japon. Toutes les ressources du pays, toutes ses richesses, tout son travail sont mobilisés pour la guerre. Il lui faut tenir coûte que coûte.

Déjà, dans l'industrie, les bras manquent. Les services publics sont contraints de réduire peu à peu leur personnel et ne fonctionnent plus qu'au ralenti. Les mois qui vont venir risquent d'être décisifs. C'est maintenant que que se jouent le sort de la guerre, le sort de la Chine, le sort du Japon.

À Tokio, un sourde inquiétude est née. C'est, à coup sûr, cette inquiétude qui avait inspiré la politique du prince Konoye quand, fin décembre, il prononçait ce discours où il définissait les conditions de la paix offerte par le Japon et dans lequel il s'engageait à respecter l'indépendance et l'intégrité de la Chine. Mais sa retraite du pouvoir a suivi presque aussitôt cette initiative.

Alors on s'est demandé qui commande au Japon : est-ce bien le gouvernement de Tokio ?

À côté du pouvoir officiel, représenté par le Parlement et le gouvernement, il y a, en effet, le pouvoir militaire, incarné par un groupe de généraux ; il y a le pouvoir maritime, représenté par les amiraux ; il y a enfin le Japon des affaires. Le pouvoir du premier n'est peut-être pas le plus grand.

Le maréchal Tchiang Kai Chek ayant refusé avec fierté de discuter de la paix tant que l'envahisseur occuperait le territoire chinois, le parti de la guerre a de nouveau triomphé au Japon. Mais de graves soucis préoccupent le gouvernement.

On assure que les troupes d'occupation auraient perdu, par un trop long séjour parmi les populations chinoises et au contact de mœurs moins rudes, une partie de leur allant ; qu'elles ne dissimulent plus leur désir de prendre du repos et de rentrer dans leurs foyers.

Pour abattre militairement le gouvernement de Tchiang Kai Chek, le Japon a jeté 1.500.000 soldats en Chine. Mais, sur ce nombre, 400.000, dit-on, sont déjà morts, victimes, soit des blessures reçues sur les champs de bataille, soit d'épidémies, qui ont fait dans leurs rangs de terribles ravages : la malaria, la dysenterie et surtout un mal nouveau, un mal Inexorable, provenant d'un ver filiforme qui tue lentement et sûrement en pénétrant tout l'organisme.

Qu'y a-t-il de vrai dans ces bruits qui circulent en Extrême-Orient, dans ces affirmations que j'ai entendues des bouches les plus autorisées ?

En tout cas, un fait est certain : la politique Japonaise arrive à un tournant dangereux. Et il semble bien que la conquête entreprise soit trop grande pour ses moyens.

III. — La paix est-elle possible ?

lOn comprend que, dans ces conditions, le Gouvernement de Tokio ait, à maintes reprises, cherché à mettre fin à un conflit si plein de périls, dont l'ampleur et la prolongation dépassent tout ce qu'il avait envisagé. Il le désirait d'autant plus que, à la suite des projets d'asservissement économique imposés par les trusts qui financent la guerre, l'Angleterre et les États-Unis avaient élevé de vigoureuses protestations et que l'Allemagne elle-même, alliée du Japon dans le pacte antikomintern, ne dissimulait plus ses inquiétudes en voyant ses intérêts gravement compromis en Chine.

De là deux manœuvres : les déclarations du prince Konoye sur les conditions de la paix, et la tentative faite par le Japon pour constituer çà et là, dans les zones occupées, des gouvernements locaux qui collaboraient avec lui.

La manœuvre du prince Konoye s'est heurtée à la volonté de Tchiang Kaï Chek et du peuple chinois de continuer la lutte, malgré les désastres militaires subis.

Mais si, tout au moins, faute de pouvoir abattre le Gouvernement de Tchiang Kaï Chek, les Japonais avaient pu obtenir progressivement la collaboration de certains éléments chinois afin de ramener dans leurs foyers les populations émigrées, de remettre les terres en culture et de relever le commerce, alors ils auraient effectivement gagné la guerre ; ils auraient peu à peu évincé toute concurrence étrangère, accaparé les ressources des douanes, de la gabelle, et ils seraient restés les maîtres incontestés du pays.

Le Gouvernement de Tokio l'a si bien compris qu'il a, depuis le début des hostilités, tenté de créer, dans les provinces occupées par ses troupes, des gouvernements

régionaux provisoires, formés et dirigés par des hommes qui n'étaient en réalité que ses instruments.

Mais le peuple chinois, alerté par le Gouvernement central, grâce aux émissions de la radio, ne s'est pas laissé prendre à cette manœuvre. L'un après l'autre, les hommes de paille du Japon, dénoncés comme traîtres à sa patrie, ont été assassinés par des mains inconnues. Quoique, le plus souvent, ils aient été abattus en pleine rue, il ne fut jamais possible de trouver un seul témoin pour reconnaître les auteurs de l'attentat. Aussi devient-Il de plus en plus difficile aux autorités japonaises de trouver aujourd'hui des remplaçants disposés à jouer ce rôle.

Cependant, à côté des hommes obscurs employés jusqu'ici par le Japon pour ses fins de conquête, voici qu'un homme d'une certaine notoriété accepte de jouer ce rôle périlleux : c'est Wang Chin Wei, hier encore membre influent du Kouomintang, qui, depuis longtemps déjà, s'affirmait comme le chef du parti de la paix.

Mais, avant de trahir publiquement la cause nationale incarnée par Tchiang Kai Chek, Wang Chin Wei a quitté précipitamment la capitale chinoise. Nul ne sait où il se cache.

Ceux qui le protègent font tout pour dissimuler le lieu de sa retraite. Un jour, on annonce qu'il s'est réfugié à Hanoï ; le jour suivant, à Hongkong.

Mais les journaux chinois prétendent qu'il se terre à Shanghai, ce qui paraît vraisemblable, car il serait là sous la protection des Japonais.

Qu'est devenue aujourd'hui l'influence de Wang Chin Wei, à la suite de cette attitude nouvelle qui lui donne, aux yeux du peuple chinois, figure de traître ? Presque nulle, semble-t-il.

Aussi la manœuvre du Japon paraît-elle devoir échouer.

La paix, nécessaire au gouvernement de Tokio pour sortir d'une situation périlleuse, est-elle donc impossible aujourd'hui ?

Beaucoup le pensent, et les récentes déclarations du maréchal Tchiang Kai Chek semblent leur donner raison.

La vieille race chinoise, si fière de son antique grandeur, n'accepte pas de se laisser dominer, ni brimer par une autre race qu'elle méprise et qui ne possède sur elle qu'une seule supériorité : celle du matériel de guerre.

De là est née sa volonté de résister dans une lutte à outrance. Or, la Chine ne peut être vaincue que si elle se résigne à la défaite. Si son énergie ne fléchit pas, l'aventure pourrait avoir finalement pour l'envahisseur de fâcheuses conséquences.

L'effort prodigieux du Japon ne date guère que d'une quarantaine d'années.

Les ascensions trop rapides sont fréquemment suivies de chutes profondes. Ne sera-ce pas le cas pour le Japon, qui semble devoir s'enliser dans sa propre conquête, se briser sur une civilisation millénaire opposant à l'agresseur une résistance qu'il n'avait même pas soupçonnée ?

L'Europe n'aurait qu'à souffrir de la victoire du Japon. S'il triomphait, ce serait pour elle, comme pour l'Amérique, la fin de son rôle traditionnel en Chine, la fin de son commerce, la perte de ses capitaux, investis par dizaine de milliards, car la politique de la porte fermée aurait été substituée peu à peu à la politique de la porte ouverte. La victoire japonaise représenterait, en outre, une menace grave et prochaine pour toutes les nations blanches qui possèdent des colonies en Extrême-Orient.

Il est à noter, d'ailleurs ,que les intérêts de l'Allemagne et de l'Italie, qui, depuis le début de la guerre sino-japonaise, ont vu le volume des leurs importations en Chine se réduire de mois en mois, sont, sur ce point, solidaires de ceux de la France, de la Grande-Bretagne et des États-Unis. Mais, par malheur, on le sait, ce ne sont pas ces seules considérations qui guident la politique des États totalitaires.

Grand prix littéraire de l'empire
(*Les Annales coloniales*, 4 avril 1939)

Don de cinq mille francs par Jean de Beaumont.

Le problème des réfugiés espagnols
(*Le Journal des débats*, 20 avril 1939)

Jean de Beaumont, député de Cochinchine, vient d'adresser au président Daladier une lettre relative à la situation en France des étrangers, d'après le décret du 16 avril, et particulièrement des réfugiés espagnols, au nombre de 450.000, qui ont déjà occasionné des dépenses supérieures à 150 millions. Il suggère que pour être autorisés à résider définitivement en France, les hommes valides soient incorporés dans l'armée française, où ils seront tenus d'accomplir la même période de service militaire que la loi imposé à tout citoyen français ou réquisitionnés pour les travaux intéressant la défense nationale.

À LA CHAMBRE

Entretiens de parlementaires avec des ministres anglais
(*Le Temps*, 23 avril 1939)

M. Jean de Beaumont, député de la Cochinchine, va se rendre en Angleterre où il aura, la semaine prochaine, des entretiens avec plusieurs membres du cabinet britannique, notamment MM. Malcolm Mac Donald, Sir Thomas Inskip et lord Halifax.

Échos et nouvelles
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 30 avril 1939)

M. de Beaumont fait dans la politique internationale avec le même bonheur qu'un éléphant folâtrant dans un magasin de porcelaine.

Il vient de découvrir que la France avait contracté des dettes envers les U. S. A., il y a près de vingt-cinq ans, et annonce avec fracas qu'il interpellera, à la rentrée. MM. Daladier, Reynaud, Marchandeau, Bonnet. Auriol, Laval et d'autres encore, pour envisager une restitution et ce, dans un moment qui ne nous semble pas précisément propice.

Les amis de M. de Beaumont sont consternés. et nous aussi.

UNE SAVOUREUSE FANTAISIE

Les dettes envers l'Amérique et l'activité de M. de Beaumont
.
Où Tartuffe a beaucoup d'esprit
(*L'Écho annamite*, 3 mai 1939)

De San Francisco — où il est commissaire de l'exposition de l'Indochine — le député de la Cochinchine, M. Jean de Beaumont, a lancé à M. Édouard Herriot, président de la Chambre française, un télégramme qui, après les avoir tant amusés, continue a faire jaser les Indochinois.

Alors que personne n 'y pensait plus, à commencer par l'Oncle Sam lui-même, notre actif représentant au Palais- Bourbon a tout à coup découvert qu'il était du devoir élémentaire de la France de payer ses lettes de guerre aux États-Unis.

C'est dans ce sens qu'il va interpeler le cabinet Ed. Daladier, et le câblogramme de San Francisco n'avait pas d'autre but avoué que d'annoncer cette sensationnelle nouvelle.

M. Paul Reynaud doit en faire une tête, lui qui s'épuise à persuader les citoyens de la Troisième République de la nécessité patriotique de consentir à des sacrifices nouveaux, après tant d'inutiles sacrifices anciens, tous dans l'ordre financier !!…

Mais notre grand argentier ne s'y entend en rien de rien !

La géniale trouvaille de M. de Beaumont satisfera nos scrupules, sans qu'il en coûte un sou à nos budgets.

Voici comment, d'après un articulet de la *Presse indochinoise*, notre excellent député l'explique, par lettre confidentielle à M. Georges Mandel, ministre des colonies.

Nous ne saurions résister au plaisir de reproduire ce morceau épistolaire qui, pour n'être pas rigoureusement authentique — encore qu'un confrère nous garantisse le contraire, sous le pseudonyme classique de *Tartuffe,* il est vrai ! — rachète largement ce défaut par son esprit et son originalité, tous les deux incontestables.

N. D. L. R.

Monsieur le ministre,

Laissez-moi vous remercier du grand honneur que vous m'avez fait en me désignant au poste de commissaire de l'exposition de San Francisco, pour le pavillon de l'Indochine.

Avant mon départ, le conseil d'administration de nos établissements, considérant tout le fruit qui pourrait être retiré d'une pareille mission, me confirma la nécessité de sonder le marché financier américain en vue de la liaison d'affaires éventuelles.

Comme vous le savez, notre groupe constitue une des plus solides affaires de plantations d'hévéas en Indochine, une de celles dont la technique et la pratique culturale se classent parmi les toutes premières.

Les États- Unis sont particulièrement intéressés par la culture des hévéas, car ils sont, pour la gomme, tributaires du groupe néerlando-malais qui leur impose quelque peu ses volontés.

Aussi ont-ils tenté, sans succès d'ailleurs, de produire eux-mêmes leur gomme, dans les régions tropicales sud-américaines. N'y étant pas parvenus, le projet d'établir dans notre colonie d'Extrême-Orient de vastes plantations américaines sur des terrains concédés par la France les intéresse vivement.

Comme bien vous le pensez, je n'ai pas manqué de faire valoir l'expérience acquise par notre groupe en la matière, et laissé entendre que ma position d'élu me permettrait d'influer sur la décision à intervenir .

Ce sont là des services pour les quels le consortium, qui serait formé aux U.S.A., serait disposé à nous rémunérer sous forme d un apport considérable.

Mon groupe s'intéresse d'ailleurs d'une manière toute particulière à une opération aussi fructueuse.

Comme vous le savez, les citoyens de la libre Amérique voient grand, très grand.

Pour les satisfaire, l'accaparement total des terres rouges du Sud Indochinois serait indispensable.

Je n'essayerai pas de diminuer les difficultés que pourrait rencontrer un tel accaparement.

Outre la spoliation du patrimoine autochtone, qui est destiné à s'aiguiller vers la culture des terres rouges, de grandes possibilités seraient, par ce fait, interdites à la colonisation de nos nationaux.

Il faut donc craindre une sérieuse réaction de l'opinion publique et il convient d'y parer par avance.

Le moment semble particulièrement favorable.

Après mûre réflexion, j'ai conclu que l'intérêt de la défense nationale, et des accords désirables pour l'assurer, serait un parfait pavillon pour couvrir notre marchandise.

C'est l'époque des sacrifices à l'intérêt commun, et chacun doit s'incliner devant les nécessités de salut public. Armé d'un tel argument, il vous serait possible de résister au mouvement d'opinion qui ne manquerait pas de se produire, et de passer outre.

J'ose espérer, Monsieur le ministre, que vous prendrez en considération les arguments que je vous suggère, et que vous déciderez que l'intérêt supérieur de la Patrie Française commande de livrer aux U. S. A. toutes les terres rouges d'Indochine susceptibles de convenir à la culture de l'hévéa ».

Veuillez agréer…

Un député sportif.
(*Le Temps*, 27 juillet 1939)

C'est le comte Jean de Beaumont, député de la Cochinchine, qui, représentant la France à l'Exposition internationale de San Francisco, était arrivé à destination en avion, venant de l'Indochine, après avoir traversé l'océan Pacifique par la voie des airs, et qui, ces jours prochains, va se livrer à des exploits d'un autre genre. Demain jeudi, à Vichy, il montera en course Grand Atlas, un des chevaux de son écurie, puis il fera, aussitôt après, une conférence, organisée par le comité colonial de Vichy sur la situation en Extrême-Orient ; il partira ensuite en automobile pour Deauville, où il participera le lendemain, vendredi, au tournoi de tennis interparlementaire et se mesurera avec un membre de la Chambre des communes.

Voilà, pour le comte Jean de Beaumont, des vacances parlementaires bien occupées, en attendant l'époque favorable pour rejoindre en avion sa lointaine circonscription.

REVUE DE LA PRESSE DE COCHINCHINE

Politique étrangère
Jean de Beaumont travaille au resserrement de l'amitié franco-américaine
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 mai 1939)

Henry de Lachevrotière, à la « Dépêche », appuie son candidat dans ses interventions quant au problème des dettes de la France envers les États-Unis.

L'Arip nous apporte ce matin l'information suivante :

Paris, 26 avril. — M. de Beaumont, député de la Cochinchine, a informé M. Daladier qu'il déposera à la rentrée parlementaire une proposition de résolution invitant le Gouvernement à ouvrir avec les États-Unis des négociations immédiates pour trouver une solution équitable au problème des dettes.

« Certains avantages économiques, notamment dans notre immense empire, où tant de ressources minières et agricoles attendent encore d'être mises en valeur, pourraient

apporter aux associés d'hier et amis d'aujourd'hui une juste compensation aux lourds sacrifices qu'ils ont consentis naguère pour la défense de la liberté des peuples...

Vous rendriez à notre pays, en même temps qu'à la cause des démocraties européennes, un service éminent en effaçant jusqu'au souvenir d'un malentendu dont nous n'avons peut-être pas mesuré jadis la profondeur et la gravite. La compréhension et la générosité du peuple américain sont de sûrs garants qu'une telle initiative de votre part rencontrerait auprès de l'opinion et du Gouvernement des États-Unis un accueil chaleureux et que vous serviriez, ce faisant, l'intérêt supérieur de la France et de la paix ».

Cette question des dettes américaines est une importance capitale. C'est sur cette question que s'appuient les membres de l'opposition pour refuser l'abolition de la Neutrality Act qui permettrait à l'Amérique de se ranger résolument à nos côtés.

Lors de la Grande Guerre, avant que l'Amérique ait décidé de se joindre aux Alliés pour combattre les barbares Teutons, elle avait puissamment aidé la France et l'Angleterre en leur consentant des emprunts et en leur fournissant du matériel de guerre.

La guerre étant terminée, il fallut régler les dettes contractées pour nous.

Ce règlement se fit régulièrement durant les premières années, tant que l'Allemagne nous versa les indemnités de guerre prévues par le traité de Versailles.

Par la suite, en vertu de différents accords consécutifs à la faillite du Reich, nous ne reçûmes plus rien de l'Allemagne. Il y eut en France des récriminations et, à la suite d'une active campagne de presse, il fut décidé que, puisque nous n'étions plus payés par nos débiteurs allemands, nous cesserions de payer nos créanciers américains. Il y eut un grand mécontentement aux États-Unis où on nous reprocha de manque aux engagements pris.

Ce fut la cause d'un froid entre nos deux Nations et cela renforça les États-Unis dans leur idée de splendide isolement ; se conformant à la Neutrality Act, ils décidèrent de ne plus se mêler aux querelles de l'Europe.

L'interventionnisme du Président Roosevelt se heurte en ce moment à ceux qui nous reprochent d'avoir renié nos dettes de guerre. C'est le seul obstacle à une intervention plus décisive des États-Unis.

C'est ce que notre ami de Beaumont a pu observer au cours de son séjour aux États-Unis où il fut en relations constantes avec madame Roosevelt et une partie de l'entourage du Président des États-Unis.

D'où son intervention a la Chambre pour le règlement de cette question des dettes américaines, intervention qui a certainement reçu l'accord du Président Daladier.

Le député de la Cochinchine, très intelligemment, fait d'une pierre deux coups : en même temps qu'il s'efforce à dissiper le malentendu qui divise encore la France et les États-Unis, Jean de Beaumont sert les intérêts de l'Empire français en parlant de l'Indochine.

Il propose le règlement de la question des dettes américaines en accordant aux États-Unis « des avantages économiques, notamment dans notre immense Empire ou tant de ressources minières et agricoles attendent encore d'être mise en valeur ».

C'est le moyen le plus adroit d'attirer ici les capitaux américains et de faire participer les États-Unis à la mise en valeur de notre Empire, ce qui l'intéressera au respect de son intégrité.

En resserrant l'amitié franco américaine, Jean de Beaumont travaille aussi à la sécurité de l'Indochine, comme il le fit il y a quelques jours lors de son passage à Londres, où il conféra avec les hommes d'État anglais pour une coopération plus étroite des trois grandes démocraties en Extrême Orient.

Ainsi, notre représentant au Parlement, que certains individus ont attaqué bassement, aura travaillé avec à-propos et intelligence pour la cause française et les intérêts indochinois.

ARTS ET LETTRES
(*Le Journal des débats*, 10 mai 1939)

— M. Jean de Beaumont, député de la Cochinchine. a donné, à l'École des Roches, une coupe d'éloquence destinée à récompenser l'élève qui traiterait avec le plus de tempérament et de talent un sujet concernant l'Empire français.

Le jury réuni à cet effet et composé de MM. Jacques Bardoux, sénateur ; Ajalbert, membre de l'Académie Goncourt ; Fontenoy, homme de lettres ; Charles de Breteuil, directeur des *Annales coloniales*, et présidé par M. Pierre Lyautey, a entendu les exposés historique de M. Margerie, poétique de M. Jean Abel, militaire de M. Arnoult, missionnaire de M. Thiercelin, économique de M. Prieur.

Après les éliminatoires, M. Chadeleyn a reçu la coupe d'éloquence.

Les trois cents jeunes gens de l'École des Roches, répondant à l'appel de M. Pierre Lyautey, ont ensuite affirmé leur foi dans l'intangibilité de l'Empire français.

Groupe de protection des intérêts français en Extrême-Orient

Une conférence de M. Giscard d'Estaing
sur son récent séjour en Indochine
(*France-Outre-Mer*, 12 mai 1939)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/GPIFEO.pdf

……

M. de Beaumont, député de la Cochinchine, montra que l'Indochine est dans une situation qui peut faire l'envie des autres peuples et qu'elle produit sept grandes matières premières qui manquent au Japon : le riz, le caoutchouc, le fer, le charbon, l'étain, le zinc et le tungstène.

M. de Beaumont n'eut pas le loisir, comme il l'aurait désiré, de parler des relations extérieures de l'Indochine dans le Pacifique, mais les applaudissement soulignèrent la portée de sa brève intervention.

Ne soyons pas dupes !

Hitler, Kreuger and Co

Si un financier français dirigeait sa banque comme les maîtres du IIIe Reich dirigent la Reichsbank, il serait immédiatement arrêté
par J. de BEAUMONT, député.
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 14 mai 1939)

Les régimes, a-t-on coutume de dire, périssent par les finances.

Cela est vrai pour les régimes autoritaires principalement. Pourquoi ? Parce que leurs dirigeants ne se sentent pas retenus par le contrôle d'une opinion publique agissante. Quand ils se sont trompés et que les événements ont déçu leur attente, ils se refusent à confesser leur erreur. Question de prestige. « Hitler a toujours raison » est un slogan

qui,.depuis des années, s'étale en lettres énormes sur les murs et dans les journaux d'outre-Rhin.

Alors, que font les dictateurs quand leur persévérance dans l'erreur les accule à une impasse ?

Ils font comme les financiers véreux : ils masquent le déficit par des artifices de trésorerie et, pour dissimuler un « trou », ils creusent un abîme. La faillite est reculée ; mais elle devient banqueroute.

C'est exactement cela qui se passe aujourd'hui en Allemagne.

Cela débuta par le départ de la Reichsbank du docteur Schacht, signe précurseur de la crise qui allait s'ouvrir.

Schacht parti pour les Indes, on apprit que l'État allemand ne paierait plus désormais ce qu'il doit qu'à concurrence de 60 %, et remettrait à ses créanciers, pour le solde, des « bons d'impôts » qui, à concurrence de 20 %, leur serviraient à payer leurs charges fiscales de l'année suivante, et, à concurrence des 20 % restants, à payer leurs charges fiscales dans trois ans.

En outre, toutes les administrations et collectivités publiques, et « tous organismes analogues » — formule singulièrement imprécise — régleront tous leurs paiements dans les mêmes conditions ; 60 en numéraire. 40 en « bons d'impôts » que la Trésorerie leur fournira contre versement en espèces. Cela équivaut, pour l'État, à drainer 40 % des disponibilités possédées par les administrations collectivités et « tous organismes analogues ».

Déjà, l'État allemand ne pouvait plus tenir au train qu'il menait. Qu'importe ! On va accroître ce train d'enfer, organiser des fêtes dignes de Sardanapale, détruire des quartiers entiers pour reconstruire des villes neuves, mobiliser une partie de la nation et asservir l'autre partie dans les camps de travail. Les recettes budgétaires ne suffisent pas, et vont en diminuant ? On dépensera en une année les impôts de trois années.

Mais qu'adviendra-t-il après, c'est-à-dire d'ici trois années au plus tard ? Ce sera la banqueroute, l'inflation infernale, la fureur satanique d'un peuple retombé dans le chaos et qui, comme en 1923-1924, ne mangera plus à sa faiM.

Le nouveau système financier du Reich rappelle fort exactement celui d'Yvar Kreuger. Il avait imaginé ce qu'on pourrait appeler un « trust vertical » de sociétés.

Chaque affaire nouvelle absorbait le capital de l'affaire précédente, en accusant sur le papier un bénéfice considérable. Mais la dernière était vouée à un effondrement, vertical lui aussi.

Si, chez nous, un financier dirigeait sa banque comme les maîtres du IIIe Reich dirigent la Reichsbank, il serait arrêté et condamné pour banqueroute.

Mais, depuis longtemps, il. n'y a plus de juges à Berlin. il n'y a plus qu'un peuple d'esclaves, dominé par une troupe de janissaires sanglants.

Où donc une telle politique doit-elle conduire logiquement l'Allemagne ?

À une banqueroute gigantesque comparable à celle de 1923-1924, et qui serait infailliblement suivie par l'effondrement du régime nazi et, sans doute, d'une contrerévolution communiste.

À moins que, pour éviter le pire, les dirigeants nationaux-socialistes précipitent l'Europe dans la guerre, suprême ressource des dictatures sur le point de périr.

Le régime financier instauré par l'Allemagne est un régime de guerre. Le IIIe Reich court à sa ruine, mais risque malheureusement de nous y entraîner.

(de *L'Ordre*, 28 avril)

Cours et conférences
(*La Journée industrielle*, 19 mai 1939)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/GPIFEO.pdf

— Aujourd'hui, à 10 h. 15, au cours de la réunion du Groupe de protection des intérêts français en Extrême-Orient, qui aura lieu à l'Institut colonial français, 98 *bis*, boulevard Haussmann, M. de Beaumont fera un exposé sur l'Indochine et la position française en Extrême-Orient.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES
(*La Journée industrielle*, 25 mai 1939)

L'aviation commerciale aux États-Unis.— La Commission de l'Aéronautique de la Chambre a entendu un intéressant exposé de M. de Beaumont, sur le voyage qu'il vient d'accomplir aux États-Unis, au cours duquel il a uniquement utilisé les lignes aériennes et recueilli ainsi d'utiles enseignements sur l'aviation commerciale américaine.

La Commission a remercié M. de Beaumont pour la clarté de son exposé, et elle a pris note de ses conclusions qu'elle a portées à l'ordre du jour de ses études.

D'autre part, la Commission a adopté l'avis favorable de M. Malroux, sur la proposition de loi qui tend à la translation au Panthéon des restes de Roland Garros.

Au mois de septembre dernier,
le gouvernement chinois avait pressenti la France pour la cession de l'île d'Hainan

---

Les Japonais n'ignorent pas qu'un débarquement en Indochine
n'aurait rien d'une promenade militaire
par J. de BEAUMONT, député.
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 28 mai 1939)

Hanoï, mai 1939.

On s'est étonné que le gouvernement français n'ait pas été prévenu par le gouvernement de l'Indochine d'un débarquement projeté par les Japonais dans l'île d'Haïnan. C'est que le secret en avait été jalousement gardé. On savait bien qu'une concentration de navires japonais se poursuivait depuis quelques jours dans le golfe du Tonkin : mais on supposait que c'était en vue d'un débarquement à Pakhoï. On voulait croire que le Japon ne tenterait pas un coup de main sur la grande île en violation de l'accord existant à son sujet entre Paris et Tokio, N'avait-il pas déclaré tout récemment encore qu'il n'envisageait pas l'occupation de Haïnan ?

Quelles furent, en réalité, les raisons qui ont déterminé la décision japonaise ?

Raison militaire et raison politique

Raison militaire, a-t-on dit, Haïnan commande le golfe du Tonkin : c'est, comme j'ai eu l'occasion de l'écrire ici même, un pistolet braqué sur Hong-Kong et un pistolet braqué sur Haïphong, c'est-à-dire sur les deux ports qui mettent en relation l'Angleterre et la France avec la Chine du Sud, là où résistance contre l'envahisseur s'est concentrée. C'est là ce qui aurait motivé l'occupation de Haïnan aux yeux des autorités militaires.

Cependant, le gouvernement de Tokio s'y était toujours opposé. Pourquoi a-t-il fini par céder ? Nous touchons là à ce qui constitue, selon moi, la raison vraie de l'occupation de l'île d'Haïnan.

Cette raison serait d'ordre politique.

Il semble. en effet, que les pages les plus glorieuses de la guerre sont désormais tournées pour le Japon. La période critique a commencé. Du moment que la victoire

militaire n'était pas suivie et complétée par une victoire commerciale, c'était la faillite de l'aventure japonaise.

Or, si la victoire militaire est bien inscrite sur la carte, elle n'a apporté, en contrepartie des dépenses formidables qu'elle a entraînées, aucun des profits qui auraient pu les légitimer. Partout, la population chinoise a fait le vide devant l'envahisseur. Les villes, à son approche, ont été désertées, les marchés se sont fermés, les campagnes abandonnées, sont aujourd'hui incultes.

La conquête japonaise a échoué devant le refus absolu de collaboration opposé par le peuple chinois.

La guerre coûte de plus en plus cher au Japon qui a déjà perdu plus d'un demi million d'hommes depuis le début des hostilités De tous côtés, les forces chinoises patiemment reconstituées par le maréchal Tchang Kai Chek, harcèlent les troupes d'occupation. Les communiqués de Tokio ne relatent plus de victoire. On avait la sensation que l'armée d'invasion s'enlisait, se heurtait à des difficultés sans nombre, ne pouvait plus se mouvoir ni avancer dans cette Chine immense où tout lui est hostile. De plus en plus, l'opinion japonaise, qui suit fébrilement les épisodes de la guerre s'inquiétait et s'énervait.

Il fallait lui donner l'impression d'une victoire nouvelle, d'une reprise spectaculaire de l'offensive, depuis des mois arrêtée. Ce fut là, sans nul doute, l'une des raisons qui ont amené le gouvernement de Tokio à céder aux exigences de l'état-major et à décider l'occupation de Haïnan. Fait d'armes bien modeste en soi, puisque l'île, garantie par les accords diplomatiques, n'avait pas été, par les Chinois, mise sérieusement en état de défense.

Peut-être aussi l'orgueil japonais a-t-il voulu témoigner par ce geste qu'il ne redoutait pas de défier les puissances européennes dont l'influence est hostile à ses ambitions d'hégémonie asiatique. Et Tokio aura sans doute pensé que l'occasion était favorable, au moment même où les dangers nés de la guerre d'Espagne concentraient dans l'océan Atlantique et en Méditerranée les forces des grandes nations maritimes.

L'attitude de la France

Quelle doit être l'attitude de la France devant la situation nouvelle créée par l'occupation de l'île d'Haïnan ?

C'est là un problème délicat mais qu'il convient de résoudre au plus vite, avec décision et netteté.

L'occupation de Haïnan ne constitue pas en elle-même une menace grave, directe et permanente pour les intérêts de la France en Extrême-Orient. En effet, nous n'avons pas de flotte de guerre dans ces parages, et nous n'entretenons point avec Hong Kong des échanges commerciaux importants.

Cependant, Haïnan constitue une base maritime et une base aérienne dont il serait imprudent de sous-estimer l'efficacité. De là pourrait rayonner notamment des flottes aériennes qui pourraient menacer soit le chemin de fer de Nanning, soit la voie ferrée qui relie le Tonkin à Yunnanfou, l'un et l'autre appartenant à une compagnie française.

Le danger, on le voit, n'est pas négligeable. Mais c'est insuffisant toutefois pour parler d'une nouvelle victoire japonaise.

Puisque les Japonais ont dénoncé en fait l'accord qui nous liait à eux au sujet de l'île d'Haïnan, laquelle devait être maintenant en dehors des zones d'hostilité et d'influence, nous reprenons notre liberté d'action. Nous n'avons plus désormais aucune raison de continuer, au détriment de nos intérêts, une politique de complaisance qui nous a si mal réussi. Nous n'avons plus aucune raison d'entraver le transit par le port d'Haïphong, qui doit pouvoir ravitailler la Chine en matériaux de toute sorte et en marchandises civiles, comme le faisait hier le port de Hong-Kong jusqu'à ce que Canton fût occupée, et comme le fait maintenant le port de Rangoon. L'Indochine française y trouvera une source de larges et légitimes profits.

Ajouterai-je que, peut-être, nous avons tout récemment commis une lourde faute ?

Au mois de septembre dernier, le gouvernement chinois nous avait pressenti pour la cession de l'île de Haïnan. Respectueux des engagements pris, le gouvernement français n'a pas cru pouvoir retenir cette offre. Il a laissé passer l'occasion, absorbé qu'il était alors par les événements d'Europe.

La question, en tout cas, reste entière. Le souci de défendre les intérêts et la sécurité de l'Indochine nous impose des obligations et des devoirs. L'heure est venue où nous devons savoir parler net et nous montrer fermes, si nous voulons conserver aux yeux des Asiatiques notre puissance et notre prestige.

Quels seraient, d'ailleurs, les risques d'une politique vigoureuse ?

Ils semblent bien minimes. Car le Japon n'ignore pas qu'un débarquement en Indochine, aujourd'hui armée et outillée grâce aux décisions viriles de M. Georges Mandel, n'aurait rien de comparable à une promenade militaire, comme fut le débarquement dans l'île de Haïnan. Les Japonais ont, au contraire, la certitude qu'ils trouveraient alors en face d'eux une résistance dont ils ont su, à Shanghaï, apprécier la valeur.

« Qui trop embrasse, mal étreint », déclare un vieux dicton français, que les Japonais semblent ignorer. Alors qu'ils sont enlisés dans leurs premières conquêtes, ils n'hésitent pas à se jeter dans de nouvelles aventures. Ce qui fait dire en Extrême-Orient : « La tartine est trop grande pour le beurre qu'ils ont à mettre dessus.»

(A.L.I.)

Pour le rattachement du Togo à l'A. O. F. et du Cameroun à l'A. E. F.
(*Le Journal des débats*, 2 juin 1939)
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 juin 1939 : résumé)

M. Jean de Beaumont, député de la Cochinchine, vient de déposer une proposition de loi qui a déjà recueilli de nombreuses signatures et qui tend à rattacher le Togo à l'Afrique occidentale française et le Cameroun à l'Afrique équatoriale française, ces deux territoires sous mandat devenant ainsi partie intégrante de l'empire français.

L'exposé des motifs rappelle dans quelles conditions le Togo et le Cameroun ont été conquis par les Alliés pendant la guerre et que « c'est par un véritable escamotage des textes et des dates, par une déformation patente de la vérité historique, que l'on prétend, aujourd'hui, que la S.D.N. est souveraine des anciennes colonies allemandes, et par un véritable défi à la logique et au bon sens que le gouvernement allemand revendique, aujourd'hui, ses anciennes colonies, sous le spécieux prétexte que les pays. mandataires ne les détiennent qu'à titre précaire en vertu d'un mandat de la S.D.N. La vérité est tout autre. La France détient les territoires du Cameroun et du Togo par le droit de victoire, le seul que reconnaisse et invoque le IIIe Reich. Ce n'est pas parce qu'elle a consenti à les administrer sous le contrôle de la S.D.N. dans l'intérêt des populations protégées, que la France doit renoncer au titre sacré qu'elle tient de sa conquête, du sacrifice de ses héros et de ses morts ».

INFORMATIONS POLITIQUES
(*L'Information financière, économique et politique*, 21 juin 1939)

M. Renaitour, président de la commission de la Marine militaire de la Chambre, a adressé à M. Campinchi, ministre de la Marine, une lettre dans laquelle Il se fait

l'interprète des sentiments de la commission devant le deuil qui vient de frapper la marine nationale. et rend hommage au malheureux équipage du *Phénix*.

D'autre part, deux demandes d'interpellation ont été déposées, l'une par M. Jean de Beaumont, député de la Cochinchine, sur les conditions de la perte du *Phénix* et sur la politique française en Extrême-Orient devant les ambitions Impérialistes japonaises. l'autre par M. André Marty, sur les mesures que le gouvernement compte prendre en faveur des familles des victimes et pour assurer le maximum de sécurité à la navigation sous-marine.

Cours et conférences
(*La Journée industrielle*, 21 juin 1939)

Mardi 27 juin, déjeuner-conférence du cercle métropolitain de l'empire français, 7, rue Montalembert.

M. de Beaumont, député de la Cochinchine, traitera le sujet suivant : « Menaces sur une grande frontière de l'Empire ».

(*L'Information financière, économique et politique*, 23 juin 1939)

Le Cercle métropolitain de l'Empire français organise, pour le mardi 27 juin, un déjeuner-conférence, au cours duquel M. Jean de Beaumont député de la Cochinchine. traitera des événements qui se déroulent actuellement en Extrême-Orient.

Cours et conférences
(*La Journée industrielle*, 23 juin 1939)

— En raison de l'importance des événements de Tien-Tsin. la conférence de M. J. de Beaumont, député de la Cochinchine, au déjeuner-conférence du « Cercle métropolitain de l'Empire français », mardi prochain, 27 juin, à midi trente, à l'hôtel Claridge, 74, avenue des Champs-Élysées, et ayant pont titre : « Menaces sur une grande frontière de l'Empire », sera radiodiffusée.

LA MENACE JAPONAISE

UNE CONFÉRENCE DE M. J. DE BEAUMONT
(*Le Petit Bleu de Paris*, 28 juin 1939)

Au 209e déjeuner-conférence de l'Empire français, M. Louis Rollin, ancien ministre des Colonies, qui présidait, a évoqué la grandeur du rôle de l'Empire français dans les moments critiques et a présenté à la nombreuse assistance le conférencier, M. Jean de Beaumont, député de la Cochinchine, en soulignant que c'est surtout en Extrême-Orient. où l'Indochine apparaît comme la sentinelle avancée de l'Empire, que la vigilance française est aujourd'hui en éveil.

M. Jean de Beaumont, qui a accompli récemment un long voyage d'études en Asie, et en Amérique, a évoqué tout d'abord le conflit sino-japonais, a dépeint la situation

qui en résulte en Extrême-Orient et que l'orateur avait prévue dans un article publié il y a six mois.

Pour M. Jean de Beaumont, le Japon, engagé dans une impasse, pourrait être tenté de susciter un conflit généralisé en Extrême-Orient, ne fut-ce que pour « sauver la face ». C'est là qu'il faut chercher, selon lui, la cause véritable des incidents de Tien-Tsin, des menaces japonaises contre les concessions d'Amoy et de Shanghaï.

« Si les gouvernements de Washington, Londres et Paris, a-t-il ajouté, avaient maintenu une liaison étroite entre eux, la liberté des concessions et la politique de la porte ouverte eussent été respectées. .Mais il n'est pas trop tard pour agir. Déjà la solidarité anglo-franco-américaine s'est affirmée dans l'affaire de Tien-Tsin. comme l'alliance anglo-française dans la conférence militaire et navale de Singapour. Un front commun est en train de se réaliser.

« Cependant, même après ce « coup d'arrêt », on peut encore redouter, a conclu l'orateur, très applaudi, que le gouvernement de Tokio ne tente de sortir de l'impasse par quelque aventure entraînant de graves répercussions en Europe. »

Le déjeuner-conférence du Cercle métropolitain de l'Empire français
(*Le Journal des débats*, 29 juin 1939)

Le Cercle métropolitain de l'Empire français a donné, hier, un déjeuner-conférence, présidé par M. Louis Rollin, ancien ministre, et auquel assistaient notamment: MM. Guernier et Candace. anciens ministres; le colonel Josse et le général Stuhl, sénateurs ; MM. Gaston Riou, Le Bail, Marcel Boucher, Perreau-Pradier, Devaud, Quinson, Niel, Nouelle, députés ; le général Dufieux ; M. Chauvel, directeur des affaires d'Asie au Quai d'Orsay.

Au dessert, le comte Edouard de Warren, président du Cercle, après avoir rappelé l'importance des problèmes intéressant l'Empire français, présenta M. Jean de Beaumont, député de Cochinchine, qui fit un remarquable exposé sur le sujet suivant : « Menace sur une grande frontière de l'Empire. »

M. Jean de Beaumont, qui a accompli récemment un voyage d'études en Asie et en Amérique, a évoqué tout d'abord le conflit sino-japonais et a dépeint la situation qui en résulte en Extrême-Orient.

Pour M. Jean de Beaumont, le Japon, engagé dans une impasse, pourrait être tenté de susciter un conflit généralisé en Extrême-Orient, ne fût-ce que pour « sauver la face ».

C'est là qu'il faut chercher, selon lui, la cause véritable des incidents de Tien-Tsin,, des menaces japonaises contre les concessions d'Amoy et de Changhaï.

Mais l'Indochine française, conclut, très applaudi, M. de Beaumont, est en mesure de se défendre toute seule militairement.

Et le conférencier fit un vibrant éloge de M. Georges Mandel, ministre des colonies, qui a su rendre effective cette défense.

M. Louis Rollin se leva à son tour. Après avoir fait l'éloge du comte de Warren et de M. de Beaumont, il exprima sa joie que les efforts poursuivis par le ministre des colonies et ses prédécesseurs aient abouti à une solide organisation défensive de l'Indochine, précieux joyau de l'Empire français.

Échos et nouvelles
[Le péril nippon ? Quelle plaisanterie !]
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 30 juillet 1939)

Saigon vient de passer une semaine dans une grande quiétude. Trois croiseurs étaient rassemblés dans son port de guerre. C'étaient le « Lamotte-Picquet », le « Primauguet » et le « Suffren ».

Nous étions donc à l'abri de toute surprise et l'ennemi pouvait venir !

Au fait, quel ennemi ? Le Japon ?

Quelle plaisanterie ! À part M. de Beaumont, qui cultive le péril nippon au profit de sa politique parlementaire, qui peut croire que nos amis japonais seraient assez fous d'ajouter à tous les ennuis moscovites, britanniques, américains, chinois et mongols, le péril français ?

Le Japon et la France se sont toujours tenus en estime mutuelle, estime très proche de l'amitié, nos intérêts commerciaux ne se sont jamais opposés et, en outre, le Japon a dans l'Asie du nord des champs d'action plus intéressants que ceux de l'Indochine. Alors !

Soyons vigilants, certes, prévoyants pas moins, mais que l'on cesse d'agiter un spectre indigne des Français et dont les Indochinois ne paraissent pas tellement effrayés.

Échos et nouvelles
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 24 septembre 1939)

Notre confrère la *Dépêche* a bien voulu nous faire savoir que le député de la Cochinchine avait rejoint son poste de combattant dans une escadrille de chasse.

Nous avons douté parfois des qualités nécessaires à M. de Beaumont pour représenter les intérêts de la Cochinchine, mais nous ne doutons pas de son patriotisme et sommes certain qu'il fera tout son devoir de combattant.

Héberge Édouard Daladier, puis Paul Reynaud, présidents du Conseil, au château de la Châtaigneraie à La Celle-Saint-Cloud.

COCHINCHINE

Saïgon
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 septembre 1939)

Jean de Beaumont nous téléphone

Hier, Jean de Beaumont m'a appelé au téléphone comme il avait coutume de le faire en temps de paix.

Ce fut à 22 h. trente que je pus entendre sa voix.

Mobilisé depuis le 29 août, le député de la Cochinchine n'en est pas moins préoccupé par la défense des intérêts de son collège électoral indochinois. Il tenait à me faire savoir, de la ville où est cantonnée l'escadrille d'aviation de chasse à laquelle il est affecté, qu'il avait pris toutes ses dispositions pour que ses électeurs continuent à être représentés à Paris.

— Dites bien à mes électeurs que mon secrétariat, à la tête duquel se trouve M. Pommez, ancien chef de la province de Mytho, continuera à fonctionner durant ma présence aux armées. D'autre part, plusieurs de mes collègues de la Chambre, parmi lesquels quelques ministres, se chargeront de la défense des intérêts cochinchinois. J'ai

tenu à ce que mes électeurs ne soient pas abandonnés pendant ma mobilisation, aussi ai-je pris toutes les précautions nécessaires.

Pour mon compte, ayant été maintenu quelques temps aux environs de Paris, je me trouve actuellement à l'entraînement dans une escadrille de chasse loin de Paris. Il me sera difficile de m'occuper moi-même de ma circonscription, c'est pourquoi j'ai prié quelques collègues de me suppléer. Je veux que mes électeurs sachent qu'ils pourront continuer comme par le passé à adresser leur correspondant à mon mon, au nº 44 de l'avenue Mozart, Paris 16e arrondissement. Il leur sera répondu comme par le passé lorsque les démarches qu'ils demanderont auront été faites. »

De telles préoccupations honorent le députe de la Cochinchine qui, malgré les risques journaliers du temps de guerre, a tenu à ce que ses électeurs ne fussent pas abandonnés.

Notre ami de Beaumont tint à ajouter :

— Spécifiez bien à tous ceux qui m'ont fait confiance que j'ai fait tout le nécessaire pour que, même au cas où je serais tué, leurs intérêts ne soient pas abandonnes. Pour vous, lorsque vous aurez une communication urgente à me faire, vous pourrez toujours appeler au téléphone l'un quelconque des membres de mon secrétariat que vous connaissez. »

Avant de cesser la conversation, de Beaumont nous dit encore : « Rassurez tous mes électeurs, leurs intérêts sont en de bonnes mains avant mon départ de Paris. M. Mandel a tenu lui-même à me déclarer qu'en mon absence, les Cochinchinois pourraient en toute confiance s'adresser à lui-même et qu'il aurait pour eux la plus grande sollicitude. »

Je le remerciai au nom de la Cochinchine.

Puis Jean de Beaumont voulut avoir des nouvelles de l'Indochine. Il me demanda ce qui se passait ici. Je lui fit part de la situation de la Colonie qui s'organise méthodiquement sous la direction de chefs énergiques et pondérés.

H. de L.

(*La Dépêche*)

COCHINCHINE

Saïgon

M. Jean Phily, le sympathique forestier de Phanthiêt,
est décédé hier à l'hôpital Grall
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 novembre 1939)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Georges_Motte-Phanthiet.pdf

……

Il avait accompagné Jean de Beaumont au cours de sa grande chasse à dos d'éléphant, la fameuse expédition que le député de la Cochinchine fit juste à la veille de partir pour l'Amérique où il allait, comme on le sait, représenter I'Indochine à la grande Exposition internationale de San Francisco.

……

L'INDOCHINE OFFRE VINGT AMBULANCES AU SERVICE DE SANTÉ DE L'ARMÉE
(*Le Matin*, 28 janvier 1940)

Pour la troisième fois en trois mois, l'Œuvre française des sections sanitaires automobiles du front remettait hier officiellement vingt ambulances au service de santé de l'armée.

C'est grâce à la générosité et au patriotisme des populations d'Indochine qui, depuis le début de la guerre, ont déjà manifesté leur profond attachement à la France en lui envoyant des soldats, des travailleurs et les meilleurs produits.de son sol, que ces vingt ambulances ont pu être équipées.

Dans la cour des Invalides, devant un détachement d'infanterie coloniale et en présence du gouverneur général Brévié, des généraux Pellet et Schickelé, du comte Jean de Beaumont, député de la Cochinchine, de M. Galandou Diouf, député du Sénégal, du vice-amiral Lacaze, de Mme Horace de Carbuccia, présidente de l'Œuvre, de la comtesse de Beaumont et de Mme Henry Torrès, secrétaires générales, de Mgr Merio, directeur général de l'œuvre de la Sainte-Enfance, Mgr Le Hunsse, aumônier des troupes indigènes, bénit les voitures sanitaires. Le gouverneur général Brévié, au nom de M. Georges Mandel, ministre des colonies, remit au général Schickelé, représentant le service de santé de l'armée, les vingt ambulances qui, dès demain, vont partir pour le front.

Le général Schickelé, dans une courte allocution, remercia à la fois les populations d'Indochine pour leur geste généreux et l'Œuvre française des sections sanitaires automobiles.

INFORMATIONS ÉCONOMIQUES
(*L'Information financière, économique et politique*, 3 février 1940)

LA CAISSE DE CAOUTCHOUC EN INDOCHINE. — Parmi les affaires devant être mises en discussion au cours des prochaines séances, la Chambre a inscrit la proposition de loi de MM. de Beaumont et Baudouin-Bugnet sur la suppression de la Caisse de compensation du caoutchouc en Indochine.

Chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan
(*L'Information financière, économique et politique*,24 février 1940)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Ch._fer_IC-Yunnan-docu.pdf

Une demande d'interpellation a été déposée à la Chambre, par M. de Beaumont sur la politique que le gouvernement entend suivre en Extrême-Orient à la lumière des récents événements, et notamment sur la ligne de conduite à tenir au regard des menaces que représentent pour l'Indochine les bombardements systématiques de la ligne du chemin de fer du Yunnan.

Informations de Paris
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 7 mars 1940)

Le député de la Cochinchine, M. de Beaumont a été reçu hier à 17 h. 30 par le Président de la République. L'entretien a duré une heure.

À la Chambre

Le scrutin sur l'ordre du jour de confiance
(*Le Temps*, 24 mars 1940)

Rectification de vote

M. de Beaumont, député de la Cochinchine, actuellement mobilisé, membre de la Gauche démocratique et radicale indépendante, porté dans le scrutin comme ayant voté contre, a déclaré, ce matin, avoir voulu voter pour.

À l'Élysée
(*Le Temps*, 7 avril 1940)

M. Albert Lebrun, président de la République, a reçu hier, dans l'après-midi, M. Guy La Chambre, député, ancien ministre ; le général Weygand ; M. de Beaumont, député.

Notre député
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 5 mai 1940)

Notre agence radiotélégraphique nous a annoncé le 1er mai que M. de Beaumont, député de la Cochinchine venait d'être nommé capitaine dans l'Armée de l'Air.

Nos compliments au combattant.

Une importante réunion de députés
se prononce pour la recherche des responsabilités politiques,
civiles et militaires du désastre
« TOUS DERRIÈRE LE MARÉCHAL PÉTAIN »
(*Le Petit Parisien*, 7 juillet 1940, p. 1 et 2)
(*Le Temps*, 8 juillet 1940, p. 1)

La réunion des députés, sur la proposition de M. Tixier-Vignancour, a adopté à l'unanimité la motion suivante :

— L'assemblée des députés invite le gouvernement à poursuivre sans délai la recherche et la juste sanction de toutes les responsabilités politiques, civiles et militaires dans les origines et la poursuite de la guerre, l'insuffisance de nos moyens et la conduite des opérations.

Répondant aux observations de M. Galimand, le président Laval eut l'occasion de rappeler les raisons qui ont conduit le gouvernement du maréchal Pétain à la réunion de l'Assemblée nationale. Jamais son intervention ne fut plus émouvante, plus complète.

Il rappela les conditions dans lesquelles il conduisit la diplomatie de la France, quand il assurait la charge des affaires étrangères, et son souci de conserver notre pays libre de l'ingérence excessive de l'action britannique.

« Le désastre, a-t-il dit, où nous a conduit la légèreté de ceux qui nous ont engagés dans la guerre nous fait un devoir sacré d'assurer avant tout la continuité de la France. Nous demandons au Parlement de nous en donner le moyen en confirmant unanimement sa confiance dama le maréchal Pétain, dont la haute personnalité morale garantit la vertu de l'œuvre à entreprendre. »

MM. Georges Bonnet, Bataille, Spinasse, Margaine, de Beaumont, Xavier Vallat et Régis prirent la parole. M. Bataille, maire du Creusot, en région occupée, demande que soit balayée la bureaucratie de l'administration civile et militaire.

— Vite, agissons, dit-il, et que chacun d'entre nous revienne aussitôt parmi ses compatriotes pour les soutenir dans leur malheur, leur désarroi et leurs difficultés.

Par une convergence symbolique, MM. Spinasse et Xavier Vallat, réunis dans une volonté commune d'aider à la renaissance française, s'associèrent à la sollicitation du maréchal Pétain.

Quelques passages de leurs discours permettent de se rendre compte de l'esprit si noble et si désintéressé qui a inspiré les débats d'aujourd'hui. Le Parlement va se charger des fautes communes. Son acte est presque une crucifixion.

— Il est nécessaire, dit M. Spinasse, pour permettre à nos successeurs de donner au pays une énergie, une force nouvelle. Si l'autorité du maréchal Pétain rend possible cette tâche, alors le don qu'il nous a fait de sa personne, n'aura pas été vain. Que notre décision soit sans appui. Elle engage définitivement la France. Nous avons un rôle à jouer dans l'Europe d'aujourd'hui, comme en 1815, après notre défaite. Il s'étendra sur le plan continental, car l'Angleterre a eu tort de ne pas concevoir que la défense de son empire n'était assuré que sur notre territoire par l'armée française. Nous devons aussi rompre, sans esprit de retour, avec le passé. Celui-ci était plein d'illusions et si les horizons du monde ont paru se rapprocher, ce n'était qu'un mirage. Nous avons cru à la liberté individuelle. Ce n'était qu'une anticipation sur un avenir qui n'était pas à notre portée. Uns nouvelle foi doit naître.

M. Régis, au nom de ses collègues d'Algérie, M. Candace, au nom des colonies françaises, s'associèrent à ces déclarations.

M. Georges Bonnet, au cours de son intervention, avait fait un large exposé du déroulement des événements et des actes diplomatiques qui précédèrent la déclaration de guerre. L'ancien ministre des Affaires étrangères a rappelé les conditions dans lesquelles avaient été conclus les accords de Munich et avait été établie la déclaration franco-allemande du 6 décembre 1938.

Et a évoqué, à cette occasion, les attaques injustes dont sa politique fut alors l'objet. Puis il a indiqué qu'il ne s'était pas découragé cependant. Il a, au contraire, renouvelé ses tentatives en vue de maintenir la paix à l'occasion du conflit germano-polonais. M. Georges Bonnet a rappelé à ses collègues que, le 1er septembre 1939, il avait admis, au nom du gouvernement français, la proposition de conférence faite par l'Italie pour enrayer le conflit germano-polonais et que, le 2 septembre, tandis que la Pologne était déjà en guerre avec l'Allemagne, il avait poursuivi inlassablement ses efforts de pacification et accepté qu'eut lieu, les semaines suivantes, une conférence que le gouvernement britannique et le gouvernement polonais rendirent impossible, en exigeant l'évacuation préalable des territoires déjà occupés par les armées allemandes.

— Tout ne s'effacera d'un passé condamné que lorsque nous nous retrouverons, Français, sur la terre de France, héritiers d'un patrimoine commun qui conserve sa grandeur. Mais tout cela serait insuffisant si nous ne corrigions notre fléchissement moral et intellectuel. Il fut la cause de notre retard technique industriel, partant militaire. La France s'était abandonnée. Il faut qu'elle se ressaisisse.

Les paroles de M. Xavier Vallat firent écho à celles de l'orateur précédent

— Je me réjouis, dit-il, de voir, demain, tous les partis réunis en un seul rassemblement national, où s'effaceront les malentendus que nous persistions à entretenir entre nous.

Les institutions ont corrompu les hommes. Il faut changer les institutions. Mais les hommes ont aussi corrompu les institutions. Il faut aussi changer les hommes. On a dit que la défaite de 1870 fut l'œuvre de l'instituteur allemand. Je souhaite que le relèvement de la France, de demain soit l'œuvre des maîtres d'école français. Et, comme

l'a demandé mon collègue Spinasse, il faut réformer notre système d'éducation. Il est triste sans doute qu'il ait fallu une défaite pour révolutionner nos mœurs et nos habitudes, mais il en peut sortir notre relèvement.

M. Pierre Laval remercia en terminant les orateurs d'un mot plein d'émotion. Le président leva cette première séance de l'assemblée des députés en soulignant la dignité de cette réunion où, dans notre désespoir, nous avons retrouvé, dit-il, des raisons de confiance en notre pays et d'action pour l'avenir.

Le vote du projet semble devoir être acquis maintenant à une grosse majorité.

Le 7 juillet 1940, Jean de Beaumont s'associe à la déclaration rédigée par Gaston Bergery dénonçant la IIIe République, réclamant un ordre nouveau, autoritaire, national et social et appelant à la réconciliation avec l'Allemagne (*Dictionnaire des parlementaires*).

LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION
La séance de la chambre
(*Le Petit Parisien*, 10 juillet 1940, p. 1 et 2)

……

Non, le problème des responsabilités ne sera pas éludé.

On en a bientôt une nouvelle preuve, en apprenant l'initiative prise, en prévision de l'Assemblée nationale, par un certain nombre des députés appartenant à tous les partis.

MM. Deschizeaux, de Champeaux, Déat, Cayrel, Dommange, Tébelier, Robbe, Vallat, Deschazeaux, Foucault, de Pavant, Lafaye, Tixier-Vignancour, de Beaumont, Brille, Rauzy, Thellier, Château, Frot, Régis, Saurin et Montigny ont, en effet, l'intention de présenter demain à l'Assemblée nationale, une proposition de résolution tendant à pubiier la liste des députés qui, entre de 15 et de 30 juin, devant l'avance allemande, ont abandonné le territoire métropolitain.

— L'Assemblée, dit la motion, décide que ces députés seront soumis à une enquête aux fins de justification ou de déchéance de leur mandat.

---

10 juillet 1940 : vote des pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

PETITES ANNONCES
AUTOS
(*Paris-Soir*, 20 et 21 janvier 1941)

Ach. 4 pneus état neuf ou occas. pr SIMCA-5. Jean de Beaumont, 44, av. Mozart (16e).

Étude de Me RIBETON, avoué à Bayonne, rue Albert Ier, no8

VENTE PAR LICITATION
en l'audience des criées du tribunal civil de Bayonne
EN UN LOT
FERME GANICOTCHENIA
et les terrains qui l'entourent
sise à URRUGNE
Quartier de Subernoa
L'adjudication aura lieu le mardi 6 mai 1941, à onze heures
(*Gazette de Biarritz*, 2 avril 1941)

En exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance de Bayonne, le douze novembre mil neuf cent quarante, enregistré, et d'un autre jugement rendu par le même tribunal le trente et un mars mil neuf cent quarante et un,

il sera procédé, le mardi six mai mil neuf cent quarante et un, à onze heures, en l'audience des criées du dit tribunal civil de première instance de Bayonne, au palais de justice de cette ville, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un lot, des immeubles ci-après désignés.

La vente est poursuivie :

À la requête de Mme Raymonde Gabrielle Marie Paule de RIVAUD DE LA RAFFINIÈRE, sans profession, épouse de monsieur Jean Robert Maurice BONNIN DE LA RAFFINIÈRE, comte de BEAUMONT, député de l'Indo-Chine [*sic*], demeurant, la dite dame, à Hendaye, Villa « La Raffinière », et de monsieur Jean Robert Maurice BONNIN DE LA BONNINIÈRE, comte de BEAUMONT, sus-nommé, demeurant à Saïgon, rue Pèlerin, numéro 161, résidant actuellement à Vichy, « Quen's Hôtel », 13, boulevard des États-Unis, ce dernier agissant uniquement aux fins de l'autorisation maritale.

Ayant maître Ribeton pour avoué constitué.

En présence de :

Monsieur Jules Marie Joseph PLANCHENAULT, administrateur de biens, demeurant à Urrugne, quartier Subernoa, propriété « Axail », pris en qualité de tuteur naturel et légal de son fils mineur Guy Roger Marie PLANCHENAULT,

Ayant maître Faure pour avoué constitué.

En présence (ou elle dûment appelée), de :

Madame Augustine-Marie-Hélène BECKER, veuve de Monsieur BIENAIMÉ, domicilié à Neuilly-sur-Seine, 9, rue de l'Hôtel-de-Ville, prise en qualité de subrogée tutrice du mineur Guy Roger Marie Planchenault sus nommé.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES MIS EN VENTE
PREMIER ET UNIQUE LOT

Article premier. — La ferme connue sous le nom de « Ganicotchenia » et les terrains qui l'entourent, le tout situé à Urrugne, au quartier de Subernoa. d'une superficie approximative de huit hectares, quarante-deux ares, soixante-dix-neuf centiares, figurant au plan cadastral de la dite commune d'Urrugne sous les numéros 271, 272, 278p, 279, 280, 281, 282p, 284p, 285p 286, 287, 288, 289 de la section B.

Explication étant faite :

1) Que les parcelles cadastrées sous les numéros 271 p e 272 de la section B sont séparées des autres parcelles de terre mises en vente par le chemin d'exploitation « Martinçaharrenia » au pont d'Aguerrie, le dit chemin appelé aussi quelquefois « d'Ancicla ».

2) Que la partie de la parcelle cadastrée sous le no 285 de la section B figurant au plan annexé au cahier des charge, sous teinte gris bleu, de la contenance de deux mille huit cent mètres carrés et sur lesquels se trouvent des sources d'eau potable et une installation de pompage est formellement exclue de la vente.

3) Que la partie de la parcelle de terre cadastrée sous le numéro 271 p, sur laquelle repose le réservoir de cent mille litres d'eau, alimentant en eau potable la propriété mise en vente et d'autres propriétés parcelle figurant au susdit plan et d'une contenance de mille six cents mètres carrés environ, est également exclue de la vente.

4) Mais que, par contre, est comprise dans la vente l'assiette du droit de passage sur trois mètres de largeur qui reliait le chemin d'exploitation à la parcelle sur laquelle repose le réservoir à travers la parcelle numéro 271 et que les vendeurs devront par suite, pour accéder au réservoir, emprunter dorénavant le chemin de « Blicako », situé à l'Ouest de la dite parcelle numéro 271p.

La dite ferme « Ganicotchenia » est construite en maçonnerie de moellons et recouverte en tuiles du pays. Elle comprend : Au rez-de-chaussée, un local à usage de bergerie et abri de matériel agricole, une grande et une petite étable ;

Au premier étage, deux appartements, l'un occupé par le fermier Joseph Susperréguy, se composant d'une cuisine et cinq chambres, l'autre, actuellement inoccupé, se compose d'une cuisine, un évier, trois chambres et un W.-C. Au second étage, deux greniers.

En appentis se trouvent un hangar à fourrages construit en bois et une porcherie construite en maçonnerie. Le tout en assez bon état l'entretien.

Article 2. — Diverses parcelles de terre en nature de culture, vague et pré, situées aussi à Urrugne, même quartier de Subernoa, de la contenance de quatre hectares, trente-trois ares environ, figurant au plan cadastral de la dite .commune d'Urrugne, sous les numéros 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116. 117 de la section C, ces dernières parcelles séparées de l'ensemble de la propriété désignée sous le paragraphe premier ci-dessus, par le ruisseau d'Exail.

Ensemble toutes les appartenances et dépendances, servitudes et mitoyennetés des dits immeubles qui ne forment qu'un seul tenant.

Et tels au surplus que les immeubles figurent en un plan dressé par M. Adamski, géomètre à Hendaye, lequel plan est annexé au cahier des charges.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente des immeubles sus énoncés, a été déposé au Greffe du Tribunal civil de première instance de Bayonne par maître Ribeton, avoué poursuivant la vente, et un plan des immeubles susénoncé y est annexé.

L'adjudication des immeubles dont s'agit devait avoir lieu le 25 mars 1941, mais elle n'eut pas lieu au jour indiqué.

Par jugement rendu par ledit tribunal civil de Bayonne, en date du 31 mars 1941, la vente a été fixée au mardi six mai mil neuf cent quarante et un.

Mise à prix, premier et unique lot :
Cent cinquante mille francs
ci : 150.000 francs
Outre les charges, clauses et conditions du susdit cahier des charges.

AVIS IMPORTANT. — Pourront seules se rendre adjudicataires, les personnes qui auront préalablement obtenu l'autorisation préfectorale prescrite par la loi du 16 novembre 1940.

Fait et rédigé par- l'avoué poursuivant soussigné, Bayonne, le 1er avril 1941.

Signé : RIBETON.

Enregistré à Bayonne, le 1er avril 1941, folio 18, case 15. Reçu vingt francs.

Le Receveur, signé PIET.

HÔTEL DROUOT

Meubles, tapis et robes de mandarin
(*Le Matin*, 4 avril 1941)

Hier, beaucoup d'expositions et peu de ventes.

……

Salle 8 (Me Édouard Giard et M. Jean de Beaumont), dans une vente d'objets d'Extrême-Orient, on a donné 1.220 francs pour une langouste en ivoire, articulée. De somptueuses robes de mandarin ont fait de 350 à 800 francs.

HÔTEL DROUOT

Une tapisserie : 245.000 francs
Trois timbres-poste : 50.000 francs
(*Le Matin*, 5 avril 1941)

Hier, grande journée, et fertile en surprises.

……

Salle 7 (Me Édouard Giard et M. Jean de Beaumont) ont obtenu 25.000 francs pour une aquarelle d'Eugène Lami (l'évocateur attitré des fastes du Second Empire) représentant un *Bal masqué à l'Opéra* vers 1850 ; 11.000 francs pour une peinture d'Eugène Fromentin, *Cavalier arabe* ; 9.900 francs pour un dessin attribué à Carle Vernet ; 6.500 francs pour une peinture de Cachoud ; 8.450 francs pour 4 chaises et 2 fauteuils d'époque Louis XVI.

HÔTEL DROUOT

UNE ÉNIGME ARTISTIQUE
(*Le Matin*, 18 avril 1941)

Dans la vente de tableaux anciens dirigée hier par Me Édouard Giard avec M. Jean de Beaumont, deux *Nativités* peintes sur panneaux, du XVIe siècle intriguaient vivement les amateurs. Le modèle manquait de finesse, mais les vêtements étaient curieusement incrustés de nacre qui était recouverte de peinture aux endroits les moins usés, ce qui donnait aux couleurs une luminosité et une transparence extraordinaires, comme si elles étaient éclairées par dessous. Travail portugais ou mexicain ? En tout cas procédé perdu et d'une singulière ingéniosité. C'est la première fois que l'on voit à l'Hôtel Drouot des tableaux de ce genre.

Ils n'ont pas dépassé 1.300 francs mais d'autres peintures, toutes religieuses, ont atteint des enchères élevées 50.000 francs pour un retable espagnol du XVe siècle *La vie de Sainte-Lucie* ; 20.000 francs pour une *Sainte-Famille* de l'école lombarde du XVIe siècle ; 17.000 francs pour un retable de l'école espagnole du XVIe siècle, *Vie du Christ* ; 9.500 et 6.700 francs pour des tableaux de l'école italienne du XVe siècle siècle.

ARRESTATION
INÉLIGIBILITÉ

LES TRAITRES PAIENT !
(*L'Humanité*, 7 septembre 1944, p. 1, col. 2)
(*France*, 11 septembre 1944)

……
Nous apprenons enfin l'arrestation à Paris de Jean de Beaumont, député de la Cochinchine ; Georges Dumontier et Jean-Paul Vallée, commissaires de police.

LA JUSTICE EN MARCHE
(*France Amérique*, 24 septembre 1944)

Voici une liste de « collaborationnistes » récemment arrêtés par les autorités françaises :
Jean de Beaumont, le « fashionable » député de la Cochinchine

---

Décisions du jury d'honneur.
(*JORF*, 19 décembre 1945)

Le jury d'honneur,
Vu l'ordonnance du 21 avril 1944 portant organisation des pouvoirs publics en France après la libération, modifiée par les ordonnances des 6 avril 1945 et 13 septembre 1945 ;
Considérant que M. Jean de Beaumont (Cochinchine), membre de la Chambre des députés au 3 septembre 1939, a voté la délégation du pouvoir constituant à Philippe Pétain le 10 juillet 1940, que, dès lors, il tombe sous le coup de l'interdiction prévue par l'article 18 de l'ordonnance du 21 avril 1954 sur l'organisation des pouvoirs publics en France après la libération, Modifié par l'article 2 de l'ordonnance du 6 avril 19iS ;
Considérant qu'il y a lieu pour le jury d'honneur d'examiner d'office, en vertu de l'article 18 *bis* de ladite ordonnance, si l'intéressé est susceptible de bénéficier de la levée de l'interdiction en cause prévue en faveur.,des Français qui ont participé à la lutte contre l'ennemi ou l'usurpateur;
Considérant que les actes que fait valoir l'intéressé ne sont pas d'une importance telle qu'il puisse être considéré comme impliquant une participation à cette lutte,
Décide : ..
M. Jean de Beaumont reste soumis à l'inéligibilité prévue par l'article 18 de l'ordonnance du 21 avril 1944, modifiée et complétée par l'ordonnance du 13 septembre 1945.
Fait à Paris, le 5 décembre 1945.

Le président du jury d'honneur,
RENÉ CASSIN.

MONDANITÉS

À PARIS
(*Les Échos*, 17 novembre 1948)

Les fêtes mondaines organisées pour les délégués à l'O.N.U. n'ont cessé d'être des manifestations de goût et d'élégance.

Des réceptions chez des particuliers ont eu grand succès : un déjeuner à Saint-Cloud chez la comtesse Jean de Beaumont ; un thé chez la comtesse de Fels ; une réunion chez Mme Herbette, ont plu énormément aux femmes des délégués, sensibles au fait que les salons parisiens leur aient ouvert amicalement leurs portes.

THÉÂTRE ÉDOUARD-VII
« Un tramway nommé désir »
de Tennessee Williams
par Jacques Lemarchand
(*Combat*, 19 octobre 1949)

……

je pense que les obscurités, singularités, vains cris rauques, inutiles danses de nègres, qui tissent la pièce de Tennessee Williams — auteur de « La Ménagerie de verre » — adaptée par Jean Cocteau d'après une traduction de Mme Paule de Beaumont, contribueront beaucoup à son succès.

La gazette d'Amédée du Clou
UN NOUVEAU PRIX (100.000 FRANCS)
(*Paris-Presse–L'Intransigeant*, 22 janvier 1950)

L'Académie des Sports (ils sont vingt et ils ont des... muscles comme quarante…) s'eut réunie au grand complet avant-hier soir (4, rue d'Argenson) sous la présidence du marquis de Créqui-Montfort. Tout d'abord, trois nouveaux membres viennent d'être élus. Ce sont : le général Béthouard, Jean de Beaumont et Jacques Goddet (ancien animateur du journal « L'Auto »). Au cours du débat, on a décidé la création d'un prix (littéraire-sportif) de cent mille francs !

TRISTAN MAURICE, couturier
(*Paris-Presse–L'Intransigeant*, 29 août 1950)

Maurice de Ponton d'Amécourt dans le civil.

Cliente préférée : comtesse Jean de Beaumont, née Paule de Rivaud.

Venus des cimes de l'Himalaya ou du cœur de l'Afrique noire
68 EXPLORATEURS FRANÇAIS

ONT TENU SAMEDI SOIR L'ASSEMBLÉE DE L'AVENTURE
(*Paris-Presse–L'Intransigeant*, 30 janvier 1951)

JEAN DE BEAUMONT

Grand chasseur. Spécialiste de l'Afrique Noire qu'il a parcourue dans tous les sens, le fusil à la main. Se propose d'y repartir bientôt pour y chasser l'éléphant sauvage à la lance indigène. C'est là un exploit qui n'a jamais été réalisé par aucun blanc. Le comte Jean de Beaumont ne dédaigne pas le petit gibier qu'il chasse, en France, sur ses terres.

TIR
FESTIVAL DE BEAUMONT
(*Paris-Presse–L'Intransigeant*, 29 juin 1951)

Le Grand Prix de l'Académie des Sports de tir sur cible mourantes a été partagé entre le comte Jean de Beaumont et l'Américain Dewers de Reno (Nevada). Jean de Beaumont s'est attribué le challenge qui porte son noM.

Le journal de Paris en vacances
par Robert de Thomasson
(*Paris-Presse–L'Intransigeant*, 21 juillet 1951)

À Saint-Jean-Cap-Ferrat…, Paule de Beaumont met la dernière main à son adaptation (avec Gaston Bonheur également) des « Innocents » d'Henry James, qui « fera » la réouverture de l'Edouard-VII en fin septembre.

---

* CANNES *
Pamela Churchill lance le style campanien
(*Paris-Presse–L'Intransigeant*, 18 août 1951)

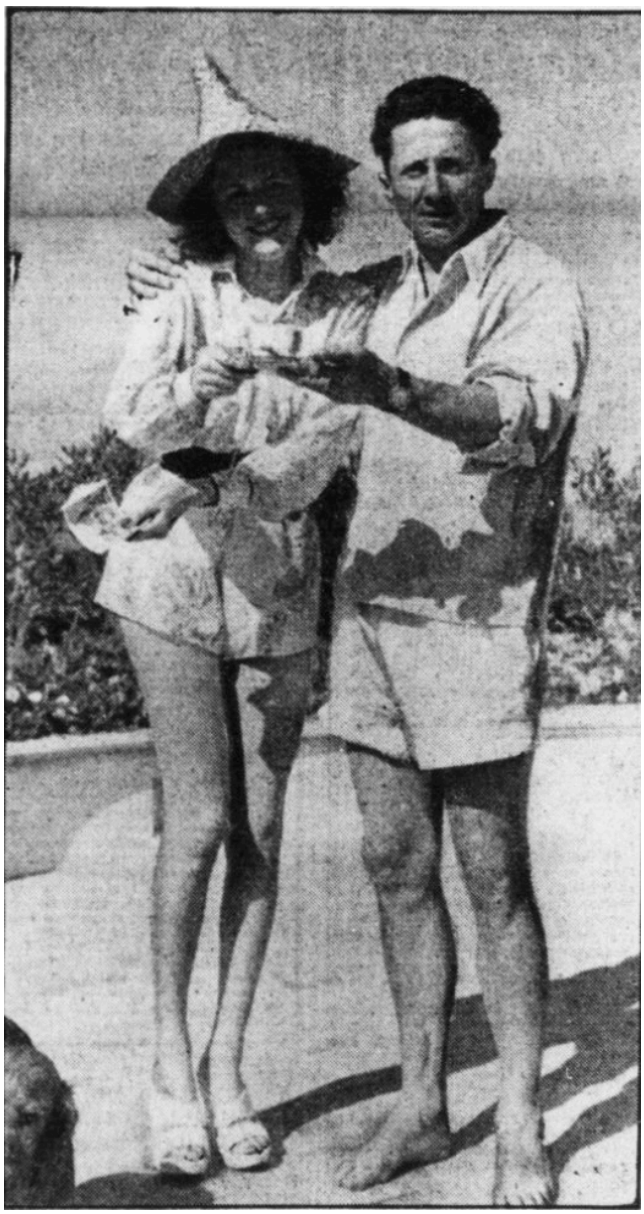

Mrs Pamela Churchill et le comte Jean de Beaumont

Cannes, 17 août (par téléphone). Pamela Churchill, qui défraya l'an dernier la chronique de la côte par ses excentricités de toutes sortes, est arrivée à Cannes. Elle a ainsi déserté Capri où elle avait l'intention de passer tout l'été, mais où, dit-elle, on ne s'amuse plus assez.

À Cannes, ses deux « gags » d'arrivée sont un appareil photographique minuscule et le style campanien. L'appareil est un jouet d'enfant qui projette un jet d'eau et terrorise toute la Croisette. Le style campanien — que Pamela a emprunté à son passage en Italie — consiste en un chapeau de paille de riz très conique et une ceinture de moleskine

noire cloutée de pièces noires qui viennent compléter très heureusement soit une blouse imprimée, soit le « bikini » très réduit de Pamela.

Pamela Churchill est à la fils la belle-fille et la mère de Winston Churchill. C'est en effet l'ancienne femme de Randolph Churchill, le fils du leader britannique, et le petit garçon qu'elle a eu de Randolph s'appelle évidemment Winston.

AUTANT EN EMPORTE LE VENT
par Robert de Thomasson
(*Paris-Presse–L'Intransigeant*, 21 septembre 1951)

ET VOICI DE QUOI RÉCONFORTER les nombreux chasseurs que la rareté du perdreau cette année risque d'affliger d'un complexe d'infériorité. Les comtes Jean de Beaumont et Henri de Gouvion Saint-Cyr, MM. Maurice Solvay (dont l'épouse, Josette Day, ne chasse pas), Robert Lemagnan et leurs partenaires, tous excellents fusils, n'ont tué que cent soixante-dix perdreaux à la dernière battue organisée à Jallan, dans la Beauce, chez la marquise d'Havrincourt. L'an dernier, la même « ligne », opérant sur les mêmes lieux, en avait inscrit à ton tableau six cent quatre-vingts.

En somme, on revient des plus grandes battues mécontent...

Quels sont, au fait, les dix meilleurs « fusils » de France ? C'est une question à laquelle il n'est pas très aisé de répondre. S'il existe un classement des joueurs de tennis ou de golf, on n'a pas réussi à en établir un pour les chasseurs. Les compétences s'accordent pourtant à désigner en Jean de Beaumont le n° 1, les suivants pouvant être, par ordre alphabétique, Marcel Aubé, le prince Armand d'Arenberg, Henri Berlaimont, Marcel Charbonier, Robert Flament-Hennebique, Henri de Gouvion Saint-Cyr, Claude Hettier de Boislambert, Marcel Lurkin, Albert Planchon.

Franc Pineau et cour d'amour
(*Paris-Presse–L'Intransigeant*, 6 juin 1952)

LA Principauté du Franc Pineau, qui tint ses assises, l'an dernier, au château de La Rochefoucauld, donnera sa fête annuelle, le 10 juin prochain, chez le duc de Luynes, au château de Dampierre.

À l'Intention du contribuable intrigué par les problèmes monétaires, précisons que l'association du « Franc Pineau » se propose seulement pour but de magnifier les vertus de ce petit vin des Charentes qu'on appelle le pineau et qui est fait, comme chacun ne sait pas, de raisin pressé et non fermenté, « fixé » par du cognac. L'originalité de cette association consiste en outre, à lier au culte du vin le culte de nos poètes.

Son comité, dont le président d'honneur est le duc de la Rochefoucauld et où le comte d'Herbemont tient le rang de prince du « Franc Pineau », réunit les noms des personnalités les plus diverses : le duc de Brissac, M. Jérôme Tharaud, M. Curnonsky, Me Maurice Garçon, le prince Jean de Broglie, M. André Maurois, le duc de Maillé, M. Pierre Benoit, M. Francis Carco, M. Jean Marie, M. Henri de Ségogne. M. Guy de Wendel, M. Margot-Noblemaire, le marquis de Amodio, M. Tourchagues, le baron Roland de l'Espée, le duc de Liancourt (auteur de l'hymne du « Franc Pineau »), le baron Philippe de Rothschild, le comte Jean de Beaumont.

La fête du château de Dampierre verra la reconstitution d'une cour d'amour. Seigneurs et gentes dames y écouteront les poèmes que viendront leur dire des comédiens professionnels. Pour gagner leur intronisation, les candidats au rang de

seigneurs de la confrérie, parmi lesquels figurent plusieurs ambassadeurs, devront identifier lesdits poèmes tout en dégustant du pineau.

Mlle Danièle Delorme, sacrée l'an dernier, princesse du « Franc Pineau », remettra sa couronne à une nouvelle élue qui serait également, dit-on, une jeune actrice fort connue.

Au cours de l'après-midi, on assistera à un carrousel inédit, monté par le Cercle de l'Etrier dans les tenues d'autrefois. Les chevaux des cavaliers seront caparaçonnés d'argent et les écuyères, qui monteront en amazone, porteront des vestes à parements bleu et argent et des tricornes de velours de mêmes teintes.

SAINT-AIGNAN.

LES AMATEURS DU GALA DE MARIGNY

(*Paris-Presse–L'Intransigeant*, 26 juin 1952)

Les événements vont vite en ce mois de juin. À peine a-t-on eu le temps de se remettre des émotions de la fête sans doute la mieux réussie de la saison, je veux dire la « Nuit de la Saint-Jean » de chez Carrère, à Montfort-l'Amaury — dernier « dîner des jeunes », qui était aussi l'avant-première de réunions similaires à Biarritz — que voici déjà le grand gala du théâtre Marigny.

Ce soir, devant une salle archicomble, au bénéfice de l'Essor, œuvre d'aide à l'enfance malheureuse, environ 75 artistes amateurs — gens du monde pour tout dire — .seront les protagonistes d'un spectacle intitulé « la revue fantasque ».

Cette « revue fantasque » consistera en dix sketchs et une dizaine de tableaux et intermèdes.

Le sketch de Marcel Achard, traitant, bien sûr, de l'éternel féminin, sera interprété par la comtesse d'Oncieu, le baron de Cabrol, le baron de Vandeuvre et M. Jacques Février, Pasquali (par un amateur, par exception, celui-là !) étant le meneur de jeu ; le sketch d'André Roussin, où il sera parlé une langue très étrange, par Mme Boulard, Mlle Edmonde Charles-Roux, la marquise de Ravenel, le prince de Brancovan, le comte Henri de Beaumont, M. Jacques Frank ; celui de Guillaume Hanoteau, évocation ironique d'un drame très bourgeois, par la comtesse Jean de Beaumont, Mme Champetier de Ribes, le comte d'Herbemont et M. Christian Mégret ; celui de Mme Violefte Trefusis, par M. Marc Dolnitz et deux sœurs siamoises, en l'occurrence Mlles Cynthia Balfour et Philippine de Rothschild ; celui de Mrs Nancy Mitford, où il sera fortement question du Tour de France, par Mme Fabre-Luce, la comtesse de Lesseps, Mme Dufour, M. John Sutrow, M. François Fenwick et le comte Jean de Gaigneron ; celui, enfin, de Grédy et Barillet, anticipation des temps futurs, sur une musique de Georges Auric, par des individus aux mœurs sauvages et brutales, qui s'appellent la vicomtesse Liliane Benoist d'Azy, Mme Testeau-Ferry, le comte Olivier de la Moussaye, le comte Robert de Caumont la Force et Robert de Thomasson, notre collaborateur et ami (lequel, d'après ce qu'il m'a dit de son rôle, aura plutôt bonne mine).

Parmi les tableaux et intermèdes, ceux de M. Henri de Maigret, de M. Arturo Lopez, de M. Charles de Beistegui et le ballet d'Henri Sauguet.

Depuis près d'un mois, les répétitions se sont succédé chez les uns ou les autres, et au théâtre Marigny — peu sur la scène, beaucoup plus dans les couloirs et autres dépendances. Il y a eu un minimum de récriminations, pas une seule brouille et personne n'est jamais parti en claquant une porte.

« C'est bien la preuve que nous n'avons pas de talent, n'est-ce pas ? », a humblement et perfidement demandé une interprète à Jacques-Henri Duval.

Car c'est Jacques-Henri Duval qui a assumé la tâche difficile de la mise en scène de ce spectacle. Alliant l'entrain à l'imagination, gai jusque dans l'adversité et d'une fermeté pleine de tact, il a gagné le coeur de tous les « artistes ».

SAINT-AIGNAN.

À LA REVUE FANTASQUE DES GENS DU MONDE, LA VICOMTESSE DE NOAILLES N'A PU FAIRE VOLER SES SOUCOUPES VOLANTES

(*Paris-Presse–L'Intransigeant*, 27 juin 1952)

À 5 heures du matin, une impératrice de Chine aux ongles démesurés, un singe à lunettes et une dame corsetée genre 1880 se sont attablés dans un restaurant des Champs-Élysées.

C'étaient Mme Arturo Lopez, Pierre Balmain et la comtesse Jean de Beaumont qui revenaient de la « Revue Fantasque ».

C'est à cette même heure que la baronne de Cabrol, organisatrice de cette étonnante soirée, comprit que tout était enfin fini.

Pendant trois heures, les gens du monde s'jetaient joué la comédie au profit des Enfants abandonnés. Et tout le monde s'était follement amusé, aussi bien les acteurs improvisés que leurs spectateurs.

Le théâtre Marigny, où se déroulait la fête, était comble. Il ne restait que quelques places au poulailler. C'est que ces places valaient seulement 1.500 fr. et non 8.000. Et Il est bien sûr que cette foule élégante n'avait pas été poussée jusqu'à Marigny par le seul amour du théâtre.

Mais la grande surprise de la soirée fut une bonne surprise : en scène, les gens du monde se révélèrent bien meilleurs comédiens qu'on ne l'eût cru. On pouvait s'attendre à de la timidité ou de la gaucherie : il y en eut très peu. Certains auraient eu tendance au contraire à en faire un peu trop.

Au chapitre des incidents techniques, il faut signaler la moustache progressivement décollée de M. Jacques Frank dans le sketch de Roussin, qui eut un gros effet sur l'assistance, et les terrifiantes massues dont le comte Robert de Caumont la Force et son jeune partenaire — la révélation de la soirée - firent voler le carton en éclats à force de se taper dessus dans le sketch de Grédy et Barillet.

Seule ombre au tableau : le sketch de Marie-Laure de Noailles ne fut pas joué. Il s'appelait « Nada », il est vrai, ce qui signifie « Rien » en espagnol.

Mais la vraie raison de ce « forfait » fut une défaillance du principal interprète. Celui-ci devait, à l'aide d'un dispositif ingénieux, faire planer des soucoupes volantes dans le théâtre. Mais au dernier moment, il rendit noblement son rôle. Une brouille, très mondaine, s'en serait, dit-on, suivie.

COUPS DE FUSIL

(*Paris-Presse–L'Intransigeant*, 5 octobre 1952)

SIGNE des temps : les week-ends de chasse se font plus rares, car plus rares sont les propriétaires à même de recevoir un grand nombre d'invités.

On se contente le plus souvent de quitter Paris le matin et de rentrer le soir.

Le week-end n'en a pas pour autant complètement disparu. Témoin celui qui s'organise aujourd'hui à Diebolsheim, en Alsace, à la chasse du comte Jean de Beaumont, sacré par ses pairs « premier fusil de France », où M. Albert Planchon,

M. Lemaignan, le comte Gouvion de Saint-Cyr et autres chasseurs de marque ont été conviés à tirer des perdreaux, des lièvres et quelques faisans de plaine.

De son côté, le comte André de Fels, un excellent fusil, lui aussi, achève de remonter sa chasse des environs de Rambouillet où le château de Voisins, une des plus belles demeures de France, ne tardera pas à accueillir l'élite de la chasse à tir.

Parmi les plus beaux « tableaux » enregistrés jusqu'à présent, on doit signaler les 775 perdreaux et 180 lièvres tués à Arthenay (Beauce). avec douze tireurs en ligne, dans la chasse que dirige M. Flamant Hennebique et dont sont actionnaires MM. Paul Roger, Maurice Solvay et Lefevre-Pontalis.

Autres brillantes performances : 526 perdreaux à Lierville, chez M. de Monteynard, et 428 (dont 140 à l'actif du seul Jean de Beaumont, déjà nommé) chez la marquise d'Avrincourt, près de Châteaudun, avec huit tireurs en ligne seulement.

Jean de Beaumont
PAR ARNOULD DE LIEDEKERKE [11]
PHOTOS : GILLES MERMET
(*Le Figaro Magazine*, 17 octobre 1987)

Homme d'affaires, sportif émérite, président du cercle Interallié, et surtout grand chasseur devant l'Éternel, Jean de Beaumont nous a mis sa vie noir sur blanc. Résultat ? Un livre passionnant, émaillé d'anecdotes et d'aventures, mené au galop de la plume et des conquêtes.

ALLO! ALLO ! C'est Jean de Beaumont au téléphone. La voix trépide, inimitable. Et cette manie de doubler l'interjection comme invariablement, pan ! pan !, ses oiseaux — perdreaux, grouses, canards, faisans et moindres pierrots —, pour des doublés légendaires dans toutes les traques d'Écosse, d'Espagne, d'Alsace ou d'ailleurs. Jean de Beaumont n'avait pas à se faire de noM. Il s'en est fait un à bout portant, usant sous lui tout un arsenal de canons. Et des meilleurs, Purdey, Holland & Holland. Une fine gâchette. Un grand fusil. Swing impeccable et toujours dans le mille. La classe, quoi. Le premier fusil de France, disait-on. On n'avait pas tort. Avis aux challengers, la succession reste ouverte...

Descendant de Nemrod par la main gauche et d'une famille d'ancienne chevalerie en ligne directe, Jean de Beaumont a réussi pas mal de choses dans sa drôle de vie. Il n'en tire pas avantage. L'âge des vanités lui est depuis longtemps passé. « Tu réussiras seulement ce que Dieu te permettra de réussir. » C'est une phrase du Coran qu'il a choisi d'inscrire en épilogue de son livre de souvenirs. Vialatte, dans ses chroniques, préférait conclure : « Et c'est ainsi qu'Allah est grand ! » N'importe. Souvenirs, souvenirs, c'est vrai que Jean de Beaumont en avait à revendre. Et puis le mot lui convenait. Mémoires lui semblait trop pompeux, par trop solennel. Pas son genre...

Pour être né coiffé, avec en prime, une cuiller d'argent entre les dents et un solide contingent de fées autour de son berceau, pour avoir mené une vie à cent à l'heure autour de la planète, de safaris princiers en raouts exotiques et de jeux Olympiques en chasses ébouriffantes, pour avoir coudoyé la Terre entière, milords, armateurs, fausses duchesses et vrais rajahs, tutoyé la « café society » dans le détail et son Gotha en particulier, traité à demeure son quota de banquiers, son lot de figures politiques et de têtes couronnées, Jean de la Bonninière de Beaumont, grand séducteur devant l'Éternel, se veut, reste, un homme... modeste. Qui ne se hausse pas du col. Son ange gardien, il l'appelait la chance. Le titre de son livre lui rend hommage. Depuis près d'un siècle qu'il

---

[11] Fils d'un associé-gérant de la Banque Stern.

la fréquente, sa déférence pour elle ne s'est pas atténuée. Une vieille fidélité. Et puis, on est galant homme ou on ne l'est pas...

Des souvenirs donc. Pittoresques en diable. A pleine vapeur, en trains de plaisir ou au long cours de ces paquebots qu'affectionnait aussi Larbau ; cartes postales d'une vie à grandes guides, d'un « tour du monde en quatre-vingts ans », elles sont datées de Bhopal, Hong Kong, Honolulu, Mexico, Saïgon ou Drumlanring. Beaumont a sous-titré son livre *l'Amour de vivre*. C'est courtois. Si la vie l'a gâté, il le lui a bien rendu. Aussi bien, reprenons dès le départ. Dès l'enfance.

Années vingt : un jeune homme chic façon Morand

C'était l'époque, Belle Époque, où Liane de Pougy, Sarah Bernhardt et Boni de Castellane régentaient Paris. L'avenue Foch s'appelait encore l'avenue du Bois ; on faisait blanchir son linge à Londres. Des Roches dont il sort, selon la devise convenue, « bien armé pour la vie », Jean de Beaumont passe à une autre école, celle des sciences politiques, où il suit les cours d'André Siegfried. Dehors, c'est la frénésie des « roarings twenties ». Jean de Beaumont a tout du jeune homme chic façon Morand ou Dekobra. L'héritage inattendu d'un oncle lui offre sa première automobile, un petit bolide deux places, carrosserie noire, sellerie rouge, une Roadstar Amilcar. De faire son beau au volant d'un speeder ne lui suffit pas. Ce fils de famille aurait pu se crêter dans des rôles de gandin flambeur, jouer les danseurs mondains, les gommeux à l'Hispano. Non, ses lubies sont ailleurs : avant-centre de l'équipe de football du P.U.C., on le voit aussi finaliste du 110 mètres haies aux championnats du monde universitaire en 1923. À vingt ans, il remporte le championnat de France au tir à la fosse olympique. Ça n'est pas rien. Et pas indifférent : tout cela le conduira, plus tard, à la présidence du Comité olympique français, à créer les Jeux de France et à fonder le prix de l'Éducation. Joli palmarès.

De Jean de Beaumont, les Anglais diraient qu'il est « sport ». Au plein sens.du terme son existence le vérifie. Banquier, planteur en Asie, élu de la Cochinchine, il est le seul parlementaire gentleman-rider. Un député sur le turf, voyez-vous ça ! Extravagant ? Peut-être. Gagnant en tout cas. A Chantilly, en 1934, il remporte, haut la cravache, le prix des Lions. A la Nuit de Longchamp, Paris lui fait une ovation. Le reste est à l'avenant. Pour s'en convaincre, il suffira d'ouvrir *Au hasard de la chance*. Où l'on verra l'auteur sillonner la planète, chasser, lance au poing, le sanglier, cavalcader du côté du Soudan sur la piste de bracos enturbannés; tirer le crocodile chez le maharadjah de Jaipur, ajuster dans sa ligne de mire sous les latitudes les plus variées, toutes sortes de bêtes énormes, gaurs, buffles, hons et autres quadrupèdes. À Yunnanfou, il soupe avec la maréchale Tchang Kaï-cheh de langues de faisans ; lors de la drôle de guerre, on le retrouve dans le cockpit d'un Morane 406, commandant d'un groupe de chasse...

Chez Niarchos, il grille mille quatre cents cartouches en un jour !

La chasse, évidemment ! Sa passion prédominante. Jean de Beaumont a tiré le tigre sur les contreforts d'Annam avec Bao Daï, le perdreau en Beauce avec Alphonse d'Espagne, le mouflon avec le shah d'Iran. En un jour, chez son ami Niarchos, à Spetsopoula, il grille plus de mille quatre cents cartouches. Qui dit mieux ? À Diebolsheim, son fief d'Alsace, une chasse comme on n'en voit plus, le duc de Windsor, Georges Pompidou, Valéry Giscard d'Estaing, l'ambassadeur des soviets Vinogradov ont signé le livre d'or...

DiebolsheiM. Une maison à colombages, construite, dans les années vingt, selon ses plans, pour ses amis. Ceux de la confrérie du Mets-toi-à-l'aise et les autres. Une maison décorée de trophées. Aux murs, aux plafonds, des massacres par centaines. Demain, ce serait l'ouverture, il y aurait des canards vers les bords du Rhin. Il était tard pourtant, mais Jean de Beaumont, infatigable repartait dans ses souvenirs. Jusqu'à percer la nuit. Comme en Corse, à Campo di Fiori, quelques semaines auparavant, il évoquait tour à

tour son cercle, l'Interallié, les romans qu'il avait écrits, *Adieu Focolara, Pas ce soir*, et encore tous ces gens qu'il avait connus. Et sa vision de la vie. Simple en somme : « J'ai été favorisé. C'est une grâce, mais il faut le comprendre : les apôtres, tant qu'ils n'avaient pas eu la Pentecôte, ils ne comprenaient rien. Je pense toujours que si je rencontre quelqu'un, c'est pour lui faire plaisir, que c'est de mon devoir de l'aider, de lui rendre service.. Alors, comme ça, moi, je vis très agréablement ! » •

* *Au hasard de la chance*, de Jean de Beaumont (Juliard, 310 p., 100 F.)